

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN
DES
COMMISSIONS ROYALES
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE



BRUXELLES
IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1908

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1908

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. LAGASSE-DE LOCHT (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. HELLEPUTTE (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. ACKER, architecte, à Bruxelles.

BLOMME (L.), architecte, à Anvers.

CARDON (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.

DELACENSERIE (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.

JANLET (E.), architecte, à Bruxelles.

JANSSENS (J.), artiste peintre, à Anvers.

MORTIER (Et.), architecte provincial, à Gand.

ROOMS (R.), sculpteur, à Gand.

VAN CASTER (G.), chanoine, archéologue, à Malines.

VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Membre-Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SMEKENS (Th.), président honoraire du tribunal de 1^{re} instance, à Anvers.

Membres : MM. BILMEYER (J.), architecte, à Anvers.

BLOMME (H.), architecte, à Anvers.

DE VINCK DE WINNEZEELE (B^{on}), archéologue, à Anvers.

DIELTIENS (E.), architecte, à Anvers.

DIERCKX, ancien membre de la Chambre des représentants, à Turnhout.

LAENEN (l'abbé), archiviste-adjoint de l'archevêché, à Malines.

NÈVE (L.), ingénieur, à Louvain.

OPSOMER (I.), artiste peintre, à Lierre.

ROSIER (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines.

VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

VAN LEEMPUTTEN (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. DONNET (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. JACOBS (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

Membres : MM. BAES (H.), artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.

BRUNFAUT (J.), architecte, à Bruxelles.

DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.

MM. DELVIGNE (le chanoine), archéologue, curé de
Saint-Josse-ten-Noode.
DE VRIENDT (J.), artiste peintre, directeur de
l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.
DUMONT (A.), architecte, à Bruxelles.
FLANNEAU (O.), architecte, à Bruxelles.
HANON DE LOUVET, archéologue, à Nivelles.
LANGEROCK (P.), architecte, à Louvain.
MAERE (l'abbé), professeur d'archéologie, à l'Uni-
versité, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. DESTRÉE (H.), chef de bureau à l'Admi-
nistration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. DE BETHUNE (B^{on} F.), chanoine-archidiacre, à
Bruges.
DE BETHUNE (B^{on} Emm.), archéologue et architecte,
à Marcke lez Courtrai.
COOMANS (J.), ingénieur-architecte, à Ypres.
DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.
DE MEYER (D.), docteur en médecine, à Bruges.
DUCLOS (chanoine A.), archéologue, à Bruges.
GILLÈS DE PÉLICHY (B^{on} C.), membre de la
Chambre des Représentants, à Iseghem.
KERVYN DE LETTENHOVE (B^{on} H.), archéologue,
à Saint-Michel lez Bruges.
VANDERMERSCH (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, bourg-
mestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. VAN DE WALLE (R.), commis de 2^{me} classe
à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SERRURE (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. CLOQUET (L.), architecte, professeur à l'Université, à Gand.

DE CEULENEER (A.), professeur à l'Université, à Gand.

DELVIN (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

DE WAELE (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

LYBAERT (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Gand.

TYTGADT (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN DER HAEGHEN (F.), bibliothécaire, directeur de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. VAN DEN GHEYN (chanoine), archéologue, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. HANSENS, chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. HUBERT, architecte-ingénieur, à Mons.

Membres : MM. CHARBONNELLE (J.), architecte, à Braine-le-Comte.

DEVILLERS (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

DUFOUR (A.), architecte, à Tournai.

MOTTE, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

PUISSANT (l'abbé Ed.), archéologue, professeur à l'Athénée de Mons.

MM. SOIL-DE MORIAMÉ (E.), archéologue, vice-président
du tribunal de première instance, à Tournai.

SONNEVILLE (C.), architecte, à Tournai.

VAN LOO (A.), architecte, à Belœil.

Membre-Secrétaire : M. MATHIEU (E.), avocat, archéologue, à
Enghien.

LIÉGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BORMANS (S.), administrateur inspecteur de
l'Université de l'État, à Liège.

Membres : MM. BALAU (l'abbé S.), curé et archéologue, à Pepinster.
BRAHY-PROST, archéologue, à Liège.

CARPENTIER, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

FRANCOTTE (G.), ancien Ministre de l'industrie
et du travail, à Bruxelles.

JAMAR (E.), architecte, à Liège.

LOHEST (F.), architecte, à Liège.

SCHOOLMEESTERS (E.), archéologue, vicaire général, à Liège.

SOUBRE, architecte, professeur à l'Académie royale
des Beaux-Arts, à Liège.

VAN ZUYLEN (Paul), archéologue, à Liège.

Membre-Secrétaire : M. RUHL-HAUZEUR (G.), avocat, à Liège.

Secrétaire-adjoint : M. LEVERS (A.), chef de division au Gouverne-
ment provincial, à Liège.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. DE BORMAN (Chevalier C.), membre de la Députa-
tion permanente, à Schalkhoven.

- Membres : MM. CHRISTIAENS, architecte, à Tongres.
DE GRÜNNE (C^{te} G.), sénateur, à Russon.
DE RENESSE (C^{te} Th.), sénateur, à Schoonbeek
(Bilsen).
HUYBRIGTS, conducteur de 1^{re} classe des ponts
et chaussées, archéologue, à Tongres.
JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.
NAVEAU (L.), archéologue, à Bommershoven.
SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.
- Membre-Secrétaire : M. DANIELS (l'abbé Polydore), archéologue, à
Hasselt.
- Secrétaire-adjoint : M. VAN WEDDINGEN (A.), commis de 1^{re} classe
au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

- Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.
- Vice-Président : M....
- Membres : MM. CARLY (J.), juge de paix, à Florenville.
CUPPER (J.), architecte provincial honoraire, à
Bastogne.
DÉOME, avocat, archéologue, à Neufchâteau.
HAVERLAND, architecte, à Virton.
LOËS (l'abbé F.), curé à Hondelange.
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université
de Liège.
VAN LIMBURG-STIRUM (C^{te} A.), membre de la
Chambre des représentants, à Bruxelles.
WILMAR, archéologue, à Amonines.
- Membre-Secrétaire : SIBENALER (J.-B.), conservateur du Musée
archéologique, à Arlon.

NAMUR.

- Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.
- Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéo-
logique, à Namur.

- Membres : MM. **BOVEROUILLE**, architecte provincial, à Namur.
DARDENNE, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
DEL MARMOL (Bon F.), archéologue, à Dinant.
DE PIERPONT (E.), conseiller provincial, vice-président de la Société archéologique de Namur, à Rivière (Lustin).
LANGÉ (L.), architecte, à Namur.
SOSSON, chanoine titulaire, archéologue, à Namur.
VAN DEN EEDEN, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Namur.
- Secrétaire-adjoint : **M. VANDENNEUKER**, directeur à l'Administration provinciale, à Namur.
-

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. HELLEPUTTE (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. CARDON (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles
DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
HYMANS (H.), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
JANSSENS (J.), artiste peintre, à Auvers.
MARCHAL (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. MASSAUX (A.), à Etterbeek

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 janvier; des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 février 1903.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales dans l'église de Dilbeek (Brabant); auteur, M. Bressers;

Église de Dilbeek.
Peintures murales.

2° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Blanden (Brabant); auteur, M. Beyens;

Église de Blanden.
Décoration picturale.

3° Le projet de décoration picturale de l'église de Beez (Namur); peintre, M. Schoul;

Église de Beez.
Décoration picturale.

4° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans la chapelle de Saint-Pierre, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. Ladon, a été attirée sur la remarque signalée par le Comité provincial des correspondants et sur la convenance d'examiner, au cours de l'exécution, s'il n'y aurait pas lieu de revoir l'échelle des proportions des personnages qui composent les diverses scènes de la partie inférieure du vitrail;

Église de Sainte-Waudru, à Mons.
Vitrail.

5° Le projet de deux vitraux destinés à l'église de Saint-Norbert, à Anvers; auteur, M. Dobbelaere.

Église de Saint-Norbert, à Anvers.
Vitraux.

Hôtel de ville
d'Hoogstraeten.
Peintures.

— A la demande de M. Boom, il a été procédé dans l'atelier de cet artiste, le 21 janvier 1908, à l'examen du modèle au tiers du quatrième panneau des peintures de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

MM. Smekens, Van der Ouderaa, l'abbé Laenen et H. Blomme, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Le panneau en question représente une cérémonie religieuse se rapportant à un épisode de la vie d'Autoine de Lalaing, qui, en 1518, fut créé par Charles-Quint, comte et seigneur d'Hoogstraeten.

Dans cette imposante cérémonie, entourée de toute la pompe de l'Église, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, en présence de la Cour, pose sur la tête d'Antoine de Lalaing, le chapeau de comte. La scène se passe dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

L'ensemble très bien ordonné de cette très riche composition peut être adopté. Le groupement des figures est très heureux ainsi que leur expression. Quelques observations ont été faites à l'artiste au sujet de la pose des jambes du page d'un groupe de deux figures; on ferait gagner de l'importance à la composition en rapprochant ces figures de celle de l'archiduc Ferdinand d'Autriche. L'attention de l'artiste a été appelée sur un bouclier d'une dimension qui semble exagérée. Même observation pour la bannière armoriée qui paraît prendre trop d'importance, et sur une draperie sur tringle qui est placée dans le chœur derrière le retable de l'autel. Au premier plan sont assis des Dominicains. L'un d'eux porte une coiffure qui est fantaisiste; d'autre part, le banc qu'ils occupent est recouvert

d'une draperie en brocard qui devrait être légèrement relevée pour laisser entrevoir quelque chose de plus que le montant de ce meuble; enfin, le rouge très brillant du costume du récipiendaire devrait être rappelé dans la partie droite du tableau dans un détail d'un costume.

L'artiste s'est engagé à tenir compte de ces observations dans le cours de l'exécution définitive de cette nouvelle partie de son œuvre.

— Il a été procédé, le 16 janvier 1908, dans l'église d'Hastière-par-delà à l'examen des vitraux dont le placement, dans cet édifice, a été autorisé par arrêté royal du 7 juillet 1907.

Eglise
d'Hastière-par-
delà.
Vitraux.

Il résulte de cet examen, auquel assistaient MM. Boveroulle, Dardenne, Van den Eeden et de Pierpont, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, que les vitraux en question sont entièrement terminés et que leur exécution est satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside promis, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'ameublement de la justice de paix et de la maison communale d'Arendonck (Anvers); architecte, M. Taeymans ;

Justice de paix
et maison
communale
à Arendonck.

2° Le projet de restauration extérieure de l'hôtel de ville de Malines (Anvers), sous la réserve de supprimer les lucarnes inférieures en bois de la toiture s'il n'y a pas de

Hôtel de ville
de Malines.

raison de les maintenir pour l'intérieur de l'édifice; architecte, M. Van Boxmeer;

Abbaye
de Herckenrode,
à Curange.

3° Le projet concernant l'exécution des travaux indispensables pour assurer la conservation du porche d'entrée de l'ancienne abbaye de Herckenrode, à Curange (Limbourg). La Commission estime qu'il importera de moiser le pied de la charpente; elle a indiqué cette modification, au crayon, sur la coupe transversale du bâtiment; architecte, M. Rypens;

Ancienne abbaye
de La Cambre,
à Ixelles.

4° Le nouveau tracé de l'avenue Courbe, destinée à relier les étangs d'Ixelles au Bois de la Cambre, de manière à assurer la conservation de la chapelle de Saint-Boniface qui existe dans l'ancienne abbaye de la Cambre, à Ixelles (Brabant).

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Nieupoort-Bains (Flandre occidentale). L'attention de l'architecte, M. Carbon, a été appelée sur l'effet malheureux que produirait le demi-pignon à droite du bâtiment et qu'il fera bien de revoir au cours de la construction;

2° A la reconstruction du presbytère d'Estaimbourg (Hainaut), sous la réserve d'atténuer la raideur de l'escalier et de supprimer les arcatures figurées au pignon de la façade latérale. Il conviendrait que la destination presbytérale fût au moins quelque peu indiquée dans la façade principale; architecte, M. Cordonnier;

3° A la reconstruction du presbytère de Sinay (Flandre orientale). L'attention de l'architecte, M. Goethals, a été

appelée sur la convenance d'abaisser les petits arcs de décharge des fenêtres de la façade principale et de ramener l'abat-jour des fenêtres de cette façade au niveau du chapiteau de la colonne du porche ;

4° A la restauration du presbytère de Montquintin, commune de Dampicourt (Luxembourg) ;

5° A la restauration du presbytère de Santhoven (Anvers) ; architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Courtrai (Flandre occidentale), paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Ce projet mérite l'entière approbation. Le Collège est unanime pour adresser ses sincères félicitations à l'auteur, M. Coomans, à propos de cette conception vraiment remarquable. La Commission pense toutefois qu'au cours de la construction, l'architecte fera bien de n'établir que trois contreforts au lieu de quatre aux chapelles avoisinant le chœur, en vue de supprimer les deux coins formés par les contreforts du chœur et le premier contrefort de ces chapelles. La lumière des deux premières fenêtres des dites chapelles serait du reste obstruée par le chœur. M. Coomans a été engagé aussi à ouvrir les murs reliant les chapelles aux colonnes du vaisseau pour mieux dégager la construction. Enfin, il lui a été conseillé d'utiliser la tourelle vide du transept en y prévoyant un escalier destiné à donner accès aux combles, l'escalier ménagé dans l'autre tourelle étant réservé pour le jubé ;

Eglise
de Saint-Jean-
Baptiste,
à Courtrai.

Eglise
de Loth

2° A Loth (Brabant). Ce projet est parfaitement étudié. L'attention des auteurs, MM. les architectes Veraart et Lemaire, a été appelée sur le grand nombre de lumières qui se remarque dans les deux fenêtres des pignons du transept;

Eglise
de Brumagne.

3° A Brumagne, commune de Lives (Namur). L'attention des autorités locales a été attirée sur l'escalier donnant accès à la sacristie. Cet escalier, composé de 20 marches, sera très incommode en cas de mauvais temps; architecte, M. Falize.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

Eglise
de Nieuwmoer.

1° De Nieuwmoer, sous Calmpthout (Anvers), sous réserve d'abaisser la toiture de la chapelle des fonts, ainsi qu'il est indiqué au crayon, sur le plan; architecte, M. Gife;

Eglise
d'Eppeghem.

2° D'Eppeghem (Brabant), à la condition de tenir compte des recommandations formulées par M. l'architecte provincial dans son rapport joint au dossier; architecte, M. Bilmeyer;

Eglise
de Wavre-Notre-
Dame.

3° De Wavre-Notre-Dame (Anvers). La Commission eût préféré voir démolir le dôme moderne de la vieille tour et le remplacer par un étage en style roman avec couverture du même style. Mais il résulte de renseignements communiqués par M. l'architecte Careels, que cette construction est en parfait état de conservation et que les habitants de la localité regretteraient de la voir disparaître par suite des souvenirs qu'elle rappelle. Dans ces conditions, le Collège n'insiste pas et pense qu'on peut donner suite au projet soumis, qui est d'ailleurs très bien étudié;

Eglise
de Loonbeek.

4° De Loonbeek (Brabant); architecte, M. Langerock.

Ainsi que les projets ci-après :

5° Construction des fondations de la Basilique du Sacré-Cœur de Jésus à ériger dans le parc de Koekelberg (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église
du Sacré-Cœur
de Jésus,
à Koekelberg.

6° Travaux supplémentaires nécessités par la construction de l'église de Ghislenghien (Hainaut); architecte, M. Dosveld;

Église
de Ghislenghien.

7° Établissement d'un trottoir autour de l'église d'Alsemberg (Brabant); architecte, M. J. Albert;

Église
d'Alsemberg.

8° Établissement d'une grille de clôture à l'ancien cimetière d'Arendonck (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Cimetière
d'Arendonck.

9° Construction d'un portail dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer;

Église
de Saint-Jean-
Baptiste,
à Malines.

10° Amélioration des abords de l'église d'Ermeton-sur-Biert (Namur);

Église
d'Ermeton-sur-
Biert.

11° Construction d'un porche à l'église du Saint-Sépulcre, à Nivelles (Brabant); architecte, M. Govaerts;

Église du
Saint-Sépulcre,
à Nivelles.

12° Établissement d'un dallage dans l'église d'Arloncourt (Luxembourg);

Église
d'Arloncourt.

13° Exécution de travaux divers dans l'église de Rumillies (Hainaut). Il résulte de renseignements communiqués que les travaux dont il s'agit sont terminés. En présence de l'insignifiance de l'édifice, au point de vue de l'art, le Collège ne croit pas devoir s'opposer à l'approbation de ces ouvrages. Il y aura lieu toutefois d'appeler la sérieuse attention du Conseil de fabrique sur l'irrégularité commise et de lui recommander de ne plus recommencer, à l'avenir, semblable irrégularité. Il n'est pas admissible que l'on se passe de l'autorisation des pouvoirs publics et que l'on vienne, après coup, réclamer leur intervention financière; architecte, M. Dufour;

Église
de Rumillies

Objets mobiliers
d'églises.

14° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Salles (Hainaut) : confessionnal ;

Afsné (Flandre orientale) : chaire à prêcher et confessionnal ;

Mont-sur-Marchienne (Hainaut) : buffet d'orgue ;

Saint-Louis, à Marcinelle (Hainaut) : maître-autel ;

Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles : mobilier de la nouvelle sacristie ;

Crisnée (Liège) : maître-autel ;

Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale) : banc de communion et clôture du chœur ;

Saints-Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale) : buffet d'orgue ;

Monceau-sur-Sambre (Hainaut) : lutrin ;

Marchienne-au-Pont (Hainaut) : mobilier complet ;

Baine-l'Alleud (Brabant) : deux autels latéraux ;

Kessenich (Limbourg) : autel pour la chapelle des fonts baptismaux ;

Petit-Brogel (Limbourg) : buffet d'orgue ;

Dolhain (Liège) : girandoles ;

Hansinelle (Namur) : lambris et grillages intérieurs ;

Hulste (Flandre occidentale) : stalles, confessionnaux et banc de communion ;

Evere (Brabant) : confessionnal ;

Sainte-Gertrude, à Etterbeek (Brabant) : mobilier de la chapelle des fonts baptismaux.

Eglise
de Braives.

— Il a été procédé, les 28 janvier et 19 février 1908, à l'inspection de l'église actuelle de Braives (Liège) et à l'exa-

men de l'emplacement proposé pour la reconstruction de cet édifice.

L'église actuelle de Braives, quoique remontant à une époque très reculée, n'offre aucun intérêt artistique ou archéologique. Elle a subi, dans la suite des temps, de nombreux remaniements qui lui ont enlevé tout caractère. De plus, elle est de beaucoup insuffisante pour les nécessités du culte et se trouve dans un état misérable. Il y a donc utilité à ce qu'on la remplace par une autre construction en rapport avec la population locale, qui compte 1,255 habitants.

En ce qui concerne l'emplacement que l'on compte assigner au nouvel édifice, il paraît très convenable; il est favorable à la bâtisse, est situé à mi-côte de l'agglomération et autant que possible au centre de celle-ci.

Sans doute, le terrain qu'occupe l'église actuelle est fort bien situé au point de vue de l'aspect pittoresque, mais il se trouve à la limite extrême du village. Cette situation s'expliquait autrefois lorsque l'église servait au culte de plusieurs villages; elle ne peut plus s'expliquer aujourd'hui que ces villages sont dotés chacun de leur paroisse. D'autre part, cet emplacement se trouve dans un endroit escarpé, ce qui rend l'ascension de cette cote extrêmement pénible surtout pour les personnes âgées. Il faut, en outre, tenir compte des nécessités d'aujourd'hui, qui ne sont plus celles des temps lointains, et de cette considération que l'accès de l'édifice y est exposé, sur une crête, à toutes les intempéries.

Toutes ces considérations militent en faveur de l'abandon de l'emplacement actuel.

Il doit être entendu toutefois que la vieille église ou tout

au moins sa tour, sera protégée contre toute destruction à cause du rôle qu'elle joue dans le panorama du village.

On pourrait, en cas de conservation intégrale, affecter la vieille église à l'usage de chapelle funéraire.

Il doit être entendu encore que le terrain servant d'emplacement à l'église nouvelle dépassera d'au moins 10 mètres les parties les plus saillantes des faces latérales. Le nouvel édifice devra être orienté aussi exactement que possible et on relèvera un peu son niveau.

Les plans ont été revêtus du visa.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que le cimetière qui entoure l'église de Saint-Nicolas, à Willebroeck (Anvers), est limité de deux côtés par la voie publique. Du côté de l'entrée principale de l'église, il est fermé par un mur en pierre, à hauteur d'appui, interrompu en deux endroits par des portes grillées en fer. Le côté latéral sud est séparé de la rue par une vieille haie dont l'état délabré nécessite le remplacement par une clôture plus convenable. La grille projetée, d'après le dessin de M. l'architecte Careels, devrait servir à cet effet.

Il serait à conseiller qu'à l'occasion du travail projeté, on remplaçât aussi les murs qui relient les portes en fer du côté de l'entrée principale afin d'avoir une clôture uniforme dans tout le pourtour. Les montants en pierre actuellement existants seraient naturellement conservés, et les poteaux destinés à rompre la monotonie d'un grillage devraient être conçus d'après le style des anciens.

On pourrait aussi faire au cimetière des plantations d'arbustes de verdure décorative, comme il s'en trouve autour de la statue de M. Louis De Naeyer.

Sous réserve qu'il soit tenu compte des recommandations qui précèdent, le projet soumis peut être adopté. Il a été revêtu du visa.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet des travaux de grosses réparations de l'église de Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut). Il résulte de renseignements parvenus que ces ouvrages ont été effectués d'urgence. Ce procédé est incorrect. Il y aura lieu de le rappeler aux autorités locales et de leur faire connaître que cette irrégularité ne pourra plus se reproduire à l'avenir ;

Eglise
de Chapelle-lez-
Herlaimont.

2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Job in t' Goor (Anvers) et à la reconstruction de la sacristie de cet édifice. La Commission est d'avis avec M. l'architecte provincial Gife, qu'il importe de placer le calvaire contre le mur est, mur aveugle, où il sera à l'abri des intempéries, ne masquera pas la fenêtre nord et ne nuira pas à la vue du vitrail qu'on pourra y installer plus tard ;

Eglise
de Saint-Job
in t' Goor.

3° Le projet concernant des travaux de restauration et de construction à l'église de Varsseenaere (Flandre occidentale). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte de l'observation formulée par M. l'inspecteur-architecte provincial, en ce qui concerne l'épaisseur des murs en élévation du magasin, qui est insuffisante et qui devra être portée à une brique et demie ; architecte, M. Soete ;

Eglise
de Varsseenaere.

4° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de la Madeleine, à Bruges (Flandre occidentale) ; architecte, M. Depauw ;

Eglise
de la Madeleine,
à Bruges.

- Église de Salles, 5° Le projet de restauration de la tour de l'église de Salles (Hainaut); architecte, M. Maréchal;
- Église de Hampteau, 6° Le projet relatif aux travaux de consolidation et de réparation à exécuter à l'église de Hampteau (Luxembourg); architecte, M. Deroché;
- Église de Jenneville, 7° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'appropriation à l'église de Jenneville, sous Moirey (Luxembourg);
- Église de Filée, 8° Le projet de restauration de l'église de Filée (Namur); architecte, M. Tonglet;
- Église d'Onhaye, 9° Le projet concernant la restauration de la façade de l'église d'Onhaye (Namur); architecte, M. Frankinet;
- Église de Hechtel, 10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Hechtel (Limbourg); architecte, M. Gilson;
- Église de Genendyck, 11° Le projet relatif à la restauration de l'église de Genendyck, sous Quaedmechelen (Limbourg); architecte, M. Moers;
- Église de Hamoir, 12° Le projet concernant des travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à l'église de Hamoir (Liège); architecte, M. Demany;
- Église de Saint-Pierre, à Lessines, 13° Le projet de restauration du pavement de l'église de Saint-Pierre, à Lessines (Hainaut); architecte, M. Depoitemont;
- Église de Sainte-Marguerite, à Liège, 14° Le projet relatif à la restauration des escaliers extérieurs de l'église de Sainte-Marguerite, à Liège; architecte, M. Lousberg;
- Église de Bailleul, 15° Le projet de restauration de l'église de Bailleul (Hainaut), sous réserve de diminuer un peu la largeur des fenêtres des basses-nefs; architecte, M. Sonnevile;
- Église de Hoxem, 16° Le projet relatif à l'exécution d'une seconde série de travaux de restauration à l'église d'Hoxem, sous Hougaerde (Brabant); architecte, M. Langerock;

17° Le projet de restauration de la façade sud de la cathédrale de Liège vers le préau des cloîtres. Les travaux dont il s'agit sont effectués. Tenant compte de la bonne foi qui a présidé à l'exécution de ces ouvrages, lesquels n'ont exercé aucune conséquence au point de vue de l'aspect du monument, la Commission a émis un avis favorable sur cette affaire ; architecte, M. Lohest ;

Cathédrale
de Liège.

18° Le projet relatif à l'exécution de travaux complémentaires de restauration à la voûte en bardeaux de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges (Flandre occidentale) ; architecte, M. De Wispelaere ;

Chapelle
du Saint-Sang,
à Bruges.

19° Le projet de restauration de la fenêtre du pignon principal de la nef latérale droite de l'église de Loo (Flandre occidentale) ; architecte, M. Coomans ;

Église
de Loo.

20° Le projet concernant l'exécution d'une nouvelle série de travaux de restauration à l'église de Saint-Hubert (Luxembourg). Les travaux que l'on projette, pour le moment, peuvent être autorisés. La Commission estime toutefois qu'avant de poursuivre complètement les travaux de rejointoyage intérieur, il sera indispensable d'établir deux échantillons, l'un avec du sable ordinaire de la localité, l'autre avec du sable un peu plus blanc. Lorsque ces échantillons seront établis, le Collège les fera examiner par ses délégués. Au cours d'une réunion récente, la Commission a interrogé M. Capronnier sur le point de savoir si l'on peut ajourner la restauration du portail sud. Cet artiste a déclaré qu'il ignorait si cet ajournement est possible. Pour sa part, le Collège pense que cette restauration doit rester comprise dans le devis actuel ; étant donné le délabrement avancé de ce beau morceau d'architecture, la

Église
de Saint-Hubert.

Commission ne se croit pas autorisée à se rallier à la proposition d'ajourner sa consolidation. Elle a, du reste, déjà signalé l'urgence de ces travaux, notamment dans son rapport du 7 juin 1906. La Commission ne voit rien qui s'oppose à ce que l'on confie les travaux projetés à l'entrepreneur Heine-Jamagne, de Huy, qui a déjà effectué d'autres travaux importants au même édifice à la satisfaction générale. Il paraît dangereux, pour des ouvrages de cette nature, d'une délicatesse reconnue, de courir le risque d'une adjudication même restreinte. Ce procédé se justifie d'ailleurs par de nombreux précédents en pareille espèce.

— Un avant-projet soumis en vue de l'aménagement de la crypte de l'église d'Hastière-par-delà a fait l'objet d'un examen, sur place, le 16 janvier 1908.

MM. Boveroulle, Dardenne, de Pierpont et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

Depuis l'exécution des travaux de restauration générale de l'église d'Hastière-par-delà, la crypte est restée à peu près dans l'état où on l'a retrouvée en 1882. Cette excavation ouverte au delà du transept, dans le chœur roman, ne paraît pas devoir être maintenue indéfiniment telle quelle, surtout aujourd'hui que le monument est remis en bon état. Il semble qu'il y a quelque chose à faire à ce sujet. Le meilleur parti à adopter paraît, de l'avis général, être celui de recouvrir la crypte par une voûte dans le type de ce qui est proposé à l'avant-projet soumis. Toutefois, il y aura lieu de borner la hauteur de la crypte à environ celle de la crypte de l'église voisine de Celles, qui semble remonter approximativement à la même époque. Par conséquent, la

hauteur entre le sol de cette crypte et l'intrados de la voûte devrait être limitée à 2^m50. La limitation de la hauteur à 2^m50 nécessitera une légère réduction de hauteur des pilastres accolés aux murs extrêmes, mais cette réduction n'offre aucun inconvénient, attendu que, lors de l'appropriation provisoire de la crypte, au cours des travaux de restauration de l'église, les dits pilastres ont été quelque peu surélevés pour régulariser l'aspect d'ensemble.

Le massif d'un ancien autel existant dans la crypte devra être conservé avec soin dans son état actuel.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on prévoie au projet définitif un autel sur la voûte à rétablir au-dessus de la crypte. Cet autel devra être conçu dans des proportions peu élevées de façon que, vu de la nef de l'église, son sommet ne masque pas le bas du seuil des fenêtres de l'abside, qui est une très belle construction du XIII^e siècle.

Un seul escalier suffira pour donner accès sur la voûte de la crypte.

Quant à la question du ciborium que l'on désirerait élever au-dessus de l'autel, il conviendra de la réserver jusqu'après le placement de l'autel. On étudiera alors, au moyen d'un bon gabarit, les proportions et la forme à lui donner pour qu'il ne masque pas des parties essentielles du fond de l'abside.

Il va de soi qu'au cours des travaux d'appropriation de la crypte, on devra enlever les deux pilastres établis à l'angle du transept joignant le chœur roman. Ces pilastres, qui ont été construits avant la découverte de la crypte, n'ont pas existé à l'origine; ils ne se raccordent d'ailleurs pas bien à l'ancien arc triomphal. Cet enlèvement a déjà été demandé antérieurement.

La trabe existant aujourd'hui sous l'arc de l'abside, devra être reportée sous l'ancien arc triomphal roman que recouvrent des restes de peintures murales très anciennes. C'est là du reste sa place normale.

En vue de la conservation de l'intéressante église d'Hastière-par-delà, il importe que l'on ne tarde pas à exécuter les travaux nécessaires pour écarter les eaux pluviales du pied des murs. Il a été constaté, au cours de l'inspection, que les eaux provenant des toitures séjournent au pied des murailles et s'introduisent dans les fondations, où elles ne tarderont pas à exercer des ravages importants.

Eglise
de Stabroeck.

— Le projet relatif à la restauration de l'église de Stabroeck a fait l'objet d'un examen, sur place, le 18 février 1908, de concert avec MM. Donnet et Opsomer, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers.

Bien que la tour et l'abside présentent un certain aspect, il a été constaté que l'église de Stabroeck n'offre guère d'intérêt au point de vue artistique ou archéologique.

Le vaisseau, qui a reçu d'importantes transformations et des agrandissements modernes, n'a pas une valeur suffisante pour que l'on y exécute des travaux coûteux de restauration. Par exemple, il n'y aurait pas avantage à rétablir les bardeaux de la nef centrale; il est préférable que l'on se borne à restaurer la voûte actuelle en lattis et plâtrages, pourvu qu'on y exécute, ainsi qu'aux murs, une peinture de meilleur goût que celle qui les recouvre.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on autorise la restauration des trois fenêtres de l'abside et à ce que l'on place des meneaux et réseaux dans ces baies en laissant

ouverte celle du centre et en essayant ce qu'il convient de faire dans les deux latérales, soit les ouvrir aussi, soit les boucher par une demi-brique intérieure. Ainsi l'on aura l'avantage d'une part de restituer à l'extérieur de cette partie de l'édifice son aspect primitif et, d'autre part, d'éclairer le réduit derrière l'autel.

Quant au calvaire situé à l'extérieur du chevet et qui empiète sur la fenêtre centrale, la Commission émet le vœu de le voir déplacer.

Avant de passer à l'exécution des meneaux et réseaux des fenêtres de l'abside et de la haute nef, il sera indispensable que l'architecte en soumette les détails aux autorités compétentes, les dessins d'ensemble à échelle réduite joints au dossier ne permettant pas de se rendre un compte suffisant de ce travail des plus délicats.

Le mobilier Renaissance de l'église de Stabroeck est, en général, fort intéressant. Il y a lieu de citer surtout les confessionnaux placés dans le transept et le banc de communion. Ce dernier meuble est une conception remarquable du xvii^e siècle; d'un aspect original, il est composé de plusieurs panneaux renfermant des motifs de sculpture finement taillés en plein bois. La chaire de vérité est également un bon morceau de sculpture; ce meuble aujourd'hui adossé à une colonne du côté de la nef centrale, mérite d'être remis à sa place primitive entre deux colonnes. Outre qu'il est mal exposé, il a encore le défaut de masquer en grande partie la vue vers le fond du chœur.

L'autel du transept sud, qui est en bois, devrait être peint en imitation de celui du transept nord qui est en marbre et

il importerait d'y remettre le tableau qui s'y trouvait autrefois et que l'église possède encore.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, le projet soumis peut être adopté.

Vu l'urgence de restaurer sans retard les toitures et les chéneaux, il y a lieu d'autoriser la mise à exécution immédiate de ces ouvrages, qui intéressent tout particulièrement la conservation de l'édifice et qui figurent au n° 1 du devis estimatif annexé au dossier.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 23 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 mars; des 4, 11, 18 et 25 avril 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le travail de restauration effectué au grand tableau représentant le Jugement dernier, qui se trouve dans l'église de Sainte-Anne, à Bruges (Flandre occidentale); peintre-restaurateur, M. Vincent;

Eglise
de Sainte-Anne,
à Bruges.

2° Le projet relatif à des travaux de peinture à exécuter dans le chœur et les chapelles latérales de l'église de Saint-Josse-ten-Noode. Il importera qu'au préalable l'artiste s'applique à l'apposition d'un échantillon qui sera examiné par une délégation du Collège;

Eglise
de Saint-Josse-
ten-Noode.

3° Le projet de décoration picturale de l'église de Kerkhoven, sous Lommel (Limbourg). Au cours de l'exécution, il y aura lieu de tenir compte des observations

Eglise
de Kerkhoven.

présentées par le Comité provincial des correspondants; peintre, M. Heidbuchel;

Église
des SS. Pierre et
Paul,
à Châtelet.
Vitreaux
et décoration.

4^o Les projets concernant l'exécution de travaux de placement de vitreaux et de décoration intérieure de l'église des Saints Pierre et Paul, à Châtelet (Hainaut); architecte, M. Vaerwyck; peintre, M. Bressers; peintres-verriers, MM. Mayer et C^{ie};

Église
de Glons.
Vitreaux.

5^o Le projet de vitreaux peints destinés à l'église de Glons (Liège). L'attention de l'auteur, M. Ladon, a été appelée sur le croissant formé au-dessus du médaillon supérieur, dont l'effet n'est pas heureux. L'artiste pourrait peut-être remédier à ce défaut en établissant un petit médaillon dans le croissant précité;

Église
de Mall-sur-Geer.
Grisailles.

6^o Le projet de grisailles à placer dans l'église de Mall-sur-Geer (Limbourg); auteur, M. Jeurissen;

Église de
Sainte-Colombe,
à Deerlyck.
Retab. o.

7^o Le projet relatif à la restauration éventuelle du retable de Sainte-Colombe, à Deerlyck (Flandre occidentale). Il semble résulter des pièces du dossier que le retable lui-même n'est pas en mauvais état. Toutefois, la Commission estime, avec le Comité provincial de ses correspondants, qu'il importe de dérocher cette œuvre d'art. Le Collège est d'avis que ce travail doit être confié à un spécialiste en la matière et qu'il y a lieu de commencer par dérocher un panneau en ayant soin de respecter scrupuleusement l'ancienne polychromie qui, probablement, existe encore sous les couches de couleur modernes. Lorsque ce premier panneau sera terminé, la Commission fera examiner l'essai de dérochage par ses délégués;

Église
des SS. Michel
et Gudule,
à Bruxelles.
Statues.

8^o La proposition de l'Administration communale de Bruxelles de faire exécuter quatre figures qui doivent

compléter la restauration extérieure du chevet de l'église des SS. Michel et Gudule, sous la réserve que les figures en question seront exécutées avec soin et que les maquettes seront soumises à la Commission en temps opportun ; sculpteurs, MM. De Rudder et Marin.

— Le chemin de la croix exécuté par M. Van Esbroeck, artiste peintre, dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeck (Brabant), a fait l'objet d'un examen, le 28 mars 1908.

Église
de Sainte-Marie,
à Schaerbeck.
Chemin
de la croix.

Il a été constaté que l'œuvre d'art dont il s'agit est entièrement terminée et qu'elle a été exécutée avec tous les soins désirables. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le travail de M. Van Esbroeck soit adopté définitivement.

— Le projet de restauration de l'église de Saint-Quentin, à Louvain, actuellement en voie d'exécution, prévoyait pour les fenêtres des vitrages mis en plomb avec bordure de couleur.

Église
de Saint-Quentin,
à Louvain.
Vitraux.

Une personne généreuse de la paroisse¹ offrit de payer la différence entre la vitrerie prévue pour les deux grandes verrières du transept et des vitraux en grisaille colorée.

A la suite de cette offre, on a dressé le projet soumis de grisailles. M. Mertens, peintre-verrier à Koekelberg, s'est mis à l'œuvre et les grisailles sont terminées.

Entretemps, d'autres généreux donateurs de la paroisse ont exprimé le désir de voir placer au centre de ces deux baies quelques figures en pied avec socles et baldaquins. Le peintre-verrier a complété son projet en tenant compte de ce désir.

Cette étude a été examinée sur place, le 24 mars 1908, de concert avec MM. Brunfaut, l'abbé Maere et Langerock, membres du Comité provincial des correspondants du

Brabant. Il a été constaté que l'intercallation de figures dans les deux immenses verrières du transept romprait heureusement la monotonie des grisailles et que l'étude des figures est bien comprise.

En conséquence, il n'y a aucun inconvénient à ce que le projet ainsi complété soit adopté. Il y aura lieu toutefois de tenir compte, pour les baldaquins, des types figurés à la droite du dessin avec fond bleu. Il conviendra aussi de donner au bleu de fond une tonalité un peu plus forte que celle indiquée au projet, en vue de faire détacher davantage les compositions du fond en grisaille.

Église de
Sainte-Walburge,
à Furnes.
Verrières.

— Par dépêche du 11 novembre 1907, M. le Ministre de la Justice a bien voulu appeler l'attention de la Commission sur deux questions relatives à des travaux en voie d'exécution à l'église de Sainte-Walburge, à Furnes. Il a été décidé que ces questions seraient examinées sur place, dès le retour de la bonne saison.

La visite en question a été opérée le 7 avril 1908, de concert avec M. van Ruymbeke, membre du Comité provincial des correspondants de la Flandre occidentale.

Il a été constaté que l'une des trois grandes verrières confiées à M. Ladon, celle du transept sud, est entièrement terminée et que cette œuvre d'art est d'un effet des plus remarquables.

M. le Ministre de la Justice estime qu'il est désirable qu'il y ait une certaine harmonie entre les vitraux commandés à M. Ladon et ceux dont l'exécution est confiée à M. Wybo et qui doivent être installés dans la partie nouvelle de l'église à l'angle sud-ouest.

M. Wybo avait déjà terminé les verrières qui lui sont

confiées. Voulant les mettre autant que possible en harmonie avec celles de M. Ladon, il a jugé opportun de les refaire. L'une d'elles, celle du bas-côté vers l'ouest, a été remplacée. Il a été constaté que cette œuvre nouvelle est bien comprise et qu'elle est suffisamment en rapport avec celle de M. Ladon. Le même remaniement sera opéré à celle figurant au côté sud de la nef latérale. Il résulte de cette constatation que les vitraux de M Wybo paraissent en bonne voie de réalisation; il y a lieu de croire qu'ils se rapprocheront favorablement des œuvres de M. Ladon.

M. le Ministre de la Justice estimait que, dans le cas où le Collège jugerait utile d'envoyer des délégués à Furnes, il y aurait lieu de les charger de se rendre compte de l'effet que produirait le magasin construit contre le transept nord de l'église de Sainte-Walburge, conformément au projet qui a reçu le visa de la Commission, le 6 mars 1907

Il résulte de l'examen sur place que le bâtiment en question ne peut être convenablement établi qu'à cet endroit. Il ne sera du reste guère vu et il ne masquera aucune partie essentielle du monument. Dans ces conditions, il n'y a aucun inconvénient à ce que l'on donne suite au projet visé.

— Il a été procédé, le 11 avril 1908, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht, à l'examen des modèles de deux statues debout et d'une statue assise pour le portail latéral sud et de l'une des statues pour le chœur de cet édifice.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. l'abbé Maere, membre du Comité provincial du Brabant, que les modèles précités sont bien compris dans leur ensemble. Il y aura lieu toutefois d'agrandir les statues du chœur de six centimètres et de les munir de socles de quinze centimètres de hauteur.

Église
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.
Statues.

La statue représentant Saint-Boniface ne doit pas être figurée tenant une figure de la Sainte-Vierge. Cette statue devra être traitée avec la caractéristique habituelle.

Musée communal
de Bruges,
Tableau.

— Au cours d'une inspection des tableaux du musée communal de Bruges, le 10 décembre 1906, le Comité mixte des objets d'art avait demandé de commencer par faire au tableau de Van Eyck un essai sur une petite surface *de quelques centimètres carrés* d'enlèvement des retouches anciennes aux abords du joint des deux panneaux, dans le but de s'assurer si l'on peut, sans inconvénient, enlever les dites retouches anciennes aux abords du joint.

Cet avis avait été partagé par la Commission.

Lors d'une visite subséquente, le 21 septembre 1907, faite par des délégués du Comité mixte et par des délégués de la Commission, il a été constaté qu'il n'y avait pas lieu de faire cet essai. Le Collège y a renoncé dès alors.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Hôtel
Gruuthuuse,
à Bruges.

1° Les plans définitifs des travaux de reconstruction et de restauration des dépendances de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges (Flandre occidentale). La Commission estime avec le Comité provincial des correspondants qu'il convient de hausser un peu l'angle des toitures et de le porter à environ 70 degrés. Par suite les gradins des pignons devront être revus. Le Collège pense aussi que le maclair de la grande porte d'entrée pourrait être un peu plus orné. Pour ce qui concerne les autres observations formulées par le Comité provincial, la Commission laisse à l'architecte, M. Delacen-

serie le soin d'examiner, au cours des travaux, quelles sont les modifications qu'il jugera à propos d'opérer;

2° Le projet relatif à l'exécution de lustres pour la salle des pas-perdus de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); auteur, M. Wilmotte;

Hôtel de ville
de Louvain.

3° L'augmentation de dépenses qui s'est produite à l'occasion de la restauration de l'ancienne église des Dominicains, à Braine-le-Comte (Hainaut), transformée en service public; architecte, M. Brunfaut.

Ancienne église
des Dominicains,
à Braine-le-
Comte.

— Il a été procédé, le 2 mars 1908, à l'inspection de la façade principale du collège de Saint-Louis, à Lokeren, dont le classement, parmi les édifices monumentaux civils, est sollicité.

Collège
de Saint-Louis,
à Lokeren.

M. De Ceuleneer, membre du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette inspection.

La façade du collège précité remonte au commencement du xviii^e siècle. Elle est recouverte de badigeon. Cette partie de l'édifice, d'un aspect pittoresque, ne manque pas d'intérêt. C'est, du reste, une des rares constructions anciennes de la ville et à ce titre il convient d'en assurer la conservation.

En conséquence, il y a lieu d'insérer la façade au tableau des monuments et de la ranger dans la 3^e classe.

Certains travaux de restauration et de remise en son état primitif devraient être effectués à cet édifice; en outre, il importe de débarrasser la façade des nombreuses couches de badigeon qui y ont été appliquées et qui la défigurent.

Le collège de Saint-Louis est la propriété de M^{gr} Hebbelinck, recteur magnifique de l'Université de Louvain. S'il n'y a pas possibilité pour le Gouvernement, étant donnée

cette propriété privée, de concourir par un subside aux travaux de restauration, il sera nécessaire que l'Administration communale fasse l'acquisition de la façade ou tout au moins qu'elle y établisse une servitude assurant son maintien intégral pour l'avenir, comme cela se pratique pour d'autres constructions similaires, par exemple à Gand, à Alost, à Malines, etc. Dans cet état de choses, le Gouvernement pourra, sans aucun doute, aider la ville à l'exécution des travaux de remise en état que réclame la façade du monument.

Anciennes
fortifications
de Termonde.

— Le déclassement des fortifications de la place de Termonde ayant été décidé par le Département de la Guerre, il a été procédé, le 14 avril 1908, à l'inspection des trois portes de ces fortifications, à l'effet de déterminer s'il n'y aurait pas lieu de les préserver de la destruction.

MM. De Ceuleneer et Mortier, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

Les portes dont il s'agit constituant des documents intéressant l'histoire de la ville de Termonde en même temps que l'histoire militaire du pays, il y a lieu de les conserver et de faire les sacrifices nécessaires pour les mettre en bon état d'entretien pour l'avenir.

Les constructions précitées peuvent donc être inscrites sur la liste des monuments historiques et être rangées dans la 5^e classe.

Au cours des travaux de démolition des remparts, il sera intéressant de conserver l'aspect actuel des portes susmentionnées. A cette fin, il faudra ménager à leur approche les ponts et une partie des fossés, de façon à rappeler conve-

nablement le rôle qu'ont exercé les portes dans l'enceinte de la ville.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Bredene lez Ostende (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste; Construction et restauration de presbytères.

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Massul, sous Longlier (Luxembourg); architecte, M. Adam;

3° Le projet de reconstruction du presbytère d'Estaimpuis (Hainaut), sous réserve qu'il sera tenu compte de l'avis émis par le Comité provincial des correspondants, de prévoir au devis estimatif la somme nécessaire pour assurer la surveillance spéciale et permanente des travaux; architecte, M. Clerhaux;

4° Le projet relatif aux travaux d'aménagement et d'amélioration à effectuer au presbytère d'Oostnieuwkerke (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

5° Le projet concernant la construction d'un mur de clôture au jardin du presbytère de Saint-Gilles, à Saint-Hubert (Luxembourg);

6° Le projet relatif à la construction d'un mur de clôture au presbytère de Rymenam (Anvers); architecte, M. Careels.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Eglise
de Massul.

1° A Massul, commune de Longlier (Luxembourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution, l'auteur réduise la saillie de la flèche ainsi qu'il est indiqué au crayon sur le plan et qu'il remonte toutes les fenêtres, l'espace entre celles-ci et le toit étant considérable ; architecte, M. Würth ;

Eglise
d'Eygenbilsen.
Eglise de Stall.

2° A Eygenbilsen (Limbourg) ; architecte, M. Christiaens ;

3° A Stall, sous Coursel (Limbourg) ; architectes, MM. Martens et Lenertz ;

Eglise
de Basse-Hestre.

4° A Basse-Hestre, sous Fayt-lez-Seneffe (Hainaut). Au cours de la construction, il importera de rétrécir la fenêtre inférieure de la tour ; d'augmenter d'au moins un mètre la hauteur de la maçonnerie de la tour et proportionnellement celle de la flèche ; de supprimer la retraite formée par la base de la flèche et de mieux assurer l'éclairage du transept. Il doit être entendu que l'édifice sera orienté, le chevet exposé à l'est ; architecte, M. Sonnevile ;

Eglise de José.

5° A José, sous Battice (Liège) ; architecte, M. Philippart ;

Eglise
de Saint-Paul,
à Gand.

6° A Gand, paroisse de Saint-Paul (Flandre orientale). Il résulte des plans soumis par M. l'architecte Valeke que l'emplacement proposé par M. le bourgmestre est très bien choisi, pourvu que l'édifice soit orienté le chevet à l'est. La Commission insiste vivement pour que cet emplacement soit adopté et pour que l'église soit entourée d'un square.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

Eglise
de Brouckom.

1° De Brouckom (Limbourg). La Commission estime tou-

tefois qu'avant d'apposer son visa sur le plan, il y aura lieu de produire un devis détaillé des travaux, conforme aux instructions de la Députation permanente, le résumé joint au dossier n'étant pas suffisant pour pouvoir procéder à une adjudication publique; architecte, M. Vanden Berh;

2° De Meix-le-Tige (Luxembourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution, l'auteur des grisailles examine s'il ne conviendrait pas de poser du bleu à côté du jaune dans la bordure plutôt que du rouge; architecte, M. Würth.

Église
de Meix-le-Tige.

Ainsi que les projets ci-après :

3° exhaussement de la tour de l'église de Merlemont (Namur); architecte, M. Leborgne;

Église
de Merlemont.

4° Exécution de travaux supplémentaires à effectuer à la nouvelle église de Marenne (Luxembourg); architecte, M. Deroché;

Église
de Marenne.

5° Exécution de travaux complémentaires à la nouvelle église de Floriffoux (Namur); architecte, M. Langerock;

Église
de Floriffoux.

6° Établissement d'un calorifère à air chaud dans l'église de Bierset (Liège);

Église
de Bierset.

7° Construction d'un grand portail avec jubé et de deux portails latéraux en l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale). L'attention de l'auteur, M. Langerock, a été attirée sur les plombs des vitrages, qui paraissent appartenir à une époque plus récente que l'ensemble des portails;

Église de
Sainte-Walburge,
à Audenarde.

8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Balgerhoeke (Flandre orientale) : mobilier complet;

Uytbergen (Flandre orientale) : mobilier complet;

Grammene (Flandre orientale) : maître-autel et stalles;

Thielrode (Flandre orientale) : stalles ;

Lanaye (Limbourg) : retable et banes ;

Fosses (Namur) : banc de communion et quatre confessionnaux ;

Momalle (Liège) : maître-autel et décoration picturale ;

Vilvorde (Brabant) : deux autels latéraux ;

Saints Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale) : stalles.

Malines (Anvers), chapelle du palais archiépiscopal : autel.

— La délégation du Collège a mis à profit les visites à Furnes des 7 et 21 avril 1908, pour examiner les travaux ayant pour objet d'aménager les stalles du chœur et de déplacer le jubé de l'église de Sainte-Walburge, conformément au plan visé par la Commission, le 11 avril 1907, et aux instructions données par l'autorité supérieure dans la dépêche du 13 mai 1907, adressée à M. le Gouverneur de la Flandre occidentale.

Après un examen minutieux fait au cours des deux visites précitées, la Commission est *unanimentement* d'avis que l'orgue ne peut être remis à l'entrée du chœur, où il masquerait tout à fait la vue, aujourd'hui superbement dégagée, du très beau sanctuaire de Sainte-Walburge.

L'orgue devra être placé devant la fenêtre occidentale ou à côté, sur un jubé dont le projet sera présenté aux autorités compétentes.

D'autre part, il a été constaté que les essais, pratiqués en ce qui concerne le déplacement de certaines stalles, ne sont pas heureux.

Sauf deux collègues qui s'en tiennent au plan précité du

11 avril 1907, la Commission pense qu'il y a lieu de rétablir la situation primitive des stalles et de leurs retours vers le transept avec les galeries qui les surmontaient. En un mot, à une très grande majorité, le Collège estime qu'après les essais pratiqués, on ne peut sagement apporter d'autre modification à la situation ancienne que le déplacement de l'orgue.

On devra profiter de l'occasion pour restaurer le gros pilier du transept en pierre de Tournai, tel qu'il existait primitivement et pour améliorer la situation de l'un des contreforts extérieurs, qui se détériore très gravement par l'humidité.

L'avis précité de la très grande majorité de la Commission royale ne paraît point réfutable au point de vue artistique. Le Collège ne se dissimule pas qu'il peut être combattu au point de vue des nécessités de l'exercice du culte. C'est pour cette dernière et seule raison que l'un des membres de la Commission, M. le chanoine Van Caster, ne s'est pas rallié à l'opinion de la majorité.

Contrairement à l'opinion et au vœu de la majorité de la Commission royale des Monuments, l'agrandissement de l'église de Sainte-Walburge ne s'est point fait dans les limites voulues par l'auteur de ce beau monument.

Sans doute, la réalisation des idées de ce grand artiste eût coûté cher; la preuve en est que lui-même n'a réussi à faire construire, de son temps, que le chœur de l'église.

Mais le Collège n'a cessé de prétendre que l'agrandissement partiel construit en ces derniers temps, aurait dû réserver l'avenir et laisser entier le projet du maître de l'œuvre. Malheureusement, la Commission n'a pas été plus

écoutée en cette matière capitale qu'au sujet du maintien des curieuses peintures ornementales du sanctuaire.

On peut le voir, maintenant : le souci du grand art et les nécessités du culte ne se fussent point contrariés si l'idée mère de l'artiste eût été respectée. Suivant cette conception, le chœur de Sainte-Walburge, avec sa belle clôture de stalles, devenait une chapelle de chevet. Au devant de celle-ci se serait élevé un second maître-autel, conformément à des exemples connus.

En cette occurrence, le Collège doit le répéter : il n'a aucune prétention à l'infaillibilité en matière d'art et de science archéologique. Rien n'est plus difficile que de traiter, à fond et définitivement, les questions complexes, délicates, soumises à ses délibérations. Au moins a-t-il la conscience de n'épargner ni travaux, ni recherches, ni débats contradictoires, ni visites des monuments pour que les Ministres aient sous les yeux, au moment de prendre leur décision, avec des documents complets, des avis réfléchis mûrement et sans parti pris d'école.

Il appartient aux Ministres d'apprécier s'il est prudent et pratique de ne point écouter la Commission suivant ce qui s'est pratiqué dans le cas très important de l'église de Sainte-Walburge.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église
du Louftémont.

1° Le projet de travaux d'appropriation à exécuter à l'église de Louftémont (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Église
d'Hatrival.

2° Le projet relatif à l'exécution de divers travaux

d'appropriation à l'église d'Hatrival (Luxembourg) et au placement d'un maître-autel dans cet édifice. La Commission s'est ralliée à l'opinion du Comité d'art chrétien qu'il serait désirable de voir doter l'église d'Hatrival d'une chapelle baptismale dont elle est dépourvue; architecte, M. Würth;

3° Le projet des travaux de rejointoyage à effectuer à l'église d'Anhée (Namur);

Église
d'Anhée.

4° Le projet des travaux de grosses réparations à effectuer à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Bois-d'Haine (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église
de Saint-Jean-
Baptiste,
à Bois-d'Haine.

5° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Pottes (Hainaut); architecte, M. Clerboux;

Église
de Pottes.

6° Le projet concernant la restauration de l'église d'Erondegem (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

Église
d'Erondegem.

7° Le projet concernant le remplacement de la voûte en maçonnerie du chœur de l'église de Laethem-Sainte-Marie (Flandre orientale), par une voûte en bardeaux; architecte, M. Janssens;

Église
de Laethem-
Sainte-Marie.

8° Le projet relatif à l'exécution de quelques travaux de restauration extérieure et au placement d'une grille à l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Bergerhout (Anvers), sous réserve de tenir compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants, dans son rapport en date du 6 mars 1908; architecte, M. Mertens;

Église
de Notre-Dame-
aux-Neiges,
à Bergerhout.

9° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église d'Eelen-sur-Meuse (Limbourg);

Église
d'Eelen-sur-
Meuse.

10° Le projet des travaux de restauration à exécuter, en 1908, à l'église de Saint-Paul, à Anvers; architecte, M. Stuyck;

Église
de Saint-Paul,
à Anvers.

11° Le projet relatif à la sixième série des travaux de

Église
de Notre-Dame
du Sablon,
à Bruxelles.

restauration de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. La Commission est d'avis que le projet soumis mérite son entière approbation. Elle est unanime pour féliciter M. l'architecte Van Ysendyck au sujet de la façon remarquable et consciencieuse dont il a fait preuve dans l'élaboration de cette étude des plus délicates. Depuis la rédaction de ce projet, M. Van Ysendyck a poursuivi ses recherches et, au cours de la réunion du 14 mars 1908, il a communiqué le résultat de ses dernières découvertes, qui sont consignées sur le papillon annexé à la façade du portail à restaurer vers la rue de la Régence. La Commission ne peut qu'approuver également cette rectification. On demandera seulement qu'au cours des travaux l'architecte donne au pied du fleuron couronnant le portail une forme un peu plus oblique. Le Collège recommande tout spécialement de bien choisir la pierre à mettre en œuvre dans cette entreprise d'une nature particulièrement délicate. Cette recommandation s'applique surtout à la pierre de Reffroy, qu'il conseille de ne pas employer. Tenant compte des grandes difficultés d'exécution et des aptitudes toutes particulières dont les entrepreneurs des travaux antérieurs ont fait preuve, la Commission est d'avis, avec M. l'architecte provincial, qu'il y a lieu d'accueillir la proposition de l'Administration communale de confier cette nouvelle série de travaux à M. Capel pour le gros œuvre et à M. Jaspard pour la sculpture, aux mêmes conditions que précédemment.

— Il résulte d'une communication de M. le Gouverneur du Brabant, en date du 21 janvier 1908, que, dans sa dernière séance, le Comité provincial des correspondants,

qui n'a pas été appelé à examiner le projet des travaux de dégagement du chevet de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, a décidé de signaler à l'attention de la Commission royale des Monuments l'impression peu favorable que donne, à son avis, la balustrade établie sur les nouvelles dépendances de l'église, derrière la chapelle de la Vierge.

Le Comité exprime également le vœu de voir rechercher le moyen de restaurer plutôt que de reconstruire les parties anciennes de l'édifice mises au jour derrière la chapelle du Saint-Sacrement.

Si le Comité des correspondants du Brabant n'a pas été appelé à examiner le projet des travaux de dégagement du chevet de la collégiale de Sainte-Gudule, ce fait ne dépend pas de la Commission. Il appartient à M. le Gouverneur de la province, Président du Comité, de consulter ce Comité quand il le juge opportun. Et de fait, la Commission voit toujours avec satisfaction consulter ses correspondants au sujet de toutes les affaires qui intéressent les travaux qui s'exécutent aux édifices publics de la province.

Pour ce qui concerne la balustrade établie sur les dépendances derrière la chapelle de la Vierge, le Collège, qui a inspecté récemment les travaux, n'a pas subi la même impression que le Comité provincial. Cette balustrade rentre bien dans le caractère de la construction. Tout au plus peut-on reprocher à son appareil une échelle un peu grande par rapport à l'appareil général du bâtiment. Mais ce qui a éveillé l'attention, c'est l'appareil à crossettes du cintre de la grande baie, appareil qui n'était pas en usage à l'époque de la construction. Le cintre aurait dû se terminer par une ligne continue.

Quant aux parties anciennes mises au jour derrière la chapelle du Saint-Sacrement, elles ne se sont révélées qu'au cours des démolitions, après la rédaction du projet de dégagement. Il va de soi que leur restauration n'exigera pas un renouvellement aussi prononcé que celui du parement des dépendances du côté opposé, le parement de la construction mise au jour derrière la chapelle du Saint-Sacrement étant suffisamment conservé pour ne nécessiter qu'une restauration ordinaire.

En tous cas, l'architecte a été invité à faire un relevé très exact, à une échelle suffisante, de cette belle partie de l'édifice et à y indiquer, par des teintes spéciales, les restaurations qu'elle nécessite. Cette étude sera soumise, en temps opportun, à l'appréciation des autorités compétentes.

Eglise
d'Éppeghem.

— Il a été procédé, le 10 mars 1908, à l'inspection de l'église d'Éppeghem (Brabant) à l'effet de déterminer s'il y a lieu de ranger cet édifice parmi les monuments du culte.

Il résulte de cet examen que la tour seule de l'église d'Éppeghem offre un mérite artistique suffisant pour motiver son inscription sur la liste des monuments et qu'il y a lieu de la ranger dans la 5^e classe.

Eglise
de Notre-Dame,
à Aerschoot.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 17 mars 1908, à une inspection de l'église de Notre-Dame, à Aerschoot, dont le débadigeonnage intérieur est terminé.

MM. Brunfaut et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que des restaurations assez sérieuses devront être effectuées à l'intérieur de ce beau monument. Ces restaurations sont surtout nécessitées par suite des

incendies qui ont atteint l'édifice à plusieurs reprises et dont les dégâts ont été dissimulés au moyen de replâtrages.

L'ossature de l'édifice est construite en pierre ferrugineuse, dans laquelle on remarque à certains endroits des alternances de pierre blanche. Les parements des murs sont en grande partie également en pierre ferrugineuse, mais on y constate aussi d'importantes surfaces de parements en briques.

Le Conseil de fabrique désire profiter de ces restaurations :

1° Pour faire percer une arcade dans chacun des massifs latéraux du beau jubé placé à l'entrée du chœur, afin que les fidèles puissent suivre les cérémonies du culte qui se pratiquent dans le chœur;

2° Pour déplacer l'orgue aujourd'hui installé contre la paroi ouest du bras nord du transept, où il se détériore et ne peut servir en aucune façon aux cérémonies du culte par suite de l'acoustique défectueuse et des complications vraiment extraordinaires des transmissions. Cet orgue serait installé sur un jubé placé dans la tour et le buffet divisé occuperait les deux côtés de la grande fenêtre de la façade occidentale;

3° Pour construire une sacristie convenable au côté sud du chœur, les deux petites annexes actuelles ne constituant que des réduits insignifiants, incompatibles avec les nécessités de la paroisse.

Il a été convenu sur place, au cours de la visite, que le Conseil de fabrique s'entendra avec l'architecte de l'église, M. Langerock, pour soumettre des propositions, accompagnées de dessins, en vue de l'exécution de tous les travaux que réclame l'édifice, de façon que les autorités compétentes puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

Sans doute, la mise à exécution de tous ces ouvrages réclamera des sommes assez importantes, mais rien n'empêche de commencer par les travaux les plus urgents et de continuer l'entreprise au fur et à mesure des ressources dont on pourra disposer.

Au sujet du percement éventuel de deux arcades dans le jubé situé à l'entrée du chœur, il doit être entendu qu'au cas où cette autorisation serait accordée, les deux petits autels insignifiants qui s'y trouvent aujourd'hui pourront disparaître ; mais les monuments funéraires et les tableaux qui les surmontent devront être conservés dans l'église et installés convenablement.

La peinture murale qui a été découverte sous le badigeon au fond du bas-côté nord ne devra pas être restaurée ; elle devra être conservée telle quelle.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.





ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 6 mai 1908, ont été nommés membres effectifs de la Commission royale des Monuments :

Nomination
de
membres effectifs
et de
correspondants.

M. Remi Rooms, sculpteur, à Gand, en remplacement de M. Van Wint, décédé;

M. Étienne Mortier, architecte provincial, à Gand, membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la Flandre orientale, en remplacement de M. Van Assche, décédé.

Par arrêté royal cité ci-dessus, M. A. Massaux, secrétaire de la Commission royale des Monuments, est nommé membre de ce Collège à titre personnel.

Par arrêté royal du 6 mai 1908, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des Monuments pour les provinces énumérées ci-après, savoir :

Flandre occidentale : M. le baron Emmanuel de Bethune, archéologue et architecte, à Marcke lez Courtrai, en remplacement de feu M. le baron J. de Bethune.

Province de Liège : M. Paul Van Zuijlen, archéologue, à Liège, en remplacement de feu M. Renier.

Province de Limbourg : M. le comte de Renesse, sénateur, en remplacement de feu M. Van Neuss.

Province de Luxembourg : M. Jules Carly, juge de paix, à Florenville, en remplacement de feu M. Van de Wyngaert père ; M. l'abbé Loës, curé à Hondelange, en remplacement de feu M. Van de Wyngaert fils.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 mai; des 6, 13, 20 et 27 juin 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à un travail complémentaire à apporter à la fresque peinte par M. De Geetere dans l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant);

Eglise
de Leeuw-Saint-
Pierre.
Fresque.

2° Le projet relatif à la décoration picturale du chœur de l'église de Saint-Norbert, à Anvers. Il y aura lieu, au cours de l'exécution, de tenir compte des observations formulées par le Comité provincial des correspondants. La Commission demande, en outre, que les auteurs donnent les attributs d'usage aux Évangélistes et aux Docteurs; que Saint-Ambroise tienne la crosse de la main gauche; que les mitres aient un caractère moins moderne; que la coloration prévue pour les figures soit simplifiée. D'autre part, il importera de supprimer les rideaux figurés dans le trifo-

Eglise de
Saint-Norbert,
à Anvers.
Décoration
picturale.

rium. Il n'y a pas lieu de donner aux murs une imitation de maçonnerie, mais de les décorer d'un rustication. Les filets rouges autour des baies devront être supprimés; artiste-peintre, M. Ratinecx; peintre-décorateur, M. Veran-neman;

Église
de Saint-Antoine
de Padoue,
à Anvers,
Chemin
de la croix.

3° Le projet concernant le placement d'un chemin de la croix peint dans l'église de Saint-Antoine de Padoue, à Anvers. Lorsqu'une station sera exécutée et placée, la Commission la fera examiner par des délégués à l'effet de s'assurer si l'ensemble de l'œuvre peut être continué dans le même sens; auteur, M. E. Wante;

Église
de Notre-Dame
de Pamele,
à Audenarde,
Verrières.

4° Le dessin de l'une des quatre verrières à placer dans la chapelle latérale sud de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Dobbelaere;

Église
de Saint-Martin,
à Alost,
Vitrail.

5° Le projet d'un vitrail à exécuter par M. Casier, pour la chapelle de Saint-Joseph, en l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale), à la condition que l'auteur ait égard aux observations présentées par le Comité provincial des correspondants dans son rapport du 9 avril 1908 et qu'il prenne à tâche d'éviter les heurts dans les nuances;

Église de
Sainte-Walburge,
à Audenarde,
Vitraux.

6° Le projet de trois vitraux à placer dans les fenêtres de l'abside de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale); auteur M. Ladon;

Église
de Nieuport,
Vitrail.

7° Le projet élaboré par M. Ladon, pour le placement d'un vitrail dans la fenêtre restaurée du pignon de l'abside de l'église de Nieuport (Flandre occidentale);

Église
de Ternath,
Verrière.

8° Le projet relatif au complément de la grande verrière existant sous la tour de l'église de Ternath (Brabant), dont la partie inférieure vient d'être ouverte; auteur, M. Dobbelaere;

9° Le projet concernant le placement d'un chemin de la croix dans l'église de Givroulle (Luxembourg). Au cours de l'exécution des stations, l'auteur, M. le sculpteur Jean Rooms, devra donner plus de légèreté aux cadres en continuant les chanfreins sur toute la longueur des encadrements, sans interruption aux angles ;

Eglise
de Givroulle.
Chemin
de la croix.

10° Le projet concernant l'exécution d'une statue pour l'église de Saint-Norbert, à Anvers. Il doit être entendu que le piédestal de cette statue sera traité avec soin et conformément au style de l'ensemble de la composition ; sculpteur, M. Weyns.

Eglise
de Saint-Norbert,
à Anvers.
Statue.

— Il a été procédé, le 12 juin 1908, dans l'atelier de M. Boom, à l'examen du quatrième panneau des peintures de la salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten dont le projet au tiers d'exécution a été discuté dans le rapport du 29 janvier dernier.

Hôtel de ville
d'Hoogstraeten.
Peintures.

L'œuvre représente l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, entouré d'une suite nombreuse, dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, procédant à l'investiture d'Antoine de Lalaing comme comte d'Hoogstraeten.

La peinture définitive est jugée très favorablement. Quelques légères critiques ont toutefois été adressées à l'artiste, qui s'est engagé à en tenir compte lors de la présentation du travail d'ensemble de la décoration dans la salle de l'hôtel de ville.

La Commission exprime le vœu de voir enlever de dessus la double porte de la salle le couronnement crénelé qui ne s'harmonise pas avec les peintures des panneaux des murs et de le remplacer par un simple panneau depuis la chambranle jusqu'au plafond. Ce nouvel arrangement permettrait

à l'artiste d'accompagner ses fresques par un motif décoratif de blasons et d'inscriptions qui ajouterait à l'intimité de l'ensemble. En tous cas, il importe, pour arriver à une solution, que l'artiste prépare deux ou trois croquis qui seront examinés sur place.

Église
de Notre-Dame
de Bon-Secours,
à Alost.
Décoration
picturale.

— Il a été procédé, le 15 juin 1908, à l'inspection des travaux de décoration picturale et du chemin de la croix peint exécutés dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Mylbeke, sous Alost.

MM. Serrure, De Ceuleneer et Van Biesbroeck, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que les ouvrages précités ont été exécutés avec soin et que leur caractère artistique ne laisse rien à désirer.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides promis, par les pouvoirs publics, en vue de cette entreprise.

Église
de Pepinster.
Décoration
picturale.

— A la demande du conseil de fabrique et suivant ce qui a été convenu lors de l'approbation du projet, le 14 avril 1907, il a été procédé, le 30 juin 1908, à l'inspection des travaux de peinture en voie d'exécution dans l'église de Pepinster.

MM. Bormans, Ruhl et Balau, membres du Comité des correspondants de la province de Liège, assistaient à cette inspection.

La délégation a été très satisfaite des travaux de peinture effectués. Cette décoration s'harmonise parfaitement avec les vitraux et avec le chemin de la croix en tapisserie également en voie d'exécution.

La peinture des bas-côtés est aussi très réussie ; elle encadre parfaitement les séries de vitraux qui décorent cette partie de l'édifice. Les défauts signalés dans le plan primitif ont été soigneusement évités.

La décoration de la voûte en carreaux Francart était particulièrement difficile. On a réussi à en tirer un excellent parti au moyen d'or et de médaillons. Ce supplément de décoration, non prévu au projet primitif, a été nécessité au cours de l'exécution et a amené un très bon résultat. Un supplément semblable est naturellement appelé dans le transept et dans le chœur. Il en résultera nécessairement que le chiffre de la dépense primitivement fixé sera dépassé. Il n'y aura pas à le regretter étant donné l'effet intéressant obtenu dans l'achèvement de cette belle église.

Les colonnes entières ont conservé la teinte naturelle de la pierre. M. Tassin ferait bien d'essayer de leur donner un peu de décoration. Par exemple, en introduisant une petite bande peinte près de la base, une autre à quelque distance de l'astragale et en cernant les joints des tambours. Enfin, quelques points de dorure complèteraient heureusement les chapiteaux. Cette légère décoration liaisonnerait mieux les colonnes aux arcades et aux murs de la haute-nef.

L'examen du travail décoratif a démontré que les tapisseries représentant le chemin de la croix devront être dépourvues de cadres, tout en conservant leurs châssis. Ces tapisseries seront accrochées à la tringle sous la claire-voie de façon que l'on voie le mode de suspension. Il ne faut pas d'intervalle entre les tapisseries, lesquelles formeront une frise continue. Les espaces précédant et terminant la frise seront occupés par des motifs décoratifs, des armoiries, etc.

Église
de Walcourt.
Chemin
de la croix.

— Il a été procédé, le 7 mai 1908, dans l'église de Walcourt, à l'examen de la première station du chemin de la croix exécutée en cuivre repoussé pour cet édifice.

MM. Dardenne et Van den Eeden, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

Cette première station paraît de nature à être adoptée. Il y aura lieu cependant, dans la suite du travail, de tenir les figures dans une proportion un peu plus petite, de façon que les têtes des personnages n'arrivent pas trop près du bord des bas-reliefs. Dans la station-type, la tête du Christ est un peu trop grande.

Le rebord formant cadre des stations devra être un peu plus large que celui indiqué; il aura environ 2 centimètres de plus de largeur tout en laissant à sa dimension actuelle la partie formant rosace aux quatre coins du cadre.

La station-spécimen a reçu une patine. Il importera de ne pas patiner le cuivre. Il vaut mieux laisser au temps le soin de le patiner.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que les stations soient disposées dans les travées du déambulatoire telles qu'on le propose en plaçant les 12^e, 15^e et 14^e dans la dernière travée, la 12^e un peu plus grande, au-dessus des 15^e et 14^e.

— La question relative au placement d'anciens monuments funéraires dans la porche sud-ouest de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, a fait l'objet d'un examen sur place, le 11 juin 1908, de concert avec M. le chanoine Van den Gheyn, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale.

Église
de Saint-Bavon,
à Gand
Monuments
funéraires.

Après inspection de la situation des lieux, il a été constaté que le maintien intégral du petit monument et du tabernacle ainsi que des restes de peinture découverts récemment contrarierait l'exécution du projet de placement des monuments funéraires tel qu'il a été conçu. Les monuments à installer devraient être posés à 5 mètres de hauteur, ce qui serait excessif. Dans ces conditions, plutôt que de placer, comme le propose le Comité des correspondants, l'un des monuments à sa hauteur primitive, l'autre au côté opposé du porche où d'ailleurs il devrait se trouver trop bas et empiéter sur la fenêtre sud, il semble que le moyen-terme proposé par M. l'architecte provincial, est celui qui paraît devoir être adopté. Les deux monuments seraient ainsi placés à la hauteur de 5^m50. Le petit édicule découvert récemment et qui est d'ailleurs complètement mutilé, serait installé ailleurs, par exemple dans la crypte. Le tabernacle et les restes de la décoration picturale ne contrariant pas le placement à 5^m50 des monuments funéraires, seraient conservés tels qu'ils existent.

On donnerait ainsi satisfaction aux diverses autorités appelées à émettre leur avis sur les travaux à effectuer et sur la conservation des objets découverts au cours de la démolition de la grande armoire qui se trouvait dans le porche.

— Il a été procédé, le 6 juin 1908, à l'examen des maquettes des statues destinées aux constructions nouvelles de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles.

M. Hanon-de Louvet, membre du Comité des correspondants de la province du Brabant, assistait à cet examen.

Deux types de la statue de Saint-Michel, à poser sur

Eglise
des SS Michel
et Gudule,
à Bruxelles,
Statues.

le pilastre surmontant la balustrade, sont présentés par M. Marin. La figure habillée doit être préférée.

Le même artiste a modelé trois types de la statue de Sainte-Gudule pour le pilastre entre les deux fenêtres de la sacristie. Le type exposé à droite pour le spectateur, paraît le meilleur ; toutefois cette figure manque de style et de caractère.

M. De Rudder a traité les maquettes des statues de Saint-Emelbert pour le contrefort central de la façade de la conciergerie et de Sainte-Amelberge destinés à la niche du portail d'entrée des sacristies. Ces maquettes laissent beaucoup à désirer ; il y aura lieu de les revoir. L'auteur tiendra compte que Sainte-Amelberge ne doit pas porter une lanterne. Cet accessoire constitue la caractéristique de Sainte-Gudule.

La maquette représentant Sainte-Renelde, conçue par M. Vogelaere, n'est pas heureuse ; une nouvelle étude s'impose.

Il est à remarquer que les diverses esquisses soumises ne sont pas heureusement présentées. Elles devraient être établies sur des modèles en plâtre, exactement et sérieusement exécutés de l'architecture dans laquelle elles devront s'ajuster. Les artistes devront tenir compte de cette recommandation essentielle dans la présentation de nouvelles maquettes et celles-ci devront être suffisamment détaillées pour qu'on puisse les apprécier utilement.

Il importe, d'autre part, que ces maquettes ne soient présentées aux autorités compétentes que lorsque l'architecte dirigeant les aura personnellement trouvées satisfaisantes.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet n° III relatif à la construction d'une entrée à l'avenue conduisant au monument de la Bataille des Éperons d'or, à Courtrai (Flandre occidentale). Le Collège demande toutefois qu'au cours de la construction l'auteur, M. Viérin, donne plus de résistance à la voûte en augmentant la profondeur des piédroits, comme on l'a indiqué sur le plan. La Commission se rallie à la proposition de M. Coomans, adoptée par le Comité provincial des correspondants, en ce qui concerne le grillage, qui devra être rendu plus cossu par une division en travées, accusées par des piliers en matériaux pierreux. Derrière cette clôture ajourée, on établira un écran de verdure reliant l'ensemble, tout en évitant la percée dans l'axe de la place publique ;

Monument
de la Bataille
des Éperons d'or,
à Courtrai.

2° Le nouveau projet relatif aux travaux de consolidation et de restauration à effectuer au pont du Broel, à Courtrai (Flandre occidentale). La Commission est heureuse que l'on ait fait droit enfin à ses désirs concernant cette affaire, formulée au point de vue de l'art et de la science, notamment dans sa lettre du 7 février 1905, à M. Troost, directeur général à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Pont du Broel,
à Courtrai.

— Le projet soumis en vue de la restauration intérieure de l'ancien hôtel de ville d'Alost a fait l'objet d'un examen sur place, le 15 juin 1908.

Ancien
hôtel de ville
d'Alost.

Il résulte de cet examen, auquel assistaient MM. Serrure, De Ceuleneer et Van Biesbroeck, délégués du Comité des correspondants de la province de la Flandre orientale, que le projet dressé par M. l'architecte Goethals est bien

compris et qu'il peut être adopté. Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des recommandations formulées par M. l'architecte provincial. On s'abstiendra surtout de moulurer les marches d'escaliers. Ces marches seront la reproduction des anciennes ; on conservera les parties qui sont encore susceptibles d'être maintenues et on se bornera à compléter les parties manquantes.

Il importera d'insérer au cahier des charges que l'on conservera avec soin tous les objets ayant un caractère historique, archéologique ou artistique, qui proviendront de la restauration. Ces objets prendront place dans le musée à installer dans le monument après sa restauration.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Ortheuville, sous Tenneville (Luxembourg), sous réserve de supprimer les encadrements en briques des baies extérieures ; architecte, M. Cupper ;

2° A la reconstruction du presbytère de Herstappe (Limbourg) ; architecte, M. Christiaens ;

3° A la construction d'un presbytère à Gerdingen (Limbourg). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial, auxquelles le Comité provincial des correspondants s'est rallié. La Commission demande, en outre, que l'auteur rapproche la porte de la cuisine de l'entrée du bâtiment et recule l'escalier en augmentant le nombre de

marches afin d'élargir le palier et de permettre le passage sous celui-ci, qui serait impraticable tel qu'il est projeté; architecte, M. Swennen;

4° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de La Cuisine (Luxembourg); architecte, M. Henriquet;

5° A des réparations à effectuer au presbytère d'Ochamps (Luxembourg); architecte M. Würth;

6° A la construction d'un logement pour le chapelain de Lescheret, sous Juseret (Luxembourg). Il conviendra que l'auteur, M. l'architecte Würth, tienne compte des observations consignées dans le rapport du Comité diocésain d'art chrétien;

7° A l'appropriation et à l'aménagement à exécuter à un immeuble à consacrer à l'usage de presbytère dans la paroisse de Saint-Loup, à Namur; architecte, M. Lange;

8° A des réparations à exécuter au presbytère de Hempinne (Namur);

9° A la restauration des toitures du presbytère de Petite-Chapelle (Namur);

10° A l'exécution de travaux d'amélioration aux abords du presbytère de Doische (Namur);

11° A la construction d'un presbytère à Labliau, commune de Marcq (Hainaut), sous réserve de tenir compte des observations formulées pour le Comité provincial des correspondants.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Quatrecht, sous Wetteren (Flandre orientale), sous

Eglise
de Quatrecht

la réserve que l'auteur renforce l'épaisseur des murs de la tour ; architecte, M. Geirnaert ;

Eglise d'Etalle. 2° A Etalle (Luxembourg). D'accord avec le Comité diocésain, la Commission est d'avis qu'on pourrait avantageusement établir une entrée extérieure donnant accès au baptistère dans la façade ouest du bas-côté nord ; que la piscine de la saristie ne peut avoir son écoulement dans la canalisation des égouts ; elle doit avoir son échappement spécial et à puits-perdu ; que l'entrée ou départ de l'escalier conduisant au jubé serait mieux à sa place sous la tour à gauche en entrant ; que les fenêtres à trois lumières de la haute-nef sont un peu maigres comparativement à celles du chœur. Les dessins des vitraux et des meubles joints aux plans de l'église peuvent aussi être adoptés. La table du maître-autel devra avoir plus de largeur pour qu'elle puisse être consacrée ; architectes, MM. Würth et Lamy ;

Eglise
de Notre-Dame
de Lourdes,
à Quaregnon.

3° A Quaregnon, paroisse de Notre-Dame de Lourdes (Hainaut). Au cours de l'exécution des travaux, il importera de raccorder les tours à la toiture de la haute-nef par des petites toitures en dos d'âne, afin d'éviter qu'il ne se produise des bacs à neige contre les maçonneries ; architecte, M. Sonnevile ;

Eglise
d'Ortheuville.

4° A Ortheuville, sous Tenneville (Luxembourg), à la condition de rétrécir un peu l'ouverture de l'arc triomphal en augmentant légèrement la profondeur des piédroits ; d'établir la cheminée ailleurs que dans la flèche ; de supprimer la corniche prévue au pied de la flèche, laquelle est inutile ; architecte, M. Cupper ;

Eglise
de Grasheide.

5° A Grasheide, sous les communes de Putte et Schrieck (Anvers), moyennant de tenir compte des observations

présentées par le Comité provincial des correspondants. La Commission ne peut admettre que les toitures des bas-côtés soient couvertes en zinc. Si l'inclinaison des versants est insuffisante pour adopter des couvertures en ardoises, l'auteur peut employer d'autres moyens, soit en faisant pénétrer les croupes dans la toiture de la haute-nef, soit en réduisant la hauteur des bas-côtés, soit en établissant des pignons sur ceux-ci dans le sens du croquis joint aux plans. Dans tous les cas, l'échelle des fenêtres des bas-côtés est exagérée; il y aura lieu de réduire la dimension de ces baies; architecte, M. Careels.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Goefferdingen (Flandre orientale), sous réserve de tenir compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial; architecte, M. Vandamme; Eglise de Goefferdingen.

2° De Grâce-Berleur (Liège); architecte, M. Vaessen; Eglise de Grâce-Berleur.

3° De Micheroux (Liège); architecte, M. Monseur. Église de Micheroux.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Établissement d'un jubé avec balustrade et buffet d'orgues dans l'église de Saffelaere (Flandre orientale); sculpteur, M. Rooms; Église de Saffelaere.

5° Travaux d'aménagement à exécuter à la nouvelle église de Houdeng-Goegnies (Hainaut); architecte, M. Bodson. Église de Houdeng-Goegnies.

6° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Hollebeke (Flandre occidentale) : autel latéral;

Ham-sur-Heure (Hainaut) : maître-autel;

' S Heeren-Elderen (Limbourg) : armoire;

Regnez, sous Bihain (Luxembourg) : trois autels;

- Halanzy (Luxembourg) : banes ;
Wortegem (Flandre orientale) : mobilier complet ;
Kruysstraat, à Moerbeke (Flandre orientale) : mobilier complet ;
Saint-Joseph, à Gand (Flandre orientale) : mobilier complet ;
Asper (Flandre orientale) : stalles et clôture du chœur ;
Appelterre (Flandre orientale) : deux confessionnaux ;
Osptal, sous Buggenhout (Flandre orientale) : mobilier complet ;
Anseremme (Namur) : trois autels ;
Marche (Luxembourg) : appareils d'éclairage ;
Grand-Brogel (Limbourg) : chaire à prêcher, deux confessionnaux et restauration du banc de communion, de la croix triomphale, ainsi que de la cuve baptismale et du Saint-Sépulchre.

Église d'Aubel.

— Il a été procédé, le 26 mai 1908, à une inspection de la première partie de l'église d'Aubel, qui est en voie de reconstruction. Cette première partie comporte le chœur, le transept et la première travée des nefs joignant le transept.

Il a été constaté que cette partie importante de l'édifice s'exécute dans de bonnes conditions tant au point de vue de la qualité des matériaux mis en œuvre que de l'exécution des travaux.

L'aspect du nouvel édifice est monumental et pittoresque.

Rien n'empêche de poursuivre la construction telle qu'elle est entamée et conformément au plan adopté.

Le projet de construction du porche nord, contre la tour, a soulevé, dans la commune, des observations parce que ce

porche sera placé obliquement. Cette disposition est, au contraire, très heureuse, parce que la dite entrée se présentera ainsi directement vers le centre de l'agglomération; du reste, des exemples de cette disposition se remarquent dans nombre de nos beaux monuments anciens. Il y a donc lieu de la maintenir.

L'emploi de l'Éternit pour la couverture des toitures a été critiqué au sein du Conseil communal. La Commission n'a pas conseillé ce matériau. L'Éternit est un produit nouveau dont l'aspect n'est pas désagréable; il se rapproche d'ailleurs de la teinte des ardoises. On doit surtout avoir soin de lui conserver sa teinte naturelle; une légère variété dans sa coloration ne peut qu'ajouter au pittoresque du monument. Cette variété de teinte s'observe aussi dans les ardoises naturelles.

En résumé, tout fait prévoir que la nouvelle église d'Aubel constituera l'un des édifices modernes intéressants de la province et que la commune n'aura pas à regretter les sacrifices qu'elle s'est imposés pour doter la localité d'un temple digne de son importance.

Par rapport adressé à M. le Gouverneur de la province de Liège, le 19 juin 1907, la Commission s'est ralliée à la proposition du Comité des correspondants de faire replacer les pierres tombales anciennes contre les parois intérieures du nouveau temple et d'adosser à cette construction les anciennes croix du cimetière.

Il y aura lieu de tenir la main à ce que cette décision soit observée.

— Pour satisfaire au désir exprimé par le Conseil de fabrique, il a été procédé, le 9 mai 1908, à l'examen du

travail de dérochage effectué aux confessionnaux de l'église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles.

Il a été constaté que ce travail a été effectué avec soin et que les ouvrages de menuiserie dont il s'agit ont beaucoup gagné par cette opération.

On a soulevé la question de savoir si les confessionnaux dérochés ne devraient pas être cirés. Les avis paraissent partagés sur ce point. Après délibération, la Commission pense qu'il est préférable, pour le moment, de ne pas cirer ces meubles.

Eu égard au résultat favorable atteint par le nettoyage des confessionnaux, il y a unanimité pour demander que la même opération soit effectuée à la chaire à prêcher qui est recouverte de couches de couleur d'une teinte des plus vulgaires et qui dénaturent complètement cette œuvre de sculpture. Ce travail devra être effectué avec grand soin par un homme expert.

L'attention de la Commission a été attirée sur plusieurs fenêtres de l'église donnant immédiatement au-dessus des portails latéraux et par lesquelles on s'est déjà plusieurs fois introduit nuitamment dans l'église.

Le parti le plus sage à mettre en pratique paraît être celui de protéger les fenêtres en question par des grillages attachés aux parements extérieurs et en saillie. (Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture*, tome 6, pp. 74-75). Aux endroits où ils seront placés, ces grillages ne seront guère vus tant de l'intérieur que de l'extérieur du temple.

Un projet de ce travail devra être soumis en temps opportun.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

- 1° Le projet des travaux de restauration à effectuer à l'église de Chératte-Notre-Dame (Liège); architecte, M. Jolet;
Église de Chératte-Notre-Dame.
- 2° Le projet des travaux de réparation à exécuter à l'église et au presbytère de Bois, commune de Bois-Borsu (Liège); architecte, M. Schoenmakers;
Église et presbytère de Bois, à Bois-Borsu.
- 3° Le projet de restauration de l'église de Castillon (Namur); architecte, M. Renard;
Église de Castillon.
- 4° Le projet relatif à la restauration de l'église de Trivières (Hainaut), sous réserve de tenir compte de la recommandation faite par M. Dufour, à laquelle s'est rallié le Comité provincial des correspondants, en ce qui concerne le larmier des fenêtres dont le profil devra être soigné pour éviter des infiltrations. La même recommandation est faite en ce qui regarde les corniches, lesquelles devront être modifiées dans le sens du croquis joint au plan afin d'éviter que les eaux ne coulent pas sur les modillons; architectes, MM. Tock et Draily;
Église de Trivières.
- 5° Le projet des travaux de réparation à effectuer à l'église de Pesches (Namur); architecte, M. Desomme;
Église de Pesches.
- 6° Le projet de restauration de l'église de Sautin, sous Sivry (Hainaut); architecte, M. Maréchal;
Église de Sautin.
- 7° Le projet concernant la restauration de l'église de Pontillas (Namur); architecte, M. Janne;
Église de Pontillas.
- 8° Le projet de travaux de réparation à effectuer aux toitures des églises d'Avernas-le-Baudoin et de Bertrée (Liège);
Églises d'Avernas-le-Baudoin et de Bertrée.

- Église de Fontenelle. 9° Le projet de restauration de l'église de Fontenelle (Namur); architecte, M. Renard;
- Église d'Ochamps. 10° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Ochamps (Luxembourg); architecte, M Würth;
- Église de Buzenol. 11° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'aménagement à l'église de Buzenol (Luxembourg), à la condition d'étudier avec soin, au cours de l'exécution des travaux, les profils des menuiseries; architecte, M. Lamy;
- Église d'Helchin. 12° Le projet de travaux de réparation à exécuter aux toitures et à la tour de l'église d'Helchin (Flandre occidentale); architecte, M. Desmet;
- Église de Wommersom. 13° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Wommersom (Brabant); architecte, M. Langerock;
- Églises de Huppaye et presbytère de Molembais-Saint-Pierre. 14° Le projet de restauration des deux églises de Huppaye et du presbytère de Molembais-Saint-Pierre (Brabant);
- Église de Somergem. 15° Le projet relatif à la restauration de l'église de Somergem (Flandre orientale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice. La Commission se rallie aux observations formulées par M. l'architecte provincial, dont il devra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux. Le Collège estime aussi, avec le Comité provincial des correspondants, qu'il importe de maintenir les pierres tombales encastrées dans les murs extérieurs de l'édifice. Enfin, il se demande pourquoi l'auteur prévoit une tourelle d'escalier à la nouvelle sacristie, alors qu'il en existe déjà une à proximité et qui paraît pouvoir être utilisée pour les besoins de la sacristie. Il y aura lieu de supprimer la tourelle projetée; architectes, MM. Vaerwyck;

16° Le projet de restauration des toitures de l'église de Gembloux (Namur), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations présentées par M. l'architecte provincial en ce qui concerne des erreurs constatées au devis estimatif; architecte, M. Taburiaux;

Église
de Gembloux.

17° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Audenhove-Sainte-Marie (Flandre orientale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Geirnaert;

Église
d'Audenhove-
Sainte-Marie

18° Le projet de restauration des toitures de l'église de Sainte-Walburge, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. de la Censerie;

Église de
Sainte-Walburge,
à Bruges.

19° Le projet concernant la restauration de l'église de Saint-Michel, à Roulers (Flandre occidentale) et à la construction d'une sacristie à cet édifice. Au cours de l'exécution des travaux, il y aura lieu de tenir compte des recommandations faites par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Van Assche;

Église
de Saint-Michel,
à Roulers.

20° Le projet relatif à la restauration de l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg). La Commission fait remarquer toutefois que les plans joints au dossier ne constituent que des croquis au moyen desquels il est difficile de procéder à une adjudication. Le cahier des charges devra être revu. Certaines clauses donneraient lieu à des procès. (Voir notamment les articles 2 et 11 de ce document et la fin du devis, 1^{er} lot). Le travail doit pouvoir être augmenté ou diminué d'au moins un tiers dans une entreprise où il y a tant d'aléas. Les devis ne peuvent être donnés qu'à titre de renseignements, précisément par suite de ces aléas. Il n'appartient pas à la Commission de déterminer les pierres à mettre en œuvre dans cette restauration. Ce choix incombe

Église
de Notre-Dame,
à Tongres.

aux architectes qui ont la direction et la responsabilité des travaux et ils doivent les choisir à bon escient. Il conviendra qu'on avertisse le Collège quand il sera intéressant et possible de visiter le monument. Il enverra des délégués sur place lorsqu'il y aura moyen d'inspecter toutes les parties à restaurer; architectes, MM. Lohest et Christiaens.

Cathédrale
de Liège.

— Il a été procédé, le 25 avril 1908, à l'examen des travaux de restauration effectués récemment à la cathédrale de Liège.

Les travaux dont il s'agit comprennent le renouvellement de pierres brisées ou branlantes, la réparation d'arcs-boutants et de contreforts et la construction d'une balustrade avec pinacles sur le mur du bas-côté vers les cloîtres.

Ces divers ouvrages, qui se sont bornés au strict nécessaire, ont été effectués avec beaucoup de soin et ont eu pour résultat de restituer à ce côté de l'édifice son aspect primitif. Il y a peut-être lieu de regretter une certaine lourdeur qui se remarque dans les crochets des pinacles. Toutefois, l'aspect d'ensemble de ces éléments décoratifs est satisfaisant.

Il est question d'effectuer certains travaux de restauration aux cloîtres de la cathédrale et notamment au portail qui y donne accès au côté sud près de la tour.

M. l'architecte Lohest, chargé de l'étude de cette restauration, a fait voir sur place le projet qu'il est occupé à élaborer pour la restauration du susdit portail. Il lui a été conseillé de soumettre cette étude à l'avis de la Commission avant de la pousser dans tous ses détails d'exécution. Cette étude est compliquée par suite de ce que la construction du portail qui a été entamée en style ogival a été continuée

au début de la renaissance et a subi, en outre, plus tard, des transformations qui en rendent la restauration difficile. Il sera nécessaire, pour chercher à retrouver, dans la mesure du possible, la situation primitive, d'opérer quelques fouilles au pied du portail et dans les pilastres qui y ont été accolés dans la suite, sans doute pour obvier à des mouvements qui se sont produits dans la construction.

L'administration de la cathédrale paraît aussi disposée à faire rétablir les meneaux qui ont existé autrefois dans certaines arcades intérieures des cloîtres. Cette idée doit être encouragée. Il importera de soumettre aux autorités compétentes le projet de cette restitution en même temps que celui de la restauration générale des cloîtres, ces parties de la cathédrale étant fort intéressantes.

— Le projet soumis en vue de la restauration intérieure de l'église paroissiale d'Assche et de la construction d'un jubé dans cet édifice, a fait l'objet d'un examen sur place, le 27 avril 1908, de concert avec MM. Brunfaut et Hanon de Louvet, membres du Comité des correspondants du Brabant.

Eglise
d'Assche.

Il a été constaté que le projet présenté est bien compris. En conséquence, il y a lieu de se rallier à l'avis émis par le Comité provincial des correspondants, qui en propose la mise à exécution.

Il doit être entendu que la balustrade du jubé sera exécutée en chêne, comme les poutres et le plafond. La description des travaux est rédigée de façon à soulever plus tard des doutes sur ce point.

— L'église de Notre-Dame, à Hamme, canton d'Assche (Brabant), a fait l'objet d'une inspection, le 27 avril 1908.

Eglise
de Hamme.

L'église de Hamme est une petite construction de l'époque ogivale, mais dont la nef a été restaurée et remaniée au XVIII^e siècle. Elle n'offre rien de bien remarquable au point de vue artistique. Sa partie la plus intéressante est le chœur terminé par un chevet plat. Mais dans son ensemble, ce petit édifice, entouré de vieux arbres, avec son clocher en charpente, présente un aspect des plus rustiques qui en ferait vivement désirer le maintien dans ses dispositions actuelles, si le temple ne devait subir un agrandissement qui est indispensable pour les nécessités du culte.

L'agrandissement de l'église semble devoir être opéré par le prolongement de la nef vers l'ouest. Il y aura lieu de soumettre un avant-projet dans ce sens.

Pour l'agrandissement, il importera de faire usage de la pierre et de remettre en œuvre à la façade les anciens matériaux, toute l'église étant construite en pierre grise des environs, probablement d'Afflighem.

Il y aura lieu aussi de débadigeonner l'extérieur de l'édifice qui est recouvert de nombreuses couches de chaux.

Vu l'intérêt archéologique que présente le chœur, cette partie de l'édifice peut être rangée dans la 5^e classe des nonuments du culte.

Le Membre-Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 juillet; des 1^{er}, 8, 14 et 22 août 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de confier à M. Maillard la restauration de deux tableaux ornant l'église de Wechelderzande (Anvers);

Eglise de Wechelderzande.
Tableaux.

2° La proposition de confier à M. Maillard la restauration d'un vieux tableau ornant l'église de Raevens (Anvers), sous la réserve que les travaux seront effectués au musée d'Anvers sous la surveillance d'un membre du Comité provincial des correspondants. Lorsque les travaux seront exécutés, il importera que le restaurateur prévienne le Collège. Celui-ci les fera examiner à l'atelier même par des délégués;

Eglise de Raevens.
Tableau.

3° Les propositions formulées par M. le sculpteur D'Hondt, de Bruges, auxquelles s'est rallié M. l'inspecteur-architecte provincial, en vue de l'exécution des travaux de

Eglise de Neuport.
Chaire de vérité et tabernacle.

restauration de la chaire de vérité et du tabernacle en pierre de l'église de Nieuport (Flandre occidentale). Tous ces ouvrages devront être effectués avec les plus grandes précautions. Si, après avoir solidifié un panneau en bois de la chaire, on éprouve des doutes sur l'efficacité de cette opération, il importera de consulter la Commission, qui avisera ;

Église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde. Vitraux.

4° Les dessins relatifs au placement de vitraux peints dans la chapelle latérale sud de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale); auteur M. Dobbelaere ;

Église de Saint-Rombaut, à Malines. Autel, verrières, etc.

5° Les projets d'un autel, de verrières et d'un confessionnal à exécuter pour l'une des chapelles latérales de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers). L'attention de l'auteur du retable a été attirée sur les figures qui paraissent un peu grandes. Une légère réduction de celles-ci donnerait plus de caractère à l'autel. On devra éviter de mettre les inscriptions et les armoiries sur la tombe de l'autel. On pourrait les mettre à côté, dans la chapelle; sculpteur, M. Gerrits; peintre-verrier, M. Ladon ;

Église de Maria-ter-Heyde, à Brasschaet. Vitrail.

6° Le dessin d'un vitrail à exécuter par M. Grossé pour le chœur de l'église de Maria-ter-Heyde, à Brasschaet (Anvers), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations formulées par le Comité provincial des correspondants et les projets de deux vitraux à exécuter par M. Dobbelaere pour la même église ;

Église de Herck-Saint-Lambert. Vitraux.

7° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans le chœur de l'église de Herck-Saint-Lambert (Limbourg). Il doit être entendu que l'on donnera suite à la modification proposée en marge du dessin, soit de remonter les figures d'un panneau des verrières ; auteur, M. Osterrath ;

8° Le projet d'un vitrail à placer dans l'église de Saint-Gilles lez Bruxelles ; auteur M. Dobbelaere ;

Église
de Saint-Gilles
lez Bruxelles.
Vitrail.

9° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Wetteren (Flandre orientale) ; sculpteur, M. de Beule.

Église
de Wetteren.
Chemin
de la croix.

— Il a été procédé, le 15 août 1908, à l'examen des tableaux du musée communal de Bruges, confiés pour leur remise en bon état à M. Paul Buéso fils.

Musée de Bruges
Tableaux.

Mgr de Bethune et MM. van Ruymbeke et Coomans, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cet examen, lequel porte d'abord sur cinq tableaux confiés par la Commission royale des Monuments, en 1907, à M. Buéso, savoir :

- 1° Pourbus, Pierre. Le jugement dernier ;
- 2° Pourbus, Pierre. Portrait d'Adrienne Fernagant ;
- 3° Blondeel, Lancelot. Saint-Georges terrassant le dragon ;
- 4° Claeis, Pierre. La Convention de Tournai ;
- 5° Inconnu. Vierge et Enfant Jésus.

Il est constaté que les parties des panneaux disjoints ont été rassemblées avec beaucoup de soins à l'aide de taquets ; les parties de couleurs soulevées ont été refixées. Les assemblages ont été mastiqués et pointillés avec beaucoup de discrétion ; les grattages au canif exécutés par M. Copman en vue d'enlever d'anciennes restaurations, ont été très habilement dissimulés par le restaurateur.

Outre ces cinq tableaux, l'Administration communale de Bruges a fait remettre en état les six tableaux suivants :

- 1° École flamande, xv^e siècle. Scènes de martyre, épisodes ;
- 2° Id. id. Scène de la vie de Saint-Georges.

Sur chacun de ces deux anciens volets sont représentés en quatre compartiments les épisodes de la vie de Saint-Georges ;

3° École flamande, xv^e siècle. Épisodes de la vie de Saint-Roch ;

4° École flamande, xvi^e siècle. Panneau central ; et

5° Volet d'un retable provenant de l'église de Dixmude. Le panneau central représente la Naissance de la Vierge et le volet Sainte-Anne et Saint-Joachim ;

6° École flamande, xvii^e siècle. Le Christ sur les genoux d'un saint.

Ensuite deux tableaux de la Commission des Amis des Musées :

8° Pourbus, François le jeune, portrait d'homme ;

9° Id. id. id. portrait de vieille dame.

L'ensemble de la restauration de ces tableaux est parfaitement exécuté ; la même observation que pour le Jugement dernier de Pourbus se rapporte aux numéros 1 et 2 représentant des épisodes du martyre de Saint-Georges. Le numéro 4, panneau central, représentant la Naissance de la Vierge, se présente avec une partie d'architecture dorée dont la gravure et les glacis ont disparu, les ors sont discordants et devraient être matés et ternis par le restaurateur.

L'application du vernis final n'aura lieu que dans le courant de l'année 1909, ce qui permettra à ces tableaux d'être complètement secs pour cette dernière opération.

La Commission remarque la présentation peu convenable du portrait de la femme de J. Van Eyck. Cette admirable peinture entourée de son vieux cadre patiné par le temps

est placé sur un fond de velours jaune du plus fâcheux effet. En plus, une moulure noir et or vient accentuer cette situation malheureuse.

— Il a été procédé, le 7 juillet 1908, à l'examen de deux retables en bois de chêne qui ornent l'église paroissiale de Villers-la-Ville, à l'effet de rechercher le meilleur emplacement à donner à ces œuvres d'art.

Église
de Villers-la-Ville.

MM. le chanoine Maere, Hanon de Louvet et Brunfaut, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

Les retables en question, qui appartiennent au style gothique, sont placés l'un au-dessus de l'autre dans le bras sud du transept, sur la lourde et vulgaire predella d'un autel disgracieux. Un dais simulé en plâtre, appliqué contre la paroi du mur et bariolé de bleu et de rouge, leur sert d'encadrement.

Le retable inférieur, qui paraît avoir subi d'importants remaniements, semble remonter au milieu du xv^e siècle.

Le retable supérieur porte la date de 1538; il est encore en style gothique; la Renaissance ne s'y accuse que dans certains détails. Les dimensions sont très restreintes, mais c'est une sculpture de très grande valeur infiniment plus distinguée que celle du retable inférieur.

M. le chanoine Maere, membre du Comité provincial des correspondants, a fait ressortir, dans un remarquable rapport adressé au Comité provincial, tout l'intérêt qui s'attache aux retables de l'église de Villers-la-Ville.

Il est incontestable que la disposition des susdits retables réunis ne peut perdurer; ces belles œuvres sont mal installées à tous les points de vue.

D'autre part, la configuration actuelle de l'église se prête mal à une installation plus favorable. Il est à remarquer, en outre, que l'église est trop petite pour les nécessités du culte. Elle est d'ailleurs dans le plus mauvais état, délabrée, humide et malsaine.

Il résulte des renseignements recueillis au cours de l'inspection, que le Conseil de fabrique est disposé à soumettre des propositions en vue de la reconstruction de l'édifice. En présence de cette situation, il paraît prématuré de s'occuper dès maintenant de la question du déplacement des retables. Au cours de l'étude du projet de reconstruction du temple, on pourra étudier en même temps le projet des emplacements à donner à ces belles œuvres d'art et de leur appropriation.

En attendant, il convient d'engager le Conseil de fabrique à veiller à la conservation de ces sculptures qui souffrent de l'humidité qui règne en maîtresse dans l'église et qui se fait sentir sur les retables mêmes, où l'on constate des traces de moisissure.

Dans le cas où, par suite de circonstances spéciales, les autorités locales ne seraient pas en situation de subvenir aux dépenses qu'entraînerait la reconstruction de l'église, la restauration et l'appropriation des retables, la Commission ne verrait pas d'inconvénient à ce que les retables de l'église de Villers-la-Ville fussent vendus au Musée de sculpture ancienne de l'État

Eglise de
Saint-Gommaire,
à Lierre.
Statues.

— Il a été procédé, le 25 juillet 1908, à l'examen des modèles de deux des statues de saints à exécuter pour les niches des contreforts au côté nord du chœur de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre.

MM. Smekens, l'abbé Laenen, Donnet et Opsomer, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Si l'on considère isolément ces deux figures, on doit reconnaître qu'elles sont bien traitées et d'un aspect artistique intéressant.

Mais ces œuvres étant destinées à compléter l'architecture du monument, il importe qu'elles se lient d'une façon parfaite à celui-ci. Or, les figures dont les modèles sont établis dans leurs niches sont trop grandes pour la place qui leur est destinée. Elles sont en outre trop volumineuses, de sorte qu'elles contrarient les lignes architecturales des niches au lieu de les continuer. Leur adaptation au monument exigerait que ces œuvres fussent réduites et ramenées à la dimension de leur emplacement.

Il est à remarquer, d'autre part, que les figures soumises à l'examen ne sont pas conçues dans le style de l'architecture du monument, lequel a été érigé au xv^e siècle. Il est indispensable que le caractère de l'ornementation artistique soit conçu dans le goût de l'époque qui a vu édifier le monument.

Il y a lieu aussi de se demander si l'on procède d'une façon correcte en exécutant ainsi au hasard des statues pour un monument de cette importance. Il semble que l'on devrait, avant tout, établir un programme de toute la statuaire à exécuter pour compléter la restauration de l'édifice. Ce programme devrait être soumis aux autorités compétentes avant toute exécution. En procédant autrement, et étant établi que des donateurs sont disposés à se charger des frais d'exécution d'un certain nombre de figures, on

ne tarderait pas à obtenir une disparate choquante dans l'ensemble décoratif.

La rédaction d'un programme aura cet avantage de mettre les donateurs dans l'obligation de s'en tenir aux sujets imposés.

Église de
Sainte-Catherine,
à Malines.
Monument
funéraire.

— En démolissant un appentis construit contre le mur du chœur de l'église de Sainte-Catherine, à Malines (Anvers), à la troisième travée côté nord, on a découvert un petit monument en pierre, du xvii^e siècle. Il a été démonté avec précautions et déposé provisoirement dans la chapelle des fonts baptismaux.

C'est un haut-relief représentant l'Adoration des Bergers portant la marque F, qui pourrait être la signature d'Autoine Fayd'herbe. Les montants qui encadrent cette sculpture sont formés de cariatides. La partie supérieure figure un rideau écarté de part et d'autre pour permettre de voir le sujet sculpté. Le couronnement est décoré d'armoiries que l'on croit être celles du curé de Wachtelere, et porte à son sommet un vase avec fleurs et fruits.

Dans le soubassement, on lit cette devise : *Tu vero vigila.*

Ce monument mérite d'être conservé. On pourrait le remettre dans le chœur et, si possible, à la place correspondant à celle où il a été trouvé.

L'architecte chargé de la direction des travaux de restauration de l'église devrait être invité à étudier le projet de cette installation.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Hôtel Ravenstein,
à Bruxelles.

1° Le projet relatif à la transformation du mur de clôture et de la terrasse du restaurant vers le jardin, à l'ancien

hôtel Ravenstein, à Bruxelles. Le Collège est d'avis que ce projet peut être adopté pour ce qui concerne le travail de maçonnerie et sous la réserve que l'on mettra en œuvre, pour cette entreprise, le plus possible d'anciens matériaux. Les grillages et la porte d'entrée devront être exécutés en fer forgé et point en fonte. Il importera de soumettre, en temps utile, le dessin à une échelle suffisante d'une ou de deux travées des grillages, le croquis joint au dossier ne permettant pas d'apprécier en complète connaissance de cause la valeur de ce travail ;

2° La nouvelle soumission de M. Roemaet, modifiée suivant les observations du Collège, concernant les travaux de restauration (5^e série) du pignon est de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant) ; architectes, MM. Frische et Langerock.

Hôtel de ville
de Louvain

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Chapois, sous Leignon (Namur). Au cours de la construction, l'auteur devra ajouter une marche à la première volée de l'escalier. De cette façon, il réduira un peu la hauteur des marches sans augmenter la hauteur totale de la volée ; architecte, M. Louwers ;

Construction
et restauration
de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Houdrémont (Namur). Bien que ce projet soit d'une conception médiocre, le Collège croit cependant pouvoir en autoriser l'adoption ; vu l'urgence, les travaux pourront

être commencés immédiatement. Toutefois, au cours de la construction, on diminuera la hauteur du pignon de l'avant-corps et on supprimera les consoles des pilastres; architecte, M. Mortiaux;

3° Le projet de reconstruction du presbytère de Grandhan (Luxembourg). Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il soit donné satisfaction à M. le desservant de la paroisse en ce qui concerne le maintien de la fenêtre occupant la droite de la cheminée du salon; architecte, M. Charneux;

4° Le projet concernant la reconstruction du presbytère de Genval (Brabant), sous réserve d'augmenter la largeur des marches de l'escalier; architecte, M. Hérent;

5° Le projet d'agrandissement du presbytère de Naninnes (Namur); architecte, M. Lange;

6° Le projet concernant des travaux d'amélioration à exécuter au presbytère de Waha (Luxembourg); architecte, M. Lambercy;

7° Le projet de restauration et d'appropriation du presbytère de Geer (Liège); architecte, M. Bricteux;

8° Le projet des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Rommershoven (Limbourg);

9° Le projet des travaux d'amélioration qu'on se propose d'exécuter aux abords du presbytère de Remichampagne, commune de Hompré (Luxembourg); architecte, M. Gelise.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église au hameau « Le Purgatoire », à Wegnez (Liège). Il doit être entendu que les

Eglise du hameau
« Le Purgatoire »,
à Wegnez.

archivoltes prévues aux façades latérales devront être établies sur toute l'épaisseur des murs pour que, dans l'avenir, l'édifice puisse être agrandi par l'adjonction de bas-côtés; architecte, M. Piscador;

2° A la construction d'une chapelle à Herhet, sous Houyet (Namur). Au cours de l'exécution des travaux, il y aura lieu de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 30 mai 1908, sauf pour ce qui concerne l'orientation de la chapelle, laquelle est exposée le chevet au nord-est, ce qui peut être admis; architecte, M. Lange;

Chapelle
de Herhet,

3° A l'agrandissement de l'église de Brouckom (Limbourg). Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on établisse provisoirement la sacristie comme on le propose au fond du chœur. Plus tard, lorsque les ressources le permettront, on pourra construire une sacristie à côté du chœur; architecte, M. Van Berli;

Église
de Brouckom.

4° A la reconstruction de la tour de l'église de Longlier (Luxembourg). La Commission a revêtu le projet de son visa, mais à son très grand regret. C'est une étude banale sans le moindre caractère architectural. Son exécution fera d'autant plus déplorer la disparition de la vieille tour que celle-ci, toute simple qu'elle était, avait le mérite d'offrir un aspect original en rapport avec le site qui l'entourait; de rappeler des souvenirs historiques intéressants; architecte, M. Adam;

Église
de Longlier.

5° A la construction d'une tour à l'église de Dranoutre (Flandre occidentale); architecte, M. Viérin;

Église
de Dranoutre.

6° A l'exécution de travaux d'appropriation au jubé et aux orgues de l'église de Melden (Flandre orientale);

Église
de Melden.

Objets mobiliers
d'églises.

- 7° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :
- Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : autel et confessionnal pour une chapelle des bas-côtés ;
 - Schooten (Anvers) : maître-autel ;
 - Achterbroeck (Anvers) : orgue et cloche ;
 - Bomel (Namur) : mobilier complet ;
 - Ophoven (Limbourg) : trois autels ;
 - Saint-Jean-Sart, sous Aubel (Liège) : maître-autel, stalles et lambris ;
 - Trioux, sous Carnières (Hainaut) : complément du mobilier ;
 - Saint-Pierre, à Ostende (Flandre occidentale) : maître-autel ;
 - Lombeek-Notre-Dame (Brabant) : maître-autel ;
 - Saintes Thérèse et Alice, à Schaerbeek (Brabant) : fauteuils et sièges pour le chœur ;
 - Léau (Brabant) : orgues.

Eglise
de Saint-Martin,
à Gand.

— A la suite d'une inspection de l'église de Saint-Martin, à Gand, qui a eu lieu le 23 octobre 1906, la Commission a engagé le Conseil de fabrique à examiner l'opportunité de modifier la voûte de la nef centrale en vue d'harmoniser cette voûte avec celles des nefs latérales. La Commission faisait remarquer que lorsque le projet de restauration de cette église lui a été soumis, en 1900, elle avait regretté que la voûte en bardeaux de la nef centrale fût moins élevée que celle des nefs latérales. Mais des renseignements fournis à cette époque faisaient connaître que cette voûte avait été restaurée il y a quelques années. La Commission déclarait que si elle avait été consultée au sujet de cette entreprise, elle aurait pu examiner si des raisons sérieuses s'opposaient

à ce que cette voûte fût élevée à la hauteur des autres. Elle ajoutait qu'aujourd'hui que l'édifice est restauré, on remarque d'autant mieux cette anomalie. La courbe malheureuse de cette voûte produit un effet disgracieux que l'on voudrait voir disparaître.

Un projet dans ce sens a été produit par le Conseil de fabrique.

Cette affaire a fait l'objet d'un examen approfondi. Et celui-ci soulevant des questions intéressantes et délicates, la Commission a jugé utile de l'examiner de concert avec le Comité provincial de ses correspondants.

Une réunion de la Commission et de ses correspondants a eu lieu, à cet effet, le 11 janvier 1908. Après discussion approfondie, il a été reconnu par la majorité que la voûte en question n'a rien de primitif. M. l'architecte Mortier est d'un avis contraire.

La grande majorité du Collège, comme de ses correspondants, a émis l'avis qu'il y a lieu de surélever la voûte de la nef centrale à la hauteur de celles des nefs latérales.

Toutefois, voulant écarter tout doute à cet égard, la Commission a décidé de procéder à une nouvelle inspection du monument dès qu'il serait possible de visiter les greniers. Cette visite a eu lieu le 11 juin 1908. La majorité de la délégation estime que la voûte actuelle n'est pas ancienne. Elle résulte sans aucun doute d'une reconstruction opérée après un désastre qu'a subi l'édifice ; ce qui le démontre à l'évidence, c'est le caractère essentiellement moderne de la charpente de la toiture. Du manque absolu de liaison entre celle-ci et la voûte en bardeaux, il est visible que la voûte a été construite à une époque encore postérieure à la

charpente. Ce qui le démontre clairement, c'est l'existence de l'entrait de cette charpente auquel est attachée la voûte ; de là sa forme malheureuse.

Dans ces conditions, il importe, étant donnée la valeur artistique du monument, de donner suite au projet soumis de transformation de la voûte, projet qui est d'ailleurs bien compris. Ce projet a été revêtu du visa.

Eglise
de Léau.

— Le Conseil de fabrique de Léau (Brabant) se propose de faire démolir le jubé de l'église de cette localité et d'ériger de nouvelles orgues dans le triforium du chœur.

Le jubé actuel occupe la première travée de la grande nef à l'entrée de l'église, travée qui appartient à une sorte de narthex qui prolonge les nefs. Cet emplacement présente pour l'aspect monumental de l'église plusieurs inconvénients : la tribune d'orgue brise les arcades élevées donnant sur les nefs latérales et amoindrit les proportions de la grande nef ; l'orgue masque la grande lumière du fond de l'église ; un escalier d'accès au jubé, de construction moderne, dépare la façade principale du monument.

Le nouvel instrument serait placé dans les tribunes du pourtour du chœur du côté sud. Ces tribunes sont peu élevées ; leurs parois extérieures sont peu ajourées. L'orgue ne sera guère visible de l'intérieur de l'église ; on pourra ainsi se contenter d'un modeste buffet en bois de chêne. L'escalier d'accès aux tribunes existant serait utilisé.

L'emplacement proposé paraît très satisfaisant. L'orgue étant à peu près invisible, ne nuira en rien aux lignes architecturales du monument, tandis que l'enlèvement du jubé actuel, qui n'a aucune valeur artistique, rendra à la nef son bel aspect primitif.

Le projet préconisé par le Conseil de fabrique étant tout à l'avantage du monument, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il y soit donné suite. En conséquence, il importera de soumettre à l'avis des autorités compétentes le projet des nouvelles dispositions à réaliser en produisant un plan du triforium et les dessins du buffet d'orgue à y installer.

— Un petit sanctuaire a été élevé récemment, à front de la chaussée, dans la forêt dite « de Saint-Hubert », à l'endroit appelé *la Converserie*, près de Champlon (Luxembourg). Cette chapelle, en style roman, a été érigée par souscription entre les principales familles du pays, en mémoire de la conversion de Saint-Hubert, patron des chasseurs.

Chapelle de
La Converserie,
près de
Champlon.

Le comte de Mérode-Westerloo, président du Sénat, décédé il y a peu de temps, attachait une grande vénération à ce sanctuaire, vénération qu'il a conservée jusqu'au dernier jour et qui était partagée par le baron Orban de Xivry et par les grandes familles de la contrée.

Dans le but de préserver ce petit édifice des actes de vandalisme que des gens bien intentionnés pourraient y commettre sous prétexte de l'embellir, le comte de Mérode avait attiré l'attention de la Commission sur le point de savoir si la chapelle de la *Converserie* ne pourrait être rangée parmi les monuments dont la conservation intéresse le pays.

Il a été procédé, le 27 juillet 1908, de concert avec M. Sibenaler, membre du Comité des correspondants du Luxembourg, à une inspection de la chapelle précitée. Ce minuscule édifice offre un aspect très intéressant tant par son style et par son caractère pittoresque que par le mémo-

rial des grandes familles dont les armoiries sont retracées à l'intérieur du sanctuaire.

Jusqu'à présent la Commission n'a classé aucun édifice moderne. Mais en raison du caractère tout spécial qui distingue la chapelle de la Converserie, devenue édifice public, et désirant assurer sa conservation pour l'avenir, la Commission estime qu'on peut la classer, mais à titre *purement exceptionnel et sans préjudice de l'ordre adopté antérieurement pour le classement des édifices.*

M. le Ministre des Sciences et des Arts sera prié de vouloir faire connaître s'il adopte cette manière de voir à ce sujet.

Lors de l'inspection du 27 juillet 1908, la Commission a constaté que la chapelle de la Converserie est entourée d'une simple clôture de ronces artificielles. Le Collège est d'avis que cette clôture est peu digne de l'édifice. Il conviendrait de la remplacer par un mur en moellons d'un mètre de hauteur environ.

Tout en louant le caractère pittoresque et original de l'intérieur de la chapelle, la Commission doit regretter que les nombreux blasons qui y figurent n'aient pas été traités plus intimement dans le style de la construction.

Le Collège doit signaler aussi le rejointoyage extérieur des murs qui, à tort, a été traité en relief et a été mal soigné; il donnera lieu, à bref délai, à des mécomptes, certains joints s'étant déjà ouverts.

— Il a été procédé, le 6 août 1908, dans l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, à l'examen des projets relatifs à l'exécution de deux autels latéraux pour les absides de cet édifice.

MM. le chanoine Laenen, Van Leemputten, Rosier, Opsomer et Donnet, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Les plans soumis paraissent avoir le retable trop large. Il faudra rapporter le tout aux dimensions qu'avaient ces autels primitivement. On peut très bien apprécier ces dimensions : 1° par la table en pierre qui existe encore et dont la hauteur et la largeur sont restées les mêmes ; 2° par la fenêtre ou arcade de l'ancien chœur des religieux qui surmontait l'entablement primitif. Ces données doivent servir de base au plan des autels nouveaux.

La largeur du retable doit être déterminée par la largeur de l'ancien tableau qu'encadraient autrefois deux pilastres devant chacun desquels se trouvait une colonne torse de marbre rouge. Le bas de l'arcade du chœur descendait jusqu'à l'entablement en marbre noir qui portait à ses extrémités un fronton brisé et à son milieu un petit socle avec un buste ou un emblème. Le bas de l'ouverture du chœur des religieux au-dessus du retable était muni d'une balustrade identique à celle qui se trouve aux ouvertures similaires près du maître-autel. Quoique l'ouverture n'ait pas eu primitivement un fenestrage, rien n'empêche d'en mettre ; mais il convient de lui donner la courbe déterminée par le mur de l'abside.

Les autels actuels des absides latérales placés il y a environ cinquante ans, sont beaucoup trop larges et trop élevés. Ils n'ont pas de valeur artistique et d'autre valeur matérielle que le revêtement de la tombe en marbre, que l'on pourrait conserver.

On devrait profiter du remplacement des autels pour

condamner le fenestrage absolument vulgaire qui se trouve dans les ouvertures près du maître-autel.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église
d'Othée.

1° Le projet relatif à des travaux de réparation et d'amélioration à effectuer à la tour de l'église d'Othée (Liège); architecte, M. Dethier;

Église
d'Erquelinnes.

2° Le projet concernant le renouvellement des vitrages de onze fenêtres de l'église d'Erquelinnes (Hainaut), sous réserve de tenir compte de la recommandation faite par M. Charbonnelle, à laquelle le Comité provincial des correspondants s'est rallié;

Église
de Torgny.

3° Le projet de reconstruction du perron de l'église de Torgny (Luxembourg). Au cours de l'exécution des travaux, il importera d'éviter que les traverses du garde-corps ne soient en contact avec les marches en pierre. Dans ce but, il conviendra d'écarter les traverses de 0^m05 des marches. En outre, l'auteur devra supprimer les volutes prévues au pied de la rampe; architecte, M. Henriquet;

Église
de Saventhem.

4° Le projet relatif au badigeonnage de l'église de Saventhem (Brabant), cette opération n'étant pas de nature à gêner la restauration du temple dans l'avenir;

Église de
Mont-Saint-André

5° Le projet de restauration de l'église de Mont-Saint-André (Brabant); architecte, M. L'Hoost;

Église
de Wayre.

6° Le projet de restauration extérieure du transept sud et de la basse-nef de l'église de Wayre (Brabant); architecte, M. Langerock;

7° Le projet relatif aux travaux de restauration à effectuer aux toitures de l'église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain (Brabant); architecte, M. De Wit;

Eglise
de Notre-Dame-
aux-Dominicains,
à Louvain.

8° Le projet relatif à la restauration de l'ancienne tribune des Comtes de Flandre, à Courtrai (Flandre occidentale). La Commission est d'avis qu'il y a lieu de donner la préférence au projet de façade marqué de la lettre B. Il doit être entendu que cette restauration sera exécutée en moellons de pierre de Tournai, entièrement conformes à ceux existants dans le soubassement, tant comme nature que comme forme de taille; architecte, M. Carette;

Chapelle
des Comtes
de Flandre,
à Courtrai.

9° Le projet d'un second état de travaux complémentaires de restauration de l'église de Wenduïne (Flandre occidentale). La Commission regrette qu'au cours des travaux de restauration de la flèche, on ait donné à celle-ci une élévation beaucoup plus grande que celle prévue au projet adopté, sans en avoir référé à toutes les autorités compétentes; architecte, M. Depauw;

Eglise
de Wenduïne.

10° Le projet relatif à la reconstruction du campanile de l'église de Saint-Pierre, à Saint-Trond (Limbourg), qui a été frappé par la foudre; architecte, M. De Hennin;

Eglise
de Saint-Pierre,
à Saint-Trond.

11° Le projet de restauration de l'église de Kerckhem, commune de Maerke-Kerckhem (Flandre orientale); architecte, M. Colpaert;

Eglise
de Kerckhem.

12° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Saint-Bertin, à Poperinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Eglise
de Saint-Bertin,
à Poperinghe.

13° Le projet de restauration intérieure de l'église de Notre-Dame de Messine, à Mons (Hainaut), sous réserve de tenir compte des recommandations formulées par l'Admi-

Eglise
de Notre Dame
de Messine,
à Mons.

nistration communale et par le Comité provincial des correspondants dans leurs rapports en date du 25 mai et du 12 juin 1908 ; architecte, M. Dufour ;

Eglises
et presbytères
d'Aix-sur-Cloie
et de Battincourt.

14° Le projet relatif à l'exécution de travaux aux églises et aux presbytères d'Aix-sur-Cloie et de Battincourt (Luxembourg). D'accord avec le Comité diocésain d'art chrétien, la Commission estime qu'il est utile de donner aux marches du perron de l'église de Battincourt une légère pente pour assurer l'écoulement des eaux ; architecte, M. Léonard ;

Église
de Foy-
Notre-Dame.

15° Le projet modifié des travaux à effectuer à l'église de Foy-Notre-Dame (Namur). Avant de passer à l'exécution du dais de la statue de Notre-Dame, il importera de supprimer la croix supérieure ; le monogramme de la Sainte-Vierge sera placé au fronton ; l'ornementation des angles du fronton sera supprimée ;

Église
de Notre-Dame,
à Anvers.
Compte.

16° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant l'exercice 1907, au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Église
de Bois.

— L'église de Bois, à Bois-Borsu, ayant été signalée comme un édifice très ancien et intéressant au point de vue archéologique, il a été procédé à son inspection le 5 août 1908.

L'église de Bois est, en effet, un petit édifice très ancien. Il remonte au XII^e siècle pour ce qui concerne le chœur et la grande nef. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, on a reconstruit, en les élargissant, les bas-côtés.

Le chœur, orné à l'extérieur de pilastres supportant des arcatures, est d'une construction très élégante. On remarque encore, dans le chevet semi-circulaire, trois fenêtres romanes

primitives dont deux sont bouchées ; la troisième est masquée par le retable du maître-autel.

La nef est divisée par deux rangées de piliers carrés dépourvus de bases et de chapiteaux. Une simple imposte se remarque au sommet des piliers et seulement vers l'intérieur des arcades. Les petites fenêtres de la nef haute ont été modernisées probablement à l'époque où l'on a reconstruit les bas-côtés.

En résumé, l'église de Bois, dont la majeure partie remonte à l'époque romane, est très intéressante ; on peut ranger *le chœur et la nef centrale* au nombre des édifices monumentaux de 3^e classe.

Quelques travaux de restauration viennent d'être autorisés aux toitures ; il serait utile de profiter de l'occasion pour remettre en bon état les autres parties du bâtiment qui sont tout aussi délabrées. Ces travaux devraient aussi comprendre l'ouverture des fenêtres de l'abside, ce qui nécessiterait l'enlèvement du mauvais retable en bois qui surmonte le maître-autel insignifiant. Cet autel, qui n'a d'ancien que sa pierre de recouvrement, est d'ailleurs trop avancé vers la nef ; il serait utile de le rapprocher du fond de l'abside en le ramenant à l'alignement de la partie circulaire de celle-ci. Il paraît intéressant aussi de dérocher les piliers de la nef qui sont aujourd'hui recouverts d'une énorme couche de mortier. Peut-être sera-t-il possible de conserver les piliers à nu, on ferait aussi une bonne opération en recherchant sous le plâtre du mur du fond de l'abside quelles sont les raisons pour lesquelles ce mur est moins épais au pied qu'au sommet.

Quelques pierres tumulaires sont encastrées dans le pavement de l'édifice. On fera bien de les appliquer contre les murs intérieurs. Ces documents intéressent l'histoire locale; ils ne tarderont pas à disparaître si l'on ne prend de promptes mesures pour en éviter l'usure.

Le projet de divers travaux énumérés ci-dessus devra être confié à un architecte de talent et soumis, en temps utile, aux autorités compétentes.

Église
de Goyck.

— Certaines parties de l'église de Goyck (Brabant) ayant été signalées comme présentant un réel mérite artistique et archéologique, il a été procédé, le 10 août 1908, à une inspection de cet édifice.

Il a été constaté que la nef et ses collatéraux ont subi, dans la suite des temps, d'importants remaniements et des reconstructions qui leur ont enlevé toute valeur monumentale. Il n'y a donc pas lieu d'y avoir égard.

Par contre, le chœur, la tour et la chapelle annexée au côté nord du chœur offrent un réel mérite artistique.

La tour et la chapelle semblent remonter à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e. Le chœur, aux vastes proportions, recouvert de voûtes à nervures croisées et éclairé par de hautes fenêtres ogivales, date du XV^e siècle.

La façade principale a été reconstruite en 1821, au moyen de pierres provenant de l'ancienne abbaye de Ninove, laquelle, selon toute probabilité, remontait au XVIII^e siècle.

En résumé, le chœur, la tour et la chapelle nord de l'église de Goyck offrent un mérite artistique suffisant pour

qu'il y ait lieu de les ranger dans la 3^e classe des monuments du culte.

Le Membre-Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 23 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.



ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 19 octobre 1908, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des Monuments pour les provinces énumérées ci-après, savoir :

Nomination
de membres
correspondants.

Province d'Anvers : M. le Chevalier Goethals, archéologue, à Anvers, en remplacement de M. le Baron de Vinck de Winnezele, démissionnaire.

Province de la Flandre orientale : M. Modeste De Noyette, architecte, à Ledeborg, en remplacement de M. Mortier, nommé membre effectif.

Province de Luxembourg : M. Cornu, ingénieur principal des ponts et chaussées, à Arlon, en remplacement de M. Tandel, décédé.

Province de Namur : MM. Paul Thémon, artiste peintre, à Namur, et Dieudonné Brouwers, conservateur des archives de l'Etat, à Namur, en remplacement de MM. Van Gheluwe et Soreil, décédés.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 1908.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église de Transinne (Luxembourg). Il y aura lieu toutefois de se borner à exécuter des tons plats en supprimant les claveaux des fenêtres ;

Eglise
de Transinne.
Peintures
décoratives.

2° Le projet concernant l'exécution d'un maître-autel, de cinq vitraux peints et la restauration d'un triptyque pour l'église de Beersse (Anvers). Le projet d'autel, daté du 22 avril 1908, paraît de nature à être adopté tel qu'il est présenté. La Commission estime aussi que le triptyque peut être restauré dans les conditions exposées dans le rapport de M. Maillard. Ce travail devra être effectué au musée d'Anvers, sous la surveillance des membres du Comité

Eglise
de Beersse.
Travaux d'art.

provincial des correspondants. Cette œuvre devra être placée, après sa restauration, sur un autel latéral en rapport avec les dimensions du triptyque; architecte, M. Goethals; peintre-verrier, M. Ganton; peintre restaurateur, M. Maillard;

Eglise
de Walcourt.
Vitraux.

3° Le projet relatif au placement de dix verrières dans le déambulatoire du chœur et d'un vitrail derrière l'autel de Notre-Dame dans l'église collégiale de Walcourt (Namur); auteur, M. Osterrath;

Eglise
de Berlaer.
Chemin
de la croix.

4° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Berlaer (Anvers); sculpteur, M. Rooms;

Eglise de
Sainte-Walburge,
à Furnes.

5° Le dessin de deux vitraux de M. Wybo pour le bas-côté sud vers l'ouest et pour le côté sud de la nef latérale de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale). Le Collège a constaté, au cours de sa visite du 7 avril 1908, qu'il n'y aura pas trop de heurt entre le vitrail de M. Ladon et ceux de M. Wybo.

Eglise
de Heinsch.
Tableau

— Un membre du Comité mixte des objets d'art s'est rendu à Heinsch (Luxembourg), le 27 août 1908, en vue de constater l'état d'un tableau décorant le maître-autel de l'église de cette localité.

Il résulte de cet examen que la peinture signalée par le Comité provincial des correspondants est l'œuvre de M. Edm. Wouters et non de M. Emile Wauters, comme on l'a dit par erreur. Elle représente *l'Ascension* et n'est pas sans mérite.

Déparée par une couche épaisse d'un vernis tourné au brun, elle est, à part cela, dans un bon état de conservation. La décrasser est une opération anodine; le revernissage se fera après.

Le Comité provincial propose pour cette remise en état M. Lambé, professeur à l'Académie d'Arlon, qui a fait plusieurs fois et avec succès des travaux de l'espèce.

Le Comité mixte des objets d'art ne voit rien qui s'oppose à cette proposition.

Malheureusement un tabernacle très élevé cache une partie considérable de la toile. Pour obvier à cet inconvénient l'unique ressource est de modifier le dispositif de l'autel, attendu que le tabernacle fait corps avec lui.

— Il a été procédé, le 27 août 1908, à l'examen des travaux préliminaires effectués en vue de la restauration du lutrin pélican de l'église de Saint-Germain, à Tirlémont.

Eglise de
Saint-Germain,
à Tirlémont.
Lutrin

Le lutrin est complètement en laiton et appartient à la troisième période du style ogival. Sur la base hexagonale s'élève une colonne centrale entourée de six colonnettes, complètement dégagées et inclinées vers le haut, portant le socle sur lequel se dresse un pélican.

Le fût supérieur de l'une des six colonnettes est déprimé par suite d'un choc.

Le socle se compose d'une galerie ajourée, limitée à sa partie supérieure par une moulure horizontale et ornée à sa partie inférieure de redents. Aux angles on remarque des pilastres munis de petits baldaquins destinés à abriter des statuette. Deux des six statuette existent encore, l'une figurant l'apôtre Saint-Jean et une seconde sans autre attribut qu'un livre qu'il est difficile d'identifier.

Le pélican est posé sur un demi-globe pivotant dans un socle, ses ailes sont reliées par quatre barres de fer

méplat; la barre inférieure est ornée d'une crête en fer forgé.

La fabrique d'église se propose de restaurer le lutrin et de le compléter dans les parties réellement manquantes ou supposées telles. Dans ce but, et croyant que la seconde des deux figurines dont il s'agit plus haut peut-être considérée comme représentant Saint-Marc, elle a fait modeler, par M. Van Uytvanck, quatre figurines représentant le Sauveur, Saint-Germain, patron de l'église, et les évangélistes Saint-Mathieu et Saint-Luc. Ces deux dernières complèteraient le groupe des évangélistes dans lequel Saint-Jean, quoique figuré comme apôtre, représenterait l'écrivain du quatrième évangile. L'idée d'ajouter la figure du Sauveur à celle des quatre historiens qui nous ont laissé la biographie de leur divin maître paraît raisonnable. Mais celle de céder la sixième place à Saint-Germain semble moins heureuse. Cette place revient plutôt à la Sainte-Vierge, la mère du Christ, qu'il n'est pas rare de voir figurer avec les apôtres et les premiers et principaux disciples de son divin fils.

Une dernière question se rapporte à l'armature en fer du pélican qui ne se prête que très imparfaitement à la pose des énormes livres de chant employés autrefois. L'auteur du projet de restauration propose le maintien des trois barres supérieures et le remplacement du crétage inférieur par un appui nouveau en laiton. Le modèle de ce dernier, qui fut présenté au cours de l'inspection, ne semble pas heureux; il est trop raide et ne s'adapte pas convenablement aux ailes et à la queue de l'oiseau. Il y aurait lieu d'étudier un autre support, comportant la suppression ou la modification de

l'armature supérieure et le maintien ou le remplacement du crétage inférieur.

— Il a été procédé, le 1^{er} septembre 1908, dans l'église de Heers (Limbourg), à l'examen de deux monuments funéraires anciens.

Eglise
de Heers.
Monuments
funéraires.

Le sarcophage des anciens seigneurs de l'endroit, placé primitivement au milieu du chœur, est actuellement relégué derrière le maître-autel, contre le mur de l'abside.

Le monument est en marbre noir et porte à sa partie supérieure deux gisants en parfait état de conservation. Les côtés latéraux étaient ornés d'armoiries taillées en albâtre d'Ecosse, dont quelques-unes ont disparu.

La restauration de cet intéressant monument comporte, avant tout, son rétablissement au milieu du chœur, dont il faudrait en tout cas enlever un autel néo-gothique de style fort douteux, placé depuis quelques années seulement, en dépit des usages liturgiques, contre le mur sud. Les marches de cet autel, beaucoup trop grandes d'ailleurs pour l'endroit qu'il occupe, s'étendent à peu près jusqu'à la ligne d'axe du chœur et empiètent ainsi sur la place due au sarcophage des seigneurs.

Il existe encore au chœur de l'église de Heers, sous la fenêtre centrale de l'abside, un second monument funéraire composé d'une tablette de marbre noir portée par deux consoles, au-dessus de laquelle se trouve une statue en albâtre d'Ecosse figurant un chevalier couché sur le côté gauche, le corps appuyé sur le bras.

Ce monument devrait aussi trouver place au chœur, à l'endroit qu'occupe actuellement l'autel dont il est question plus haut, du côté de l'Épître. Il y serait abrité par une arca-

ture semblable à celles qui existent de part et d'autre sous les fenêtres de l'abside, près du maître-autel. Dans l'arcature du côté de l'évangile se trouve, encastrée dans le mur du fond, une tablette avec inscription provenant de ce monument, placé actuellement sous la fenêtre absidale. Cela donnerait lieu à supposer que le monument s'est d'abord trouvé en cet endroit. Mais il faut renoncer à cette hypothèse parce que l'arcature qui devrait abriter le monument est beaucoup trop étroite, et il ne semble pas qu'elle ait été modifiée dans ses dimensions. De plus, l'inscription n'est pas là à sa place primitive, car dans la disposition actuelle elle serait entièrement cachée si le gisant en albâtre était placé en cet endroit. D'autre part, d'après l'ancien usage, les défunts étaient figurés dans la position qu'occupait leur corps dans le tombeau, c'est-à-dire les pieds vers l'autel.

D'après ces considérations il semble donc que le mausolée à deux gisants devrait être restauré et rétabli au milieu du chœur où il s'est trouvé primitivement, et que l'on pourrait ériger le second monument contre le mur côté sud du chœur, à l'endroit occupé aujourd'hui par un autel portatif dénué de toute valeur artistique.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Maison Curtius,
à Liège.

La Commission a adopté l'état des dépenses faites à la date du 9 mai 1908 pour les travaux de restauration effectués à la maison Curtius, à Liège. Les travaux de restauration de la maison Curtius ont été exécutés par voie de régie, sur adjudication restreinte, pour les prix unitaires fixés. Eu

égard à la situation de ce monument et à la nature toute spéciale des ouvrages projetés, il ne pouvait en être autrement. Ces travaux se sont d'ailleurs bornés au strict nécessaire.

— Il a été procédé, le 12 octobre 1908, à l'inspection de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

Hôtel
Gruuthuuse,
à Bruges.

MM. le chanoine baron de Béthune, chanoine Duclos, Coomans, De Meyer et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la province de la Flandre occidentale, assistaient à cette inspection.

Un projet concernant la construction de bâtiments entourant la cour d'honneur des côtés nord et ouest a été dressé et adopté par les autorités compétentes. Les travaux sont commencés.

Aujourd'hui que le bâtiment du côté occidental séparant la cour du cimetière a disparu, on s'est demandé s'il ne faudrait pas laisser ouvert tout ce côté, afin qu'on puisse jouir, du cimetière de Notre-Dame, de la vue des grands bâtiments du Gruuthuuse.

Il résulte de l'inspection du 12 octobre, qu'il ne saurait être question de laisser le côté occidental de la cour de l'hôtel ouvert ou simplement fermé par un grillage; il ne faut pas que la cour de l'hôtel soit le prolongement du cimetière de Notre-Dame.

Ainsi que le déclare le Comité provincial des correspondants, il importe de maintenir l'idée admise par tous les corps qui ont eu à s'occuper de l'affaire, d'achever la reconstitution de l'hôtel Gruuthuuse par la reconstruction des « communs » sur les deux côtés au nord et à l'ouest de la cour, d'après les indications fournies par les documents.

Toutefois, il y a lieu de se rallier à la proposition du Comité provincial de ne pas construire d'étage sur le bâtiment longeant le cimetière, de façon que sa faitière ne dépasse pas les 7 mètres. Ce bâtiment aurait donc moins de largeur et de hauteur que celui prévu au projet précédemment adopté. Il n'occuperait en longueur que les deux tiers de l'espace disponible entre le petit bâtiment à front de rue de l'hôtel; l'espace restant serait fermé par un mur. Voir le croquis tracé sur une photogravure dans le rapport du Comité provincial, duquel il résulte que l'on jouira ainsi d'une belle vue sur tout l'hôtel seigneurial.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Baranzy, sous Musson (Luxembourg), sous réserve de supprimer toutes les colonnes des baies de la façade principale et de donner plus de largeur au perron; architecte, M. Bodson;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Wibrin (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

3° Le projet de restauration du presbytère de Sterpigny (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

4° Le projet de travaux de réparation à effectuer au presbytère de Straimont (Luxembourg);

5° Le projet concernant l'exécution de travaux de répa-

ration au presbytère de Corbion (Luxembourg); architecte, M. Richard;

6° Le projet relatif à la restauration, en vue d'y établir le presbytère de la paroisse de Saint-Michel, à Gand (Flandre orientale), de l'édifice ancien connu sous le nom de *Lindeworm*; architecte, M. De Waele.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Courtrai, paroisse de Saint-Jean-Baptiste (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans;

Eglise
de Saint-Jean-
Baptiste,
à Courtrai.

2° A Zeebrugge, territoire de Bruges (Flandre occidentale). L'attention de l'architecte, M. Buyek, a été appelée sur les triangles formés par la rencontre des chœurs latéraux avec le chœur principal, qui sont de nature à créer des réceptacles à l'humidité; sur les panneaux des contreforts, qui sont inutiles; sur les chapiteaux des colonnes, qui sont empruntés au type classique;

Eglise
de Zeebrugge.

3° A Graethem-Looz (Limbourg); architecte, M. Lange-rock.

Eglise de
Graethem-Looz.

Ont aussi été adoptés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Wavre-Notre-Dame (Anvers). La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu, ainsi que le demande le Conseil de fabrique, d'inscrire sur la liste des monuments du culte les parties de l'église qui seront conservées. Ces parties

Eglise
de Wavre-
Notre-Dame.

n'offrent pas un intérêt artistique transcendant; d'autre part, il y aura trop de remaniements à y opérer, au cours de l'agrandissement, pour motiver ce classement; architecte, M. Careels;

Eglise
de Gierle.

2° De Gierle (Anvers), à la condition qu'au cours des travaux l'auteur, M. l'architecte Taeymans, aura égard à la recommandation émise par le Comité provincial des correspondants dans son rapport du 7 juillet 1908.

Ainsi que les projets ci-après :

Eglise
d'Impde.

5° Construction d'un nouveau beffroi dans la tour de l'église d'Impde sous Wolverthem (Brabant);

Eglise
de Devantave.

4° Établissement d'un nouveau dallage dans l'église de Devantave (Luxembourg); architecte, M. Charneux;

Objets mobiliers
d'églises.

3° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Bomel (Namur) : mobilier complet;

Saint-Joseph, à Menin (Flandre occidentale) : mobilier complet;

Sainte-Anne, à Zwyndrecht (Flandre orientale) : complément du mobilier;

Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale) : autel pour la chapelle de Notre-Dame du Rosaire;

Braine-le-Comte (Hainaut) : banc de communion et lambris;

Kessenich (Limbourg) : armoire pour la sacristie;

Léau (Brabant) : buffet d'orgue;

Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale) : autel de Sainte-Anne.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts a adressé à la Commission, le 19 octobre 1908, la dépêche suivante :

Chapelle
de la Converserie,
près de Champlon

« J'ai transmis à M. le Ministre de la Justice votre rapport du 19 août écoulé, n° 8811, (voir *Bulletin*, page 89) relatif à la chapelle de la Converserie près de Champlon (province de Luxembourg), en lui marquant mon intention, à titre rigoureusement exceptionnel, de me rallier en principe aux conclusions de ce rapport, pourvu que, de son côté, il prit une décision semblable.

» Mon honorable collègue m'a écrit qu'il ne s'oppose pas à ce qu'il soit donné suite aux conclusions du document précité.

» L'oratoire de la Converserie a été érigé en annexe ressortissant à l'église succursale de Laneuville-au-Bois, commune de Tenneville, par arrêté royal du 6 janvier 1906 (*Moniteur*, n° 17). »

En conséquence de ce qui précède, la Commission a inscrit la chapelle de la Converserie dans la 5^e classe des monuments du culte.

Sous la date du 8 octobre 1908, la Commission a adressé à M. le Ministre de la Justice le rapport suivant :

Exécution
de travaux d'art.

« Il arrive parfois que l'on nous soumet des projets de construction d'églises dans lesquels sont compris des travaux d'art proprement dits, tels que peintures décoratives, vitraux, meubles, etc.

» Ces ouvrages d'art s'exécutent en même temps que l'entreprise principale. Il en résulte d'abord qu'ils sont soumis abusivement à l'adjudication publique; ensuite,

qu'en fait la réception artistique n'a pas lieu. L'architecte provincial se borne à faire la réception en bloc.

» Cette façon de procéder donne lieu à de sérieux inconvénients. Une réception spéciale des œuvres de cette nature doit toujours avoir lieu avec l'aide de délégués de la Commission royale des Monuments, agissant au nom de l'État.

» Nous vous serions obligés, Monsieur le Ministre, de vouloir bien adresser une circulaire à MM. les Gouverneurs des provinces, les priant de recommander aux administrations locales de ne plus comprendre dorénavant les ouvrages d'art du genre précité parmi les travaux de construction. Des demandes spéciales, accompagnées de dessins et de devis estimatifs, devront être transmises, à cette fin, aux autorités compétentes. »

TRAVAUX DE RESTAURATION

La Commission a revêtu de son visa :

Eglise
de Corbion.

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Corbion (Luxembourg); architecte, M. Richard;

Eglise
de Straimont.

2° Le projet de restauration de l'église de Straimont (Luxembourg);

Eglise
de Stockem.

3° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à l'église de Stockem, sous Heinsch (Luxembourg); architecte, M. Léonard;

Eglise
de Sesselich.

4° Le projet de restauration de la chapelle de Sesselich, commune de Hondelange (Luxembourg), sous réserve de tenir compte des recommandations formulées par le Comité

d'art chrétien en ce qui concerne les tuyaux d'aéragé et la porte d'entrée de la chapelle; architecte, M. Walin;

5° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Sterpigny (Luxembourg), à la condition de supprimer le tabernacle qui est inutile aux autels latéraux et de donner plus de style à la console supportant la statue; architecte, M. Cupper;

Eglise
de Sterpigny.

6° Le projet relatif à la restauration et à l'aménagement de l'église de Mussy-la-Ville (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Eglise de
Mussy-la-Ville.

7° Le projet relatif à des travaux de restauration et de consolidation à effectuer à l'église de Nieuwmunster (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

Eglise
de Nieuwmunster.

8° Le projet de restauration des toitures des bas-côtés de l'église de Nieuport-Bains (Flandre occidentale). Les ardoises indigènes pouvant rivaliser avec celles de l'étranger, il conviendra de les mettre en parallèle, au cahier des charges, avec ces dernières; architecte, M. Carbon;

Eglise de
Nieuport-Bains.

9° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. De Pauw;

Eglise
de Westcappelle.

10° Le projet de restauration de l'église de Villers-Potterie (Hainaut). Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations de M. l'architecte Van Loo, adoptées par le Comité provincial des correspondants. Dans l'intérêt de la bonne exécution des ouvrages et de leur conservation, il est préférable de faire un palier entièrement neuf à l'escalier extérieur plutôt que de multiplier les joints, qui donneraient lieu à des infiltrations regrettables; architecte, M. Dujardin;

Eglise de
Villers-Potterie.

Église
de Wercken.

11° Le projet relatif au renouvellement des fenêtres de l'église de Wercken (Flandre occidentale). La Commission est d'avis avec M. l'inspecteur-architecte provincial que la fenêtre du transept doit être rétablie en style roman, qui est celui de cette partie de l'église. Mais la baie proposée par M. Nolf est trop allongée. Au cours de l'exécution, il devra suivre le type proposé par M. Viérin au croquis tracé dans son rapport du 15 juillet 1908. La Commission se rallie aussi à l'avis de ce fonctionnaire, que l'emploi de briques mécaniques pour les meneaux et réseaux des fenêtres est à déconseiller. Lorsque les ressources locales le permettront, il importera que l'on restaure en bon style les fenêtres en pierre blanche qui n'ont que quelques années d'âge; architecte, M. Nolf;

Église
de Segelsem.

12° Le projet de restauration de la tour de l'église de Segelsem (Flandre orientale); architecte, M. Vandeveldé;

Église
de Notre-Dame,
à Termonde.

13° Le projet de restauration de la voûte du chœur et de la tour de l'église de Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale). La restauration de la haute nef doit être différée. On examinera plus tard l'utilité d'y rétablir la voûte en bardeaux. Se ralliant à l'avis de M. l'architecte provincial, la Commission estime qu'il y a lieu de dérocher entièrement toutes les parties de l'édifice, afin de se rendre compte de l'état réel de la construction; architecte, M. Vaerwyck;

Église
de Saint-Nicolas,
à Tournai.

14° Le nouveau projet de restauration du clocher de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut); architecte, M. Sonnevile;

Église
de Notre-Dame,
à Anvers.

15° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant le premier semestre de 1908, au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

— Le Conseil de fabrique de Chastres (Namur) ayant signalé l'insuffisance du projet soumis par le Conseil communal en vue de l'exécution de travaux aux abords de l'église de cette localité, il a été procédé récemment à l'examen sur place du projet présenté.

Il a été constaté, en effet, que les travaux prévus au plan de M. Van Riel ne remédieraient pas d'une façon satisfaisante à la situation incommode qu'offre l'accès de l'édifice. La mise en bon état des abords de celui-ci et la circulation des eaux pluviales tout autour du bâtiment ne sont pas prévues à ce projet.

Le Conseil de fabrique de Chastres a fait voir, sur place, un projet dressé par M. l'architecte Hueq, qui, mieux conçu au point de vue pratique et économique, rend aussi plus salubre l'édifice et en améliore l'entretien.

Il semble utile, pour l'aspect de l'entrée du temple comme pour la solidité du travail à effectuer, que l'escalier conserve, comme le prévoit M. Hueq, toute la largeur actuelle entre les deux murs. Pour la même raison, il importe que l'escalier s'appuie sur une maçonnerie centrale plus large que celle indiquée au plan.

Le palier intermédiaire pourrait être borné à 0^m90 de large au lieu de 1^m90. Ainsi, on laissera plus d'espace entre l'église et l'escalier pour le cas où il serait utile, par la suite, d'agrandir quelque peu l'édifice du côté de l'entrée par l'ajoute d'un baptistère avec porche.

En présence de l'état déplorable et absolument dangereux de l'escalier actuel, il est de la plus grande urgence que les autorités locales s'entendent pour effectuer les travaux dans les conditions prévues par le projet de M. Hueq,

en tenant compte toutefois des recommandations ci-dessus stipulées.

Eglise
de Notre-Dame,
à Tongres.

— Il a été procédé, le 20 octobre 1908, à l'inspection de l'église de Notre-Dame, à Tongres, dont la restauration est projetée.

MM. le chevalier de Borman, Christiaens, Huybrigts, l'abbé Daniëls, Jaminé et Naveau, membres du Comité des correspondants du Limbourg, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que cette restauration est devenue absolument nécessaire. Des fragments de pierres se détachent du monument en maints endroits et des accidents sont à craindre. Il y a donc urgence de mettre la main à l'œuvre.

Il est à remarquer que les plans adoptés dans leur ensemble, le 5 juin 1908, ne constituent que des croquis au moyen desquels il serait difficile de procéder à une adjudication à forfait telle qu'on la désire. Les architectes chargés de la direction des travaux proposent de diviser ceux-ci par parties et d'en faire des adjudications partielles d'après des relevés dressés soigneusement au moyen d'échaufadages placés successivement pour l'exécution de chaque série d'ouvrages.

Il est désirable, pour un monument de la valeur artistique de l'église de Notre-Dame, que l'on n'entame les travaux de restauration que lorsque des plans précis et détaillés auront reçu l'approbation de toutes les autorités compétentes. Il importe, comme le dit M. l'architecte provincial, de n'agir qu'après une étude approfondie des moindres détails.

En attendant, si quelques pierres menacent de se détacher de certaines extrémités de contreforts, de pinacles, de

balustrades, etc., rien n'empêche de les faire enlever à bref délai pour éviter des accidents.

L'étude précitée permettra aussi d'examiner s'il n'y aura pas lieu d'exclure de la restauration certains détails ajoutés mal à propos au monument lors de la première restauration entamée vers 1846 et dont la conservation laisse beaucoup à désirer.

Le Membre-Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.



SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 24 octobre 1908, à 2 heures.

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

Membres effectifs présents : MM. Maquet, vice-président ; Blomme, Cardon, Janlet, Mortier, Rooms et Van Caster, membres ; Massaux, membre-secrétaire.

MM. Acker, empêché, Vinçotte et Janssens, indisposés, se sont fait excuser.

Membres correspondants présents : MM. le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg, De Ceuleneer, De Waele, chanoine Van den Gheyn, Serrure (de Gand), Lybaert, Van Biesbroeck, chevalier de Borman, Naveau, Matthieu, Ruhl, l'abbé Loës, Haverland, Sibenaler, Dardenne, Van den Eeden ; Destrée, secrétaire du Comité du Brabant.

M. le Président rappelle le texte des articles 68 et 69 du règlement se rapportant aux séances préparatoires. Il donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et publique du 26 octobre courant.

Aucune proposition n'ayant été produite à propos de cet ordre du jour, M. le Président le déclare adopté définitivement.

M. le Gouverneur du Luxembourg signale l'urgence de proposer au Gouvernement d'acquérir les ruines d'Orval. Il paraît qu'une société serait à la veille d'exploiter ces admirables ruines à l'américanisme. Dans ces conditions, on se demande ce qu'elles deviendraient. Il paraît urgent que le Gouvernement se mette en mesure de déposséder le propriétaire de ces restes vénérables qui intéressent l'art et l'archéologie nationale. M. le Président remercie M. le Gouverneur de cette communication; il estime qu'il sera probablement nécessaire d'exproprier les parties les plus intéressantes des ruines qui constituent des restes uniques dans notre pays. M. le Gouverneur annonce qu'il doit avoir prochainement un entretien avec le propriétaire. Il en fera connaître le résultat. En tous cas, l'assemblée est unanime pour décider de reprendre les négociations avec l'État en vue de sauver le monument, car il y a urgence.

M. le Président entretient un instant l'assemblée de la question des inventaires des objets d'art conservés dans les édifices publics du pays. Il fait connaître la situation actuelle de cette affaire. D'après les renseignements qui lui sont parvenus, il espère qu'on aboutira prochainement à une solution.

M. le chevalier de Borman rappelle que plusieurs provinces ont entamé la publication de l'inventaire, y compris le Limbourg. M. le Président répond que rien n'empêche que les provinces qui ont commencé la publication continuent dans la même voie.

M. le chevalier de Borman recommande pour la reproduction des planches le procédé Van Damme, qui est remarquable, selon lui.

M. le Président remercie MM. les Membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion préparatoire. Voulant entrer, de plus en plus, dans la voie qu'il a ouverte il y a onze ans, il engage ceux qui le désirent à rester à la séance ordinaire de la Commission, laquelle est ouverte à 5 1/2 heures. Il rappelle, à cet égard, que déjà il y a eu une séance plénière de la Commission royale et des correspondants de la Flandre orientale à propos d'une difficulté maintenant résolue concernant l'église Saint-Martin, à Gand. De même, il se propose, s'il y a lieu, de convoquer, à bref délai, une réunion plénière de la Commission royale et des correspondants de la Flandre occidentale, au sujet du porche de l'église Notre-Dame, à Bruges.

Assistaient à cette séance MM. le chevalier de Borman, Ruhl, Haverland, l'abbé Loës et Naveau, pour répondre au vœu de M. le Président.

Le Membre-Secrétaire,

A. MASSAUX.

Le Président.

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 26 OCTOBRE 1908

AU PALAIS DES ACADÉMIES (Salle de Marbre)

Présidence de **M. LAGASSE-DE LOCHT**,
Inspecteur général des Ponts et Chaussées, ayant rang de Directeur général,
Président de la Commission royale des Monuments.

Preennent également place au bureau : MM. Beco, Gouverneur du Brabant; baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; Maquet, architecte à Bruxelles, 2^e Vice-Président de la Commission royale; L. Blomme, architecte à Anvers; Cardon, artiste peintre à Bruxelles; Acker, architecte à Bruxelles; Janlet, architecte à Bruxelles; le chanoine Van Caster, archéologue à Malines; Rooms, sculpteur à Gand; De la Censerie, architecte à Bruges; Mortier, architecte à Gand, membres de la Commission; De Vriendt, artiste peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Anvers, membre et correspondant de la Commission; Smekens, Président honoraire du tribunal de première instance à Anvers, membre correspondant de la Commission royale des Monuments; Luckx, Directeur général des Cultes; Hymans, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique,

membres du Comité mixte des objets d'art, et Massaux, secrétaire et membre effectif de la Commission royale des Monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Smekens, H. Blomme, Fernand Donnet, Opsomer, chanoine Laenen.

Province de Brabant : MM. De Vriendt, J. Brunfaut, Baes, Langerock, Hanon de Louvet; Destrée, secrétaire du Comité.

Province de la Flandre occidentale : MM. J. Coomans, van Ruymbeke.

Province de la Flandre orientale : MM. Lybaert, Serrure, De Waele, Cloquet, chanoine Van den Gheyn, De Ceuleneer, Van Biesbroeck.

Province de Hainaut : MM. Van Loo, Charbonnelle, Soil de Moriamé, Matthieu, Hubert, Devillers, Sonnevillè, l'abbé Puissant, Motte, Dufour.

Province de Liège : MM. Carpentier, l'abbé Balau, Ruhl, Lohest.

Province du Limbourg : MM. Huybrigts, Christiaens, l'abbé P. Daniëls, chevalier de Borman, L. Naveau.

Province du Luxembourg : MM. Haverland, comte de Limburg-Stürum, Sibenaler, l'abbé Loës, Wilmart.

Province de Namur : MM. Dardenne, Van den Eeden, Boveroulle, Lange.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, j'ai, en premier lieu, des

excuses à vous présenter de la part de plusieurs collègues empêchés :

D'abord, de la part de deux Ministres, qui m'avaient fait savoir qu'ils assisteraient à notre assemblée générale.

M. Renkin, Ministre de la Justice, s'est trouvé empêché; il a chargé M. Luckx, Directeur général des cultes, non seulement d'assister, comme de coutume, à notre assemblée, mais aussi d'excuser l'absence de son chef.

Le baron Descamps, Ministre des Sciences et des Arts, m'avait formellement promis d'assister à notre réunion, mais il s'est trouvé également empêché au dernier moment et m'a chargé de l'excuser auprès de l'assemblée. Il n'a pu malheureusement se faire représenter par son Directeur général, M. Verlant, qui est en ce moment en Italie.

Outre ces deux absences, que nous regrettons tous, nous avons également des excuses à vous présenter :

De M. le comte de Renesse, sénateur et membre correspondant dans le Limbourg;

De M. Vinçotte, qui m'écrit qu'il est très enrhumé et qu'il regrette de ne pouvoir assister à notre séance et il ajoute : « aussi au banquet ». (*Rires*);

De M. Albert Dumont, membre correspondant du Brabant, qu'une indisposition persistante empêche d'assister à notre assemblée;

Enfin, du baron du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut, empêché au dernier moment.

J'accorde maintenant la parole à notre Secrétaire pour donner lecture de son rapport annuel.

M. MASSAUX, Membre-Secrétaire (*prie M. Dugniolle, Secrétaire adjoint, de bien vouloir, en son lieu et place, donner lecture de son rapport.*)

Messieurs,

L'article 61 de notre règlement nous impose l'obligation, au début de notre réunion annuelle, de vous rendre un compte sommaire des travaux de notre Collège pendant l'année écoulée.

Depuis la dernière assemblée générale, la Commission centrale s'est réunie 50 fois, a fait 54 inspections d'édifices, d'objets d'art, etc., et a donné des avis sur 1,182 affaires. Elle a eu de fréquentes conférences avec des artistes et des délégués d'administrations publiques.

Nous croyons pouvoir nous borner à cette courte énumération de nos travaux, ceux-ci étant publiés régulièrement dans notre Bulletin. Ce résumé indique suffisamment que notre activité s'accroît d'année en d'année.

A ce propos, nous croyons utile d'appeler l'attention du public sur notre Bulletin et l'engageons vivement à le lire. Il y trouvera toujours des renseignements utiles et des détails intéressants.

Nous constatons avec une légitime satisfaction que dans presque toutes nos provinces, les Comités de nos membres correspondants sont appelés à émettre, au préalable, leur avis sur les questions dont l'examen nous est déferé. Deux provinces seulement, celles du Luxembourg et de Namur, ne sont pas encore entrées dans cette voie. Nous engageons vivement MM. les Gouverneurs, car cela dépend d'eux, à suivre l'exemple de leurs collègues et à réunir à cette fin

leurs Comités. Ces réunions régulières ne peuvent occasionner des retards marquants dans l'instruction des affaires, tandis que la bonne exécution des travaux ne peut que gagner de cette intervention. On ne doit pas se dissimuler, en effet, que le concours précieux des connaissances spéciales de nos correspondants en ce qui concerne les richesses monumentales et archéologiques de leur ressort, ne peut que renforcer nos avis. Aussi, nous nous faisons un devoir de remercier tout particulièrement MM. les membres correspondants pour leur zèle à se rendre chaque fois aux inspections auxquelles nous les convions.

De son côté, le Comité mixte et permanent des objets d'art, composé par moitié de délégués de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale des Monuments, continue à fonctionner régulièrement. Cette collaboration nous rend de précieux services en s'occupant tout spécialement des questions qui intéressent la conservation des œuvres magistrales de nos anciennes écoles d'art.

Comme vous le savez, Messieurs, deux de nos Comités provinciaux ont entamé la publication de l'inventaire des objets d'art conservés dans les édifices publics de notre pays. Leur travail est très avancé, grâce à la générosité de ces deux provinces qui ont fait les frais de la publication. D'autres Comités sont en mesure d'entamer la publication, mais ils ne disposent pas des fonds nécessaires à cette fin, toutes les provinces n'étant pas en situation de faire acte de pareille générosité que les provinces d'Anvers et de Brabant.

Nous avons espéré que le Gouvernement soumettrait cette année aux Chambres législatives le vote d'un premier crédit destiné à entamer simultanément la publication de l'inventaire. Notre proposition n'a malheureusement pas eu de suite. Nous ne désespérons pas de la voir aboutir dans un avenir peu éloigné, étant donné que c'est le Gouvernement lui-même qui a ordonné cette publication en présence de son utilité incontestable.

Il est entendu que si le Gouvernement contribue à la publication, les inventaires des provinces d'Anvers et de Brabant, publiés prématurément, seront refondus conformément aux types adoptés en dernier lieu, afin que les inventaires soient semblables dans toutes les provinces.

On a encore découvert, il y a peu de temps, d'anciennes peintures murales sous le badigeon de l'une de nos plus anciennes et de nos plus modestes églises. Il s'agit de l'église romane de Bois, à Bois-Borsu, à laquelle s'exécutent quelques travaux de réparation. Ces restes de peinture sont très intéressants parce qu'ils nous prouvent que la polychromie était en usage au moyen âge non seulement dans les édifices importants, mais même dans les églises les plus modestes et dans les localités les plus reculées de nos provinces. Pour cette raison seule, il importe de les conserver avec grand soin. Nous avons prié M. le Ministre des Sciences et des Arts d'engager la Section d'art monumental du musée d'antiquités d'en faire prendre des photographies à bref délai.

La tendance qu'ont certaines administrations fabriennes à vouloir des églises nouvelles est déplorable. Nous devons

continuer à protester contre cette manie. Il y a toujours possibilité de conserver les vieux édifices en les agrandissant ou en utilisant quelques-unes de leurs parties, tels le chœur, la tour, un bras du transept, etc. Les parties conservées tout en réalisant une économie sérieuse pour la localité, rappellent des souvenirs historiques, témoignent de l'antiquité de la paroisse.

Le déplacement d'une église doit aussi être évité dans toute la mesure du possible. L'église est le centre de la paroisse; si elle ne l'est plus aujourd'hui, elle l'a été à l'origine. D'un autre côté, nos ancêtres étaient experts dans le choix des emplacements des édifices religieux, ce qui fait qu'en déplaçant une église, on s'expose à détruire un site.

Notre mission est fort délicate de concilier des tendances opposées qui se manifestent à propos de travaux de restauration ou de reconstruction. Nous avons à lutter à la fois contre la tendance de certains conservateurs qui ne rêvent que ruines et les tendances de novateurs remuants et parfois puissants, de ces bâtisseurs qui voudraient tout reconstruire. Il s'agit, en effet, de trouver la voie droite, d'arriver à une conciliation juste, exacte dans chaque cas particulier.

Notre attention s'applique toujours à la protection des sites aussi bien qu'à celle des monuments. Les sites sont des monuments naturels. C'est ainsi que nous avons mis pour condition à la reconstruction et au déplacement de l'église de Braives, que la vieille église ou tout au moins sa tour, bien que dépourvue d'art, soit protégée contre toute destruction à cause du rôle qu'elle joue dans le panorama du village.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, à l'attention des pouvoirs publics, la détermination prise récemment par l'administration communale de Rochehaut d'autoriser de nouveau les habitants à extraire des pierres des rochers surplombant le village et qui constituent un des plus beaux sites des Ardennes.

Dans un même ordre d'idées, nous voudrions voir les pouvoirs publics chercher à prendre des mesures pour arrêter l'envahissement malheureux de la réclame, ce qui serait peut-être possible par l'imposition d'un droit d'affichage. Non seulement les façades sont encombrées de pancartes tant dans les villes que dans les villages, mais nos campagnes et jusqu'aux rochers pittoresques sont défigurés d'une façon ignoble par certains industriels qui ne reculent devant aucun procédé de lucre. Le mal se généralise de plus en plus; c'est surtout le long de nos voies ferrées que le mal devient écœurant et où les intérêts particuliers l'emportent sur l'intérêt public. Après les sites historiques, ce sont des ensembles plus modernes comme les abords des gares des villes qui sont attaqués. La surélévation des hôtels publics y devient un véritable fléau.

Afin d'empêcher que des réparations maladroitement ne fassent perdre irrémédiablement le cachet artistique de certaines façades intéressantes de constructions privées, les administrations communales de plusieurs villes du pays, notamment de Bruxelles, Gand, Alost, Malines, etc., ont déjà conclu des contrats de servitude conservatoire avec les propriétaires et interviennent par voie de subsides dans les travaux de restauration. Cette détermination est des plus heureuses; elle a réussi à conserver ou à faire restaurer

avec intelligence bon nombre d'édifices civils qui contribuent à maintenir à la physionomie de ces villes ce caractère urbain tant envié ailleurs. Ce système mérite d'être encouragé.

Nous nous permettons cependant de rappeler une nouvelle fois l'urgence de promulguer une loi en faveur de la conservation des monuments historiques détenus par des particuliers. Chaque jour voit disparaître ou dénaturer l'une ou l'autre construction intéressante. Ainsi nous échappera, si l'on n'y prend garde, dans un temps très court, une grande partie de notre trésor archéologique.

Dans le cours de l'année écoulée, nous avons eu le regret de perdre un de nos membres correspondants qui comptait parmi les plus distingués. Il s'agit de M. Emile Tardet, commissaire de l'arrondissement d'Arlon-Virton. Nous déplorons vivement la perte de ce savant collaborateur.

Il nous reste, Messieurs, pour terminer, un devoir à remplir, celui d'exprimer ici notre profonde gratitude à Messieurs les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, ainsi qu'à Messieurs les Directeurs généraux des Beaux-Arts et des Cultes qui nous donnent constamment des marques du vif intérêt qu'ils portent à nos travaux et de leur sollicitude pour la conservation de nos richesses artistiques.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, j'ai oublié tout à l'heure d'excuser l'absence d'un collègue très important, qui nous a fait l'honneur d'assister à notre assemblée préparatoire de samedi : le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg.

Cela dit, je tiens à remercier, en votre nom à tous, notre Secrétaire pour son rapport que, depuis quelques années, il ne lui plaît plus, — pour des raisons plus ou moins plausibles, — de nous lire lui-même, mais qu'il a toujours soin de faire avec la même science, la même érudition et la même habileté de plume.

Cette fois, nous avons donné un cachet plus matériel que d'habitude aux remerciements que nous adressons à notre cher Massaux : la Commission royale des Monuments a obtenu du Roi, sur la proposition du Ministre de la Justice et du Ministre des Beaux-Arts, la désignation, par arrêté royal du 6 mai 1908, de notre ami Massaux comme membre effectif de la Commission royale des Monuments. (*Très bien ! Acclamations de toutes parts.*)

Depuis longtemps, la Commission désirait qu'il en fût ainsi ; ce désir ayant été réalisé, les membres effectifs ont cru qu'ils devaient manifester publiquement leur satisfaction de ce que M. Massaux allait enfin occuper la place qui lui était due parmi nous depuis de nombreuses années.

La Commission royale des Monuments a décidé d'offrir à M. Massaux un mémorial ; elle a pensé qu'elle ne pouvait mieux faire que d'en distribuer un exemplaire à tous les membres effectifs de la Commission qui désireraient contempler à l'aise la face si intéressante de ce cher ami ; il n'en voudra beaucoup, j'en suis certain, à cause de ces quelques paroles, qui sont tout simplement l'expression de la vérité. D'avance, je lui donne la permission de n'y point répondre et je suis convaincu qu'à la suite de cette permission, il va devenir tout à fait serein. (*Rires.*)

Nous avons informé de notre intention les membres correspondants; ils ont bien voulu se joindre à nous pour acclamer notre ami, dont les traits sont reproduits par deux plaquettes : l'une en argent et l'autre en bronze, avec cette inscription : « à A. Massaux, la Commission royale des Monuments — 1860-1908 — ». Le maître De Vrees a exécuté cette œuvre avec son grand talent. Je ne puis m'empêcher de regarder ce front si large et si serein de notre ami; cette bouche qui s'ouvre si rarement, mais qui, de temps en temps cependant, donne son avis, toujours frappé au coin du bon sens, j'allais dire de l'infaillibilité artistique. Quelquefois aussi, cette bouche s'ouvre, mais c'est pour lancer un aphorisme wallon, prouvant qu'à côté de l'érudit, du savant et de l'écrivain, il y a chez lui un maître délicieux. (*Applaudissements.*)

Et cette face, comme je viens de le dire, toujours si tranquille, en apparence si placide, traduit les impressions de l'homme, de l'artiste, par des traits d'une délicatesse telle que ceux-là seuls peuvent les apprécier qui sont habitués à siéger à côté de notre secrétaire. On doit le reconnaître : De Vrees a saisi cette physionomie si intéressante d'une façon tout à fait remarquable.

M. Massaux est doué d'une modestie poussée aux limites extrêmes. Personne, assurément, n'est aussi modeste que lui, et, pour le prouver, je n'aurai qu'à vous narrer une simple anecdote : lors de la première séance où M. Massaux siégeait comme membre effectif de la Commission, le Président avait commis la gaffe d'oublier le nom du nouvel élu dans un appel pour l'un des rares votes que la Commission émet parfois. Croyez-vous que M. Massaux ait rappelé le

Président à son devoir en lui adressant la parole ou en le tirant par le pan de son habit? (*Rires.*)

Pas du tout; il n'en a rien fait; il a fallu recommencer le vote à cause de la modestie excessive de notre ami.

Outre une vaste érudition, M. Massaux possède un rare talent pour reproduire la pensée et la parole d'autrui. Si nous allons faire une inspection d'un monument quelconque, il retient jusqu'au moindre détail de cette visite; il remémore en quelque sorte toute l'histoire; tout ce qui s'est passé au cours de cette inspection est saisi au vol par Massaux; il dépose, à ce sujet, des rapports qui étonnent vraiment tous les assistants à la réunion. Il en est de même en ce qui concerne nos réunions hebdomadaires. Nos collègues, effectifs et autres, qui ont assisté à nos réunions y ont entendu émettre des idées divergentes, des conclusions plus ou moins arrêtées. Eh bien, la plume de notre ami Massaux fait, de tout cela, des rapports au sujet desquels je n'ai plus d'éloges à faire.

Ce n'est pas un éloge funèbre que je veux faire en ce moment, ni même un panégyrique; je ne veux pas que, comme secrétaire, Massaux se prépare au suicide. (*Rires.*)

C'est un portrait que j'esquisse. Eh bien, dans ce portrait, à côté de l'éclat de la figure, à côté de ces lignes remarquables que je viens de signaler, il y a cependant une petite ombre; elle se traduit par deux reproches que j'ai à adresser à notre ami Massaux.

Le premier est celui-ci : je lui reproche, depuis dix ans, de n'avoir pas créé une école de secrétaires de la Commission. Je le sais bien : Napoléon I^{er} n'a pas non plus formé d'école, mais il a eu des élèves posthumes; l'on a dit notam-

ment que de Moltke s'était inspiré du génie napoléonien. Si notre ami Massaux n'a pas fait école, espérons qu'un jour des de Moltke suivront le chemin qu'il a tracé ; en attendant, je souhaite qu'il continue, pendant de longues années encore, à nous prêter son précieux et toujours actif concours. (*Très bien ! de toutes parts.*)

Le second reproche que j'ai à lui adresser, c'est de ne pas encore avoir dressé le catalogue de notre bibliothèque. Espérons-le, cette lacune sera comblée un jour, et même sans trop tarder.

Voici quels sont les états de service de notre ami :

Le 5 novembre 1860, M. Massaux est entré à la Commission des Monuments comme surnuméraire ;

Le 30 juin 1862, il a été nommé dessinateur-copiste ;

Le 25 juillet 1871, il a été désigné comme commis-comptable.

Comment a-t-on pu songer à faire de lui un commis-comptable ? (*Rires.*)

Le 20 février 1883, il a été nommé commis-rédacteur ;

Enfin, après vingt-sept ans, le 30 juin 1887, il a été nommé secrétaire adjoint ;

Le 28 novembre 1891, il a été appelé aux fonctions de secrétaire : c'est-à-dire qu'il est, depuis lors, la cheville ouvrière de la Commission.

Le 4 mai 1896, il a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, mais la Commission a eu soin de proposer sa nomination comme officier ; j'espère que cette promotion ne tardera pas.

M. Massaux est un ancien lauréat des classes d'architecture et d'archéologie de l'Académie royale des Beaux-Arts

de Bruxelles et un ancien élève de l'atelier de feu Portaels. Il étudie, depuis son entrée à l'Administration, les diverses questions qui intéressent l'art et l'archéologie du moyen âge et il a été nommé — couronnement de l'édifice pourrais-je dire, — membre effectif de la Commission le 6 mai 1908.

Je pense, Messieurs, que ces quelques mots suffisent pour faire passer le portrait de notre ami à la postérité. Comme je le disais tout à l'heure, cette plaquette sort des mains d'un artiste habitué à produire de nombreux chefs-d'œuvre; il a fait la plaquette célèbre de M. De Mot, bourgmestre de la ville de Bruxelles; il a reproduit les épisodes de la célèbre bataille des Eperons d'or; maintes autres œuvres font honneur au talent du maître De Vrees.

Je suis persuadé d'être votre écho à tous en le remerciant d'avoir bien voulu nous prêter son précieux concours en cette circonstance. (*Très bien!*)

Je remets des exemplaires à M. Massaux, en les accompagnant d'une cordiale et amicale poignée de main. (*M. Massaux remercie M. le Président en lui serrant à son tour la main avec effusion.*) (*Vifs applaudissements.*)

Il y a, en ce moment, quatorze exemplaires de cette plaquette: dans ces conditions, nous ne pouvons pas en délivrer à tout le monde. Mais ceux d'entre vous qui en emporteront un exemplaire aujourd'hui, voudront bien nous en informer, afin d'éviter les doubles emplois, à moins qu'ils ne nous en fassent part tantôt au banquet, auquel notre ami Massaux a promis d'assister.

Je vais accorder successivement la parole aux rapporteurs des divers Comités, en leur renouvelant la recommandation de ne pas dépasser le quart-d'heure réglementaire pour

leur exposé, ce qui n'empêchera pas l'insertion en entier de leur rapport au *Bulletin*.

La parole est à M. le rapporteur de la province d'Anvers.



PROVINCE D'ANVERS.

—

M. F. DONNET, *rapporteur* :

Messieurs,

Le Comité des membres correspondants de la province d'Anvers a l'honneur de vous soumettre le résumé des travaux auxquels il a procédé pendant l'exercice écoulé, résumé forcément réduit, mais qui vous permettra pourtant de vous rendre compte de la multiplicité et de l'importance des questions qui furent soumises à son appréciation.

Un arrêté royal du 15 novembre 1907 avait appelé à la présidence de notre Comité le nouveau gouverneur de la province d'Anvers, M. le comte de Brouhoven de Bergeyck. Toutefois les circonstances l'ont forcé de se démettre bientôt de ses hautes fonctions, et un arrêté royal du 14 mars 1908 acceptait sa démission. Qu'il nous soit permis de regretter la durée éphémère de son mandat présidentiel. Le vif intérêt qu'il portait au domaine artistique de la province nous faisait augurer les plus heureux résultats de sa présence à la tête de notre Comité. Il a été remplacé, en vertu d'un arrêté royal du 14 mars 1908, par M. le comte Ferdinand de Baillet-Latour, qui lui avait succédé comme représentant du Roi dans la province d'Anvers.

Le zèle intelligent que notre nouveau président a mis à diriger depuis quelques mois nos travaux, nous a prouvé combien il s'intéresse à la mission qui nous est confiée.

Nous avons, de plus, eu à enregistrer, avec les plus sincères regrets, la démission d'un de nos meilleurs confrères, M. le baron de Vinck de Winnezele, qui, depuis 1892 faisait partie de notre Comité. Tous, nous déplorons les circonstances qui l'ont forcé de se séparer de nous; tous nous rendons justice aux services qu'il nous a rendus, et tous aussi, nous faisons des vœux pour le rétablissement prompt et complet de sa santé.

Qu'il nous soit maintenant permis de passer rapidement en revue les travaux au sujet desquels nous avons été consultés, en nous occupant d'abord des monuments religieux.

Nous avons accepté, après quelques observations, les plans d'une nouvelle église à ériger à Sint-Mariaburg. Jusqu'ici cette paroisse, créée depuis quelques années au milieu des sapinières qui s'étendent entre les villages d'Eeckeren et de Brasschaet, n'était dotée, malgré le chiffre de sa population, que d'une chapelle provisoire. C'est dans les mêmes conditions que nous avons approuvé le projet d'érection d'une église à édifier dans la nouvelle paroisse de Grasheide, dépendant de Putte.

Dans nos grandes villes, l'accroissement incessant de la population nécessite également la création de paroisses nouvelles, dans lesquelles, dès que les ressources le permettent, des églises spacieuses doivent être élevées. Tel est de nouveau le cas à Anvers pour la paroisse de Saint-Lambert, qui, jusqu'ici, ne possédait qu'une chapelle rudi-

mentaire, et à Malines, où la nécessité s'imposait de doter la paroisse de Saint-Jean-Berchmans d'un temple en rapport avec le nombre des fidèles appelés à le fréquenter.

L'église de Wavre-Notre-Dame était devenue insuffisante pour l'usage des habitants, dont, grâce à des communications faciles avec la ville de Malines, le nombre s'accroît sans cesse, et le projet avait été émis d'édifier une construction nouvelle. Toutefois le chœur et les transepts surtout de l'ancienne église offrent de l'intérêt. Dans certaines parties ils conservent une ornementation sculptée qui dénote la caractéristique du style ogival du XIII^e siècle.

Nous avons prôné la conservation de ces parties intéressantes, et, grâce au talent de l'architecte provincial, M. Careels, nous avons pu provoquer l'approbation d'un plan dans lequel l'adjonction des bâtiments nouveaux aux anciens constituera une silhouette des plus pittoresques et enrichira la province d'un monument d'une réelle originalité. L'architecte a même eu l'heureuse idée de conserver le lanterneau qui s'élève sur la croisée du transept, lanterneau sans style si l'on veut, mais qui faisait en quelque sorte partie intégrante du paysage ambiant. Les villageois se seraient avec peine résignés à la disparition de leur *peperbus*. Nous tenons à souligner ce souci, souvent trop rare, de conserver l'intégrité d'un paysage consacré. Il est parfois regrettable, et toujours préjudiciable, sous bien des rapports, de modifier brusquement, même en les améliorant, des perspectives séculaires ou des habitudes invétérées.

Pour l'église de Nieuwmoer, nous avons cru ne pas devoir adopter les plans qui nous étaient soumis, étant d'avis qu'il serait plus judicieux d'agrandir l'église en conservant

la façade et en donnant plus d'ampleur aux bas-côtés. A Gierle, il fallait aussi augmenter les places à mettre à la disposition des fidèles; nous avons donc dû souscrire à l'agrandissement de l'église, mais, afin de rendre le moins visibles les travaux nouveaux, nous avons préconisé l'emploi des anciens matériaux, ou, en cas d'insuffisance de ceux-ci, tout au moins de matériaux qui, par leur forme et leur apparence, se rapprocheraient le plus de ceux qui sont utilisés dans les parties anciennes du bâtiment sacré.

La petite église de Gestel est aussi, paraît-il, devenue insuffisante. Nous avons soigneusement étudié sur place le problème d'un agrandissement qui ne pourrait nuire à l'aspect de l'édifice, et nous avons dans ce sens conseillé d'élargir les bas-côtés en rétablissant, avec tous leurs caractères, les façades qu'ils possèdent aujourd'hui, et de transporter dans une annexe, à construire dans le style de l'édifice, les fonts baptismaux qui actuellement sont placés à l'intérieur de l'église. On pourra ainsi réduire à leur minimum les inconvénients artistiques de transformations devenues nécessaires.

Quant aux restaurations à apporter aux églises actuellement existantes, et pour lesquelles notre avis a été sollicité, elles sont excessivement nombreuses.

A Stabroeck, nous avons consenti à l'exécution de certains travaux, tels la restauration des meneaux des fenêtres de la grande nef, mais, par contre, nous nous sommes opposés au projet d'ouverture des fenêtres du chœur et au remplacement du lambrissage des voûtes par des bardeaux, ces projets devant fatalement entraîner la disparition du calvaire qui s'abrite contre le chevet extérieur de l'abside, ainsi

que du maître-autel et d'autres pièces d'ameublement, conçus, il est vrai, en style de la renaissance, mais dignes de conservation, et par leurs qualités d'exécution, et par les souvenirs religieux qui s'y rattachent.

A Saint-Job-in 't Goor, des travaux de restauration ou plutôt d'entretien étaient désirés; après une visite sur place nous les avons approuvés, mais, encore une fois, ici nous avons combattu l'enlèvement du calvaire qui s'appuie contre les murs du transept. Nous le savons, bien souvent ces images pieuses sont dépourvues de mérite artistique, mais presque toujours elles constituent un motif intimement lié avec l'aspect de l'église et plein de pittoresque. Bien plus, de multiples souvenirs y rattachent la piété villageoise. En les déplaçant, on heurte sans nécessité les sentiments intimes et hautement respectables de la population des alentours, on met souvent brusquement fin à des pratiques religieuses séculaires, et on rompt sans motif l'aspect consacré de sites devenus familiers à de multiples générations.

Au centre des polders anversoïis s'élève robuste et altière la tour de l'église d'Eeckeren. Elle fut autrefois surmontée d'une flèche que le feu du ciel a détruite. Depuis lors elle est restée mutilée, et malgré les caractères de son architecture ogivale, par sa masse, elle donne à distance l'illusion de quelque construction élevée à l'époque romane. Aujourd'hui, sans nécessité bien apparente, on voudrait couvrir cette tour d'une flèche courte et écrasée. Nous sommes d'avis que rien ne motive pareille adjonction qui ferait plutôt tort au caractère architectonique de l'édifice; mais si, malgré tout, on s'obstinaît à l'édifier, nous croyons qu'il

faudrait alors lui donner les proportions élancées qu'elle possédait autrefois et qu'on retrouve encore sur d'anciennes reproductions gravées.

Ce ne sont pas seulement les antiques églises médiévales qui réclament les soins des restaurateurs ; les temples plus modernes doivent à leur tour y avoir recours, et c'est dans cet ordre d'idées que nous avons émis un avis favorable au sujet des plans des travaux à exécuter aux diverses façades de l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout.

Au village de Beersse s'est présenté un cas spécial sur lequel nous croyons un instant devoir attirer l'attention. Autorisation avait été donnée de démolir l'ancienne église, sans mérite du reste, et d'en édifier une nouvelle, aujourd'hui presque achevée, dans le voisinage immédiat de la première. Mais cette ancienne église possédait un mobilier en style renaissance non dépourvu de mérite. Le retable notamment du maître-autel, de vastes proportions, tapissait jusqu'au sommet de la voûte tout le chevet du chœur, dont il empruntait les contours. Des lambris complétaient cet ensemble sculptural.

La conservation de ces œuvres artistiques avait naturellement été imposée. Toutefois, démolies, arrachées du cadre pour lequel elles avaient été conçues, transportées dans un bâtiment de proportions et de style fort dissemblables à leur conception, elles auraient évidemment perdu une bonne partie de leur mérite. Le curé nous a proposé de conserver le chœur de l'ancienne église, construction modeste, mais intacte du xvi^e siècle, de le fermer en y appliquant une façade toute simple, copiée sur le chevet du transept démolí, et de maintenir dans cette chapelle ainsi reconstituée et

qui servirait à l'avenir aux réunions d'associations pieuses, le mobilier renaissance qui aujourd'hui le garnit. Nous avons applaudi à cette idée, qui gagnerait à être généralisée. S'il y a, en effet, nécessité dans maintes localités de mettre à la disposition du culte des bâtiments plus vastes, rien n'oblige, souvent pas même les raisons d'économie, à les édifier à l'emplacement des anciens. Pourquoi ne pas conserver ceux-ci, qui, moyennant quelques discrètes restaurations, pourraient facilement être utilisés pour de multiples emplois? On trouverait toujours à proximité un terrain approprié où l'église nouvelle s'élèverait, et ainsi seraient souvent sauvées ces si pittoresques églises rustiques, dont le mérite architectural n'est pas toujours transcendant, mais qui, par le charme de leurs constructions vétustes, font en quelque sorte partie intégrante du paysage qu'elles complètent, et constituent un témoin indéniable et fidèle des souvenirs de tous genres et des sentiments les plus intimes de toute une population.

Si l'on édifie des églises nouvelles, si on restaure les anciennes, il faut naturellement songer à les décorer et à les meubler. A Saint-Norbert, à Anvers, il s'agissait de polychromer, la nef et les bas-côtés, et de décorer le chœur de peintures murales, dont l'exécution serait confiée à M. Ratineckx. Ces projets nous ont été soumis et admis moyennant certaines modifications. Par contre, à Anvers encore, dans l'église Saint-Antoine, condamnée à disparaître incessamment, existait à l'extrémité d'un des bas-côtés, une composition peinte autrefois par Victor Lagye. Cette œuvre, d'un dessin fort correct, était malheureusement dans un état de conservation tel que son transport, au dire de

spécialistes, n'était plus guère possible ; nous avons donc dû souscrire à sa disparition.

Le beau retable de Saint-Quirin, à Loenhout, autrefois si habilement restauré par le tant regretté sculpteur Van Wint, a été transporté de la chapelle qui jusqu'ici l'avait abrité, dans l'église paroissiale et placé sur un autel nouveau. La composition de celui-ci ne nous a pas donné satisfaction et nous avons exprimé le vœu de le voir modifier. On voudrait aujourd'hui compléter ce retable par l'adjonction de volets. Avant de consentir au principe de cette modification, le Comité central voudrait prendre connaissance des documents graphiques que nous possédons et qui nous avaient permis de constater qu'autrefois, avant la restauration, la disposition préconisée existait.

A Lierre, à l'église Saint-Gommaire, nous avons été d'avis qu'une partie trop notable du mobilier en style renaissance avait déjà disparu, sans autorisation du reste, pour faire place à des meubles nouveaux d'un goût très contestable, pour autoriser encore une fois la démolition de l'autel de Saint-Hubert. Repoussé une première fois, la fabrique d'église est revenue à la charge, proposant cette fois de remplacer l'autel en question par un autre sur lequel serait placé le beau triptyque Colibrant. Sous cette forme, sa proposition a, paraît-il, plus de chance d'être acceptée, et pourtant nous nous souvenons que, consulté, en 1874, au sujet de la même église, à la suite d'une demande du même genre, le Comité central imprimait dans son rapport, qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser le remplacement du maître-autel en style renaissance, « ce premier changement en amènerait d'autres et qu'on arriverait au remplacement de

tout le mobilier de l'église, qui appartient presque tout entier au xvii^e siècle ». « Il est impossible, ajoutait-il, d'encourager ce système qui amènerait à la fois à altérer gravement l'histoire de l'édifice et l'histoire même de l'art. Ce qui fait l'importance et le prestige de nos temples chrétiens, c'est qu'il a fallu pour les bâtir, les meubler et les décorer, le travail de plusieurs siècles, et il est toujours intéressant d'y retrouver la trace de générations qui s'y sont succédé ». Ces considérations sont trop justes pour que nous ne nous y rallions pas entièrement, et nous espérons que les autorités qui président au sort artistique de l'église Saint-Gommaire se les rappelleront assez pour mettre fin au système de renouvellement qu'ils ont si malheureusement entrepris.

A Malines, dans l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, nous nous sommes trouvés en présence d'une situation toute spéciale et fort peu régulière. On sait que ce temple, œuvre de l'architecte Faid'Herbe, sert d'abri à une vénérable image de la Mère de Dieu, objet d'un culte fort ancien et excessivement répandu. Aux murailles, de toutes parts, étaient suspendus de nombreux ex-votos, consistant pour la plupart en toiles peintes représentant de jeunes enfants, et offertes en reconnaissance de guérisons obtenues. Parmi ces toiles il y en avait d'intéressantes, il y en avait de médiocres, il y en avait de naïves et de curieuses, mais leur ensemble constituait un témoignage irrécusable de la piété séculaire des Malinois, et donnait à la physionomie intérieure du sanctuaire un aspect approprié à la dévotion des visiteurs; elles constituaient aussi un souvenir intéressant des coutumes et usages qui persistaient avec une si constante fidélité en ce sanctuaire vénérable. Toutes elles

furent enlevées et remises pêle-mêle dans les sous-sols de l'édifice; elles y voisinent avec les stations peintes du grand chemin de croix qui également étaient appendues dans l'église. Pour remplacer tous ces motifs décoratifs si typiques, une belle couche de couleur à l'huile, bien uniforme, bien claire, bien luisante, a été étendue sur toutes les murailles, sur les colonnes et les pilastres, sur les moindres motifs d'ornementation, couvrant même, en neutralisant leur perspective, les hauts-reliefs sculptés par Faid'Herbe dans les parois de la coupole, et s'étendant sur les voûtes, sur lesquelles elles simulent consciencieusement l'azur céleste. Au fond de l'église, une chapelle basse, enfumée, propice aux oraisons ferventes, abritait un Christ pitoyable. Éclairée, repeinte, joyeuse, elle encadre aujourd'hui une statue rayonnante de couleur, et qui bientôt sera inondée de feux électriques, que prodigueront en cet oratoire rajeuni des branches de lumière d'une riche fantaisie. Pour compléter ce travail d'ensemble il faut encore remanier les deux autels latéraux. Ceux-ci sont surmontés d'un retable en style renaissance dont les colonnes, soutiens d'un entablement classique, servent d'encadrement à deux toiles non dépourvues de valeur. Un couronnement modeste, enlevé il n'y a pas bien longtemps, complétait cette ornementation, mais aujourd'hui, il est question de modifier leur ordonnance, d'abaisser les autels, de diminuer les proportions du retable, afin de rendre visibles deux fenêtres qui s'ouvrent dans les absidioles de ces chapelles et qui, assure-t-on, pour compléter le plan primitif de l'architecte, devraient être dégagées entièrement et surtout pourvues d'une balustrade identique

à celles qui garnissent les baies latérales du chœur. Nous n'avons pas approuvé ce projet, étant d'avis qu'aucun motif artistique ou utilitaire ne militait en faveur du rétablissement complet de ces fenêtres. Nous n'avions pas compris l'urgence qui imposait le remplacement de ces balustrades. Nous avons donc cru inutile de modifier davantage encore l'aspect intérieur de l'église. Le Comité central nous a donné tort. Il nous faut nous incliner devant sa décision, tout en regrettant pour les fervents des choses du passé, et pour les si nombreux pèlerins habitués de ce sanctuaire célèbre, une transformation si radicale et si en opposition avec les traditions qu'avaient constituées une succession d'années déjà bien nombreuses.

Signalons encore à Malines la découverte inopinée, contre le mur extérieur du chœur de l'église Sainte-Catherine, caché par un hangar lépreux qui vient de disparaître, d'un petit monument sculpté portant la date de 1625 et le blason du curé de Wachtelaer. Sans doute, il était placé en cet endroit pour indiquer aux fidèles l'emplacement où, à l'intérieur du temple, s'élevait le tabernacle. Nous avons préconisé son transport et son placement intérieurement contre la muraille même dont jusqu'ici il avait occupé la paroi externe, et cette restauration se parachève en ce moment.

Que dire des ameublements nouveaux dont les dessins nous ont été maintes fois soumis? Quelquefois ils méritent d'être approuvés, mais bien souvent ils ne se distinguent que par une désespérante banalité. Pourquoi, au lieu de s'évertuer à créer du nouveau, ne pas se borner à simplement copier des modèles anciens? Il en existe encore dans

nos églises, dans nos musées, qui sont parfaits et qui mériteraient sous tous les rapports d'être reproduits. Nous avons été appelés à examiner les projets pour de nouvelles orgues à Achterbroeck et à Lillo, pour un ameublement complet à Horendonek et à Esschen (Saint-Antoine), pour des statues pieuses destinées à l'église de Saint-Norbert à Anvers, pour un banc de communion pour l'église Saint-Georges, et un chemin de la croix pour la nouvelle église de Saint-Antoine de la même ville, pour le placement d'un autel et de divers meubles, déjà presque exécutés pour orner la chapelle qui, dans l'église archiépiscopale de Malines, sera consacrée à la mémoire du cardinal Goossens, puis encore pour un chemin de croix sculpté, destiné à l'église de Berlaer, pour un maître-autel à placer dans le chœur de la nouvelle église de Beersse, pour des statuettes destinées à peupler les niches qui ornent extérieurement les façades de l'église Saint-Gommaire à Lierre, etc. Il nous a même été donné d'approuver le devis d'achat pour une nouvelle cloche à Achterbroeck; nous avons recommandé de l'orner de quelque inscription pieuse en rapport avec le rôle religieux que la cloche est appelée à jouer, plutôt que d'une insipide énumération de noms quelconques, dont la postérité n'aura certes pas cure.

Ailleurs, à Eeckeren, nous avons protesté contre le placement de monuments funéraires accolés aux murs extérieurs de l'église. L'adjonction parasitaire de ces mémoriaux dont rien souvent ne relève la banalité ou la lourdeur, ne peut que faire sous tous les rapports du tort à l'édifice sacré contre lequel ils sont si malencontreusement édifiés. Pour compléter l'ameublement des églises de nos provinces,

en maints endroits, on a placé des vitraux. Tel a été le cas à Hellegat, à Saint-Norbert (à Anvers), à Maria-Ter-Heide, à Beersse. Grâce aux indications des artistes qui font partie de notre Comité, nous avons pu donner aux peintres verriers des conseils autorisés pour la composition et la coloration des œuvres projetées. Qu'il nous soit permis d'attirer ici un instant votre attention sur un point que nous considérons être d'une importance majeure.

Lorsque des vitraux anciens sont restaurés, il arrive que le peintre verrier, peut-être pour obtenir plus d'unité dans son travail, copie le plus fidèlement possible certaines parties encore fort bien conservées et livre un travail dans lequel les fragments originaux ne sont plus compris, mais remplacés par des reproductions entièrement nouvelles. La publication récente d'un ouvrage relatif aux peintures sur verre à Anvers et à Lierre, nous a permis, grâce à des illustrations photographiques, de constater, à notre grand étonnement, que les fragments les plus précieux, tels surtout des portraits, des têtes, appartenant à des œuvres des xv^e et xvi^e siècles, de bonne conservation, ont été remplacés dans nos principales églises auxquelles ils appartenaient, par des imitations modernes, et font aujourd'hui partie de collections particulières.....

M. LE PRÉSIDENT. — C'est plus qu'un abus, c'est un vol!

M. F. DONNET, *rapporteur*. — Nous constatons le fait sans l'apprécier.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est certain que cela est absolument inconnu de la plupart des membres du Comité des

correspondants de la province d'Anvers et d'autres provinces également, et, *a fortiori*, de la Commission royale et du Ministre de la Justice. Et j'appelle sur ce point toute l'attention de M. le Directeur général des cultes Luckx. Je proposerai même à l'assemblée, *hic et nunc*, de faire un rapport sur ces faits là et d'adresser une circulaire pour que de pareils méfaits ne se reproduisent plus.

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL LUCKX. — Le fait est-il récent ?

M. F. DONNET, *rapporteur*. — Depuis quelque temps, il s'en est produit plusieurs.

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL LUCKX. — On ne signale pas la localité ?

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, il s'agit de Lierre.

M. F. DONNET, *rapporteur*. — De Lierre et d'Anvers.

..... Nous ignorons dans quelles conditions ces travaux de restauration ont été entrepris, et il est possible que l'abandon de ces échantillons précieux du talent de nos peintres verriers d'antan, aient été volontairement faits aux restaurateurs. Mais pour notre part nous considérons que ces faits constituent d'impardonnables abus, et nous voudrions qu'à l'avenir, lorsqu'une autorisation sera demandée pour des restaurations de ce genre, qu'il soit strictement prescrit que le travail devra se faire sous la surveillance des membres de la Commission des Monuments, et que, dans tous les cas, aucune partie ancienne des vitraux

ne pourra être aliénée ou abandonnée sans autorisation préalable.

Après les vitraux nous avons été à plusieurs reprises appelés à intervenir dans des questions de restauration de tableaux. Pour Wilmarsdonck, pareil travail est aujourd'hui achevé et nous l'avons approuvé. La restauration du tableau de De Crayer, représentant le Calvaire et appartenant à l'église Saint-Paul, à Anvers, a été exécutée et terminée dans d'excellentes conditions.

D'autre part, avis favorable a été donné pour la restauration, sous la surveillance des artistes peintres, membres de notre Comité, d'un tableau appartenant à l'église de Raevels et d'un intéressant tryptique du xvi^e siècle, reproduisant des scènes de la vie de Saint-Corneille et qui provient d'une petite chapelle située au milieu des sapinières dans la paroisse de Beersse.

A Berlaer, autrefois le maître-autel, dans l'ancienne église, était surmonté d'une toile importante représentant le crucifiement de Saint-Pierre et qu'on considérait comme une des meilleures œuvres de Pieter Thyssens. Lors de la démolition de l'église et de l'autel en 1874, elle avait disparu. On la disait roulée et oubliée dans quelque coin perdu du grenier de la cure. Nos membres l'y ont vainement cherchée. Il paraît qu'à la suite d'une demande officielle de renseignements, l'œuvre de Thyssens a reparu inopinément dans le grenier; prochainement nous irons nous assurer de la réalité de son existence et examiner dans ce cas son état de conservation. La majorité de nos membres a été d'avis d'autoriser l'église de Baelen-sur-Nèthe de vendre au musée d'Anvers deux tableaux anciens de valeur,

représentant la dernière Cène et le chemin du calvaire, cette dernière œuvre attribuée à Pieter Aertssens.

Les hospices d'Anvers conservaient une série assez nombreuse d'œuvres religieuses. Toutes avaient autrefois fait partie du mobilier de ces nombreuses chapelles dépendant des petits hospices que la piété de nos pères avaient élevés dans tous les coins de la vieille ville. Presque toutes ont aujourd'hui été démolies, et leur mobilier dilapidé. Elles possédaient de nombreux tableaux ; les meilleurs sont actuellement conservés dans les collections de notre musée de peinture ou dans les bureaux de l'administration des hospices. Ce sont les œuvres qui n'ont pas été jugées dignes de figurer dans ces collections que l'administration a fait vendre publiquement pour une somme dérisoire. L'autorisation de procéder à cette aliénation ne leur a pas été refusée. Enfin, nous avons également consenti à ce que l'administration communale achetât pour le musée trois toiles modernes représentant des vues du Vieil-Anvers, aujourd'hui disparu. Dans la chapelle du palais archiépiscopal de Malines, de grands changements sont en voie d'exécution. Il s'agit du placement d'un nouvel autel et d'autres motifs décoratifs. Notre Comité a jugé que, sans se prononcer sur la valeur artistique de ces projets, il n'y avait pas lieu d'empêcher leur exécution.

A Malines, à deux pas de l'église cathédrale, s'élève le bâtiment vétuste de l'ancienne chapelle du Saint-Esprit, qui sert aujourd'hui à l'administration des hospices de local d'examen pour les malades indigents. On voudrait restaurer ce bâtiment, mais avant d'approuver les plans qui nous étaient soumis, nous avons demandé qu'il fût procédé à un

dérochage complet des murailles. Inspiration heureuse, car ce travail préliminaire, tout en permettant de constater qu'au cours des siècles les bâtiments de la chapelle avaient subi des remaniements nombreux et souvent malheureux, a fait retrouver de fort intéressants fragments datant des constructions primitives, et notamment une fenêtre, une piscine, une niche et un trône d'offrande, dont la décoration architectonique permet d'établir qu'ils furent construits au début du xiii^e siècle quand l'influence romane se faisait encore sentir dans la conception des œuvres inspirées déjà des principes de l'art ogival naissant. Grâce à ces découvertes, les plans ont été remaniés et nous espérons qu'on pourra rendre à la chapelle sa physionomie primitive et doter la ville de Malines d'un monument judicieusement restauré et dont la valeur sera incontestable.

Dans l'intérêt de la conservation des monuments religieux, nous avons prié le Gouverneur de la province de rappeler aux autorités chargées de leur surveillance, combien il était urgent de pourvoir au placement de paratonnerres et de soigneusement surveiller leur entretien. L'étude des monuments de notre province prouve, qu'au cours des siècles, il n'y a pas une des tours de nos églises rurales qui n'ait, une ou ordinairement plusieurs fois, été frappée par la foudre, cet accident occasionnant sa destruction entière ou partielle. Or, depuis que l'on prend la précaution de placer partout des paratonnerres, nos tours sont toutes épargnées par le feu du ciel et l'on peut être sûr que quand d'ici de là, l'une d'elles est atteinte, c'est que l'entretien des paratonnerres n'est pas suffisant. L'utilité de ces engins de préservation ne peut donc pas être sérieusement contestée.

L'énumération des travaux exécutés dans les édifices religieux de notre province sous la surveillance de la Commission des Monuments a été longue, et toutefois elle devrait être bien plus importante encore, si dans tant de cas, on ne se passait pas de notre intervention. Maintes fois nous vous avons dénoncé des faits de ce genre ; à plusieurs reprises des instructions précises ont été transmises aux curés et aux fabriques d'église pour leur rappeler, sous ce rapport, leurs obligations, et nous regrettons de constater que bien souvent on ne tient compte de ces instructions que lorsque, en vue de l'obtention d'un subside, une intervention officielle est sollicitée. Dans nombre de paroisses des restaurations sont exécutées aux édifices religieux, des ameublements placés, d'autres aliénés à notre insu, et bien souvent nous nous trouvons désarmés devant le fait accompli. Nous citerons brièvement quelques exemples. A Stabroeck, nous avons trouvé, lors d'une récente visite, la tour de l'église restaurée sans que les plans de ces travaux nous aient été envoyés.

A Putte, les anciens fonts baptismaux, dans les mêmes conditions, avaient été donnés à la nouvelle église de Peulis; à Gheel, dans la belle église Sainte-Dymphne, sous prétexte que l'autorisation avait été donnée de placer le gaz, on avait enlevé des meubles et des ex-voto pour les reléguer dans une annexe et on avait exécuté d'importants travaux de polychromage. Le Comité central nous a prié de faire une enquête pour des faits du même genre qui s'étaient produits à Edeghem, et nous avons appris qu'en effet divers objets, tels des lustres, des chandeliers, des dentelles, avaient été ou vendus ou donnés. Mais le cas le plus symptomatique que

nous ayions à signaler s'est passé à Turnhout, où depuis plusieurs années, l'église Saint-Pierre est régulièrement restaurée et débarrassée de son ancien mobilier sans la moindre autorisation. C'est ainsi que tous les murs ont été dérochés, que les anciens autels en style renaissance ont été enlevés, qu'un tabernacle s'élevant dans le chœur a été démoli et les débris jetés dans les fossés du château, que le maître-autel, œuvre importante du sculpteur Pompe, a été mutilé, que les anciennes sculptures ont disparu et que par contre de nombreux autels nouveaux, plusieurs vitraux, des statues et d'autres œuvres encore, ont été acquises ou reçues pour remplacer celles qui avaient si malheureusement été enlevées. Et pour compléter ce tableau on a poussé le souci de la restauration jusqu'à s'attaquer aux abords de l'église. L'ancien cimetière qui l'entourait, était clos par un mur bas en briques, mur fort simple et sans caractère, mais s'harmonisant avec les façades peu pittoresques de l'église. Ce mur avait, de plus, une valeur historique, ayant en 1790, servi d'abri aux troupes patriotes, lors du fameux combat de Turnhout. Aujourd'hui le mur a disparu pour faire place à une petite grille en fonte. Le cimetière lui-même a subi une toilette nouvelle, et à la place des modestes tombes gazonnées des combattants de la révolution brabançonne, s'étalent maintenant des petits parterres fleuris, qu'enserrent des petits chemins bien propres, encadrant un petit bassin circulaire au milieu duquel, posé sur un minuscule rocher, un héron de bronze jette désespérément vers le ciel un mince jet d'eau !

Puisque nous parlons de cimetières, relatons encore pour mémoire que nous avons approuvé le projet d'une grille à

placer autour du cimetière entourant l'église d'Arendonek. Pour une église moderne, pareille clôture au besoin se justifie. Mais nous ne nous lassons pas de la combattre quand il est question de bâtiments anciens. Rien ne rompt davantage l'harmonie de lignes architecturales adoucies par la patine du temps, que le voisinage de ces vulgaires clôtures dont on rêve si souvent de les enclore. A Brecht, nous avons recommandé l'érection, si pas d'une haie vive, au moins d'un modeste mur en briques ; à Berlaer, nous nous sommes opposés à la démolition d'une clôture de ce genre. A Willebroeck, nous avons préconisé l'érection d'une clôture soutenue par de modestes pilastres telle qu'elle existait déjà en partie entre l'église et le couvent voisin. Pareille enceinte se serait harmonisée avec le bâtiment de l'église qui, malgré de fort malheureuses transformations, offre encore d'intéressants vestiges d'architecture du xiii^e siècle. Notre avis n'a pas été admis par le Comité central, qui a autorisé le placement d'une somptueuse grille offerte par une généreuse donatrice !

Quelques cures nouvelles ont aussi dû être érigées dans notre province, entre autres à Grasheide sous Putte, à Saint-Antoine à Anvers. Les plans en ont été approuvés ainsi que ceux qui avaient rapport à des travaux de restauration ou d'agrandissement à exécuter aux cures de Santhoven, de Mortsel et de Rymenam.

Si maintenant nous quittons le domaine religieux pour entrer dans le domaine civil, nous avons à vous signaler quelle a été notre action au sujet des maisons communales.

C'est ainsi, qu'après étude préalable, nous avons approuvé en y joignant nos observations les plans pour l'érection

d'une nouvelle maison communale avec école adjacente à Weert et d'une maison communale à Wyneghem. La question si importante de la restauration de l'hôtel de ville de Malines a derechef attiré toute notre attention. Nous avons pris connaissance des diverses études qui avaient été publiées à ce sujet et prié un de nos membres de nous faire un rapport détaillé de la question, ce qui nous a permis de transmettre certaines observations dont nous voudrions voir tenir compte lors de l'exécution des travaux. L'architecte n'ayant pas voulu admettre les critiques que nous avons formulées au sujet de l'ameublement de la maison communale et du local de la justice de paix d'Arendonck, nous avons soumis tout le dossier au jugement du Comité central. Approbation a, de plus, été donnée à la composition historique, peinte par M. Boom et formant le quatrième panneau destiné à orner la grande salle de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

L'hôpital de Gheel, dont l'origine est des plus anciennes, a subi au cours des siècles de nombreuses transformations. Les bâtiments les plus intéressants, actuellement encore existant, ne remonteraient pas bien plus haut que le xvi^e siècle, mais comme les nécessités du service et le désir d'introduire dans l'établissement des modifications en rapport avec les derniers perfectionnements hygiéniques, exigent l'agrandissement des locaux, nous avons recommandé que l'aile nouvelle, qui sera incessamment édifiée, soit mise en rapport, au point de vue du style, avec les bâtiments auxquels elle sera amorcée. Des négociations se sont encore poursuivies avec l'architecte chargé de l'édification des importantes constructions destinées au bureau

de bienfaisance de Borgerhout. Nous tenons à ce que les plans soient judicieusement et pratiquement dressés. Il est toutefois regrettable que le terrain mis à la disposition de l'architecte ne lui permette pas de donner à son projet plus d'ampleur.

Il existe un projet de restauration de la façade du collège de Saint-Rombaut, à Malines.

Les plans ne sont pas encore présentés, mais nous savons qu'ils ne tendent à rien moins qu'à reconstituer entièrement cette façade sur les anciens modèles mais en matériaux neufs. L'exécution de pareil projet serait néfaste, car elle aurait pour conséquence inévitable de détruire irrémédiablement l'harmonieuse patine qui donne à cette façade un cachet si artistique. Pour éviter ce danger nous avons demandé le classement de cet édifice, comptant pouvoir veiller ainsi à ce que seules les restaurations absolument nécessaires soient discrètement exécutées.

Dans nos précédents rapports nous avons à diverses reprises préconisé le rachat par la province du château de Turnhout. Cette acquisition est aujourd'hui un fait accompli. Pour répondre à sa nouvelle destination, le château devra être restauré. Déjà un plan nous a été soumis à titre officieux, mais depuis lors des explorations systématiques ont été entreprises et ont fait découvrir d'importants vestiges qui permettront, d'une façon plus complète et plus fidèle, la reconstitution exacte des locaux primitifs. Quoi qu'il en soit, nous nous efforcerons de faire rendre au château l'aspect si imposant qui le caractérisait avant que celui-ci eut été si malencontreusement modifié par la disparition des larges fossés de l'enceinte et de la ceinture d'arbres séculaires, qui en couvraient les bords.

Nous avons été heureux de pouvoir approuver le projet formé par l'administration communale de Saint-Amand, de replacer sur une des places du village l'ancien pilori, actuellement gisant morcelé dans le cimetière et de racheter, pour le compléter, le couronnement armorié qui le surmontait primitivement.

Notre action s'est étendue jusque sur les bâtiments de service pour la nouvelle écluse maritime à Anvers, dont les plans, dressés par l'administration communale, nous ont été soumis pour avis par la Députation permanente.

La ville de Malines continue le système qu'elle a si heureusement instauré il y a quelque temps déjà, d'accorder, en vue de conservation et restauration, des subsides aux propriétaires de façades anciennes intéressantes. Elle est intervenue cette fois dans les frais des travaux exécutés à deux immeubles de la Grand'Place portant pour enseignes *De gulden Appel* et *De Girafe*. Ces travaux, aujourd'hui terminés, ont permis de restituer à ces maisons intéressantes l'aspect qu'elles avaient lors de leur édification au xv^e siècle. La ville de Lierre à son tour a suivi cet exemple, et grâce à l'intervention de l'administration communale, la jolie façade en style renaissance de la maison située à la Grand'Place et qui pendant plusieurs siècles servit de local à la chambre de rhétorique *De groeiende Boom*, a pu être rétablie en son état primitif.

A Anvers, l'administration des hospices sollicitait l'autorisation de pouvoir démolir, pour cause de vétusté, un immeuble à usage de boutique situé au Marché aux Œufs. La façade, de style simple, mais couronnée d'un pignon à gradins, constituait un spécimen d'architecture en usage au

xvi^e siècle dans notre ville pour les modestes maisons bourgeoises. L'autorisation de démolir a été donnée à condition que la façade nouvelle soit édifiée entièrement conforme à l'ancienne.

Nous venons de citer en exemple la restauration exécutée à Lierre, grâce à l'intervention de l'administration communale. Il faut nous en féliciter et nous ajoutons que cette intervention a été provoquée par une circulaire que le Gouverneur, comte de Brouhoven de Bergeyck, adressa à toutes les administrations communales de la province. Il leur demandait de dresser une liste complète de tous les bâtiments, de toutes les maisons situées sur le territoire de leur commune et qui offraient quelque intérêt architectural ou archéologique. Il les engageait à ajouter à cette liste les constructions quelconques : habitations particulières, moulins, fermes, et qui, au point de vue pittoresque, méritaient d'être remarqués. Lorsque cette liste sera parfaite, le Comité provincial de la Commission des Monuments devra la contrôler et au besoin la compléter, et une fois arrêtée, elle pourra servir de base pour provoquer l'intervention officielle en vue de la conservation ou de la restauration des bâtiments ou des sites intéressants, devenus malheureusement trop rares dans nos campagnes et dans nos villes surtout. Beaucoup de communes répondant à cet appel, ont déjà envoyé l'inventaire demandé. Plusieurs d'entre elles n'ont peut-être pas assez bien compris le sens des réponses qu'elles devaient faire et se sont bornées à citer les monuments importants tels les églises et les maisons communales. Il faudra leur donner des instructions supplémentaires en vue de leur faire compléter leurs renseignements. Les villes d'Anvers et de

Malines n'ont pas encore fait parvenir leur réponse. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions trop louer l'heureuse initiative prise par l'ancien Gouverneur de la province. Il est indéniable que dans nos villes les incessants travaux, nécessités par leur développement progressif, a causé la disparition de nombre d'édifices intéressants. Dans les campagnes, l'envahissement de l'industrie, le développement du système des routes, ont causé des dommages tout aussi déplorables. Il est plus que temps qu'un effort sérieux soit tenté pour conserver les trop rares vestiges subsistant encore dans nos cités transformées, des derniers spécimens de l'art de bâtir aux diverses époques du passé.

Pourquoi dans nos grandes villes ne suivrait-on pas l'exemple si heureux donné par la ville de Bruxelles, qui ne s'est pas bornée à faire photographier, non seulement les façades anciennes intéressantes, mais même les fragments dignes d'intérêt, tels pignons, enseignes, statues pieuses, sans oublier les motifs de décoration intérieure des cours ou appartements, et qui, de plus, a réuni toutes ces photographies en d'artistiques albums, qui, mis à la disposition du public, formeront un répertoire architectonique précieux pour tous ceux qui voudront s'initier aux habitudes et à la vie de nos ancêtres ou choisir des modèles en vue de constructions plus en rapport avec le style du pays que beaucoup de celles qui sont édifiées aujourd'hui, en s'inspirant de types fort en opposition avec nos traditions nationales ou les exigences de notre climat? A la campagne les types choisis et reproduits pourraient être proposés à l'imitation des constructeurs et remplacer les banaux cubes de

briques qu'on rencontre aujourd'hui jusque dans nos villages les plus éloignés.

Peut-être y aurait-il intérêt à étudier ce qui sur ce point se passe en un pays voisin, où, dans les villages, des subsides sont accordés à tous les propriétaires, afin qu'ils ne bâtissent plus que d'après des types arrêtés, types soigneusement choisis d'après les meilleurs spécimens encore subsistant de l'architecture rurale d'autrefois. Ce serait le moyen peut-être le plus efficace de rendre à nos campagnes cette physionomie pittoresque propre à chaque région et qui tend chaque jour à s'atténuer pour faire place à la plus désespérante des banalités.

Les membres du Comité central de la Commission royale des Monuments se sont rendus plusieurs fois dans notre province pour juger en dernier ressort de causes qui nous avaient été antérieurement soumises. Les membres de notre Comité les ont accompagnés quand ils ont examiné à Loenhout le placement dans l'église du triptyque de Saint-Quirin, qu'ils ont étudié à Stabroeck les restaurations projetées à l'église, qu'ils ont jugé de l'effet que produisaient les maquettes des statues à placer dans les façades de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, qu'ils ont examiné l'utilité de modifier les autels latéraux de l'église Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, et qu'enfin, à deux reprises, ils ont été appelés à donner leur avis dans l'atelier du peintre Boom sur les panneaux décoratifs destinés à l'hôtel de ville d'Hoogstraeten.

Ici s'arrête, Messieurs, la longue et substantielle énumération des travaux de notre Comité pendant l'exercice écoulé. A cette revue nous aurons peu de mots à ajouter.

Successivement nous avons au cours de ce rapport eu l'honneur de vous exposer notre opinion au sujet des travaux intéressant les monuments de la plupart des localités de la province. A Anvers même nous n'avons pas de bien grandes modifications à vous signaler. La restauration de la Boucherie s'achève bien lentement, bien proprement; l'harmonieuse patine, œuvre inimitable des siècles, a été consciencieusement grattée, les pierres quelque peu émoussées sous l'action de la bise marine, ont été soigneusement remplacées; la pieuse statue qui surmontait l'arcade de la voie qui court sous le bâtiment et qui faisait en quelque sorte partie intégrante de ce site consacré, a été enlevée après avoir été impunément détériorée à coups de pierres; la fenêtre murée qui servait de fond au calvaire a été ouverte; les taches de couleur si vive, si brutale, mais toutefois si caractéristique, qui contribuaient si bien au relief des statues appendues contre les façades, ont été complètement raclées. Malgré la correction du travail accompli, les artistes si nombreux qui se sont plu depuis tant d'années à reproduire par le pinceau, par le crayon, par le burin, tous les aspects de ce chef-d'œuvre ogival et de son cadre si archaïque, auraient peine aujourd'hui à reconnaître le modèle qui les avait charmés par son harmonieuse coloration et par ses aspects traditionnels, œuvre collective des nombreuses générations qui s'étaient succédé aux alentours.

A la Grand'Place, la malencontreuse trouée, qui a brutalement dégagé une des façades de l'hôtel de ville, ne semble pas de si tôt devoir être refermée, malgré les projets nombreux et parfois les plus extraordinaires tour à tour préconisés par la presse locale.

Antérieurement déjà nous avons émis le vœu de voir racheter la maison dans laquelle autrefois vécut le grand Rubens et que celui-ci s'était plu à édifier superbement pour servir de cadre à ses travaux et d'abri pour ses dernières années. Ce projet jusqu'ici ne paraît pas entrer dans la voie de la réalisation ; il se heurte à cette espèce d'invincible inertie qui parfois à Anvers semble victorieusement s'opposer à l'exécution des projets ayant la mauvaise fortune d'émaner d'une initiative privée ou trop indépendante. Toutefois des plans de restauration et de restitution ont été élaborés ; notre confrère, M. H. Blomme, leur auteur, nous les a soumis, et bientôt à l'Exposition de Bruxelles s'élèvera la reconstitution fidèle telle que l'artiste l'a conçue, de la somptueuse demeure du plus génial des maîtres de l'école flamande. Nous formons des vœux pour que cette initiative puisse provoquer la solution prompte et heureuse de cette question et que bientôt le projet entrevu ailleurs, devienne réalité chez nous.

Jamais il n'aura été donné de rendre un hommage plus justifié et plus éclatant à la mémoire d'un des plus glorieux enfants d'Anvers.

Que vous dire, Messieurs, du dégagement de la cathédrale ? Nous vous en avons l'année dernière exposé les avatars.

Depuis lors, il est vrai, le Conseil provincial s'est brièvement occupé de la chose, de temps en temps les journaux font allusion à cette question qui semblait, il y a peu de temps encore, provoquer l'attention de tous et susciter l'impatience autant des autorités que du public. Mais insensiblement ce beau feu s'est éteint, et la solution de cette

question si intéressante semble encore longtemps devoir se faire attendre.

Car des travaux d'une importance capitale doivent aujourd'hui forcément occuper le premier plan de l'attention générale. Bientôt la ceinture fortifiée, dans laquelle Anvers étouffe, devra disparaître, et d'immenses terrains deviendront disponibles autour de la ville. Déjà des projets d'appropriation de toutes parts ont surgi. On suggère la création de grandioses voies publiques, de squares verdoyants, d'avenues majestueuses. On veut faire grand, on veut faire beau. Nous est-il permis au milieu de ce concert utilitaire et grandiose de faire entendre une faible note, et de plaider la cause de la conservation des rares monuments qui s'élèvent sur les territoires qui bientôt feront partie de la grande ville? Parmi les portes de l'enceinte, il en est qui ont grand caractère, qui sont ornées d'œuvres artistiques, et qui, dégagées des remparts de terre qui les enserrant, ne feraient certes pas mauvais effet au rond-point de quelque avenue nouvelle ou au centre d'un cadre urbain soigneusement approprié. Nous espérons qu'elles pourront être conservées, et qu'ici on ne renouvellera l'impardonnable faute qui nous a privé à jamais des portes de l'ancienne enceinte du xvi^e siècle.

Puis, dans les villages suburbains, qui bientôt seront réunis à la ville et en deviendront faubourgs, se remarquent encore quelques églises anciennes. Déjà l'augmentation de la population semble commander leur agrandissement. Mais pourquoi n'attendrait-on pas quelque peu et n'édifierait-on pas en quelque terrain bien approprié un temple nouveau en rapport avec les besoins religieux futurs?

Ces églises anciennes, dont quelques-unes sont en tout ou en partie dignes d'attention, pourraient être conservées dans un cadre approprié et, dans quelques années, les générations nouvelles seraient certes heureuses, au milieu de quartiers entièrement neufs, de pouvoir rencontrer quelques monuments anciens, si modestes fussent-ils, constituant de fidèles et trop rares témoins d'une époque déjà lointaine. Ils pourront en quelque sorte servir de jalons pour marquer les extraordinaires développements de la grande cité scaldéenne.

Messieurs, lors de la séance générale de la Commission royale des Monuments, le 50 septembre 1862, mon honorable prédécesseur, le secrétaire du Comité provincial d'Anvers, dans le rapport dont il donna lecture, rappelant l'arrêté royal du 25 février 1861, qui prescrivait l'inventaire des objets d'art, annonçait qu'on attendait pour coordonner les matériaux déjà réunis, l'adoption officielle du modèle dont la discussion figurait à l'ordre du jour de cette séance. Aujourd'hui, après presque un demi-siècle d'attente, ce même objet figure encore une fois à l'ordre du jour de notre séance. Nous le savons, le Comité central et son président surtout, ont fait sur ce point les plus énergiques efforts pour obtenir une solution satisfaisante. Nous ne pouvons que constater une situation qui, solutionnée plus tôt, aurait peut-être contribué à éviter bon nombre de ces actes de vandalisme dont nous avons eu à déplorer si souvent la répétition et l'impunité. Quoiqu'il en soit, notre Comité a régulièrement continué la rédaction des inventaires, nous avons réuni la matière pour plusieurs volumes, et si le troisième fascicule, à l'impression depuis bon temps

déjà, n'a pas encore paru, la faute en est uniquement imputable à l'invincible lenteur d'un imprimeur officiel. Nous espérons toutefois avant peu pouvoir distribuer ce troisième fascicule que de nombreuses reproductions illustreront.

Vous savez que notre Comité, en 1862, a fondé le musée d'antiquités d'Anvers, et que nos membres, avec le titre de fondateurs, doivent à perpétuité former le noyau de la Commission directrice de cette institution. Nous avons la satisfaction de pouvoir vous annoncer que parmi les membres adjoints, elle en a recruté qui s'occupent spécialement de numismatique, et que ceux-ci ont réussi à classer et à exposer, dans les locaux trop exigus dont elle dispose jusqu'ici, une collection remarquable de monnaies, de jetons et de méreaux. Ils en rédigent un catalogue sommaire qui, nous l'espérons, sera imprimé et publié avant la fin de l'année.

Nous espérons, Messieurs, que le rapport que nous venons d'avoir l'honneur de vous soumettre, réussira à vous prouver que l'action du Comité provincial dans la province d'Anvers a été fructueuse et que la somme des travaux soumis à l'appréciation de ses membres a été importante et considérable.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions et félicitons M. Donnet pour son excellent rapport.

Permettez-moi seulement de présenter deux remarques au sujet de la cathédrale. Nous avons écrit, à deux reprises

différentes, à ce sujet à l'administration communale d'Anvers, qui nous avait saisis de l'idée du dégagement de la cathédrale, et nous lui avons demandé de nous donner connaissance des divers projets élaborés à cet égard. Mais jusqu'ici cette communication ne nous a pas été faite.

En ce qui concerne les inventaires, nous demandons au Comité de la province d'Anvers de continuer dans la voie où il est entré, et nous espérons qu'avant peu de temps nous aurons la suite des travaux commencés.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

M. DESTRÉE, *rapporteur* :

Messieurs,

Répondant au vœu fréquemment exprimé au sein des réunions générales, le Comité des Correspondants pour le Brabant se réunit mensuellement, à l'exception du temps des vacances, et toutes les questions d'art, d'archéologie et d'architecture intéressant la province sont soumises à ses délibérations.

Le bulletin que nous publions chaque année relate nos travaux et le développement que prennent nos annales en marque l'importance, sans compter que, grâce à l'érudition des membres, nous avons pu publier des communications d'un grand intérêt archéologique, telles notamment la notice si complète et si documentée de M. le chanoine Maere sur les deux retables de l'église de Villers-la-Ville et celle toute récente qui vient de vous être communiquée sur le donjon de Rotselaer.

Parmi les projets les plus importants sur lesquels le Comité du Brabant a été appelé à se prononcer, on peut citer le projet élaboré par M. l'architecte Veraart en vue du placement d'un nouvel autel, de vitraux et de la polychromie de la majestueuse église de Lombeek-Notre-Dame, qui s'élève si grave et si belle au bout du pays brabançon.

Nous avons eu la satisfaction de voir la Commission royale des Monuments se rallier complètement à notre manière de voir et recommander, comme nous l'avions préconisé, de mettre en œuvre une pierre d'un coloris plus doux et d'un aspect moins fruste que la pierre bleue pour l'édification de l'autel sur lequel doit être placé le retable célèbre du maître huchier Borremans.

La question de la polychromie de cette église, rangée dans la première classe des monuments, doit être étudiée d'une façon approfondie et c'est pourquoi nous avons cru devoir recommander d'attendre l'effet que produiront l'achèvement de la restauration de l'église et les nouveaux vitraux, avant de prendre une décision au sujet de la décoration picturale du fond du chœur de cet édifice. Les résolutions prématurées dans des matières aussi délicates sont si désastreuses que l'expectative et l'étude s'imposent à tous ceux qui ne s'en tiennent pas à des règles absolues et à des principes exclusifs dont le respect a le très problématique avantage de solutionner tous les problèmes plus aisément que les recherches patientes, mêlées de tant d'hésitation et d'inquiétudes, des véritables artistes.

Devançant toute invitation officielle, mais s'appuyant sur les dispositions de l'arrêté organique de son établissement, le Comité du Brabant s'est rendu au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'effet d'examiner sur place les panneaux décoratifs de Montald que l'on destinait à la décoration du vestibule de ce monument.

Notre impression, nous nous sommes empressés de vous la communiquer, fut nettement défavorable au placement en cet endroit de ces grandes pages déco-

ratives dont un éclairage insuffisant détruisait la puissante harmonie.

Mais, il faut bien comprendre notre pensée. Nul de nous ne songe à refuser sa très vive et très sincère admiration aux panneaux décoratifs de Montald, qui sont une œuvre d'un style et d'une grandeur incontestables. Nous voudrions les voir placer dans une salle d'expression plus moderne que le vestibule du Palais des Beaux-Arts.

Nous espérons qu'une solution de cette nature interviendra bientôt, car en même temps qu'elle assurerait le respect de l'œuvre de Balat, elle mettrait en pleine lumière les hautes qualités de celle de Montald.

Un autre vœu que vos correspondants ont décidé de vous soumettre est de voir terminer l'ornementation de la façade latérale du Palais des Beaux-Arts. Des tympanes et des panneaux y montrent la brique à nu.

A en juger d'après les statues de la balustrade, des compositions en mosaïque rappelant les grandes époques de l'histoire de l'art constitueraient un décor harmonieux où pourrait se déployer le talent d'un artiste en renom.

La défense des créations des artistes de notre temps nous a suggéré la pensée de soumettre à vos délibérations la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'étendre aux œuvres modernes la protection que le classement parmi les monuments assure aux productions des architectes du passé. Certes, ce classement ne devrait jamais être prononcé du vivant de l'architecte de l'édifice, car la faiblesse humaine ferait craindre que le souci de ne pas mortifier un vaillant et probe ouvrier amenât des décisions trop complaisantes.

Aussi avons nous cru pouvoir vous proposer en principe

que le classement d'une œuvre ne pourra être prononcé que quelques vingt-cinq ou trente ans après la mort de l'artiste.

A ce moment, le recul est suffisant, la personnalité de l'architecte s'efface devant l'œuvre même et celle-ci, perdant son caractère personnel, devient en quelque sorte le patrimoine que le passé lègue à l'avenir.

Du jour où la collectivité s'empare du travail des individus, il lui incombe le devoir d'en assurer la conservation et de le transmettre intact aux générations de demain.

C'est un devoir que nous avons compris en ce qui concerne tous les édifices du moyen âge et des temps modernes, pourquoi ne pas le remplir à l'égard des monuments édifiés par nos devanciers immédiats.

Ne pouvons nous espérer que quelques édifices de notre temps ont été construits en dehors du présent, sous l'aspect de l'éternité, pour employer la forte expression de Spinoza.

La question mérite, nous semble-t-il, d'être l'objet de vos délibérations, et peut-être pourrait-on songer à la soumettre à l'examen d'une des prochaines réunions générales afin qu'elle fut complètement éclaircie par une discussion approfondie et aussitôt après définitivement élucidée. Il résulte, en effet, d'une récente communication de M. le Ministre de la Justice que le classement des monuments est de la compétence exclusive de votre Commission. Rien ne s'oppose donc à ce que cette question soit définitivement réglée par vos soins.

Si le Comité de vos correspondants a eu à se prononcer sur de nombreux projets de restauration, d'amélioration et de construction d'édifices publics, s'il a été appelé à faire connaître son avis sur les mobiliers à acquérir pour les

églises et sur les aliénations que certains établissements publics ont demandé à pouvoir faire, si enfin il a continué l'œuvre de récolement qui doit se traduire en la publication prochaine d'un troisième volume de l'inventaire des richesses artistiques disséminées dans les communes de l'arrondissement de Nivelles, il semble que son concours aurait pu être réclamé encore en d'autres matières qui ne rentrent pas complètement dans le cadre tracé par son arrêté d'organisation, mais dans lesquelles son intervention aurait les plus heureux résultats.

La beauté d'un monument peut être sérieusement compromise par le cadre qui l'entoure, par les constructions qui l'environnent et détruisent son harmonie. Tout récemment nous avons eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'effet déplorable que produisent, aux abords de l'église de Winxele, la morgue et le mur de clôture du cimetière qu'on y a construits. Cet édifice, d'une si parfaite et si originale expression, se trouve déparé par ce voisinage désastreux. S'il est difficile d'exiger la démolition de ces nouvelles constructions, il vous paraîtra sans doute aisé d'éviter le retour de telles fautes de goût, en demandant qu'à l'avenir les projets de bâtiments à édifier, dans des sites heureux et connus ou aux côtés d'un monument de deuxième ou de première classe, soient soumis à votre examen, au même titre que les réfections ou transformations qu'on entreprendrait à ces monuments classés.

C'est dans le même ordre d'idées que nous demandons de faire porter votre bienfaisante tutelle sur les projets de création de quartiers nouveaux et de rues. Ces projets sont actuellement soumis à des autorités dont la compétence ne

peut être mise en doute à bien des points de vue, mais les exemples que nous avons sous les yeux démontrent que la question si importante de l'esthétique de nos cités n'est qu'une des préoccupations secondaires de nos autorités communales.

Si, grâce à certains artistes et à quelques hauts esprits, l'agglomération bruxelloise s'est merveilleusement embellie par la création du quartier Nord-Est, par exemple, et des somptueuses et vastes avenues qui entourent Bruxelles, d'autres coins de la cité, hier encore plaine cultivée et déserte, se sont brusquement transformés en une accumulation de rues trop étroites, de places exigües sans caractère ni tracé, qui font tache et que nos successeurs ne toléreront pas longtemps. L'exemple que fournit certain quartier de faubourg est frappant et il suffirait à lui seul pour justifier l'examen des projets de création de quartiers nouveaux par une commission préoccupée d'art, comme la Commission des Monuments et ses correspondants. Étrangère à toutes les difficultés que crée l'intérêt local et auxquelles se buttent les administrations publiques les mieux intentionnées, la Commission des Monuments se prononcerait librement et n'aurait d'autre guide que le souci de créer dans nos villes en plein épanouissement des quartiers appropriés aux exigences de la vie intensive d'aujourd'hui, mais en évitant l'uniformité des tracés et en cherchant à individualiser nos cités de demain par une expression distincte, peut on dire personnelle, qui leur fera complètement défaut si les errements actuels doivent se continuer. N'est-ce pas Beyaert, ainsi que le rappelle M. Brunfaut dans la notice biographique qu'il a consacrée au grand archi-

tecte, qui disait : « Depuis environ deux siècles et demi, tous
» les travaux de voirie sont tracés d'après un principe inva-
» riable, la ligne droite et la symétrie. Notre quartier Léo-
» pold en est un échantillon important. Si l'on a cette
» manière de voir, on en a eu une toute autre pendant un
» grand nombre de siècles précédents... Bruxelles possède
» quelques artères anciennes d'un tracé très artistique et
» que je considère comme des monuments : la rue du
» Marché-aux-Poulets et la rue du Marché-aux-Herbes.

» La règle aujourd'hui tient lieu d'imagination ; ne pour-
» rait-on pas la mettre un peu au repos pour céder la place
» à l'imagination et à l'originalité artistique qui étaient les
» principes de nos ancêtres, principes avec lesquels ils ont
» su donner à chaque rue et à chaque place un cachet
» spécial? »

Ces réflexions sont toujours d'actualité et c'est ce qui nous fait espérer que la proposition de nous soumettre les projets de création des nouveaux quartiers rencontrera l'assentiment unanime. Une interprétation trop étroite des statuts de notre compagnie n'est sans doute pas à craindre de la part du Gouvernement, qui ne voudra pas mettre obstacle à l'œuvre si utile à laquelle la Commission royale des Monuments, par sa composition et ses préoccupations dominantes, pourrait encore se consacrer, malgré la lourde tâche qu'elle assume aujourd'hui.

Il ne lui suffit pas de défendre la beauté de nos cités d'antan, elle entend aussi créer et développer la beauté de celles de demain. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, s'il fallait apprécier com-

bien le Comité des correspondants travaille, le rapport si intéressant de M. Destrée en serait une nouvelle preuve.

Deux mots seulement au sujet de l'observation que le classement des édifices modernes ne pourrait être opéré que quelques vingt-cinq ou trente ans après la mort de l'artiste. C'est là, en effet, une question très intéressante que le Comité du Brabant pourrait soumettre à une prochaine assemblée. Si ce Comité avait déjà pris cette initiative depuis un certain temps, elle aurait pu être mise à l'ordre du jour de cette séance, mais ce sera pour l'année prochaine, si votre Comité veut bien en faire l'objet d'une proposition ferme.

A propos du travail de l'inventaire, j'adresserai également des félicitations au Comité du Brabant, comme j'en ai adressé au Comité de la province d'Anvers. On dirait vraiment que ces deux provinces voisines sont sœurs et se font la concurrence pour parvenir à se dépasser, puisqu'elles arrivent déjà à la publication du troisième et même du quatrième volume.

Reste encore la question si importante et si vaste que le rapport de M. Destrée vient de soulever au sujet de la bienfaisante tutelle à accorder au projet de création de quartiers urbains nouveaux.

Ce sont là des questions à l'égard desquelles on ne peut qu'émettre des vœux auprès du Gouvernement, en attendant l'action directe de la Commission; certainement personne d'entre nous ne répugnera à la tâche. Je ne pense pas que ceci soit un sentiment personnel; je ne crois pas non plus qu'on puisse faire de propositions directes au Gouvernement. Il est le premier intéressé à comprendre que les sites

environnant les monuments dans les quartiers urbains, doivent faire l'objet de tous ses soins. Combien cela est indispensable pour que nous n'ayons plus sous les yeux des exemples déplorables!

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre occidentale.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

M. VAN RUYMBEKE, *rapporteur* :

Messieurs,

Au nom des membres correspondants de la Flandre occidentale, j'ai l'honneur de vous soumettre un exposé succinct de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les ordres du jour des séances que nous avons tenues n'ont pas été moins chargés que ceux de l'année précédente, mais l'importance des projets soumis à notre examen a été moindre.

Parmi les projets sur lesquels nous avons eu à nous prononcer, signalons en première ligne la reconstruction des dépendances de l'hôtel Gruuthuuse à Bruges. Ces locaux serviront de musée archéologique et compléteront la cour d'honneur de cet hôtel seigneurial. L'adjudication des travaux est faite et l'on était sur le point de les entamer, lorsqu'à la suite de la démolition d'un ancien bâtiment séparant l'hôtel du chevet de l'église Notre-Dame l'on a constaté combien ces deux édifices se faisaient valoir réciproquement et présentaient un ensemble harmonieux.

Nous devons féliciter l'Administration communale d'avoir convié sans retard la Commission royale à examiner s'il n'y

a pas lieu de modifier dans certaines de ses parties le projet adopté.

Parmi les projets de restauration de monuments civils, citons celui de l'hôtel de ville de Courtrai et du pont de Broel en la même ville.

Les constructions et restaurations d'édifices religieux dont les projets nous ont été soumis sont les suivants :

Dranoutre, construction d'une tour.

Vive-Saint-Bavon, restauration de l'église.

Heyst-sur-Mer, restauration générale de l'église.

Roulers, construction d'une sacristie à l'église de Saint-Michel et restauration de l'église.

Wereken, restauration des fenêtres de l'église.

Aarseele, agrandissement et restauration de l'église.

Nieuport, restauration de l'ancienne sacristie et construction d'une nouvelle annexe.

Bruges, construction d'un portail à l'église de Notre-Dame.

Essen lez Dixmude, restauration de l'église.

Furnes, aménagement des stalles du chœur et déplacement du jubé.

Parmi tous les projets un surtout a donné lieu à des divergences de vues et à des polémiques de presse. Faut-il construire un porche devant la façade restaurée de l'église de Notre-Dame, à Bruges? Il est certain qu'un porche a existé devant l'église, et il semble avoir été construit peu après la façade elle-même. Mais on n'en a retrouvé que des fragments insuffisants pour le reconstituer dans sa forme primitive. La Commission royale a jugé avec nombre de membres de son Comité provincial qu'il n'y avait pas lieu

de construire un porche devant cette belle façade si remarquablement restaurée d'après les plans d'un de ses plus habiles confrères.....

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi, Monsieur van Ruymbeke, de faire une rectification au sujet des diverses délégations qui se rendent en province pour procéder à l'une ou l'autre inspection. Il y a, dans votre exposé, une erreur qu'il importe de relever. La Commission royale n'a rien décidé du tout en ce qui concerne la construction du porche dont vous parlez. Elle a envoyé à Bruges une délégation, qui était très nombreuse. Celle-ci était composée de la plupart des membres correspondants et je ne crois pas qu'il y ait une indiscretion à dire que l'avis dont vous parlez n'a pas été émis. Jusqu'à présent, la Commission royale n'a pas reçu de rapport à ce sujet; elle n'a pas pris de décision. On ne peut donc pas dire que ceci ou cela est chose arrêtée. Je sais parfaitement bien que, dans les journaux, des erreurs de la sorte se produisent très souvent. Lorsqu'on procède à une inspection, il est impossible, en quelque sorte, aux délégués ou aux membres effectifs de ne pas laisser paraître plus ou moins leur opinion sur leur visage, bien qu'on ne puisse pas empêcher un érudit ou un archéologue de garder son opinion pour lui. On dit souvent que les femmes ne savent pas se taire. Mais il y a des hommes plus bavards qu'elles ! (*Rires.*) Dans tous les cas, c'est une chose fort difficile que d'empêcher que des discussions ne se produisent dans l'occurrence.

Remarquez, au surplus, que tout n'est pas jugé lorsqu'une délégation a terminé sa mission. La solution est

souvent tout autre lorsque la question a été débattue devant la Commission royale et devant l'assemblée régulière des délégués. Il est déjà arrivé que l'opinion de la délégation, quoique très fondée, n'a pas été admise.

Sous cette réserve, tout ce que vous avez dit est parfaitement exact, et je pense qu'il suffira de faire à cet égard une légère correction à votre rapport.

M. VAN RUYMBEKE, *rapporteur*. — Ce que j'en ai dit m'a été inspiré par la relation des journaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils se sont trompés. Je ne crois pas que la majorité des délégués qui se sont rendus à Bruges ait pu dire qu'il était inutile de construire le porche dont il s'agit.

M. VAN RUYMBEKE, *rapporteur* — La restauration de l'église paroissiale d'Essen, dont la tour majestueuse se dresse tout près de la station de cette localité, devra se faire avec un soin tout particulier et avec grande discrétion. Cette église est dans presque toutes ses parties, qui sont de différentes époques, un véritable chef-d'œuvre de maçonnerie en briques. Les ébrasements des fenêtres en briques moulurées offrent une remarquable variété de profils d'une extrême délicatesse. Il en est de même des corniches, des cordons, des larmiers même des bases, des fûts et des chapiteaux des colonnes, tous construits avec une science étonnante en briques taillées avant la pose.

Un certain nombre de projets de mobiliers d'église nous ont été soumis. En voici la nomenclature :

Bruges, église de Notre-Dame, autel de Sainte-Catherine.

Bruges, cathédrale, autel de Sainte-Anne.

Mouscron, église du Touquet, ameublement.

Passchendaele, maître-autel.

Couckelaere, aliénation de meubles.

Alveringhen, enlèvement de deux autels.

Passchendaele, nouveaux vitraux.

Mariakerke lez Ostende, peintures décoratives.

Il est regrettable de devoir constater que les projets de mobiliers n'ont en général pas la valeur des projets de construction et de restauration des édifices civils et religieux. Ceux-ci accusent plus tôt un progrès, tandis que les premiers sont sans progrès si même ils ne sont en recul.

Il semble que le bon meuble, simple, rationnel, bien construit, n'a pas les préférences des fabriques d'églises. On en est encore au clinquant et au tape à l'œil à bon marché. Faisons des vœux pour que le goût artistique se développe et s'étende de ce côté.

Dans le courant de cet exercice, nous avons été appelés à donner notre avis sur le classement de deux édifices religieux, les églises d'Arseele et de Vive-Saint-Bavon. Nous avons opiné en faveur de leur classement dans la troisième catégorie des monuments.

Deux demandes de restauration de tableaux ont été soumises à votre examen. Pour le musée de Bruges, la restauration du tableau de Claissens, représentant la convention de Tournai, et pour l'église de Sainte-Anne, à Bruges,

la restauration de l'immense composition d'Herregouts, représentant la damnation des réprouvés.

Notre avis a été favorable à ces restaurations, qui ont été exécutées à notre entière satisfaction.

Notre Comité a été appelé à assister aux visites que les délégués de la Commission royale ont faites dans notre province. Il apprécie très hautement cette consultation qui marque de la part de la Commission royale toute la maturité qui préside à ses délibérations. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Cette fois-ci, Monsieur van Ruymbeke, c'est vous qui tenez la corde! (*Rires.*)

Nous vous remercions pour la brièveté de votre résumé et en même temps nous vous félicitons pour les travaux incessants du Comité de la Flandre occidentale, qui, avec le Comité d'Anvers et celui du Brabant, est l'un des Comités les plus distingués de la Belgique.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

--

M. le chanoine VAN DEN GHEYN, *rapporteur* :

Messieurs,

Un début souvent aisé, macabre toujours, c'est de parler dès l'abord des disparus. Si en l'occurrence il ne faut pas strictement faire usage de ce qualificatif, la pioche du démolisseur a fait une fois de plus besogne assez navrante, pour ne plus laisser subsister d'une ancienne splendeur que quelques débris odieusement mutilés. De la construction primitive, c'est à peine si l'étage supérieur rappelle une beauté qui tombe et un souvenir qui s'éteint.

L'*Hotel Schamp*, qui, à l'aurore du xviii^e siècle avait, rue des Champs, à Gand, remplacé l'ancien *Hof van Huele*, méritait d'être gardé dans son intégrité, non seulement en raison de sa valeur architecturale, mais encore pour les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est là en effet qu'en 1814 vinrent loger les plénipotentiaires américains convoqués à Gand pour signer le traité de paix entre l'Angleterre et les États-Unis. L'année suivante, la duchesse d'Angoulême y séjourna pendant les Cent Jours.

Et c'est pour mettre en meilleure évidence les colifichets cotés 95 centimes, pour mieux étaler la pacotille de la dernière mode, que ce magnifique immeuble a été éventré

et que sa superbe façade a dû se résigner à subir tous les outrages que s'ingénie à découvrir une commerciale innovation.

Chose triste à constater, plus pénible encore à avouer, pour empêcher cet acte de vandalisme, se sont vainement évertuées toutes les commissions que le souci de l'archéologie a su se créer en Belgique, et voilà comment se vérifie en plein xx^e siècle l'antique définition du droit de propriété : *Jus utendi et abutendi*.....

M. LE PRÉSIDENT. — Je tiens, Monsieur le chanoine, à vous faire remarquer que non seulement le Comité, mais aussi la Commission royale est intervenue.

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYNS, *rapporteur*. — Alors, je suis heureux de l'apprendre, tout en ne discutant pas la question, pour ne pas dépasser le quart-d'heure qui m'est dévolu. (*Rires.*)

..... La Commission provinciale de la Flandre orientale a tenu cette année onze séances, pendant lesquelles cinquante-six affaires ont été soumises à son examen.

L'une d'entre elles nous a même valu un voyage à Bruxelles, car le Comité central par une innovation, heureuse celle-là, et à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, nous a invités à venir examiner la question de concert avec lui.

Il s'agissait de discuter l'opportunité de modifier la voûte de la nef centrale de l'église Saint-Martin, à Gand, en vue de l'harmoniser avec les voûtes des nefs latérales. La question

présentait un intérêt d'autant plus réel, qu'elle ne se posait pas uniquement sur le terrain de l'esthétique pure, mais aussi, croyait-on, sur celui de l'archéologie. Cette voûte, en effet, restaurée il y a quelques vingt ans, était par d'aucuns considérée comme la voûte primitive, et méritait à ce titre d'être conservée malgré son apparente anomalie.

L'examen sur place qui, à peu de temps de là, suivit la discussion à Bruxelles, trancha le différend de définitive façon, car il fut dûment constaté que la voûte supposée primitive devait plutôt avoir été reconstruite après quelque désastre subi par l'édifice. « Ce qui le démontre à l'évidence, conclut le rapport de la Commission royale, c'est le caractère essentiellement moderne de la charpente de la toiture..... Du manque absolu de liaison entre celle-ci et la voûte en bardeaux, il est visible que la voûte a été construite à une époque encore postérieure à la charpente. »

Ce n'est pas en raison d'un militarisme outré que nous avons cru pouvoir user de notre initiative pour appeler l'attention du Comité central sur le démantèlement décidé, en principe du moins, de la ville de Termonde. Le Président de la Société d'archéologie de cette ville nous avait très utilement fait observer combien il serait fâcheux de voir disparaître notamment les trois portes de la ville, qui constituent pour Termonde un véritable souvenir historique.

Nous avons été heureux de voir partager notre avis par la Commission royale des Monuments, qui nous écrivait en date du 30 avril qu'il y avait lieu « de conserver ces portes et de faire les sacrifices nécessaires pour les mettre en bon état d'entretien pour l'avenir. » Avec infiniment de raison, elle faisait observer qu'« il aurait été intéressant au cours des

travaux de démolition des remparts, de conserver l'aspect actuel des portes susmentionnées. A cette fin il faudra ménager à leur approche les ponts et une partie des fossés, de façon à rappeler convenablement le rôle qu'ont exercé les portes dans l'enceinte de la ville. »

Quelle sera, dans l'avenir, la suite qui sera donnée à ces indications si sages et si précises ? Comment ne pas s'émouvoir à l'idée de la disparition plus ou moins prochaine de la si pittoresque vue de Termonde avec son enceinte fortifiée. Ses fossés dormants et plantés de nénuphars seront irrémédiablement comblés et sa verdoyante ceinture de bastions engazonnés sera remplacée par quelque banale rue, dont les cafés aux prétentieuses façades, et les tintamaresques vitrines de bazar feront seuls tous les frais, à moins toutefois que l'Administration communale mieux avisée ne prenne elle-même l'heureuse initiative de sauvegarder le côté esthétique du nouveau quartier à créer.

Sans doute, nos vieux remparts répondent fort mal à la balistique moderne, mais ils prêtaient à nos villes, jadis fortes, un cachet bien curieux, qu'on a mis trop de zèle à détruire partout.

A Gand aussi s'est livrée autour de la citadelle élevée au lendemain de Waterloo, un acharné combat, qui a mis aux prises conservateurs et démolisseurs. Notre Comité, un moment, a cru devoir entrer en lice, mais il a dans la suite préféré laisser le champ libre à la commission locale des monuments et à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, qui l'une et l'autre avaient provoqué sur cette intéressante question de passionnés débats.

La restauration de l'église Saint-Nicolas, à Gand, demeure

toujours à l'état de projet, bien que les architectes MM. Van Rysselberghe et Geirnaert poursuivent leurs études aussi consciencieuses qu'approfondies de ce merveilleux monument. Ces messieurs ont bien voulu s'adresser à notre Comité pour obtenir la solution de certaines questions de principe, avant de faire de plus amples dessins et devis.

Toutefois le projet de la nouvelle sacristie a non seulement reçu son approbation définitive, mais est actuellement en voie d'exécution. Ainsi se sont réalisées les vues de la Commission provinciale, qui toujours a été d'avis qu'une sacristie doit être un édifice bien apparent, qu'il ne faut nullement chercher à dissimuler. Dans l'ensemble des monuments une sacristie bien conçue peut très heureusement contribuer à l'effet général, et ajouter un élément nouveau de beauté archéologique. Nous avons toutes les raisons de croire qu'il en sera ainsi pour l'église Saint-Nicolas, à Gand, puisque l'architecte M. Geirnaert a été des mieux inspiré dans l'élaboration de son plan.

On n'a pas encore oublié la discussion soulevée à l'une de nos assemblées générales au sujet de la question traitée en sens divers par nos deux savants collègues Helbig et M. le chanoine Van Caster : « Les églises au moyen âge ont-elles été polychromées d'après un plan d'ensemble. » Si pour ce qui concerne le passé, le problème demeure ardu, il me paraît que pour l'avenir la solution semble s'imposer, et nous avons été dans le cas d'émettre un avis en cette matière.

L'église Sainte-Walburge, à Audenarde, vient d'être complètement restaurée, et, disons-le en passant, en d'excellentes conditions. On songe maintenant à la décorer inté-

rieurement, et naturellement on ne peut négliger un élément aussi précieux que celui fourni par la polychromie. Mais faut-il commencer cette décoration picturale par l'une ou l'autre des chapelles, ou bien n'est-il pas plus sage de produire avant tout un plan général de polychromie, sauf naturellement à ne l'exécuter que par parties, au fur et à mesure des ressources obtenues. C'est cette dernière solution qui a prévalu et nous avons l'espoir de la faire adopter par le Comité central.

On le voit, pendant le cours de cette année, nous avons eu à nous prononcer sur maintes questions de principe, qui dans la pratique de l'art témoignent de leur opportunité. C'est dans le même ordre d'idées que nous avons pour le mobilier projeté de la fameuse crypte de l'église de Saint-Hermès, à Renaix, préconisé l'emploi de matériaux mieux en rapport avec l'austérité du sanctuaire auquel ce mobilier est destiné. Pourquoi, en effet, y dresser un autel en pierre, et faire un usage exclusif du bois pour le banc de communion, la chaire de vérité, les crédences? Dans cette grave et romane église souterraine, c'est le granit, ou tout au moins la pierre blanche qui produit l'effet d'ensemble désiré.

Sans doute, montrer pareille exigence, c'est du coup réclamer des dépenses plus considérables, mais souvent n'y a-t-il pas trop d'empressement à vouloir d'emblée acquérir un mobilier complet, alors que les ressources sont insuffisantes pour le rendre digne de l'endroit où il doit figurer?

Il ne peut entrer dans les limites nécessairement étroites d'un rapport succinct par ordre de refaire le procès-verbal de chacune de nos séances, et telle est la raison qui m'oblige à éliminer ce que je nommerai les détails de notre activité.

Nous ne pourrions d'ailleurs que nous répéter, sauf à modifier les noms des localités auxquelles se rapportaient les projets dont nous avons à nous occuper. Nous nous contenterons, pour ceux que la chose concerne, d'en faire le relevé en matière de conclusion, tout en renouvelant l'espoir, si souvent exprimé, de voir se relever, notamment dans le mobilier nouveau de nos églises, le niveau artistique. Peut-être serait-il intéressant de rechercher quelque jour ensemble les moyens les plus efficaces pour la réalisation de ce vœu?

Avant de renoncer à la parole, qu'il me soit permis de signaler aux critiques d'art qui récemment déploraient en termes si navrants la décadence de l'art du vitrail, d'un art, disait-on, jadis si brillant et dont les Flandres particulièrement virent éclore les plus éblouissantes floraisons (1), qu'il me soit permis, dis-je, de signaler les vitraux qu'il nous a été donné d'apprécier à l'église Sainte-Walburge, à Audenarde.

Nous n'hésitons pas à le dire : le dernier vitrail qu'y a placé M. Ladon est absolument remarquable, tant au point de vue du style et de la composition qu'au point de vue de l'harmonie des couleurs.

Il n'est donc pas nécessaire, croyons-nous, « pour la rénovation du vitrail », d'attendre l'Exposition de Bruxelles, puisque déjà maintes de nos églises peuvent avec fierté citer les œuvres vraiment belles et dignes de l'admiration de tous, sorties de nos ateliers gantois.

(1) *L'Art moderne*, 4 octobre 1895, « Vitraux d'art », par O. Maus.

Si notre rôle, hélas, ne consiste que trop souvent à dire la vérité qui blesse parfois, il nous est d'autant plus agréable de rendre hommage et justice à ceux qui ont bien mérité de l'art et de l'archéologie !

*
* * *

Relevé des travaux de la Commission

I. RESTAURATION DE MONUMENTS :

Alost : hôtel de ville.

Gand : églises Saint-Nicolas et Saint-Martin.

Meerbeke : église.

Segelsem : tour.

Somergem : extérieur de l'église.

Termonde : église Notre-Dame.

II. AUTELS NOUVEAUX :

Alost (Saint-Martin), Asper, Grammene, Opstal-Buggenhout, Renaix (crypte de Saint-Hermès), Termonde (Notre-Dame), Uytbergen, Wortegem.

III. MOBILIER :

Alost-Mylbeke : chemin de croix, stations des sept douleurs.

Asper : chaire de vérité, stalles, confessionnaux.

Audenarde (Sainte-Walburge) : jubé et portail.

Balgerhoecke : mobilier complet.

Gand (Saint-Joseph) : chaire de vérité.

Grammene : stalles.

Moerbeke : mobilier complet.

Opstal-Buggenhout : chaire de vérité, confessionnaux.

Renaix (crypte de Saint-Hermès) : banc de communion, chaire et crédences.

Thielrode : stalles.

Uytbergen : mobilier complet.

Wetteren : chemin de croix.

Wortegem : jubé, banc de communion.

IV. VITRAUX :

Alost (Saint-Martin), Audenarde (Sainte-Walburge et Notre-Dame de Pamele), Wetteren.

V. PEINTURES DÉCORATIVES :

Alost-Mylbeke, Audenarde (Sainte-Walburge), Mont-Saint-Amand (Sacré-Cœur), Oubraker.

VI. FRESQUES ANCIENNES :

Gand (Saint-Bavon) : entrée extérieure de la crypte et portail sud-ouest.

VII. TABLEAUX ANCIENS :

Kieldrecht : Calvaire école de F. Floris, restauration éventuelle.

Watervliet : La Pentecôte, école de Q. Metsys, restauration éventuelle.

VIII. RÉCEPTION DE MOBILIER :

Audenarde : vitrail et maître-autel.

Gand (Saint-Antoine) : autel. — Musée des Beaux-Arts : statues de la façade.

Grammont : banc de communion et statues.

Ronsele : meubles restaurés.

Thielrode : maître-autel.

IX. NOUVELLES CURES :

Mespelaer, Sinay.

X. CLASSEMENT DE MONUMENTS :

Lokeren : façade du collège épiscopal, 5^e catégorie.
Termonde : portes des fortifications, 5^e catégorie.

XI. QUESTIONS DIVERSES :

Gand (Saint-Bavon) : placement des monuments funéraires au portail sud-ouest.

Gand (Saint-Nicolas) : place de la nouvelle sacristie.

Lerne-Saint-Martin : aliénation éventuelle d'un plateau en cuivre.

Termonde : démantèlement.

Mesures préventives contre l'humidité.

Mesures à prendre pour conserver à Gand l'hôtel Scamp.

XII. VISITES EN COMMUN AVEC LES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION ROYALE.

Alost : hôtel de ville.

Gand : église Saint-Martin. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le chanoine, je dois vous féliciter d'être resté dans les limites réglementaires, quoique vous ayez eu l'air de dire que ce serait de ma faute si vous occupiez l'assemblée au-delà des limites permises.

Au sujet de la mutilation de l'hôtel d'Alcantara, tous les efforts possibles pour le maintenir ont été faits et de la manière pressante que vous avez signalée tout à l'heure.

La parole est à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

M. MATTHIEU, *rapporteur* :

Messieurs,

L'exercice écoulé depuis notre dernière assemblée générale n'a été marqué, dans le Hainaut, ni par l'exécution de travaux d'un caractère artistique notable, ni par l'étude de projets de grande importance. Aussi constatons-nous que, dans le cours de cette année, aucune délégation de la Commission royale des Monuments n'a été envoyée dans notre province.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'il se soit produit un ralentissement dans les entreprises de travaux publics ou l'exécution d'objets mobiliers commandés pour des églises et les édifices publics. Les projets nombreux qui ont été soumis à notre examen attestent l'activité apportée comme précédemment aux restaurations d'édifices anciens, aux constructions nouvelles et au renouvellement de mobilier décoratif.

Nous avons donc reconnu la nécessité pour l'examen des dossiers qui nous sont soumis de nous réunir régulièrement chaque mois, afin de ne pas retarder l'approbation des projets.

Sans m'arrêter à une énumération des édifices ou œuvres d'art pour lesquels notre Comité a été consulté, — ce qui

pourrait m'exposer à dépasser le quart-d'heure réglementaire, — je signalerai à l'attention de l'assemblée quelques observations d'un caractère général.

C'est d'abord l'absence trop fréquente dans les dossiers de renseignements suffisants quant aux éléments artistiques qui doivent caractériser l'exécution d'œuvres d'art, spécialement pour les vitraux historiés et les travaux de peinture murale décorative. Nous avons trop souvent à déplorer le placement dans nos églises rurales d'une série de vitraux d'un dessin incorrect, d'une tonalité criarde et défigurant malencontreusement l'intérieur du temple qu'ils ont la prétention de décorer. Cela tient d'ordinaire à l'absence d'études suffisantes de la part de l'artiste tant dans la conception du projet que dans sa réalisation; on néglige trop l'examen du milieu où l'on doit le placer, la nécessité de le faire cadrer avec les autres parties de la décoration, pour présenter une œuvre banale dont l'effet sera déplorable.

Trop souvent, sous l'influence de donateurs, les fabriques d'églises se hâtent trop d'accepter de ces œuvres médiocres par le désir de les placer promptement, sans laisser le temps ni à l'artiste de les mûrir sérieusement, ni aux pouvoirs compétents de les examiner avec attention. On nous soumet des croquis incomplets qui ne permettent pas de juger en parfaite connaissance de la valeur du travail soumis à notre examen. Avec des ressources insuffisantes, on cherche à réaliser une décoration complète, alors qu'il serait préférable de se limiter à un seul vitrail auquel on pourrait alors donner un cachet véritablement artistique. Il importerait à tout point de vue de faire moins, mais de faire mieux. Aussi insistons-nous pour que la Commission se montre

plus difficile dans l'approbation des projets relatifs à l'exécution de vitraux et de peinture murale.

Notre Comité croit utile de vous soumettre le vœu, aux fins d'éviter le retour d'abus en matière de restauration ou de décoration artistique, de faire surveiller les travaux pendant leur exécution par un membre effectif ou correspondant de la Commission royale des Monuments, qui ferait rapport à son Comité.

On a, en effet, constaté que dans le cours de travaux des modifications notables étaient apportées aux plans régulièrement approuvés et en défiguraient l'ensemble.

Parmi les travaux de restauration poursuivis cette année, il convient de signaler ceux proposés à Ragnies, à Notre-Dame de Messine, à Mons et à Bailleul.

La commune de Ragnies a conservé une église d'un cachet architectural et dont un projet de restauration a été préparé. D'après l'abbé Braconnier, auteur d'une monographie de ce village, l'église a été détruite au xv^e siècle par un incendie. Le chevet du chœur est tourné vers l'Orient.

L'église était extérieurement en pierre de taille, comme le chœur l'est encore actuellement.

La voûte du chœur est en carène à nervures ogivales. Les deux clefs de voûte plates à moulures ainsi que les culs de lampe sont simples et sans ornementation. Les deux fenêtres du chevet sont extérieurement et intérieurement bien conservées, le tympan de la grande fenêtre a disparu.

D'après l'architecte, auteur du projet, la tour est une construction romane remaniée au xv^e siècle, par l'ajoute de deux portes gothiques à l'entrée et le placement d'une nouvelle toiture. Le corps de l'église a été reconstruit avec des maté-

riaux de toutes dimensions, on a utilisé des pierres de l'ancienne église.

Notre Comité, sur le rapport de M. Van Loo, a approuvé les travaux proposés aux murs et aux toitures ; mais il fait des réserves en ce qui concerne la voûte en briques apparentes. Les indications de la coupe transversale et la description du devis sont insuffisantes pour permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la nature du travail proposé.

Cette restauration donnera à l'édifice un aspect intéressant, mais le style qui le caractérise comporterait, semble-t-il, une voûte en bardeaux à double cloison plutôt qu'un berceau en briques, véritables ou simulées, avec corniche, culs de lampe et nervures en stuc, que propose l'auteur.

On conserve à l'entrée un bénitier ancien et dans le chœur des stalles sculptées provenant du prieuré d'Oignies, dont il importerait d'assurer la restauration.

L'église de Notre-Dame de Messine, à Mons, pour la restauration intérieure de laquelle est proposée une série de travaux, est une ancienne église conventuelle mise à la disposition des paroissiens en 1805, pour remplacer le temple détruit en 1797. Le couvent des frères mineurs érigé en 1258 posséda une église importante dont la construction fut commencée en 1246. Un document de 1407 constate que pour les « malvais fons sur coy elle avoit estet assise et fondée » les récollets avaient été amenés à l'abattre et en faisaient alors élever une nouvelle pour laquelle ils recueillaient les aumônes dans le Hainaut (1).

(1) La date de cette reconstruction résulte des documents suivants :

« As frères mineurs de Mons a estet donnet, au commandement des eskevins, en l'ayde de la réparation de leur église qui leur avoit convenut

C'est à l'édifice bâti alors qu'appartiennent les parties gothiques signalées dans le rapport de l'architecte et qui furent conservées dans la construction élevée au xvii^e siècle.

Les travaux pour lesquels l'administration fabricienne de Notre-Dame de Messine sollicite l'autorisation comportent l'ouverture dans le chœur et la nef de plusieurs fenêtres actuellement murées. Le Comité provincial estime qu'il y a lieu d'approuver ce projet, qui donnera plus de lumière à l'édifice et lui rendra un aspect plus grandiose. Il fait toutefois ses réserves quant aux trois fenêtres du côté sud du chœur dont la réouverture est empêchée par l'existence de constructions adossées à l'édifice; l'idée d'y simuler par un enfoncement des fenêtres qu'on ornerait de vitraux églomisés ne paraît pas heureuse, et il serait préférable de laisser subsister de ce côté l'état actuel.

Le Comité est d'avis que la suppression de la chapelle de Notre-Dame de Messine bâtie en hors-d'œuvre, mais dans le même style et à la même époque que le reste de l'église, serait à tout point de vue un fait déplorable. Cette chapelle est, en effet, le siège d'une dévotion populaire à Mons, et sa

faire abattre pour les mauvais fons sur coy elle avoit estet assise et fondée, ij couronnes de Franche qui vallent par xxx s. le pièche... lx s. »

— Compte de la massarderie de Chièvres du 1^{er} mars 1406 au 1^{er} mars 1407. Chambre des comptes n^o 39467 aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

« A j frère meneur le iii^e jour de septembre qu'il dist messe en l'église des frères meneurs par devant les eskievins et ouvriers de la ville qui adont alloient autour pour visiter le fortereche donnet... iij s. »

« As ouvriers machons qui celui jour ouvroient à la ditte église fu donnet de courtoisie au boire... iij s. »

— Compte de la massarderie de Mons du 1^{er} novembre 1407 au 1^{er} novembre 1408. Archives de la ville de Mons.

suppression causerait un profond mécontentement dans toute la ville. Il serait fâcheux de reléguer à un autel latéral l'image de la Madone, œuvre du statuaire Marchal. La suppression proposée ne paraît être motivée que par le désir d'y installer une salle de catéchisme, mais rien n'empêche d'y réunir les enfants pour l'instruction religieuse, tout en la conservant dans son état actuel. La chapelle est de même style et présente la même ordonnance que le reste de l'édifice, on propose même de masquer la maçonnerie qu'on projette d'élever pour la séparer du reste du temple par le lambris existant dans cette chapelle.

La raison invoquée, quant aux frais d'entretien, ne se justifie pas puisque, même séparée par un mur du reste de l'édifice, la chapelle subsistera, et de toute façon il faudra pourvoir à l'entretien des murs et des toitures.

En outre, il est à remarquer que la population de cette paroisse augmente et que ce serait une erreur de réduire dans ces circonstances l'étendue de l'église.

L'église de Bailleul dont les plans de restauration ont été très habilement dressés par notre collègue M. Sonnevile, est un édifice des ^{xiii^e} et ^{xiv^e} siècles, dont la flèche pittoresque datant de 1712 domine la région. La construction élevée au ^{xiii^e} siècle se composait d'une nef avec bas-côtés, longue de deux travées et d'un chœur. Des fouilles pratiquées en vue de la restauration ont fait retrouver les fondations du pignon primitif, des murs goutterots et des murs des bas-côtés.

De la nef ancienne il ne reste que deux colonnes, deux demi-colonnes et deux piliers avec chapiteaux à crochets de style tournaisien ainsi que les grands arcs plein-cintre qui

les reliant ; le pavement de la nef a été exhaussé d'environ 0^m40, travail qui eut pour résultat d'enterrer les bases des colonnes qui heureusement sont demeurées intactes.

La nef est couverte d'un plafond plat.

Il est à présumer qu'au xiv^e siècle, on a démoli l'ancien chœur pour construire le chœur actuel et un peu plus tard on aura démoli également les bas-côtés dans une travée de la nef pour les élargir et former les transepts actuels, qui présentent cette particularité d'être couverts par des toitures indépendantes, ayant par conséquent chacun deux pignons.

Le chœur et le transept sont construits en pierre de Tournai ; les encadrements des fenêtres (sans meneaux) sont parfaitement appareillés et finement moulurés. Le chœur seul est couvert par une voûte en maçonnerie dont les nervures en pierre très ouvragées, retombent sur des culs de lampe ornés de têtes sculptées. Toute cette partie de l'édifice est également intéressante.

En 1774, l'église étant sans doute devenue trop petite a subi un nouvel agrandissement, mais très malheureux, car on a supprimé les bas-côtés, noyé les colonnes dans le mur nouveau, clôturant la nef désormais sans bas-côtés et allongé celle-ci d'une travée. Toute la nouvelle construction est en briques et les nouvelles fenêtres, dignes d'une grange, ont la forme de demi-oculus. Une espèce de tourelle, qui flanque le transept du côté droit, contribue encore à défigurer absolument ce gracieux monument.

Notre Comité s'intéresse toujours à la conservation des constructions anciennes appartenant à des particuliers et s'attache à en obtenir un relevé. Sur une bienveillante communication de M. Fourdin, architecte à Ath, au sujet

de la démolition d'une maison sise en cette ville rue du Chaudron, dont la façade date de la fin du xv^e siècle, notre Comité a fait une démarche près du propriétaire, qui a consenti à assurer la conservation des parties architecturales présentant un caractère monumental.

Notre collègue M. Van Loo a appelé l'attention sur l'ancien château d'Huisseignies et a fait ressortir le mérite architectural des parties conservées de ce vieux manoir féodal.

Nous avons eu la satisfaction de voir un de nos collègues, M. Dufour, diriger la restauration d'un ancien bâtiment, situé à Mons, rue de la Biche. La partie principale, construite de 1600 à 1605, servit jusqu'en 1797 à l'hôpital de Saint-Nicolas, où elle était spécialement affectée à la communauté religieuse qui le desservait; on y remarque une galerie soutenue par des piliers et des arcs en pierre d'Ecaussines. Devenue propriété particulière, cet immeuble vient d'être racheté pour servir à une école d'arts et métiers; une restauration faite avec goût a rendu à la façade dégradée un aspect monumental et a rétabli à l'intérieur de belles salles recouvertes d'un plafond en chêne.

La confection des inventaires de nos églises et édifices publics se poursuit d'une manière suivie et nous attendons la décision de la Commission royale sur les mesures à prendre pour la publication projetée. Généralement nous rencontrons près du clergé un accueil sympathique. Il se rencontre parfois des paroisses où l'absence de toute œuvre d'art cadre avec l'insignifiance architecturale de l'édifice. Ce fait est constaté dans de modestes localités éprouvées par les guerres et les pillages des siècles précédents où la

pénurie de ressources n'a pas permis de réparer les pertes subies aux époques malheureuses.

Par contre, nos collègues ont parfois l'avantage de signaler un édifice qui mérite une attention spéciale. C'est ainsi que nous avons été amené à proposer le classement de deux églises de notre province dans la 5^e catégorie des édifices du culte, savoir l'église de Steenkerque et l'église d'Hennuyères.

La première, construite toute en pierres dans un site pittoresque sur un plateau dominant la vallée de la Senne, est l'une des plus belles églises rurales du Hainaut. La construction principale date du xv^e siècle; à diverses époques des retouches et des remaniements y ont été apportés et il y a une trentaine d'années on y a exécuté une restauration importante. Le plan présente des irrégularités qui ont été certainement voulues. Le transept nord n'est pas dans l'axe du transept sud. Le premier est plus important que le second et, détail à noter, une jolie colonne en pierre surmontée de deux arcs doubleaux divise en deux l'entrée de ce transept nord. L'existence de cette colonne a été nécessitée par la retombée de l'arc doubleau de la dernière travée du bas-côté nord.

A la façade latérale sud, il existe un beau porche ouvert construit complètement en pierres appareillées avec gable à crochets et également voûté en briques à l'intérieur. Ce porche paraît avoir été construit postérieurement au reste de l'église, de même que la pointe du pignon du transept sud qui possède également une succession de crochets fort bien sculptés. Le fleuron couronnant ce pignon a disparu.

L'église vue extérieurement a des formes trapues, les

profils et l'appareillage des pierres sont traités d'une façon extrêmement simple. Les anglées, souvent appareillées, quelquefois prises dans des moellons irréguliers, décorent tous les angles de la construction et encadrent toutes les baies. Le parement proprement dit est composé par un appareil irrégulier en moellons schisteux, extraits très vraisemblablement dans les environs. Il existe à quelque distance des anciennes exploitations de la même pierre.

Le village de Steenkerque emprunte indubitablement son nom de son église en pierre. La tour, construite en avancée sur la nef, est de forme très élégante, la flèche pyramidale qui la surmonte n'a pas une très grande élévation.

Tout l'ensemble de la tour a de belles proportions et cadre parfaitement avec les autres parties du monument.

L'église a trois nefs avec quatre travées de dimensions irrégulières. Le chœur à abside plate n'est éclairé que par deux fenêtres latérales.

Les sacristies ont été modifiées et agrandies dans la seconde moitié du siècle précédent, les matériaux qui y ont été employés sont semblables à ceux des autres parties.

Lorsque l'on pénètre à l'intérieur du monument on est surpris du contraste qui existe avec l'extérieur. Ici les moulures ont été répandues à profusion. Les colonnes, toutes en pierre, ont les bases et les chapiteaux fort habilement profilés. Les arcs doubleaux, les nervures, les eulots, les archivoltes, sont traités d'une façon très savante et avec beaucoup d'unité. De très élégantes voûtes en briques couvrent les nefs et le chœur. Ces voûtes ont leurs arcs doubleaux, arcs ogives et formerets en petit granit très finement ciselés.

Quelques inscriptions sont gravées sur les fûts des colonnes. Elles sont en belles lettres gothiques du xv^e siècle et fort bien conservées.

Une particularité se voit dans la voûte du sanctuaire. Celle-ci descend plus bas que l'arc doubleau dépassant la nef du chœur. Il semblerait que cette voûte aurait été rapportée après coup et qu'il y aurait existé précédemment une voûte en bardeau. L'accès de cette partie des combles n'est malheureusement pas possible pour s'en assurer.

Le crépissage intérieur de l'église a été fait en imitant un appareil de pierre bleue. Cette façon de faire, qui paraît à première vue assez choquante, donne cependant à l'ensemble un cachet tout spécial.

L'édifice n'est pas en trop mauvais état et il y aurait peu de réparations à y faire pour qu'il soit tout à fait convenable.

La fabrique se propose de démolir le jubé du xviii^e siècle qui existe, pour le remplacer par un autre beaucoup moins important et en rapport avec le style de l'église. Un projet sera présenté dans peu de temps.

L'église dédiée à Saint-Martin possède trois pierres tombales, érigées à la mémoire des seigneurs de la maison de Gavre. L'une d'elles mesure 2^m96 de longueur sur 1^m62 de largeur. Elle date du xvi^e siècle (1557). Une autre pierre tombale, très grande, se trouve contre le mur intérieur d'une remise de l'église. Cette pierre devrait être reportée dans le transept. Elle porte la date de 1556. La troisième, plus petite, érigée à la mémoire de cinq enfants de sire Willemaume de Grave, porte la date de 1584. Ces pierres tombales, extrêmement intéressantes, sont bien conservées.

Sans avoir conservé un ensemble aussi complet l'église

d'Hennuyères mérite pour certaines de ses parties d'être classée dans nos édifices anciens.

Le chœur et le transept sud appartiennent au style gothique de la dernière époque. Ils sont bâtis en moellons très irréguliers dont la coloration chaude produit le meilleur effet. Les angles du transept, le cadre de la fenêtre ainsi que les côtés de l'abside à partir des seuils des fenêtres sont construits en pierre de taille régulièrement appareillée. Les rampants du pignon du transept, également en pierre de taille, sont ornés de petits crochets. A l'angle, face vers l'ouest, se trouve une pierre portant l'inscription suivante en lettres gothiques :

Certe capelle
édifié et
par... en l'an
M V XXII.

Le chœur, primitivement doté d'une voûte en bardeaux, possède actuellement une voûte en maçonnerie.

Deux fenêtres de l'abside sont murées. Deux autres sont munies d'un vitrage moderne. Dans l'angle formé par le chœur et le transept sud s'élève un bâtiment couvert en appentis. Les murs en moellons forment l'étage inférieur d'une tour qui remonte pour le moins au XII^e siècle. On y remarque une voûte d'arête primitive construite en gros moellons. L'intérieur n'est éclairé que par un étroit créneau.

Le transept nord, les bas-côtés et le clocher sont construits en briques et pierres de taille. Ils présentent peu d'intérêt. Il convient cependant de faire une mention spéciale de la

porte principale pratiquée dans le clocher et à laquelle on a remis en œuvre les pierres provenant d'un portail gothique.

La grande nef date de l'époque ogivale, mais des arcs en plein cintre ont été établis en dessous des ogives et les chapiteaux des pilastres en pierre bleue ont été masqués par des enveloppes en plâtre imitant des chapiteaux à crochets.

L'inspection de l'église a confirmé les membres du Comité dans l'impression produite par les dessins de notre collègue M. Charbonnelle, chargé d'en diriger la restauration. Ils estiment que lorsque le chœur et le transept auront retrouvé leur aspect primitif, ils présenteront une importance suffisante pour être classés dans la 5^e catégorie des monuments.

Nous espérons, Messieurs, que la Commission royale voudra bien approuver ces propositions en vue d'assurer la meilleure conservation de deux églises rurales d'un caractère monumental.

En vous les signalant, comme dans l'accomplissement de la tâche qui nous est confiée, nous n'avons d'autre but, Messieurs, que de seconder vos efforts pour la conservation de notre patrimoine artistique et monumental. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Cette fois-ci, Monsieur Matthieu, vous êtes resté dans les termes réglementaires. Par conséquent, vous êtes absous de toutes les fautes du passé. (*Rires.*)

Je vous félicite d'avoir continué le travail des inventaires.

En ce qui concerne la surveillance personnelle des travaux

par les soins des membres correspondants de la Commission, c'est là une très grosse question. Il est évident que si les membres correspondants devaient surveiller tous les édifices en construction, il pourrait en résulter des conflits avec les architectes responsables. Mais, je reconnais avec vous que s'il en était ainsi, chaque fois pour ainsi dire, ils constateraient des négligences, je dirai plutôt des « omissions regrettables ». Il y aurait peut-être quelque chose à faire sous ce rapport : ce serait de permettre aux membres correspondants de faire auprès des Députations permanentes des propositions qui seraient soumises à des hommes compétents. Mais je ne vous cache pas que des difficultés seraient à craindre ; la chose serait néanmoins utile, plusieurs collègues l'ont constaté, notamment dans le Luxembourg. Nous en causerons tout à l'heure, si vous le voulez bien.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Liège.

PROVINCE DE LIÈGE.

--

M. G. RUIL, *rapporteur* :

Messieurs,

Avant de rendre compte à votre honorable assemblée des travaux de vos correspondants liégeois, j'éprouve le désir d'exprimer ici les regrets bien sincères de notre Comité, qui s'est vu priver au cours de la présente année de la collaboration si chère, si précieuse, de son président M. Léon Pety de Thozée.

Alors que rien ne faisait prévoir cette détermination et malgré les plus vives instances de tous ceux, et ils sont nombreux, qui avaient pu apprécier ses grands mérites, M. Pety de Thozée résignait ses hautes fonctions de Gouverneur de la province de Liège, qu'il exerçait avec tant d'éclat et de distinction depuis vingt-six ans, et renonçait en même temps aux charges accessoires qui formaient l'apanage de la première magistrature provinciale.

C'est ainsi, Messieurs, que la destinée nous sépare de cet homme de bien, qui nous avait accoutumés à tant d'urbanité et de bienveillance et dont nous escomptions, pour longtemps encore, le concours aussi utile qu'éclairé. En toutes circonstances, il fut pour nous un Président modèle, nous prodiguant les conseils de sa longue expérience, diri-

geant nos débats avec un tact parfait, une compétence exceptionnelle, nous inspirant toujours l'exemple de l'assiduité au travail et d'une inlassable activité.

Ce nous est un devoir de rendre solennellement hommage aux éminentes qualités de notre ancien Président et de lui témoigner notre profonde reconnaissance pour les incontestables services qu'il a rendus à notre Comité.

Appelé par la confiance de Sa Majesté le Roi à lui succéder, M. Henry Delvaux de Fenffe saura, nous n'en doutons pas, continuer les glorieuses traditions de son prédécesseur et imprimer à nos travaux cette direction sage, stimulante, qui doit assurer leur fécondité. (*Applaudissements.*)

Notre Comité a vu, au cours de l'exercice écoulé, augmenter le nombre de ses membres par la nomination de M. Paul Van Zuylen, nommé correspondant par arrêté royal du 6 mai 1908, et nos travaux ont eu pour objet au cours de nos six réunions :

1° L'examen de deux tableaux appartenant à l'église de Mortier. (Rapporteurs : MM. Brahy-Proost et Ev. Carpentier.)

2° La restauration de l'église de Cheratte-Notre-Dame. (Rapporteur : M. Edm. Jamar.)

3° Le projet d'un banc de communion pour l'église Saint-Gilles, à Liège. (Rapporteur : Mgr Em. Schoolmeesters.)

4° Le projet de construction d'une église à José-Battice. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest.)

5° L'examen des réparations aux maçonneries extérieures du narthex de l'église Saint-Barthélemy, à Liège. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest.)

6° La réception du banc de communion de l'église de Borlez. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

7° Le projet d'agrandissement et la restauration de l'église de Grâce-Berleur. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest.)

8° Le projet d'agrandissement de la chapelle de Micheroux. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et F. Lohest.)

9° La réception des peintures murales de l'église de Blegny-Trembleur. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

10° Le projet de classement de l'église de Lens-sur-Geer. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et G. Ruhl.)

11° L'examen d'un tableau et de bancs anciens que le conseil de fabrique de l'église d'Anthignes demande à aliéner. (Rapporteurs : MM. Ev. Carpentier et G. Ruhl.)

12° L'examen des projets de restauration et compléments de la chapelle baptismale et des fonts de l'église Saint-Barthélemy, à Liège. (Rapporteurs : MM. Edm. Jamar et G. Ruhl.)

15° L'examen d'un tableau appartenant à l'église de Nonceveux-Aywaille. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

Le Comité a, en outre, après étude, donné collectivement son avis relativement aux projets :

14° Du placement de lambris et d'un chemin de croix dans l'église de Froidthier (Clermont-sur-Berwinne).

15° Des plans de reconstruction de l'église de Braives.

16° Du classement, comme monument, de l'Hôtel d'Ansembourg, à Liège.

17° Des vitraux et girandoles à placer dans l'église de Dolhain (Limbourg).

18° Des modifications à l'escalier d'accès de l'église Sainte-Marguerite, à Liège.

19° De l'aliénation de deux tableaux historiques appartenant aux hospices civils de Huy.

20° Des travaux de restauration et d'appropriation de l'église de Hamoir.

21° Du placement d'un maître-autel et de la décoration picturale de l'église de Momalle.

22° Du placement de vitraux dans l'église de Glons.

25° Du placement d'une chaire de vérité et d'un banc de communion dans l'église de Goffontaine (Cornesse).

24° De la vente de l'ancienne chaire de vérité de l'église de Wamont.

25° Du classement comme monument et de la restauration de l'ancien Perron de Theux.

26° De la chaire de vérité de l'église de Hollogne-aux-Pierres.

27° De l'ameublement de l'église de Saint-Jean-Sart (Aubel).

28° De la décoration picturale de l'église de Moresnet.

29° De la décoration picturale de l'église de Méry (Tilff).

50° Du placement d'un maître-autel dans l'église de Saint-Georges-sur-Meuse.

51° De la décoration picturale et du placement d'un retable dans l'église de Polleur.

52° De la décoration intérieure de l'église de Saint-Lambert, à Herstal.

55° De la décoration picturale de l'église de Saint-Séverin en Condroz.

Comme les années précédentes, des membres de notre Comité ont accompagné les délégués de la Commission royale des Monuments dans les inspections qu'elle a faites dans la province :

a) Le 28 janvier 1908, de l'église actuelle et de l'em-

placement proposé pour l'érection d'une nouvelle église à Braives.

b) Le 25 avril 1908, des travaux exécutés à la grande nef extérieure du côté sud de la cathédrale de Liège et de ceux à effectuer éventuellement au portail de ses cloîtres à la place Saint-Paul.

c) Le 26 mai 1908, des travaux exécutés à la nouvelle église d'Aubel.

d) Le 30 juin 1908, de la décoration picturale de l'église de Pepinster.

e) Le 5 août 1908, de l'église de Bois (Bois-Borsu).

La question de l'inventaire n'a pas été perdue de vue pendant l'exercice écoulé ; de plus, M. l'abbé Sylv. Balau a eu la bonne fortune de se rendre acquéreur de notes provenant de feu notre regretté vice-président M. J.-S. Renier et constituant un inventaire sommaire des objets d'art conservés dans les édifices publics de l'arrondissement de Verviers.

M. Balau a bien voulu nous remettre une copie de ces documents auxquels il a ajouté des notes personnelles ; ce travail pourra servir de premier jalon quand on entreprendra l'inventaire de l'arrondissement de Verviers.

Il importe de mentionner ici *deux motions importantes* faites au cours de notre exercice ; elles sont d'une utilité pratique incontestable et le Comité, après approbation unanime, en a décidé l'envoi à la Commission royale :

A) Le 17 janvier 1908, M. Ev. Carpentier a demandé que les travaux de peinture à effectuer dans les édifices publics soient de préférence confiés à des élèves de notre Académie dans le but d'encourager d'une manière efficace les talents des artistes du pays liégeois.

B. Le 21 mai 1908, M. l'abbé Sylv. Balau a lu un rapport substantiel et des plus intéressants au sujet des mesures pratiques à prendre pour préserver de l'humidité les nouvelles constructions et notamment les églises. Il serait à désirer que ce laborieux mémoire, basé sur l'expérience de l'auteur d'un de nos plus beaux édifices contemporains, soit largement vulgarisé dans l'intérêt de la bonne exécution de nos futurs monuments.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris, au mois de décembre 1907, que l'administration communale de Mortroux avait fait replacer dans l'église *l'ancienne cure baptismale* ogivale, qui depuis nombre d'années se trouvait reléguée dans le cimetière. Il serait à désirer que cet exemple fut suivi dans un bref délai à Lixhe et à Heure-le-Romain.

Le 17 janvier 1908, notre Comité, sur la proposition de MM. Ed. Brahy et G. Ruhl, émit le vœu unanime de voir enfin terminer la restauration et l'appropriation de *la seconde cour de notre vieux Palais de Justice* (1). Fondé dès l'origine de la nationalité liégeoise, ce grandiose édifice représente en général le style en vigueur à l'époque de notre grand prince Erard de la Marek, qui le reconstruisit de 1526 à 1558, sous la direction de maître Arnold Van Mulken. La façade Renaissance (1755-1757), non sans mérite, due à l'architecte Jean-André Anceesens, a vu rétablir il y a quelques années le blason de son constructeur, le prince Georges-Louis de Berghes. Le Palais de Liège, qui ne fut jamais achevé d'après les plans du

(1) Voir au sujet de ce monument, le remarquable travail de M. Théod. Gobert, archiviste provincial : « Le Palais de Liège » (Liège, L. Demarceau, 1896).

xvi^e siècle, était très délabré au commencement du siècle dernier; il avait été victime de plusieurs incendies, ainsi que des ravages de la Révolution. C'est de 1849 à 1855 que l'architecte J.-Ch. Delsaux édifia la partie comprenant le Palais provincial, et jusqu'à notre époque des constructions et restaurations notables eurent lieu, grâce à la haute intervention de MM. le baron de Macar, de Luesemans et Pety de Thozée, gouverneurs de la province; de MM. Henri Schuermans, premier président, et Ulric Ernst, procureur général de la Cour d'appel; ces travaux furent effectués sous la direction de MM. J.-Ch. Delsaux, God. Umé, L. Noppius et E. Remouchamp, architectes provinciaux; ils aboutirent notamment à la reconstitution complète de la première cour qui forme un ensemble vraiment imposant. Toutefois la création d'un jardin central, à l'instar de ce qui se voit dans d'autres anciennes résidences princières, atténuerait l'aspect un peu froid que présente ce grand espace souvent trop désert et contribuerait à mettre mieux en relief les détails architectoniques des façades. Puissions-nous, dans un avenir relativement peu éloigné, voir couronner cette réfection par la restauration de la seconde cour, de la façade située rue du Palais, enfin par le rétablissement des quatre tours qui jadis s'élevaient majestueusement aux angles de la cour principale. Cet état de choses constituerait la restauration complète de la perle archéologique des monuments civils de la Wallonie en même temps l'un des plus beaux édifices de la Belgique (1).

(1) On a, en ces derniers temps, parlé de l'agrandissement du Palais; si ce projet venait à se réaliser, un emplacement tout trouvé existerait dans la partie appelée jadis « la troisième cour du Palais », où sous l'ancien

Depuis plus de deux ans, les travaux sont interrompus aux *ruines du Château de Franchimont* (1); le subside promis pour les travaux de consolidation est de 42,000 francs, et M. le Ministre des Travaux publics, par sa dépêche du 19 mars 1908, a autorisé M. l'architecte Fernand Lohest à commencer la réfection de l'enceinte extérieure, y compris les quatre bastions et la grosse tour d'entrée. Les plans, cahier des charges et devis de ces ouvrages ont été remis au Ministère le 25 mars 1908, suivant estimation de fr. 59,729-52, l'affaire se trouve actuellement dans la filière administrative. Il serait toutefois urgent de commencer ces travaux, car non seulement l'enceinte pentagonale, mais encore le manoir avec ses dépendances et surtout le donjon réclament une prompte réfection appelée à prévenir le dégagement qui, de jour en jour, devient de plus en plus menaçant.

La restauration de l'hôtel de ville de Visé, décidée il y a quatre ans, ne semble pas près de s'effectuer. Aussi la municipalité, désespérant probablement de voir une restauration prochaine, a-t-elle cru dernièrement opportun de faire donner au monument deux bonnes couches d'un badigeon jaune qui n'en rehaussera certes pas les lignes architectoniques.

régime se trouvait le jardin du prince. On pourrait sur ce vaste espace de terrain, élever de spacieux bâtiments et on éviterait ainsi de démolir le pittoresque et caractéristique dôme de l'ancienne église Saint-André et d'exproprier une grande partie de nos curieuses maisons du marché; par contre, nul ne se plaindrait en voyant disparaître le très disgracieux et très peu pratique bâtiment affecté à la Direction des contributions et du cadastre, constituant un voisinage qui jure avec l'appareil et le caractère du Palais.

(1) C'est le 16 août 1906 que la Commission royale se rendit la dernière fois sur les lieux et approuva les travaux de déblaiement effectués.

Quoi qu'il en soit, le Comité des correspondants liégeois croit devoir insister au sujet de cet intéressant édifice qui constitue avec la série des constructions avoisinantes un des coins archéologiques les plus en vue de la vallée de la Meuse.

Le Congrès archéologique, tenu à Gand au mois d'août 1907, nous a fourni tout particulièrement l'occasion de constater la très complète reconstitution du Château des Comtes de Flandre. Pendant de celui de Bouillon, dont la restauration est également décidée, ces deux forteresses féodales constituent pour notre pays les types accomplis de châteaux en pays plat et en région accidentée. Dans une question analogue, si, quant aux enceintes murales, on a opéré la restauration des remparts de la ville de Binche, située en plaine, qu'il nous soit permis de formuler un *desideratum* relatif à une reconstitution analogue dans une partie pittoresque de la Wallonie mosane : *les remparts de la petite ville de Dalhem*. Cette ancienne cité du duché de Limbourg, célèbre par ses nombreux sièges, a conservé une grande partie de son enceinte murale ; elle offre une grande analogie avec la ville de Niedecken (Eifel), dont les défenses médiévales ont été restaurées naguère par le gouvernement allemand. Le pourpris, flanqué de tours semi-circulaires, est pour ainsi dire intact et si les deux entrées de la ville ont disparu, les travaux historiques en cours de M. l'abbé J. Ceyssens, révérend curé de Dalhem, permettraient de les reconstituer, de même que le château comtal dont les hautes et solides murailles dominant l'assiette de la place. Ce serait pour notre pays une résurrection, réduite il est vrai, à l'instar de ce que le gouvernement français a jadis réalisé

pour la ville de Carcassonne. Si je me permets, Messieurs, de vous demander la prise en considération de ce simple vœu, la raison en est que les restes de constructions militaires urbaines sont trop rares en notre pays pour ne pas appeler l'attention toute spéciale des pouvoirs publics

Si je n'ai pas cru, Messieurs, devoir vous entretenir à notre dernière réunion plénière des *découvertes archéologiques*, que des canalisations ont provoqué dès le début de l'été 1907, dans le sous-sol de la place Saint-Lambert, à Liège (1), la raison en est qu'en octobre les travaux n'avaient pas produit les résultats merveilleux qu'on pouvait prévoir à cette époque.

Actuellement on peut donner un aperçu général des fouilles qui ont abouti à de vraies révélations. Dès le mois de juin 1907 on découvrit des substructions de murailles en grès appartenant à des constructions d'âges différents, entre autres les puissantes fondations des cathédrales successives de 1015 et de 1185 (notamment du chœur occidental, avec des colonnettes romanes, carreaux en terre cuite vernissée du XIII^e siècle, débris de vitraux, fragments de mosaïque, caveaux et plus de vingt-cinq sarcophages). Mais ce qui

(1) Voir pour plus amples informations :

a) Le journal *La Meuse* (Liège) : CH.-J. COMBAIRE, *Les fouilles de la place Saint-Lambert*, juin-novembre 1907 (avec plans).

b) PAUL LOHEST : *Découvertes archéologiques place Saint-Lambert* (avec plan), Liège, août 1907.

c) EUGÈNE POLAIN : *Les fouilles de la place Saint-Lambert* (avec plan). *Chronique archéologique du pays de Liège*, organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois, Liège, août-novembre 1907.

d) LUCIEN RENARD : *Les fouilles de la place Saint-Lambert*. — *Archives belges*, Revue critique d'histoire nationale, n° 8. Liège, octobre 1907.

vint trancher bien des discussions débattues jusqu'à ce jour, fut la découverte d'un dépôt belgo-romain considérable, comprenant des tuiles, rondelles de piliers d'hypocauste, mosaïque, fragments de plâtras colorié à fresque, tessons de poteries, bijoux, épingles en os et en bronze, débris de terre samienne décorée à la barbotine, marbre noir et vert, etc., qui dénotaient l'existence d'une vaste et luxueuse villa romaine. Au mois d'août, la ville de Liège octroya un premier subside de 1,500 francs, et le 4 novembre une seconde subvention de 4,000 francs, pour les fouilles qui furent effectuées sous la direction de MM. Paul Lohest et Eugène Polain, délégués de l'Institut archéologique liégeois. Les travaux avaient, en outre, amené la découverte de la sépulture d'un de nos grands princes-évêques, Albert de Cuyek (†1200), dont les restes étaient accompagnés d'une inscription en plomb d'un haut mérite archéologique, de sa bague en or et de sa crosse épiscopale en un alliage de plomb et d'étain.

Toutefois, la découverte sensationnelle entre toutes pour l'histoire liégeoise, fut, à une profondeur de quatre mètres, d'un fond de cabane néolithique avec son mobilier caractéristique (silex taillés, lames, couteaux, grattoirs, nucléus, un instrument en corne de cerf, etc.). Si ce fond de cabane est contemporain de ceux retrouvés en Hesbaye, on pourrait d'après les théories du savant suédois Montélius, faire remonter jusqu'à 2500 ans avant Jésus-Christ le séjour de l'homme sur le sol liégeois. Aussi le 25 novembre 1907, le conseil communal vota-t-il sans hésiter un subside de 5,000 francs, en vue d'établir un vaste caveau surmonté d'un plancher en béton armé, destiné à conserver ces sou-

venirs des âges lointains de Liège à différentes époques. Ce travail est actuellement en voie d'exécution.

Tous les amis du passé sauront gré à M. Paul Lohest-Delchambre, conseiller communal, qui a obtenu en même temps qu'il recevait les félicitations de tous ses collègues, les subsides octroyés par la municipalité. Ils rendront également hommage au Conseil de la cité, qui, outre sa générosité, a mis à la disposition de l'Institut archéologique un personnel d'élite et notamment son chef M. l'ingénieur Pélégrin.

Aussi, Messieurs, émettons-nous le vœu de voir tous les pouvoirs publics suivre ce noble exemple pour l'expansion de l'histoire et de l'archéologie dans notre belle province. (*Nouveaux applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT. — Toutes nos félicitations, Monsieur Ruhl, au sujet de votre intéressant rapport. Pour y répondre, je vais commencer par où vous avez fini.

Je pense que l'assemblée adoptera avec enthousiasme la proposition de félicitations que vous projetez d'adresser à la ville de Liège, au Conseil communal, à M. Lohest et à d'autres archéologues qui se sont attachés non seulement à la découverte, mais aussi à la conservation des découvertes qui ont été faites dans ces derniers temps dans la province. Je crois que ce vœu sera unanimement admis et que vous l'acclamerez tous. (*Très bien, de toutes parts.*)

Au sujet de Dalhem et de l'hôtel de ville de Visé, je ne crois pas, Monsieur Ruhl, que, jusqu'à présent, la Commission royale soit saisie de la question.

En ce qui concerne les ruines du château de Franchimont, soyez tranquille ; le dossier n'est pas perdu dans les arcanes administratives. Je vous dirai tout à l'heure, en particulier, ce qui en est, si vous voulez bien vous joindre à nous, à l'heure du banquet.

Quant au vœu que vous avez émis au sujet de la restauration de la seconde cour du palais de justice, je puis vous assurer que l'on s'en occupe sérieusement.

Permettez-moi, à ce propos, de vous faire une petite observation, ou plutôt de signaler une petite incorrection : je crois que le Comité a oublié que l'émission de ce vœu revenait plutôt à la Commission royale elle-même.

Quant aux inventaires, vous avez assisté à l'assemblée préparatoire de samedi dernier ; je ne vous répéterai pas ce qui a été dit à ce propos. Vous savez les motifs qui nous ont engagés à vous pousser dans la voie où vous êtes entrés ; nous espérons voir bientôt vos efforts couronnés du résultat que vous désirez.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DE LIMBOURG.

M. l'abbé DANIELS, *rapporteur* :

Messieurs,

La mort du regretté M. Van Neuss avait laissé un grand vide au sein du Comité des correspondants du Limbourg ; ce vide vient d'être comblé par la nomination de M. le comte de Renesse, membre du Sénat. Le Gouvernement ne pouvait faire un choix plus heureux.

Si dans d'autres provinces plus importantes la mission des correspondants tend à s'étendre considérablement, celle de notre Comité ne comporte pas la somme de travail que l'on a à déployer ailleurs ; cependant nous tâchons d'apporter à nos modestes travaux tout ce que nous possédons de bon vouloir et d'activité, afin de bien remplir le rôle modeste qui nous est assigné.

En fait de constructions d'églises nous avons eu à nous occuper de celles d'Eygenbilsen et de Stal sous Coursel ; ensuite de celle de la chapelle de Grathem annexée à l'hospice de Looz. Ici nous tâchons toujours de conserver intacts les restes de l'antique chapelle abritant le tombeau de Louis de Looz, mort en 1171, et de pousser à la restauration de ce vénérable monument.

Nous avons eu à donner notre avis sur l'agrandissement de l'église de Brouckom et de celle de Fologne ; sur la

restauration de celle d'Eelen et celle de Tongres. Pour ce qui concerne cette dernière — un monument de 1^{re} classe — de graves problèmes sont à résoudre. Les travaux exécutés dans le courant du siècle passé ne sont pas à l'abri de sérieux reproches, et nous avons émis l'avis qu'avant de procéder à de nouveaux travaux considérables et très coûteux, une étude approfondie soit faite du monument et de l'opportunité qu'il y aurait d'examiner s'il convient de conserver certaines choses anciennes ne paraissant pas répondre aux exigences d'une restauration rationnelle. La visite solennelle faite au courant de la semaine dernière apportera, nous l'espérons, de la lumière et une solution satisfaisant le désir de procéder à des réparations urgentes en même temps que celui de faire bien.

. Dans la commune de Neerepen existe une vénérable petite église, que d'abord on voulait démolir; notre Comité a été d'avis qu'il y avait plutôt lieu de rétablir le monument dans son état primitif, sauf à l'approprier aux besoins actuels de la paroisse. Nous avons été assez heureux d'obtenir le classement de l'église et de voir ainsi l'architecte entrer dans les vues du Comité.

Nous espérons obtenir également le classement de l'église de Fologne. C'est un modeste monument, mais un type régional assez intéressant pour qu'on le conserve, et il sera facile d'y apporter les changements que réclament les besoins du culte.

Puisque je parle de Fologne, laissez-moi vous mentionner le beau plafond à caissons peints de l'église. Quand j'aurai dit que les quarante-huit caissons, exécutés avec beaucoup d'art et reliés par des poutrelles également ornées de pein-

tures, représentent la vie de la Sainte-Vierge en vingt-quatre scènes, les Évangélistes, les Docteurs de l'église latine, plus les seize quartiers de Jean de Berlo et Marie d'Argenteau, vous comprendrez qu'il y a là une œuvre d'une valeur réelle, tant au point de vue historique qu'au point de vue archéologique et artistique. Or, il est temps qu'on s'occupe de la conservation et d'une restauration sobre de ce spécimen unique en son genre pour autant que nous sachions.

Tout près de Fologne se trouve le village de Heers, un nom bien connu dans l'histoire de la principauté de Liège. Après la disparition de l'ancienne famille de Heers, ce furent les de la Rivière qui possédèrent le château et la seigneurie. Un d'eux, Érarde de la Rivière, décédé en 1582, et son épouse Jeanne de Mérode, décédée en 1587, furent inhumés dans l'église sous un splendide mausolée en marbre noir sur lequel ils sont représentés couchés, les têtes posées sur des coussins; sur les côtés du mausolée huit écussons en marbre blanc donnent leurs quartiers de noblesse; et deux plaques en marbre portent, l'une l'épithaphe, l'autre, aujourd'hui tombée bas, mais dont nous venons de retrouver les fragments, les écus accolés des défunts. Cette œuvre superbe est reléguée derrière le maître-autel dans un véritable trou à crasses indigne du lieu saint et du monument même. Peu ou point de personnes connaissent l'existence du monument. Nous avons demandé que cette œuvre d'art soit replacée là où elle fut jadis et nous espérons obtenir les fonds nécessaires pour sa restauration et son placement au milieu du chœur de l'église.

Dans ce même trou on a relégué également la belle sta-

tue couchée en marbre blanc d'un autre seigneur, Jacques de Bette, ainsi que divers ornements de la niche du monument existant encore au côté nord du chœur.

Dans cette assemblée générale nous appelons l'attention de la Commission des Monuments sur l'état déplorable d'abandon et de péril dans lequel se trouvent ces deux beaux monuments, les seuls de l'espèce existant dans notre province, et dont les spécimens sont même rares dans notre pays.

Puisque j'en suis aux monuments funéraires, j'ajouterai que notre Comité a insisté auprès de la fabrique d'église de Brouekom pour que la belle pierre plate du XIII^e siècle recouvrant autrefois la tombe de deux chevaliers de Brouekom père et fils soit relevée et placée dans la nouvelle église de façon qu'elle ne coure plus aucun risque de détérioration ou de destruction.

Passons à l'article ameublement.

Il a été placé : un retable et des bancs à l'église de Lanaye ; — des autels latéraux à Bree, à Grand-Brogel, à Lommel, à Ophoven ; — un chemin de croix à Zolder ; — un ameublement complet à Lindel-Hoeven ; — des confessionnaux et une croix triomphale à Caulille.

Tous ces objets d'ameublement ont recueilli les suffrages des connaisseurs et de tous les juges tant par le soin apporté à leur exécution que par leur mérite artistique.

Que ne pouvons-nous décerner les mêmes éloges à un autre genre de travaux qui, comme le disait si bien l'année passée le rapporteur de la Flandre orientale, constitue un des éléments de décoration le plus puissant et dont l'emploi se généralise de plus en plus ; je veux parler des vitraux.

Notre regretté confrère le baron de Béthune nous a ici même entretenu de l'art du peintre verrier, et son travail précieux et si complet a paru dans nos rapports ; la théorie existe donc ; de plus nous avons en Belgique des artistes de toute première force dans la matière et tels qu'on n'en trouve pas ailleurs. Hélas ! certaines administrations fabriennes — je ne recherche pas pour quel motif, car parfois celui-ci n'est pas de ceux qu'on avoue volontiers, — certaines administrations fabriennes recourent à des industriels qui n'ont du peintre-verrier que le nom... Et chose plus malheureuse encore : il arrive que nos deniers publics belges passent dans le porte-monnaie de gâcheurs étrangers. Parfois aussi le 1^{er} du mois, l'on entre dans une église dépourvue de vitraux, et le 30 du même mois on trouve des vitraux, combien misérables ! à toutes les fenêtres.

Notre Comité se permet donc d'attirer une fois encore l'attention de la Commission royale sur l'article vitraux.

Dans notre province on en a placé à Mall-sur-Geer, à Godsheide, à Bree, à Herck-Saint-Lambert et à Neerpelt.

Trois mots encore et je finis.

La publication de notre inventaire est en train.

L'église de Saint-Quentin, à Hasselt, va rentrer en possession du tableau de Lampsonius, le seul connu du peintre liégeois.

Notre Comité a émis un avis favorable à la proposition de notre collègue M. Huybrigts qui a proposé la participation du Limbourg à l'Exposition de Bruxelles au point de vue de la voirie et du bâtiment. Notre province peut fournir des documents sur la voirie et le bâtiment dans le Limbourg aux époques néolithique, celtique, gauloise et romaine. Il

sera certes intéressant de donner à la génération présente une idée de ce qu'avaient réalisé en cette matière les habitants de l'antique Éburonnie.

J'ai dit. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nos félicitations nouvelles, Monsieur l'abbé, au sujet de votre intéressant rapport. Vous n'avez pas dépassé le quart-d'heure qui vous était dévolu.

Je le dis en passant : si l'église de Fologne a été classée, c'est grâce à l'intervention de M. Navaux, qui aurait bien voulu rester parmi nous et qui a pris part également à notre réunion hebdomadaire de samedi.

Je viens de recevoir un télégramme de notre distingué collègue, M. Janssens, artiste peintre à Anvers, qui m'écrit qu'il regrette vivement, étant indisposé, de ne pouvoir assister à l'assemblée de ce jour, et il adresse au cher collègue M. Massaux ses félicitations respectueuses et ses affectueux souhaits.

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

PROVINCE DE LUXEMBOURG

M. SIBENALER, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée, de notables changements ont été introduits dans la formation de notre Comité.

Nous avons à déplorer une perte bien grande, celle de M. Tandel, notre vice-président, et on peut aussi dire la cheville ouvrière du Comité des correspondants de la province de Luxembourg.

M. Tandel était un excellent fonctionnaire doublé d'un archéologue distingué, qui a laissé un monument à notre province par la publication de la monographie des communes luxembourgeoises, œuvre colossale s'il en fût.

Il a été remplacé comme vice-président dans la réunion du 21 courant, par M. Wilmart, archéologue et conseiller provincial.

Un arrêté royal du 6 mai 1908, nomme MM Jules Carly et l'abbé Loès, correspondants pour le Luxembourg, en remplacement de MM. Van de Wyngaert, père et fils, décédés.

Par suite de la résiliation de mes fonctions au Gouvernement provincial, M. le Gouverneur a désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint, M. Emile Lejeune, attaché à la dite administration.

Notre activité n'a pas été bien grande pour le motif que le champ de nos opérations est très restreint : le Luxembourg possède très peu d'œuvres d'art, peu d'églises remarquables. Beaucoup d'anciens édifices ont été remplacés par des constructions nouvelles dont la banalité ne vous est que trop connue.

Notre intervention a surtout été demandée pour les inspections et la réception de travaux subsidiés par le Département des Sciences et des Arts.

Je vous fais grâce de la lecture des rapports particuliers qui ont été adressés à la Commission royale ; vous les trouverez reproduits in-extenso dans le présent rapport.

Le 25 octobre 1907, MM. Haverland et Sibenthaler se sont rendus à Massul à l'effet de procéder, sur place, à l'examen de la question de l'orientation à donner à la nouvelle église et de l'emplacement du presbytère de la paroisse.

L'orientation indiquée par les délégués du Comité est à peu près l'orientation classique. Il a fallu tenir compte de l'axe du chemin qui mène de Longlier à Massul.

La Commission des Monuments s'est ralliée à ces propositions tout en insistant pour qu'une petite entrée soit ménagée sur le côté de l'édifice en vue d'éviter l'introduction du vent sud-ouest et de la pluie dans le temple.

Le 16 novembre suivant, les mêmes membres correspondants ont procédé à la réception des verrières placées à l'église de Villers-devant-Orval.

Le même jour, ils ont adressé le rapport suivant à M. le Gouverneur de la province :

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, suivant votre désir, nous avons procédé, le 16 novembre courant, à l'examen des vitraux placés à l'église de Villers-devant-Orval.

» Nous avons constaté que certains changements ont été introduits dans l'ordre des sujets représentés sur les plans approuvés par la Commission royale des Monuments et que plusieurs scènes ont été entièrement modifiées.

» L'explication qui nous a été donnée par M. le curé de la paroisse au sujet de ces changements nous a paru admissible et l'exécution de l'ensemble du travail est irréprochable sous tous les rapports.

» Nous estimons, en conséquence, Monsieur le Gouverneur, que les subsides promis peuvent être liquidés.

» Agrérez, etc.

» *Le Membre correspondant,*

» (Signé) HAYERLAND.

» *Le Membre-Secrétaire,*

» (Signé) SIBENALER. »

Le 9 mars 1908, M. Haverland a adressé la lettre suivante à M. le Gouverneur :

« Virton, le 9 mars 1908.

» Monsieur le Gouverneur,

» Samedi dernier, 7 mars, je me suis rendu à Mussy-la-Ville, sur la demande de M. l'abbé Wavrel, révérend curé

de la paroisse, lequel a bien voulu me confier l'élaboration d'un projet de banc de communion.

» Près de l'entrée de l'église, j'ai remarqué parmi les vieux matériaux provenant des travaux récemment effectués à l'intérieur de cet édifice (sur les plans de feu M. Van de Wyngaert) une pierre de grandes dimensions, travaillée sur plan carré, dans laquelle j'ai cru reconnaître un monument *romain*.

» Le monument étant couché par terre sur l'une de ses grandes faces, je n'ai pu examiner que trois de ces faces. Chacune de celles-ci est ornée d'une divinité debout, sculptée en relief. En somme, il s'agit d'un socle à trois ou quatre divinités, socle analogue à l'« ara » d'Amberloup, à l'« ara » de Villers-sur-Semois, etc., etc. Le fait est qu'à Mussy-la-Ville, comme dans les deux localités ci-dessus, le monument païen a été utilisé intentionnellement comme base surbordonnée à la « mensa » de l'autel chrétien. C'est en démolissant le massif de maçonnerie composant le maître-autel que les ouvriers ont mis au jour le petit monument dont il s'agit, lequel était noyé dans la dite maçonnerie et portait à sa face antérieure le petit sépulcre contenant les reliques des saints.

» Malheureusement les trois personnages ont été, à une époque probablement reculée, complètement mutilés, à tel point qu'il n'en reste presque plus rien et qu'une identification des divinités représentées sera très difficile pour ne pas dire impossible.

» Quoi qu'il en soit, je me suis fait un devoir, Monsieur le Gouverneur, de vous signaler cette trouvaille, intéressante surtout *pour la localité*. Il est vraisemblable, en effet,

que ce petit monument provient d'une villa romaine qui fut le berceau du village et dont le souvenir se retrouve aussi dans le nom de Mussy-la-Ville. D'autre part, je crois bon de faire remarquer que certains archéologues attribuent à Saint-Willibrord la fondation des églises où se trouve un autel chrétien superposé à un monument païen, comme les églises citées plus haut, et, en plus, Latour, Ethe, cette dernière dédiée, comme l'église de Mussy, aux apôtres S.S. Pierre et Paul. J'ai moi-même recueilli sur l'emplacement de l'église primitive d'Ethe des fragments de tuiles à rebords (*tegulae*) romaines. Bref, tout semble nous prouver la très haute antiquité du village de Mussy-la-Ville et de l'établissement du culte catholique dans la localité.

» M. le curé Wavreil, qui avait reconnu l'origine romaine du socle dès qu'il fut retiré de dessous le maître-autel, met bien volontiers ses bons offices à votre disposition pour donner à cet objet la destination la plus en rapport avec l'intérêt qu'il présente, réserve faite, bien entendu, des droits de la fabrique.

» Mon avis est que si le monument est trop détérioré pour trouver place dans le Musée de l'Institut archéologique d'Arlon, on en prenne cependant un dessin ou une photographie (sur toutes les faces) pour les déposer dans les vitrines ou la bibliothèque de l'Institut et que l'on place le monument lui-même à l'endroit le plus favorable à sa conservation, par exemple, dans le jardin du presbytère.

» Je profite de cette missive pour appeler également votre attention sur la découverte d'un squelette humain à

Clairefontaine, découverte qu'il serait utile de signaler à M. Sibenaler.

« *Lugubre découverte.* — Hier à midi, des ouvriers » occupés à la carrière qui se trouve près de la propriété » des P.P. Jésuites, à *Clairefontaine*, ont découvert, dans » leur chantier, un squelette d'adulte en parfait état de » conservation. Les restes humains reposaient sur le dos ; » tout indiquait qu'il n'avait pu s'agir d'un accident, mais » d'une inhumation volontaire. L'endroit où fut faite cette » lugubre trouvaille avait été exploité naguère pour » l'extraction des pierres; puis ce chantier avait été abandonné et recouvert de terre. Or le cadavre avait été » déposé sous cette couche de terre, à même la couche » calcaire. C'est en enlevant la terre pour exploiter à » nouveau cette partie de la carrière que les ouvriers ont » mis ces ossements à jour. On se perd en conjectures » sur cette trouvaille mystérieuse. (Extrait du journal » *l'Avenir du Luxembourg*). »

» Me basant sur un grand nombre de découvertes analogues, faites dans l'Entre-Sambre et Meuse notamment, je présume que ce squelette n'est pas isolé et que l'on a affaire, *probablement*, à des sépultures datant des premiers siècles de l'ère chrétienne.

» Enfin je tiens à vous annoncer, Monsieur le Gouverneur, que la Société d'Archéologie de Bruxelles va envoyer quatre fouilleurs pour explorer les tombes mérovingiennes de Rosière au territoire de Villers-la-Loue, ainsi que les substructions romaines dites « Château des Sarrazins », à

Robelmont, ruines très considérables qui mériteraient d'être conservées. Des pourparlers sont engagés ou sur le point d'être engagés avec les propriétaires.

» Je regrette pour ma part que notre Institut archéologique d'Arlon n'ait pas un service de fouilles régulièrement organisé comme les sociétés sœurs de Charleroi et de Namur. N'est-il pas triste pour les Luxembourgeois de se voir faire la leçon par des étrangers à la province ou à l'Institut et, ce qui est pire, de voir nos trésors archéologiques et artistiques prendre le chemin des musées de la capitale. Personnellement j'ai pu m'assurer lors de plusieurs visites sur le terrain que les dites fouilles seront extrêmement fécondes en résultats.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» (Signé) EUGÈNE HAVERLAND. »

Le 17 du même mois, M. le Gouverneur informe M. Haverland qu'il a chargé M. Sibenthaler, secrétaire du Comité des correspondants et conservateur du Musée archéologique, d'examiner la pierre romaine remarquée dans les matériaux provenant des travaux exécutés à l'église de Mussy-la-Ville.

« Il visitera également le chantier où a été découvert le squelette humain de Clairefontaine.

» Quant à l'incursion d'archéologues bruxellois dans les fouilles à exécuter sur le territoire de la province, je ne vois pas le moyen de les en empêcher et je ne peux que regretter avec vous que les moyens financiers fassent défaut à l'Institut archéologique pour procéder à ce travail.

» Je pense néanmoins, Monsieur Haverland, qu'à défaut d'un service régulier des fouilles dans notre province, il est préférable que les antiquités exhibées du sol luxembourgeois aillent enrichir le musée de l'État plutôt que d'être acquises par les étrangers. »

Comme suite aux visites faites en vertu de cette délégation, M. Sibenaler a adressé le rapport suivant à M. le Gouverneur de la province :

« Bruxelles, le 17 juillet 1908.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des missions que vous avez bien voulu me confier à la suite du désir exprimé par M. Haverland, architecte, à Virton, membre correspondant de la Commission royale des Monuments.

» En ce qui concerne le squelette trouvé à Clairefontaine, il ne peut être considéré comme très ancien, car il n'était accompagné d'aucun objet de nature à déterminer son origine : La forme du crâne n'avait rien d'extraordinaire, il était plutôt brachycéphale que dolychocéphale ; tout semble indiquer qu'il s'agit d'un soldat tué à l'occasion de l'attaque de l'ancien couvent et qui a été enterré au pied du mur d'enceinte de l'abbaye.

» Dans les débris provenant des travaux exécutés à l'église de Mussy-la-Ville, il existe une grande pierre monolithe, mesurant 1^m58 de longueur sur 0^m74 de largeur à sa base et 0^m64 au-dessus du socle.

» Cette pierre constitue un monument païen, dit socle de colonne à Jupiter et considéré par les anciens comme autel ou ara romaine : Trois divinités y sont représentées; 1) Minerve, dont on remarque encore la lance et le bouclier. Vers le bas se trouve un petit enrochement, en relief, sur lequel devait se trouver la chouette, attribut principal de Pallas; 2) Mercure, le dieu du commerce et de la guerre, qui tient de la main gauche le caducée, symbole de la paix; la main droite s'étend vers un petit autel placé à sa droite, sur lequel il sacrifiait aux dieux de l'Olympe; 3) Hercule, tenant de la main droite, à hauteur de l'épaule, la massue qui le caractérise et, sur le bras gauche, la peau du lion de Nemée, dont la tête est parfaitement conservée. — Le 4^e côté a été rentaillé, comme d'ailleurs tout le monument; mais les trois autres faces laissent encore deviner les formes des divinités qui figurent généralement sur les socles des colonnes élevées en l'honneur du Jupiter, le dieu des dieux de la mythologie.

» Il faut aussi voir dans ces mutilations volontaires, des actes de vandalisme imputables aux premiers chrétiens qui marquèrent ainsi le triomphe du christianisme sur le paganisme, en établissant leurs propres autels sur ceux qu'ils ont renversés.

» Ce fait n'est pas isolé à Mussy-la-Ville. Il ajoute un monument de plus à ceux qui sont connus dans le Luxembourg, c'est-à-dire à ceux de Latour, de Villers-sur-Semois, de Wolkrange et à ceux qui existaient à Amberloup, dont l'original se trouve au musée de Luxembourg, à celui de Messancy (1) qui est conservé par la famille de Mathelin et,

(1) Acquis récemment par le musée de Bruxelles. Voir fragments de Colonnes au Géant par Franz Cumont, page 3.

enfin, à l'ara de Virton déposée au Musée archéologique d'Arlon.

» Dans l'état fruste où il se trouve, je pense, Monsieur le Gouverneur, et la Commission des Monuments sera, sans doute, aussi de mon avis, qu'il y a lieu de le déposer dans le jardin du presbytère, contre le mur que j'ai indiqué à M. l'abbé Wavreil, et de prendre des mesures de conservation pour l'avenir, afin que ce curieux et rare monument du passé, qui atteste l'antiquité de l'église de Mussy-la-Ville et de la localité, ne disparaisse pas, comme tant d'autres, sans une autorisation spéciale du Gouvernement.

» L'antiquité de l'église de Mussy-la-Ville est encore attestée par une découverte que j'ai faite dans une des pierres qui sont semées dans les décombres : dans une des cavités habilement bouchée par une autre pierre, se trouvaient enveloppées dans une toile grossière, des reliques d'un saint, reliques qui y ont été placées au XIV^e siècle, lors d'une consécration.

» Déjà, dans le monolithe païen, les ouvriers avaient retiré d'une cavité où elle était scellée, une bouteille carrée contenant un liquide ; c'est la trace d'une consécration probablement précédente. Malheureusement, cette bouteille a été brisée et les morceaux sont dispersés !

» La 5^e consécration est indiquée au moyen d'une plaque en marbre scellée dans la table de l'autel actuel de l'église.

» Il y aurait donc eu trois consécérations dont les deux premières étaient ignorées, ou du moins dont les reliques étaient perdues et allaient être irrémédiablement dispersées sans mon intervention.

» Avec les reliques que j'ai retirées de la cavité de la

Pierre indiquée ci-dessus, se trouvait un sceau en cire vierge, de forme ovale, mesurant 0^m06 de longueur sur 0^m04 de largeur. On distingue un évêque debout, portant la mitre et tenant une crosse très ornementée ; à ses pieds est agenouillé un ange. Entre deux grènetis, on lit en lettres gothiques du xiv^e siècle : S. PETRI DEI GRATIA SUDENSIS EPISCOPI; au revers se trouve un contre sceau sur lequel on lit : SUDENSIS EPISCOPI S.... (secretum).

» Cette dernière inscription entoure un écusson armorié qui, en langage héraldique, doit être exprimé comme suit : coupé parti en chef au 1 à une croix grecque ; au 2 une tête coiffée d'une mitre ; en pointe une quintefeuille.

» Comment expliquer la présence, avec ces reliques, du sceau décrit ci-dessus ?

» Probablement pour les authentifier lorsqu'elles ont été envoyées à l'occasion d'une des consécérations de l'église de Mussy-la-Ville au xiv^e siècle ou à la fin du xiii^e, date des caractères du sigle.

» Les évêques de Sudensis (en Asie septentrionale), ne sont connus qu'au nombre de trois : Franseius en 1598, Gualtérus en 1419 et Joannes de Medina, en 1524.

» S. Petri, auquel est dû le sceau qui nous occupe, doit donc y être ajouté vraisemblablement entre les dates de 1419 et de 1524, qui forment près d'un siècle.

» Ce sceau devra être précieusement conservé à la cure ou dans un reliquaire de l'église de Mussy-la-Ville et une mention spéciale à son sujet devra être consignée dans le « liber factorum ».

Il existe aussi au presbytère une taque de foyer au millésime

de 1608 portant la double croix de Lorraine et les armoiries très compliquées de la maison de Lorraine, dans lesquelles sont assemblées celles de Hongrie, des Deux-Siciles, de Jérusalem, d'Arragon, d'Anjou, de Gueldre, de Juliers, de Bar. Sur le tout brochent celles de Charles de Lorraine.

» Il y aurait lieu également de prescrire des mesures de conservation pour cet intéressant document du passé.

» Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération très distinguée.

» (Signé) J.-B. SIBENALER. »

La Commission des Monuments s'est rendue dans le Luxembourg, le 27 juillet 1908, pour examiner si la chapelle dite de la Converserie, située près de Champlon, pouvait être rangée dans les édifices monumentaux ainsi qu'on le demandait.

Des délégués de M. le Gouverneur, M. Sibenaler seul était présent. Il a adressé le rapport suivant au sujet de cette visite :

« Bruxelles, le 28 juillet 1908.

» Monsieur le Gouverneur,

» Comme suite à votre lettre du 24 juillet courant, 2^e division, n^o 159-08, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a été procédé à l'inspection de la chapelle dite de la Converserie, le 27 juillet courant, en présence de MM. Lagasse-de Locht, président de la Commission royale des Monuments, le chanoine Van Caster, Janlet, Vinçotte, Blomme, Mortier, Rooms, membres, et Massaux, secrétaire.

» Le Comité des correspondants du Luxembourg n'était représenté que par moi.

» On a fort admiré cette belle œuvre de l'architecte Langerock, située en pleine Ardenne à l'endroit même où a eu lieu la conversion de Saint-Hubert.

» Bien qu'il ne soit pas d'usage de classer des monuments modernes, on a décidé qu'une exception toute spéciale serait faite en égard à la situation presque isolée de la dite chapelle, à son grand cachet artistique, aux souvenirs historiques qui s'y rattachent et à l'intérêt particulier que lui portait la regretté Président du Sénat, M. le comte de Mérode.

» Veuillez agréer, etc.

» (Signé) SIBENALER. »

Par un rapport adressé à M. le Ministre des Sciences et des Arts, la Commission des Monuments abonde dans le même sens, tout en préconisant la construction d'un mur de clôture au lieu des ronces artificielles qui entourent actuellement l'édifice.

Elle regrette aussi que les nombreux blasons qui figurent sur les murs de la chapelle n'aient pas été traités plus intimement dans le style de la construction.

Il faut cependant reconnaître qu'il eût été difficile d'harmoniser des sujets héraldiques avec le style roman qui date d'une époque où le blason n'était guère en usage.

Le 51 juillet dernier, M. le Gouverneur a chargé MM. Carly, Sibenaler et Haverland de procéder à la réception de la chaire de vérité placée à l'église de Noirefontaine.

Ces messieurs ont déposé le rapport suivant, au sujet de cette mission :

« Noirefontaine, le 22 novembre 1908.

» Monsieur le Gouverneur,

» Nous avons rempli aujourd'hui même la mission que vous avez bien voulu nous confier, au sujet de la réception d'une chaire de vérité placée à l'église de Noirefontaine.

» Nous avons constaté que l'un des panneaux est disjoint dans la hauteur à la place où des lignes ogivales viennent se rejoindre.

» Contrairement aux règles admises, ces lignes sont cintrées dans certains panneaux, alors qu'elles sont ogivales dans le premier.

» L'auteur du travail a été déclaré en faillite et M. le curé a cru devoir payer le prix avant la réception que la Commission des Monuments devait faire.

» Comme on se trouve en présence du fait accompli, nous proposons néanmoins de faire liquider les subsides promis pour les Beaux-Arts.

» Nous avons profité de notre visite pour conseiller à M. le curé, en présence de M. le bourgmestre et de l'échevin, de faire restaurer le tableau ancien qui décore le maitre-autel et de s'adresser de préférence à M. Lambée, peintre de l'académie d'Arlon, qui a restauré avec succès les tableaux des églises de Jamoigne, de Meix-le-Tige et de Rossignol.

» *Le Secrétaire,*

» J. SIBENALER.

» *Les Délégués,*

» HAVERLAND,

» CARLY. »

Les journaux ont fait grand bruit autour des découvertes archéologiques à Arlon ; on a même dit que j'étais sur place et que je conduisais les travaux.

Peu de chose reste debout de cette nouvelle due, sans doute, à un reporter à court de copie. On a trouvé sous le pavé de la Grand'Rue un puits maçonné que l'on a eu garde de vider et de fouiller comme c'est la règle la plus élémentaire en pareille circonstance.

Ce qui aurait cependant dû éveiller l'attention des autorités, c'est la découverte d'une pierre sur laquelle sont inerustés deux médaillons : l'un de femme voilée, l'autre d'un guerrier dont la tête est radiée. Cette pierre a été déposée au Musée archéologique de la province.

On avait aussi mis à jour des poteries romaines dont quelques-unes sont assez bien conservées, mais les ouvriers sont venus les voler pendant le repos de midi et il n'a pas été possible d'en retrouver !

La ville d'Arlon forme une véritable mine archéologique qu'il serait intéressant d'exploiter, mais hélas ! nous ne pouvons pas mettre en action les appuis officiels que l'on a trouvés en Allemagne à l'occasion des fouilles de Neumagen, ni obtenir les encouragements donnés par souscription publique aux vaillants fouilleurs de Salésia, qui sont occupés à ressusciter la ville principale de la Gaule celtique.

Je désire dire un mot au sujet des ruines de l'abbaye d'Orval.

M. le Gouverneur de la province nous a entretenus à l'assemblée préparatoire de samedi dernier et je crois devoir reprendre, pendant quelques instants, le même sujet.

Il a été question de former une société dans le genre de celle qui s'est constituée pour l'exploitation des ruines de la province de Liège et de ce qui s'est fait pour la grotte de Han.

J'insiste vivement auprès de la Commission royale pour qu'elle fasse tous ses efforts afin d'assurer le plus activement et le plus rapidement possible, la conservation de ces ruines. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Sibenaler de son intéressant rapport.

Je dois dire, au sujet des ruines d'Orval, que la question n'est pas perdue de vue. Il a été convenu avec M. le comte de Briey, qu'il en saisirait la Commission royale elle-même et que celle-ci renouvellerait ses instances auprès du Gouvernement au sujet de la conservation de ces ruines, uniques dans leur genre, puisqu'elles représentent dans notre pays l'architecture de l'église de Reims et de la belle église d'Avioth, avec laquelle l'abbaye d'Orval, située à trois lieues, avait beaucoup de relations.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR

M. DARDENNE, *rapporteur* :

Messieurs,

Notre tâche de rapporteur sera facile cette année, car notre Comité ne se réunit que trois fois, et encore avec des ordres du jour peu chargés et d'importance toute relative, à part le projet de monument à élever à Gembloux à la mémoire de Sigebert, abbé de la célèbre abbaye bénédictine de cette ville; ajoutons l'examen d'un modeste mobilier pour l'église de Floriffoux.

Ce n'est pas à dire pourtant que le service des construction, restauration, ameublement ou décoration des édifices publics ait chômé dans la province de Namur durant l'année qui s'achève. Non, car l'indicateur nous a renseigné dix-neuf affaires rentrant dans le cadre de nos attributions et dont nous n'avons eu aucune connaissance. Voilà donc dix-neuf dossiers qui ont été formés non pas sous nos yeux, mais derrière notre porte, formés au triple point de vue administratif, technique ou financier, avec approbations, réserves ou critiques des services compétents, sauf le nôtre. Eh bien! ces dix-neuf dossiers, pour des raisons que nous n'avons ni à rechercher ni à apprécier — vu notre rôle essentiellement consultatif, — ont pris le chemin de Bruxelles, la plupart en express, sans toucher barre au Comité provincial des monuments de Namur.

Personnellement, nous avons cru voir dans ce procédé une conspiration contre notre Comité, auquel nous sommes cependant tous cordialement attachés. Mais, fort heureusement, il n'en est rien, car cette situation a pris fin et le régime des réunions trimestrielles est instauré à Namur. Ainsi se trouve réalisé le vœu émis par notre honorable Président dans une de nos précédentes assemblées générales. Faisons des vœux pour qu'il se maintienne et pour que toutes les affaires rentrant dans notre programme nous soient soumises. Interprète de la pensée de nos collègues, nous pouvons affirmer, dès aujourd'hui, que, s'il se présente des projets d'exécution urgente, notre intervention ne gênera en rien leur évolution et surtout ne retardera pas d'une façon appréciable leur marche vers le port du salut.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes cependant pas restés inactifs au cours de notre dernier exercice, nous avons fait, soit en compagnie de messieurs les membres de la Commission centrale, soit en suite de délégation spéciale, de nombreux voyages dans notre province. C'est ainsi que nous fûmes associés à l'étude du projet de crypte pour l'église de Hastière et à l'examen des vitraux de cette même église; notre avis nous fut aussi demandé pour les verrières de Fronville et de Philippeville. Nous avons fait les visites préparatoires à la réception du mobilier des églises de Han, de Beauraing, d'Yves-Gomezée, de Rochefort et de Gonrioux. Nous avons aussi assisté à l'examen d'un spécimen de chemin de croix, genre nouveau, en cuivre martelé, — rénovation de dinanderie, — pour l'église collégiale de Walcourt, et d'un groupe en bois sculpté (Saint-Georges) surmontant un des autels latéraux de l'église de Gonrioux.

A part les échanges de vues, toujours intéressants, toujours utiles, qui se produisent en pareille circonstance, ces visites nous ont permis de constater une notable amélioration dans la conception et dans la construction de nos mobiliers religieux : ensemble mieux compris, exécution plus soignée, assemblages plus solides, profils plus corrects, sculpture décorative mieux entendue. Il n'y a plus qu'à demander de progresser dans la voie où l'on marche actuellement.

Quant aux vitraux — on en place beaucoup aujourd'hui — on en rencontre de valeurs diverses, de facture inégale ; bref, malgré la multiplicité des ateliers de peintres-verriers, le progrès de cet art si intéressant n'est pas égal partout. Il est vrai qu'il y a souvent nécessité de se plier aux ressources locales ; mais on serait parfois bien tenté de se demander s'il ne vaudrait pas mieux de se passer de ces vitraux aussi médiocres que prétentieux et de chercher à meubler les baies de nos modestes églises de campagne d'une façon plus simple, mieux appropriée au cadre général, et surtout mieux en rapport avec les ressources financières dont on dispose. Car il est, à notre avis, bien des cas où une verrière toute simple, toute tranquille, une mosaïque ou un verre uni aux plombs bien dessinés serait beaucoup plus élégante et plus décorative que certains panneaux à prétentions exagérées.

A ce propos, et sans aucune allusion personnelle nous voudrions bien demander qu'il soit rappelé aux fabriques d'églises et par elles à leurs généreux donateurs, qu'il est légalement interdit de placer un vitrail, pas plus qu'un objet d'art ou d'ameublement quelconque dans une église ou un édifice public sans une autorisation spéciale des

services compétents et notamment de la Commission royale des Monuments.

Au sujet des vitraux, nous signalerons un fait d'une gravité suffisante pour retenir notre attention et mettre notre vigilance en éveil. Il s'agit de la grande et si remarquable verrière placée naguère à la collégiale de Dinant, une des pièces les plus importantes, à tous égards, de l'art verrier moderne en notre pays. Or, ce vitrail est exposé, sans aucune défense ou protection, à toutes les causes de dégradation, grêle, vents, sans compter l'éternelle engeance toujours et partout semblable à elle-même. Des démarches officieuses ont été faites, des recommandations pressantes furent, à diverses reprises, adressées aux autorités locales, mais toujours sans résultat. Considérant que cette belle œuvre fait en quelque sorte partie du domaine national, qu'elle fut érigée avec le concours des finances publiques, il nous semble que nous sommes tous suffisamment intéressés à sa conservation. C'est pourquoi nous signalons le fait et appelons de tous nos vœux une solution prochaine et suffisamment préservatrice.

En présence de cette insouciance coupable, il serait peut-être sage, à l'avenir, d'exiger que tout projet de verrière présenté à la Commission royale soit accompagné du projet d'appareil protecteur, de telle sorte que les deux parties, solidaires l'une de l'autre, soient conduites de pair.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dardenne, vous avez parfaitement rempli votre devoir et je vous félicite de tout cœur pour votre intéressant rapport.

Au sujet des vitraux, je crois qu'il ne faut pas exagérer, comme vous avez semblé le faire. Nous avons en Belgique certainement les plus belles verrières du continent, je pourrais presque dire du monde entier.

Evidemment, il est regrettable que, dans un pays où il existe une pareille école, dont l'origine est due à notre vénéré maître Béthune, on rencontre encore des vitraux de valeurs diverses, de factures inégales ; mais il ne faut pas oublier que les fabriques d'églises et les donateurs ont parfois, en pareille matière, beaucoup d'exigences et que l'on se trouve ainsi à leur égard dans des situations extrêmement difficiles.

Nous voudrions bien, dans certains cas, ne pas approuver les projets, mais on nous dit : « Il s'agit d'un don auquel on ne doit pas renoncer volontairement » et parfois on dit aussi erronément, « que c'est une bonne affaire ». On se figure que, parce que l'on ne subsidie pas les objets d'art, l'arrêté royal de 1824 n'est pas applicable. C'est là une erreur. Nous suivons à cet égard la ligne tracée par le Ministère de la Justice et par celui des Beaux-Arts.

Quant au vitrail de la collégiale de Dinant, c'est là une très grosse question ; c'est un véritable chef-d'œuvre de Ladon, qui n'est évidemment pas protégé comme il devrait l'être ; mais il ne faudrait pas prendre des mesures de protection qui peuvent souvent nuire au vitrail lui-même. Veuillez ne pas vous borner, en ce qui concerne ce vitrail, aux observations présentées dans notre assemblée, mais demandez plutôt d'en saisir immédiatement la Commission royale. Nous verrons alors ce qu'il y aura à faire à ce sujet.

Nous passons, Messieurs, à la troisième question de notre ordre du jour :

Moyens de préserver les édifices contre les atteintes de l'humidité.

M. Maquet, avant que l'on n'aborde cet objet, désirerait dire quelques mots. Je lui accorde la parole.

M. MAQUET. — Si j'ai demandé la parole, Messieurs, c'est pour féliciter M. Destrée d'avoir bien voulu appeler l'attention des pouvoirs publics sur les tracés nouveaux des voies urbaines. Ces tracés sont souvent dus aux études de hasard, et celles-ci devraient faire l'objet d'un examen spécial de la part non seulement des ingénieurs, mais aussi des architectes et des artistes.

C'est une question de grande importance, car ces voies nouvelles constituent toujours la ligne principale et fondamentale d'une ville.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous nous joignons à M. Maquet pour féliciter M. Destrée sur ce point spécial. Mais il ne faut pas oublier que l'initiative appartient aux pouvoirs publics, et comme nous avons le plaisir de compter parmi nous M. le Gouverneur du Brabant, nous espérons bien que ce vœu sera entendu.

Notre ordre du jour porte, en premier lieu, la difficile question de la préservation des édifices contre les atteintes de l'humidité.

Nous avons fait venir l'auteur du procédé Knapen dans une de nos assemblées hebdomadaires, afin de l'interroger sur les détails de son invention.

Aujourd'hui, je lui donne la parole pour qu'il nous entretienne, pendant quelques instants, de ses idées et de sa pratique en la matière.

M. A. KNAPEN, *architecte-expert*, rapporteur. — Messieurs, avant d'aborder sommairement un sujet aussi vaste et aussi complexe que celui de l'étude de l'humidité dans les constructions, permettez-moi de témoigner toute ma reconnaissance à la Commission royale des Monuments de Belgique et à son éminent et dévoué président, à l'ingénieur en chef, inspecteur général des ponts et chaussées de Belgique, M. Lagasse-de Locht.

C'est grâce à sa science toujours en éveil devant les manifestations les plus diverses de la pensée humaine et des progrès de toutes espèces, que j'ai obtenu la faveur unique, sans précédent pour un inventeur, d'avoir l'honneur de venir vous exposer bien brièvement (parce que le temps qui m'est dévolu est bien court) et bien imparfaitement, je le crains, quelques résultats obtenus *après plus de vingt années d'observation, de recherches et d'études*.

Si l'attention des chercheurs et des constructeurs, des hygiénistes comme des propriétaires est mise en éveil et est attirée dans une nouvelle voie, vers de nouveaux progrès, dans l'art de bâtir sainement nos maisons, et de conserver à l'abri des ravages du temps et de l'humidité les monuments historiques que nous ont légués les siècles passés, c'est à M. le Président et à la Commission royale des Monuments que nous le devons.

C'est lui seul, au milieu de l'indifférence si nuisible et si commune, hélas ! pour les idées nouvelles, qui a pris l'initiative

et le parrainage d'une nouvelle branche d'études dans l'art de construire, qui sera demain la science de l'hygrométrie du bâtiment.

Les travaux déjà faits et les vœux formulés par la Commission internationale pour l'essai des matériaux, les études et les rapports sur leur porosité et leur perméabilité de MM. Maynard, Feret, Candlot, Trélat et Cordeau, Somaseo, etc., depuis 1900, ont déjà fait faire un pas immense à la question.

Touchant à la météorologie, à l'hydrologie, à la géologie, à la physique et à la chimie, même à la botanique par les mucédinées et les cryptogames, ouvrant le champ le plus vaste et le plus utile à l'observation des faits naturels, cette nouvelle science apportera à l'hygiène publique et privée, comme à l'économie générale, les merveilleux résultats de ses améliorations de toutes espèces, aussi bien aux riches qu'aux pauvres, à l'État comme aux particuliers.

Je vais tâcher de vous soumettre un aperçu sur l'hygrométrie du bâtiment et sur son importance dans la construction.

Au point de vue de l'économie générale. — En examinant le nombre sans cesse grandissant des propriétés bâties, celui des monuments existants et la multitude de ceux qui s'élèvent de toutes parts, il est impossible de chiffrer l'immense valeur archéologique, artistique ou vénale, des centaines de millions que représente ainsi la fortune publique ou privée de tous les peuples.

En dehors de grandes causes d'usure par le temps, des incendies, des bouleversements sismiques, des guerres ou des influences atmosphériques, l'une des plus répandues universellement et qui occasionne la dépréciation inévitable

de ces valeurs et leur destruction lente, est due à *l'humidité*, qui les envahit et dont les ravages sont incessants.

Depuis des siècles, Messieurs, des savants, des chercheurs de tous les âges et de toutes les nations, se sont proposés de défendre ces richesses contre les effets de décomposition et d'affaiblissement des matériaux, même les meilleurs assemblés et utilisés dans les conditions de la technique la mieux étudiée. Cependant, mal posé, le problème était resté jusqu'ici sans véritable solution pratique, parce que tous les procédés et moyens préconisés *vinculaient la nature*.

En reprenant entièrement la question, en remontant aux causes naturelles et non en attaquant superficiellement leurs effets, le moyen simple, naturel et logique, devait se trouver.

Je suis obligé d'entrer ici dans certaines explications sur les différentes espèces d'humidité ou plutôt de sources d'humidité qui peuvent se rencontrer dans un bâtiment, soit isolées, soit à plusieurs, soit toutes réunies.

Dans les constructions existant à l'état liquide ou à l'état gazeux, nous trouvons quatre espèces d'humidité :

- 1° L'humidité originelle ou de construction ;
- 2° L'humidité de capillarité ;
- 3° L'humidité de condensation, et
- 4° Enfin, les humidités d'infiltrations.

La première, *l'humidité originelle* ou de construction, comme son nom l'indique, commence dès l'origine de la construction ; elle existe dans les pierres à l'état d'eau de carrière, dans les briques, etc. ; elle est produite par l'eau servant à faire le mortier comme aussi par les pluies et autres intempéries jusqu'à la mise sous toit.

La seconde, *l'humidité de capillarité*, commence à exister du jour où la première pierre a été posée sur le sol des fondations. Elle est produite par l'attraction moléculaire sur les liquides, le pouvoir catalytique des corps poreux, les forces osmotiques et la viscosité des liquides, le pouvoir hygroscopique des pierres et leurs affinités chimiques.

Tous les matériaux des constructions étant poreux à des degrés plus ou moins élevés, l'humidité de capillarité est générale et permanente, mais elle existe en quantité qui dépend du coefficient de porosité, du degré hygrométrique de l'atmosphère, de la proximité de la nappe aquifère ou du degré thermique et de la densité de la matière.

La troisième espèce d'humidité, celle de condensation, se produit inévitablement à l'intérieur et à l'extérieur des matériaux, chaque fois que le degré thermique de ces matériaux descend au point de rosée, par rapport au degré de saturation de l'air ambiant et au degré thermique que cet air a atteint à ce moment. Elle est d'autant plus fréquente, que les variations atmosphériques sont plus brusques et que l'air est plus saturé, parce que les matériaux ont besoin d'un temps d'autant plus long, pour suivre les variations thermiques de l'air ambiant, que leur densité est plus grande et leur coefficient de porosité moins élevé.

La quatrième et dernière espèce d'humidité, celle qui est amenée par les infiltrations, comme son nom l'indique, est accidentelle.

Elle peut être due à des défauts de canalisations ou de couverture, de solution de continuité dans les matériaux ou encore à leur trop grande porosité.

Elle peut être due aussi à des influences atmosphériques,

telle que la pénétration mécanique des eaux pluviales dans les murs, grâce à la force du vent, etc., etc.

Il serait trop long d'entrer dans les explications et les démonstrations scientifiques de tous ces phénomènes physiques. Je ne puis guère en indiquer que brièvement les effets.

Toutes ces différentes causes d'humidité dans les bâtiments agissent à des degrés de puissance différents, sous chaque climat, dans chaque terrain, suivant les différences d'exposition et d'orientation des matériaux et de la façon dont ils ont été réunis dans la construction.

Élevés au-dessus du sol, les murs dans l'air participent à toutes ses vicissitudes atmosphériques; ils subissent les influences thermiques et hygrométriques, les dilatations et les contractions, les effets des pressions et des dépressions, l'action *mécanique* de la gelée et des végétaux et des décompositions qui en résultent.

A l'intérieur ont lieu les réactions dues à la différence de densité des matériaux les uns sur les autres, et à leurs affinités; les effets chimiques et ceux de la diffusion, de la saturation et de la condensation des gaz; les effets dus à l'usage par l'habitation et les modifications qui en sont les conséquences.

Au-dessous du niveau du sol, la construction subit également les conditions de milieu.

Mais il est à remarquer que, dans les rares constructions sèches, aux matériaux sains et homogènes, les inconvénients qui résultent de ces différentes causes sont réduits au minimum.

Cependant, chaque fois que deux parois de matières dont le coefficient de porosité est différent viennent en contact,

c'est celle qui est la moins poreuse qui condense les vapeurs de l'autre, en quantité proportionnelle au degré hygrométrique des vapeurs, à l'hygroscopie de la matière et à la différence qu'il y a entre le volume des pores des deux surfaces.

Le volume des pores superficiels en contact de la matière la plus poreuse étant *plus grand* que celui de l'autre paroi, réabsorbe par capillarité la différence d'humidité et quelquefois, lorsqu'elle est plus abondante que l'action capillaire ne peut en répartir dans la masse, *elle suinte*.

Les effets de l'humidité de capillarité ne prennent donc pas nécessairement leurs sources dans le sol, mais peuvent se présenter à n'importe quelle hauteur de la construction, comme conséquence d'une condensation locale, à l'endroit où elle se produit.

L'humidité est le véhicule, le lien, en quelque sorte le leitmotif de presque tout ce qui arrive de désagréable aux constructeurs et aux habitants ou propriétaires de constructions : c'est une des plus grandes causes des nombreuses et coûteuses réparations.

Contre cet ennemi de nos richesses et de notre bien-être dans nos habitations, il n'y avait qu'un obstacle, qu'un seul élément à opposer, qu'une seule puissance plus grande que la sienne : *c'est celle de l'air, parce que l'air se sature d'humidité*, et que c'est par son action incessante et victorieuse que l'assèchement doit et peut seul être obtenu.

C'est l'agent le plus répandu de la nature, le véhicule par excellence, puis-je dire, qu'elle emploie pour évaporer les surfaces des mers et des lacs ; les excédents des eaux fluviales, qu'il enlève et transporte à travers l'espace sous

forme de vapeur ou de nuages, pour aller se condenser dans les hauteurs ou sur les glaciers, entretenir ainsi la vie animale et végétale et le débit de nos fleuves, de nos sources et de nos rivières.

Pour vous donner la description du nouveau système rationnel d'assèchement au point de vue technique, je suis bien obligé de vous parler du système Knapen, que je vais essayer d'exposer aussi succinctement et aussi clairement que possible.

Chacun sait que l'air atmosphérique peut se partager en tranches horizontales de densité de moins en moins grandes à mesure que l'on s'élève dans l'espace et qu'au même niveau, la tranche d'air possédant la même densité se tient en équilibre.

On sait aussi que si, pour une cause quelconque, la densité de l'air de cette tranche venait à se modifier, l'équilibre serait rompu, et que cet air se mettrait immédiatement en mouvement pour trouver le nouveau niveau de sa nouvelle densité.

C'est sur ces principes, Messieurs, que sont basés les appareils et le système d'assèchement proposé.

Aussi immuables que les lois naturelles elles-mêmes, leur action ne peut cesser que par la destruction de l'immeuble dans lequel ils sont appliqués.

Le système Knapen est donc appuyé sur :

1° La faculté de saturation de l'air ;

2° Sur les différences thermiques et hygrométriques, et, conséquemment, sur les constructions et les dilatations qui en dérivent, avec les diverses densités qui en résultent.

Il est actionné par un moyen mécanique à l'abri :

1° De l'influence du temps et de l'usure ;

2° De l'action chimique des fermentations, des oxydations ou décompositions ;

5° De la surveillance et de l'entretien.

En résumé, c'est un appareil dont la remise en action, après arrêt, et le fonctionnement plus ou moins intense ou rapide ne dépendent uniquement que du degré et de l'état d'humidité de la matière à assécher et non de l'intervention d'une personne ou d'une cause autre que celles-là.

C'est un siphon atmosphérique monobranche à mouvement automatique continu établi dans un « *matériau* » de porosité déterminée, tel qu'il a été breveté par le *gouvernement allemand*.

PEUT S'APPLIQUER A TOUTES LES CONSTRUCTIONS.

Après de nombreuses expériences et observations, en tenant compte surtout du coefficient de porosité des divers matériaux à assécher, la forme la plus pratique de l'appareil réunissant les conditions susdites, a été déterminée *sans nuire à la solidité et à l'esthétique des murs et sans compromettre la stabilité des constructions tout en obtenant le maximum de rendement*.

Il peut se construire dans les matériaux mêmes des murs existants, quelle que soit la matière dont ils sont composés, briques ou pierres.

Il se place tout construit dans les murs des nouvelles constructions.

Dans les deux cas, il est proportionnel au coefficient de porosité, aux effets de capillarité qui s'y produisent et à la quantité maximum d'eau dont les matières peuvent être saturées ou pourraient se saturer.

Le rendement dépend du diamètre et de l'inclinaison de l'appareil.

Entre l'horizontale et la verticale, il y a pour chacun des matériaux et chacune des épaisseurs des murs une pente de plus grand rendement et il existe une relation entre le temps nécessaire à la saturation de l'air entrant et à la vitesse d'écoulement de l'air sortant.

Cela permet de dire que :

Plus le mur est humide, c'est-à-dire a un degré hygrométrique plus élevé, comparativement à l'air ambiant des surfaces par une température normale moyenne, et plus grande aussi sur la quantité d'humidité extraite dans un temps donné ou déterminé.

MODE DE DÉTERMINATION DU DEGRÉ HYGROMÉTRIQUE.

Lorsqu'au moyen du thermomètre et de l'hygromètre on a pu se rendre compte de la différence qui existe entre l'air de l'intérieur et celui de l'extérieur d'un mur, il reste à calculer le volume des interstices ou vides moléculaires existant dans un mètre cube de la maçonnerie ou de la matière en traitement.

Pour établir scientifiquement une méthode d'assèchement rationnel, il faut commencer par chercher à connaître, non seulement le degré d'humidité que peut avoir un mur, mais aussi la quantité maximum de l'humidité qu'il pourrait contenir.

Les applications du système Knapen dépendent donc, au point de vue du rendement, à produire, du volume des vides moléculaires, des affinités chimiques des matériaux, du coefficient de porosité de ces matériaux, variables dans

chaque espèce, de leur pouvoir hygroscopique et du degré hygrométrique moyen de l'air atmosphérique dans chaque pays ou contrée de même climat.

MOYENS CHIMIQUES POUR LA SUPPRESSION DU SALPÊTRE
ET DES MOISSURES.

Après avoir obtenu par les moyens physiques du système Knapen, la suppression des effets dus à la capillarité, diminué les effets de la condensation sur les murs, par une augmentation de leur degré thermique, éloignant ainsi la fréquence du point de rosée, il restait à empêcher les réactions chimiques dues à l'humidité dans les différents matériaux composant les murs.

Le résultat est obtenu en introduisant dans les murs et en les lavant superficiellement au moyen de la mixture, système Knapen, qui détruit les germes des mucédinées, des nitrates et des nitrites, empêchant ainsi la formation des cristaux de salpêtre, pour arriver finalement à l'assainissement complet de la construction et à son assèchement en moins de six mois, *si l'application du système a été intégralement faite.*

HYGIÈNE.

Au point de l'hygiène, dois-je m'étendre sur les ruines morales et physiques que cette calamité des habitations fait peser sur l'humanité tout entière?

Moïse, le premier des hygiénistes, n'a-t-il pas dit aux Hébreux dans le « Pentateuque » : « Si ta maison est » humide, grattes les murs et quittes-la pendant quinze » jours; si, en rentrant, elle l'est encore, changes les » pierres et va-t-en pour un mois.

» Si, à ton retour, elle l'est encore, abandonnes-la et brûles-la! »

Dans les récentes recherches faites en Egypte, n'a-t-on pas trouvé jusque dans les cimetières des animaux sacrés, entourés de bandelettes et momifiés, des traces les plus évidentes des tares et des dégénérescences des articulations des os, dues aux influences néfastes de l'habitat défectueux, sous le ciel le plus beau et l'un des climats les plus secs du monde?

Ces animaux, dont l'existence fastueuse s'écoulait au milieu des adorations, dans les locaux privés de lumière des temples et humidifiés par leurs déchets, loin des conditions naturelles nécessaires à la vie, étaient atteints par l'arthritisme et l'ankylose dus à l'humidité.

Depuis cette époque lointaine, l'humidité de l'habitation des hommes et des animaux a continué à peser plus particulièrement sur les peuples civilisés et leur descendance, plus sur les animaux domestiques que sur les animaux sauvages.

Elle est devenue la source de maladies innombrables qui, après avoir supprimé les plus faibles, finit par affaiblir et terrasser les plus forts et les plus résistants.

Au congrès de la tuberculose de 1905 de Paris n'a-t-il pas été prouvé qu'elle affaiblit les organismes et qu'en diminuant les résistances, elle les prédispose à contracter la tuberculose, *cette pourvoyeuse de nos cimetières et de nos tombeaux.*

Le temps s'écoule, et je dois terminer.

A l'heure présente, Messieurs, le problème si aride et si longtemps cherché de l'assèchement rationnel et de l'assai-

nissement définitif des constructions et de leurs matériaux, paraît résolu.

De nombreuses applications, tant en France qu'en Belgique et en Hollande, ont prouvé que les résultats ont été les mêmes partout, malgré les différences des matériaux et celles, très sensibles, de la météorologie : ces différents pays ne possédant pas la même moyenne hygrométrique.

Depuis les locaux de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand, dans la vieille abbaye de Baudeloo, reconstruite au xvii^e siècle, dont les briques étaient saturées d'humidité, au point qu'ils devaient être abandonnés, jusqu'aux souterrains des palais de Versailles et de ceux du palais du ministère des affaires étrangères du quai d'Orsay, à Paris; dans les murs du pénitencier des bas-fonds de la belle ville de Luxembourg jusqu'aux villas dans les bois humides de La Haye et de Scheveningue, au bord de la mer du Nord, sous le climat brumeux de la Hollande; dans les souterrains du Palais du Roi, à Bruxelles, et dans l'humble maison de l'ouvrier brabançon; dans les usines comme dans les châteaux, le système a fait ses preuves ou les fait dans les travaux en cours.

Que ce soient des briques, des grès, des schistes ou des calcaires, tous les matériaux subissent ses influences en passant par tous les types de construction, des palais d'Ostende aux masures froides et humides des Ardennes.

Non seulement les incalculables valeurs immobilières et artistiques citées plus haut pourront à l'avenir être soustraites à des causes de destruction anticipée et de dépréciation continue, mais la suppression de l'humidité de capillarité dans les constructions anciennes ou nouvelles sera l'avène-

ment d'une meilleure hygiène de l'habitation, tant du pauvre que du riche.

Vous aurez rendu le plus grand service à l'art monumental en appliquant les principes si naturels et si logiques du nouveau système à leur conservation, à celle de ces peintures et de ces fresques inimitables du moyen âge et de la Renaissance, qui, comme celles de Léonard de Vinci, périssent misérablement actuellement, sous l'action ininterrompue depuis des siècles de la capillarité triomphante !

Par l'assainissement des matériaux et leur préservation, vous diminuerez les charges de l'existence, et ce bienfait social aura les plus heureuses conséquences sur la santé générale et une immense répercussion sur la fortune publique.

Ce sont des milliers d'existences que vous sauverez, tout en épargnant les nombreux millions, que vous pourrez utiliser à de plus nobles causes qu'à les dépenser, nouveau tonneau des Danaïdes, dans des essais d'applications de coûteux et inutiles palliatifs, toujours à recommencer et toujours aussi inutiles, qui laissent périr *quand même* les matériaux de vos édifices et de vos monuments.

Jusqu'ici on n'a opposé à l'humidité que deux principes :

L'un, celui de *l'imperméabilité*, à laquelle je ne crois pas, parce que l'imperméabilité complète n'existe pas, ou que la nature a tôt fait de s'en débarrasser, quelle que soit la matière dont est faite la barrière opposée : qu'elle soit grasse comme la meilleure asphalté (hydrofuges, etc.) ou comme un enduit fait avec le meilleur ciment ou le meilleur émail ou métal.

Le second, celui de *l'évaporation superficielle*, entre des

parois verticales, dont les contre-murs sont le type, avec une aération quelconque entre les deux.

Vous en connaissez la valeur et le peu d'action, car en mettant dix contre-murs, les uns devant les autres, vous n'empêcherez ni la capillarité, ni la condensation, tout au plus donnerez-vous la pénétration à l'intérieur des eaux pluviales.

Reste le nouveau système, avec un principe diamétralement opposé aux autres, dont je viens de vous entretenir.

Il extrait l'humidité au fur et à mesure de sa production, au lieu de la cacher ou de la lécher superficiellement. Il est le seul conforme aux exigences de la nature, par le maintien ou le rétablissement de la porosité naturelle des matériaux.

Avec l'imperméabilisation, c'est l'air confiné, la stagnation, la mort physique des matériaux de liaisonnement, par la fermentation, les combinaisons chimiques et enfin la désassociation avec le retour en poussière.

Par la porosité, au contraire, on entretient l'aération naturelle des interstices moléculaires et avec elle le mouvement et la vie ou la persistance de l'état physique.

Je termine, Messieurs, en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter et en témoignant ici toute ma reconnaissance à M. Maquet, l'architecte de notre palais royal, qui a signalé le premier le nouveau système et n'a pas hésité à utiliser mes théories dans ses propres immeubles.

J'ai dit. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur Knapen, pour votre intéressante communication. Évidem-

ment, il ne peut pas être question, dans une assemblée comme celle-ci, d'entrer dans tous les détails de la question, comme nous l'avons fait dans une de nos réunions hebdomadaires. Mais vous aurez certainement compris, Messieurs, qu'il s'agit d'extraire l'humidité des constructions et de faire parvenir, jusque dans l'intérieur des bâtiments, un air sec. Bien des préventions ont été dissipées à cet égard, M. Maquet l'a reconnu. Les faits sont là, car des essais concluants ont été tentés dans plusieurs châteaux. Sans le désigner nominativement, je puis parler d'un sénateur très distingué et connu de vous tous qui, après avoir essayé le système de M. Knapen, s'est entretenu avec l'honorable préopinant pendant deux heures sur les moyens d'assécher son propre tombeau. (*Rires.*) C'est vous dire qu'il a pleine confiance dans les résultats de la méthode de M. Knapen. Ceux d'entre vous qui voudraient faire l'essai de cette méthode pour leurs bâtiments, n'auront qu'à s'adresser à M. Knapen pour se convaincre de l'efficacité de son système.

Avec plusieurs collègues, nous avons examiné le système de M. Knapen, et tous ont reconnu qu'il y avait là, véritablement un procédé très pratique, si simple qu'on ne comprend pas qu'on ne l'ait pas trouvé plus tôt. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur au sujet de sa découverte.

Si quelqu'un désire la parole à ce sujet, je la lui accorderai bien volontiers.

M. LE COMTE DE LIMBURG-STIRUM. — Je demande à dire un mot.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. LE COMTE DE LIMBURG-STIRUM. — Voici la question qui viendra probablement à l'esprit de tous ceux qui ont entendu la si intéressante conférence de M. Knapen : on peut difficilement se rendre compte de la valeur de la découverte dont il s'agit parce que nous n'avons pas sous les yeux des tableaux nous permettant d'apprécier les appareils employés. Ainsi, M. Knapen nous a dit, sans autres explications, que son système s'appliquait aussi bien aux murs anciens qu'aux murs nouveaux. Mais nous n'avons pas même entendu la réponse à cette question : si un mur nouveau est entamé par l'humidité dans tel ou tel cas, faudra-t-il démolir tout le mur, ou quelle espèce de travaux faudra-t-il entreprendre pour y porter remède? C'est la première question qui se présentera à l'esprit de tout le monde.

M. KNAPEN. — Ce sont là des choses très faciles à expliquer. On enlève les briques ou les pierres attaquées et on les remplace par d'autres. S'il n'y en a qu'une seule d'atteinte, on n'en enlèvera qu'une seule.

M. LE COMTE DE LIMBURG-STIRUM. — Sans doute.

M. KNAPEN. — On agit proportionnellement à l'état des matériaux, mais pour cela il faut que l'on connaisse parfaitement la situation des choses. Il faut considérer la proportion, la masse du volume et l'état des matériaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans la communication que vous avez faite à l'assemblée préparatoire, vous avez indiqué que le remède consistait surtout dans l'emploi de drains d'un

diamètre de 0^m050. Lorsqu'il s'agit d'anciens bâtiments, vous forez les murs.

Voici une comparaison à propos du système Knapen. Supposez un homme congestionné au poumon. Si on pouvait établir de petits drains dans toutes les parties malades de ce poumon, toutes les matières stagnantes à l'intérieur et qui ont provoqué la congestion, pourraient être évacuées; le poumon reviendrait à l'état normal.

Ainsi, en est-il du mur auquel est appliqué le procédé nouveau, avec cette différence que le poumon, criblé de drains, serait tué, tandis que le mur, ainsi assaini, retrouve toute sa valeur.

Il n'y a rien de tel, au reste, pour se convaincre de la très grande efficacité du procédé Knapen que d'aller voir l'une ou l'autre construction où ce système a été appliqué.

M. KNAPEN. — C'est entendu. Quand on voudra.

M. L'ABBÉ BALAU. — Je demanderai à dire un mot au point de vue pratique et pécuniaire.

Nous avons, dans la région de Verviers, un grand nombre d'églises construites ou bâties il y a douze ou quinze ans et qui sont absolument envahies par l'humidité. Est-ce que, dans ces églises modestes, on pourrait, sans des frais trop peu en rapport avec la valeur de l'édifice, amener un drainage suffisant? Je parle d'églises modestes, qui ont, par exemple, coûté 40,000 ou 50,000 francs, comme on en construit généralement dans nos villages. Beaucoup d'entre elles sont rongées par l'humidité. Y aurait-il possibilité, moyennant une dépense relativement modeste, d'arriver à drainer leurs murs?

M. KNAPEN. — Certainement. On peut bien assécher des maisons ouvrières, pourquoi ne pourrait-on pas assécher des églises?

M. L'ABBÉ BALAU. — Est-ce que vous pourriez nous donner une certitude à cet égard?

M. KNAPEN. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a un moyen bien simple d'aboutir à cet égard : c'est de mettre le malade en présence du médecin ; cela n'engage à rien !

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL LUCKX. — Je crois qu'un certain nombre d'années serait nécessaire pour aboutir à une amélioration appréciable.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici comment je comprends la question de M. l'abbé Balau :

M. Knapen peut-il affirmer que, étant donnée une petite église de village, il l'assainira par son système, dans des prix doux, en rapport avec la valeur de cette église? Voilà le problème à résoudre.

Eh bien ! je crois que la première chose à faire, c'est de choisir une de ces églises et de faire une expérience.

M. KNAPEN. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque M. Knapen sera sur les lieux, on lui demandera d'évaluer le coût de la dépense éventuelle.

M. L'ABBÉ BALAU. — Est-ce que cette application des drains peut être faite à l'intérieur et à l'extérieur?

M. KNAPEN. — Cela dépend des matériaux. A Hanzinne, près de Dinant, où le procédé a été appliqué, les murs sont asséchés depuis deux ans.

M. BOVEROUILLE. — Toute la question est de savoir si le problème a été résolu avec efficacité?

M. LE PRÉSIDENT. — Il l'a été pour plusieurs édifices.

M. KNAPEN. — Et depuis quatre ans.

M. LE PRÉSIDENT. — Donc, beaucoup d'essais fructueux ont été faits.

Nous passons au quatrième objet de notre ordre du jour, ainsi conçu : *L'art architectural ancien a, dans la pratique, des raffinements de construction encore peu étudiés. Telles sont les déformations qui affectent certains monuments grecs, gothiques et de la Renaissance.*

La Commission royale demande de relever et de cataloguer, en Belgique, ces déformations, dont l'église remarquable de Mouzon (Ardennes françaises), la collégiale (ancienne cathédrale) d'Ypres et la belle église de Léau, notamment, paraissent offrir de curieux exemples.

Ces déformations sont-elles voulues ou accidentelles?

Nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous le rapporteur, M. Cloquet, auquel j'accorde la parole pour nous donner communication de son rapport.

M. CLOQUET. — Je suis vraiment confus, Messieurs, après les deux ou trois heures que dure déjà la séance, de devoir solliciter encore votre attention pendant un certain temps, mais c'est à la demande de notre honorable Président, qui m'a invité à vous exposer et à soumettre à votre clairvoyance une question actuellement controversée : celle des anomalies des formes, des déformations qui affectent certains monuments grecs, gothiques et de la Renaissance.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez présenter un résumé de votre rapport, qui paraîtra, du reste, au *Bulletin*, d'autant plus que nous avons encore à notre ordre du jour, sur cette même question, à entendre M. le chanoine Maere et M. Coomans.

M. CLOQUET. — Parfaitement, Monsieur le Président.

Messieurs, je vais avoir l'honneur de vous exposer ma thèse en ce qui concerne les déformations des lignes architecturales des monuments et généralement des raffinements auxquels on a recours dans la construction des monuments.

Il y a, Messieurs, deux manières de concevoir les rapports entre les formes d'un édifice et le tracé graphique principal de l'architecture moderne et de l'architecture ancienne.

LES RAFFINEMENTS ARCHITECTONIQUES

I. — IRRÉGULARITÉS ARCHITECTONIQUES.

Il y a deux manières de concevoir le rapport entre les formes d'un édifice et les tracés graphiques préalables de l'architecte : la nôtre, et celle des anciens. Le bâtiment construit nous apparaît comme la réalisation concrète de formes conçues par un dessinateur. Le dessin peut, au contraire, être considéré comme la représentation anticipée, le schéma de portraiture (pour employer un vieux mot) de l'organisme que l'architecte a vu d'avance tout construit dans son imagination.

Nos édifices modernes procèdent généralement de la première conception ; ceux du moyen âge se rattachent plutôt à la seconde. A notre époque, l'œuvre est conçue, la règle et le compas à la main, par l'architecte qui en fixe les lignes de structure et de décor. Il procède à ce tracé sur papier par les méthodes rigoureuses du dessin géométrique. Il a la religion de l'exactitude et de la belle régularité des lignes ; il affectionne les niveaux réguliers, les aplombs absolus, les entr'axes égaux, le carré parfait, la symétrie et les pendants. Parfois il ne compose que la moitié d'une façade, sur laquelle il décalque l'autre moitié ; il dessine avec précision une travée, qui est ensuite répétée identiquement un certain nombre de fois.

Jadis le maître d'œuvre était moins géomètre ; c'était un artisan habile. Il procédait beaucoup par tracé direct sur le

terrain, suivant un croquis schématique. Il envisageait l'espace beaucoup plus dans l'air et sur le sol que sur le papier. Il était adroit aux tracés manuels et directs, comme nos campagnards au calcul mental. Sa manière de bâtir était plus primesautière, et il y a entre ses ouvrages et les nôtres un peu de cette différence, qui distingue l'écriture autographe de la lettre moulée imprimée. C'est ce que rend frappant l'examen de l'album de Villard de Honnecourt.

De fait, parmi les beaux monuments du monde, il y en a peu qui réalisent la perfection orthogonale des nôtres. Quand nous relevons le plan d'un édifice ancien, nous croyons d'avance à sa régularité et souvent nous négligeons ses anomalies. Mais ceux qui font des relevés scrupuleux, comme par exemple feu A. Van Assche en a fait beaucoup de nos vieilles églises, sont étonnés de voir combien sont biscornus les plans de ces édifices. Les dissymétrées les plus fortes, les hors d'équerre les plus hardis, les irrégularités les plus curieuses s'y rencontrent en abondance, qui avaient échappé à notre œil à la simple observation de l'édifice.

Il est certain que les anciens ont procédé à la plantation de leurs murs avec une certaine désinvolture, venant peut-être d'un beau dédain de l'exactitude géométrique, ou plutôt d'une étonnante conscience de notre tolérance visuelle.

Citons en des exemples :

Ils ont parfois évasé vers l'avant les nefs des églises. Sans doute pour utiliser vers l'entrée le surcroît de largeur correspondant aux saillies du transept, ils ont construit les trois nefs sur des axes divergeants, comme on le voit à la cathédrale de Poitiers, à Saint-Maurice de Gençais, à Saint-

Etienne de Venise (fig. 1), à Notre-Dame de la Pieve d'Areszo (fig. 2), à Sainte-Éphémie de Plaisance, à Saint-Georges in Velabro à Rome, etc. Sur des emplacements anormaux, ils n'ont pas hésité à établir des plans tout de travers, comme à la curieuse église de Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol, etc.

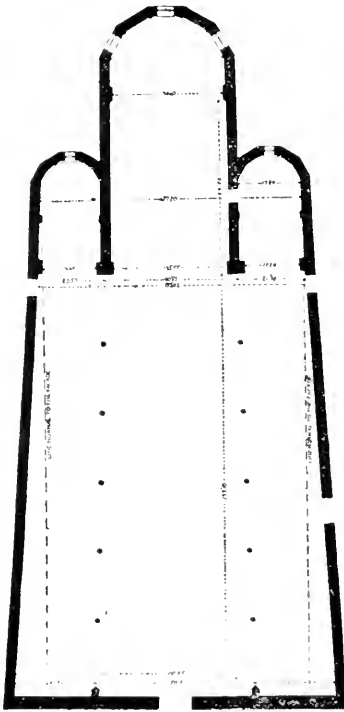


Fig. 1.

Saint-Étienne de Venise.

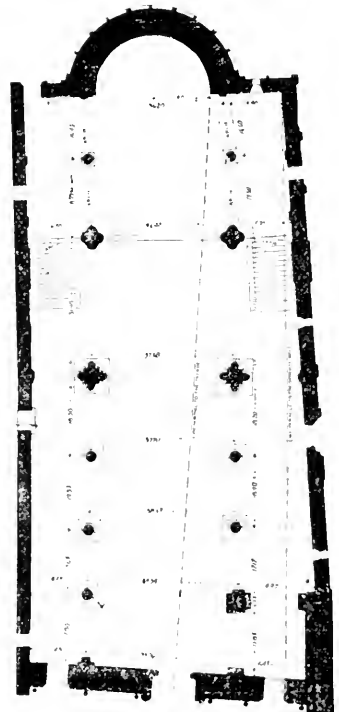


Fig. 2.

Notre-Dame d'Areszo.

(D'après des relevés de M. Goodyear.)

La cathédrale de Beverley montre de curieuses déviations des axes transversaux de ses nefs; il en est de même à

Saint-Michel de Pavie, au dôme de Plaisance, à Saint-Filèle de Côme, à Saint-Leu d'Esserent, à Preuilly sur Seine, etc.

Ces anomalies s'expliquent par des causes adventices, par les péripéties de la construction, et M. J. Bilson a prouvé que les reprises incorrectes qu'on constate sont souvent dues à ce que la construction des églises a été souvent effectuée par parties; on continuait les unes, tandis que les autres étaient déjà occupées par le culte et les fidèles.

Lorsque, il y a deux ans, on s'est mis à discuter à fond la question de la déviation de l'axe du chœur des églises, M. R. de Lasteyrie a publié (1) une collection curieuse de plans d'église médiévales, exactement relevés, qui offrent des déviations dans tous les sens, des brisures d'axe, des hors d'équerre aussi fantastiques que nombreux.

Le plus curieux des plans bicornus est celui de S.S. Serge et Bacchus à Constantinople. On peut encore citer le chœur de Notre-Dame à Grand Poitiers, Saint-Jean de Troyes, Saint-Aspais à Melun, Saint-Nicolas de Port (2).

Mais ce dont on se doute à peine, ce sont les déviations non moindres qu'offrent les édifices dans ce qu'on appelle leur *élévation*.

M. Goodyear, directeur du musée de Brookleyn, a prouvé que les anciens monuments sont en général en désaccord avec le fil à plomb comme avec l'horizon, tant

(1) V. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1906.

(2) V. *Bulletin monumental*, année 1905, pp. 437 et suivantes. MM. de Lasteyrie et Bilson ont d'ailleurs démontré que généralement les déformations des plans sont dus à des circonstances locales et accidentelles.

V. *ibid.*, p. 422.

dans les constructions de la Renaissance que dans les romanes, les byzantines et les gothiques. Il a établi par des procédés rigoureux les déviations rencontrées notamment à Saint-Jean de Caen, dans trois églises de Châlons sur Marne, à Saint-Jacques, à Saint-Remi de Reims, aux cathédrales de Reims, de Laon, d'Amiens, de Noyon, de Saint-Quentin, de Pise, de Fiesole, d'Assise, comme à Saint-Ambroise de Milan, à Saint-Marc de Venise, à Sainte-Sophie de Constantinople, à Saint-Ambroise de Gènes et dans plusieurs monuments de la Renaissance (1)

Avant de rechercher ce qu'il y a d'accidentel ou de voulu dans les irrégularités que nous venons de signaler, comme dans les déformations bien connues de monuments antiques, dans toutes les anomalies qui affectent le détail comme l'ensemble des édifices historiques, nous nous permettrons d'insister sur l'effet résultant pour l'œil de l'allure désinvolte de certains monuments. Il n'est pas aussi fâcheux qu'on pourrait le croire, hormis, bien entendu, les difformités résultant de circonstances de force majeure.

Remarquons que la correction géométrique d'un édifice évoque l'idée d'un monolithe facilement ravalé, plutôt que d'une construction organique combinée. Un mur bien lisse, aux joints imperceptibles, ne fait pas penser à la structure,

(1) V. W. H. Goodyear, *Architectural refinement in french gothic cathedrals and early byzantine churches*. Maximilian et C^o Brookleyn, 1904.

— Id. *A Renaissance dancing façade at genoa*, 1902.

— *Memoirs of art and archaeology* de l'Institute of Arts and Sciences, de Brookleyn. Vol. 1, n^{os} 1, 2 et 4.

— *Architectural Record*, t. VI, n^o 3, et t. XVI, n^{os} 2, 5^{ab}.

— *Edinburgh architectural association illustrated catalogu of Architectural Refinement*, 1905.

que révèle au contraire un appareil rudement accusé. La rigidité des lignes géométriques exprime la correction, mais aussi la froideur; elle n'inspire pas l'attrait des choses où la vie et le travail humain ont laissé leur empreinte.

Le charme d'un croquis d'artiste git dans la vivante in correction des lignes, et dans cet à peu près du trait, qui traduit l'impression nerveuse personnelle. Il n'y a rien de cette vie dans les dessins compassés. Il en est de même pour les bâtisses aux contours mécaniquement tracés à l'aide du froid compas d'Euclide. Il y manque ces traits émus, qui sont le prestige des maîtres du dessin.

Les monuments élevés par les anciens, quand ceux-ci étaient des artistes, ont au contraire cette allure vibrante. Leurs pierres ont leur entité et font dans le concert architectonique chacune leur partie, comme autant de voix dans un chœur de chœurs. Les travées d'un édifice sont pareilles sans être identiques, et on les regarde l'une après l'autre comme on envisage plusieurs personnes. Tous les coins d'un monument, mêmes symétriques, ont leur physionomie propre. Le regard se promène sans lassitude sur des surfaces, où l'artisan a semé les traces de son activité émue.

II. — DÉFORMATIONS VOULUES.

Les lignes tracées avec la règle et le compas sont les dominantes de l'architecture. L'horizontale et la verticale sont, en vertu des sujétions de la pesanteur, les directrices nécessaires de l'art monumental. L'aplomb des façades et des supports, le niveau des étages, des corniches et des faites dérivent des lois primordiales de la construction.

Cependant les chefs-d'œuvre de l'architecture présentent quantité de lignes incurvées et irrégulières, et il est de ces lignes qui, par leur précision et leur lien avec la structure, semblent avoir été voulues par les architectes en vue d'un raffinement esthétique. Telles sont les corniches arquées, les piles déviées de la verticale, les façades convexes, les murs inclinés, les sols relevés, les rangées d'arcades progressivement décroissantes. Nous envisagerons seulement quelques-unes de ces déformations.

Corniches incurvées.

La particularité des corniches incurvées dans un *plan vertical* a été constatée, notamment, aux quatre façades du Parthénon d'Athènes et du temple de Thésée. Le fait fut signalé pour la première fois en 1858, par l'Allemand Hoffer, alors architecte du Gouvernement grec, dans la *Gazette générale d'architecture* (1858); puis par l'Anglais Pennethorne et par le Français Paccard. — En 1851 furent exécutés les célèbres relevés de Penrose, opérés sur les Propylées, sur le Parthénon et sur le temple de Thésée à Athènes; leurs déformations, originelles ou accidentelles, furent déterminées avec une rigoureuse précision. L'architecte Joseph Durm, de Karlsruhe, les vérifia plus tard. Il est acquis, notamment, que les corniches sous les frontons du Parthénon présentent une courbure de près de 0^m08 sur une longueur de 51 mètres environ, concave vers le sol. Les longues façades offrent une courbure dans le même sens, beaucoup moindre.

Cette courbure se retrouve dans plusieurs monuments doriques grecs. Elle peut être due à des mouvements sur-

venus dans les fondations de l'édifice, à de légers défauts dans la pose primitive des pierres, ou à des déformations produites au cours de vingt-cinq siècles. Bötticher estimait que l'incurvement de la corniche du Parthénon provient du fléchissement des fondations aux angles. Hoffer pourtant admet une courbure intentionnelle, tout en reconnaissant que le stylobate peut avoir subi de légers tassements. Durm, dans son *Manuel d'architecture*, combat l'hypothèse de l'incurvation voulue, qu'a soutenue, au contraire, brillamment E. Burnouf, l'ancien directeur de l'École française d'Athènes.

Si cette déformation fut voulue, elle doit tenir à de très fines observations des artistes grecs sur la vision dans l'espace. Nous nous permettrons de nous arrêter un instant à cette question.

III. — DÉFORMATION APPARENTE DES PARALLÈLES.

Deux lignes parallèles indéfinies, considérées dans l'espace par un spectateur qui s'en trouve éloigné, lui paraissent

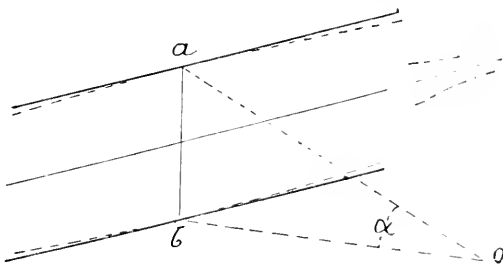


Fig. 3.

nécessairement courbes. Leur écartement s'apprécie par la longueur d'une perpendiculaire *a-b* (fig. 5) qui les réunit,

Mais la grandeur apparente de celle-ci correspond à l'ouverture de l'angle α , sous lequel le spectateur placé en O l'envisage. Si l'on considère des régions très éloignées de l'observateur, l'angle α devient plus petit, les deux lignes font l'effet de se rapprocher; elles tendent à se confondre à l'infini. Au lieu de deux droites le spectateur voit deux courbes symétriques, tangentes aux lignes considérées et asymptotiques à leur médiane.

Une ligne droite indéfinie, isolée, paraît donc courbe.

On voit donc que si nous nous plaçons devant une façade d'édifice très longue et couronnée par une corniche horizontale, celle-ci nous paraîtra légèrement arquée, par suite de la dégradation perspective qui s'accuse vers les extrémités éloignées de nous.

Il y aura peut-être lieu, pour remédier à cet anamorphose, de donner à la corniche une forme arquée en sens contraire, c'est-à-dire concave vers le haut. On peut, du reste, calculer la grandeur de la flèche f à donner à la courbe, dans le cas où l'on voudrait faire paraître cette corniche droite à un observateur occupant un point de vue normal déterminé.

D'après ce qui précède on doit s'attendre à trouver à la corniche du Parthénon une courbe relevée vers les extrémités, tandis que, au contraire, les lignes de l'entablement s'abaissent vers les bouts. Cette circonstance paradoxale s'explique par un autre phénomène.

Il se produit un effet en sens inverse du précédent, qui a été expliqué par E. Burnouf dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, année 1875; je résumerai très brièvement sa théorie.

Nous avons tous appris aux leçons de physique, l'effet visuel produit par un bâton appuyé contre un mur.

Au dessus du point d'appui le mur paraît s'incliner vers le dehors (fig. 4). En d'autres termes, si deux lignes droites se coupent obliquement, l'angle aigu α nous paraît plus grand que la réalité; l'angle obtus β plus petit et la ligne M N semble brisée en O.

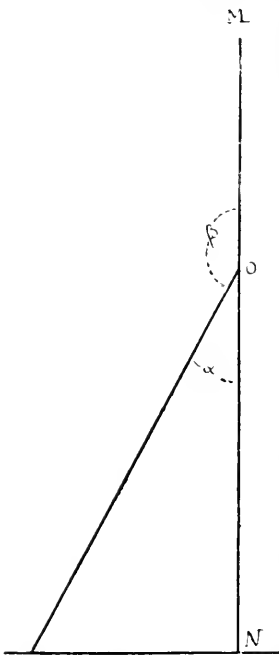


Fig. 4.

Si plusieurs lignes obliques tombent sur une horizontale A B, celle-ci paraît relevée vers A (fig. 5). Dans un triangle E G F les angles aigus sont augmentés par l'illusion et les côtés adjacents à E F paraissent déformés (fig. 6).

Une ligne droite coupée par des lignes obliques en deux sens symétriques paraît courbe, et il y a telle ligne courbe qui, dans cet ensemble paraît droite (fig. 7).

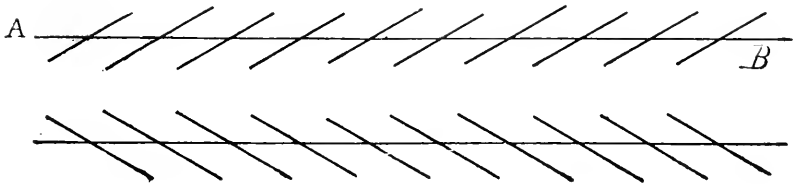


Fig. 5.

Il y a même une certaine obliquité de lignes incidentes, qui produit une plus grande déviation apparente que toute

autre, et l'on a pu établir qu'elle correspond à un angle de 20° ; on sait même que dans ce cas la ligne $E F$ s'infléchit en apparence suivant une courbe dont la flèche est

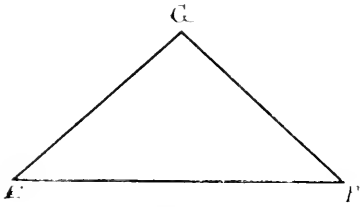


Fig. 6.

de $1/80$ de $E F$. On sait enfin que la longueur apparente d'une ligne droite dépend des lignes auxquelles elle se raccorde à ses extrémités (fig. 8).

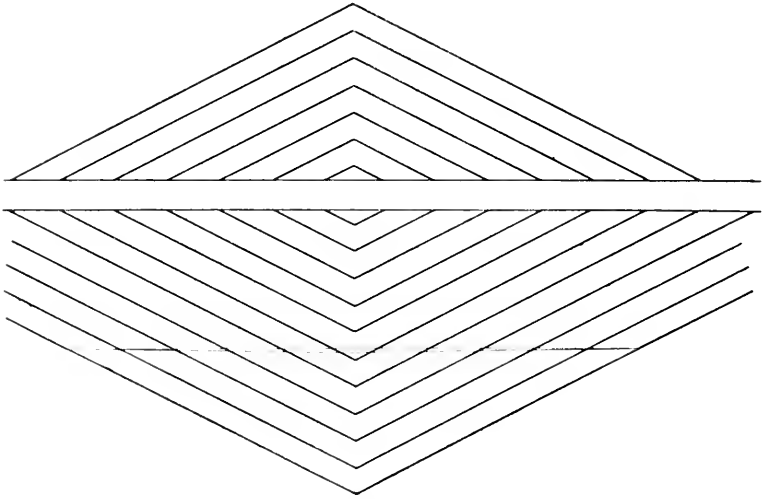


Fig. 7.

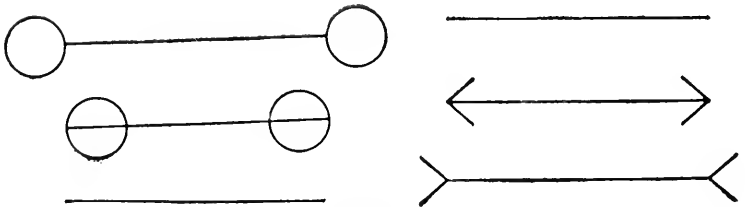


Fig. 8

Si nous tenons compte de ce curieux caprice de l'œil humain, nous comprendrons que les lignes rampantes du fronton du temple grec doivent donner aux lignes horizontales de l'entablement l'apparence de courbes tournant leur convexité vers la terre, et c'est ce que l'on peut constater à Athènes même, au fronton dorique de la façade moderne de la banque de Vienne, par exemple, où la corniche est rigoureusement horizontale. D'après Burnouf, on peut admettre que les Grecs du temps de Périclès, plus avisés que l'architecte viennois du XIX^e siècle, se sont aperçus d'une anamorphose qui aurait affecté les premiers de leurs temples construits avec des entablements bien rectilignes. Ils ont pu arquer intentionnellement les entablements du Parthénon et du temple de Thésée.

Il est vrai que la dégradation perspective agit, comme nous l'avons vu, précisément en sens contraire; elle neutralise en partie l'effet des lignes rampantes, mais agit dans une mesure moindre, de sorte qu'au total il y avait lieu de donner à l'entablement, non pas la flèche de courbure égale à $\frac{51}{80}$ = soit 0,57, que nous avons calculée plus haut, mais une flèche beaucoup plus réduite bien qu'encore appréciable, dans le sens d'une courbe concave vers le sol.

Si l'on considère les longues façades latérales, le procédé attribué à Ictinus paraît se trouver en défaut, vu l'absence de fronton. Une légère courbure existe ici aussi, dans le même sens, tandis qu'elle devrait se produire en sens contraire. Mais M. Burnouf fait état des lignes descendantes de la couverture qui, par l'effet de la perspective et pour un spectateur placé à bonne distance devant le

milieu de la façade, se projettent sous des angles symétriques analogues à ceux des rampants des frontons. Cette circonstance explique la courbure, sans compter d'autres influences qu'il serait trop long d'examiner ici.

Ces procédés de raffinement attribués aux Grecs ont-ils été pratiqués intentionnellement par eux? Plusieurs l'ont cru, et même d'aucuns ont imité de nos jours leur méthode. Ainsi les éminents architectes de la nouvelle université de Colombie, MM. Meakin, Meade et White l'ont appliquée à la façade monumentale du corps principal de ce grand édifice.

IV. — DÉFORMATION DES LIGNES VERTICALES.

On sait que les édifices photographiés de trop près donnent une image déformée par la convergence des lignes verticales vers le haut. Les édifices très élancés, comme les églises gothiques, considérés de l'intérieur, offrent à la vue la même anamorphose. Celle-ci se produit surtout avec intensité à la croisée du transept, dans les quatre maîtresses piles.

Considérons les quatre arêtes de ces piles qui, pour une position de spectateur, se profilent sur l'espace; elles sont, je suppose, rigoureusement verticales. Nous verrons au lieu de quatre verticales, quatre lignes courbes qui tendent à se rapprocher de la verticale au centre de la croisée, celle-ci étant leur asymptote.

Nous pourrions, d'ailleurs, remédier à cette imperfection et corriger même avec précision son effet, pour un spectateur placé à un endroit déterminé, en remplaçant les verticales

par des courbes convenables, que l'on peut déterminer par le calcul.

C'est ce que firent, à ce que pense M. Goodyear, les architectes gothiques, en vue d'arriver à ce résultat plus satisfaisant. Cet archéologue a relevé avec un soin consciencieux quantité d'exemples de ce que nous appellerons *l'évasement des piles du transept*. Les plus frappants ont été publiés dans la livraison de juillet de la *Revue de l'Art chrétien*. A ceux que nous avons cités plus haut, d'après les constatations de M. Goodyear, M. Reginald Blomfield a ajouté le cas de Saint-Pierre de Saumur. M. Schmidt, l'abbatiale de Lauch et celle de Peterlingen, M. G. A. T. Middleton, Sainte-Marie à Douvres, M. J. Coomans, Saint-Martin d'Ypres. Nous avons cité déjà le cas de l'église de Mouzon.

Les conclusions de M. Goodyear ont été diversement accueillies. Des maîtres de grande autorité, MM. R. de Lasteyrie (1) et Lefebvre-Portalis (2) en font bon marché, tandis que M. Choisy (3), l'éminent auteur de *l'Histoire de l'Architecture*, incline à les admettre.

M. Goodyear a voulu mettre ses documents sous les yeux du public dans une exposition *ad hoc* ouverte à Edimbourg en 1905. Son opinion a été combattue alors par M. Prior dans *l'Architectural Review*, et il a répliqué dans le même périodique en indiquant vingt-huit cas nouveaux relevés par

(1) R. DE LASTEYRIE, *Bulletin monumental*, 1905, p. 439. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1906, p. 218.

(2) E. LEFEBVRE-PORTALIS, *Bulletin monumental*, 1905, p. 371.

(3) A. CHOISY, *Revue de l'Art chrétien*, 1908, p. 228.

lui au fil à plomb. Notre confrère M. J. Coomans a exprimé, lors de la réunion de la *Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc*, à Mouzon, l'opinion qu'il faut attribuer le recul des piles de la croisée de cette église au mouvement des maçonneries sous la poussée de voûtes. Dans la dernière livraison de la *Revue de l'Art chrétien* (juillet 1909) a paru un exposé de la question par l'éminent archéologue américain lui-même (1).

La controverse se poursuit énergiquement entre M. Goodyear et son principal antagoniste M. Joh. Bilson, qui a soutenu dans le *Bulletin des Architectes britanniques* (1907), que les « prétendus raffinements » sont le résultat d'erreurs dans l'exécution des ouvrages, des reprises de travail, du mouvement accidentel des maçonneries.

La cathédrale d'Amiens considérée comme un monument typique et relativement parfait, a servi de champ à leurs mesurages et à leurs discussions. La question est complexe et mériterait une enquête très approfondie. Je penche jusqu'ici en faveur d'une certaine déformation intentionnelle dans le sens des observations de M. Goodyear. J'indique en note les sources nombreuses où l'on peut puiser les éléments d'une étude approfondie (2).

La controverse n'est pas close. M. Goodyear répondra prochainement à M. Bilson dans le *Bulletin monumental*.

(1) D'éminents architectes américains ont adhéré à sa théorie d'une manière toute pratique en l'appliquant dans la construction de la superbe cathédrale de Saint-Jean-de-Dieu, à New-York.

(2) JOHN BILSON, *Journal de l'Institut royal des Architectes britanniques*, 25 décembre 1906. - *Bulletin monumental*, 1907, p. 32.

Il m'a communiqué ses principaux arguments. Voici actuellement comment la question se pose :

Les deux archéologues se sont mis d'accord sur la question de fait, notamment sur la mesure de la déviation au transept. L'évasement, très régulier, est de 0^m27, il y a un écart de 0^m155 à chaque pile.

Il avait été constaté déjà par Viollet-le-Duc et attribué à un mouvement des maçonneries sous la poussée des voûtes. M. Goodyear oppose à cette manière de voir la parfaite régularité du profil des piles ; elles sont parfaitement verticales du sol au-dessus des chapiteaux, puis elles présentent une pente rectiligne finement régulière jusqu'à la naissance des hautes voûtes.

Il montre que dans l'hypothèse du renversement des murs sous la pression des voûtes, on constaterait dans la maçonnerie des troubles dont il n'y a aucune trace ; les mouvements constatés autrefois, et les traces de brisures encore visibles sont de celles qui sont dues à des tassements inégaux.

J'ajoute que M. Goodyear a constaté une déformation étrange, une courbure des deux murs goutterols de la nef, au niveau des corniches, courbure parfaitement régulière, qui présente sa concavité vers l'intérieur. Il m'est impossible d'y trouver une raison d'être satisfaisante.

V. — RAFFINEMENTS DIVERS.

M. Goodyear a signalé quantité d'autres expédients employés par les anciens constructeurs pour produire des effets ou des illusions de perspectives avantageuses à l'aspect des édifices.

C'est ainsi qu'il a rencontré 55 exemples, dans les églises italiennes, de pavements des églises se relevant progressivement depuis le portail jusqu'au chœur ; comme à l'*Ara Cœli*, à Sainte-Sabine de Rome, à Saint Jean de Viterbe, etc. ; parfois, les arcades vont, comme dans cette dernière église, en se relevant de concert avec le sol.



Voici une autre déviation curieuse. Les architectes, non seulement du moyen âge, mais encore de la Renaissance, ont parfois, de parti-pris, établi les façades dans des plans non verticaux, inclinés en avant. On peut constater que la chose est voulue, car les pierres sont taillées en léger talus et offrent leurs joints de lit bien horizontaux. On semble avoir voulu éviter par là la déformation des reliefs des sculptures par suite du raccourci et de la vue oblique ; on a traité en quelque sorte les façades, à partir d'une certaine hauteur, comme les grandes toiles appendues dans les musées dans une position inclinée.

Remarquons qu'une pareille inclinaison, nécessairement faible, peut être suffisante pour donner une vision claire de la sculpture. Car il ne faut pas perdre de vue, dans ce cas-ci, comme aussi dans tous les précédents, que le spectateur sous-estime les raccourcis de la perspective, et qu'il fait une certaine correction dans son esprit. Du raccourci, il ne reste qu'une fraction à l'état d'illusion, et c'est dans cette fraction qu'il faut modifier le plan correct pour aider à une vision juste. Ce raisonnement s'applique aussi aux lignes incurvées par les obliques, aux dégradations perspectives, etc., et c'est pourquoi l'on ne peut tirer de tout ce

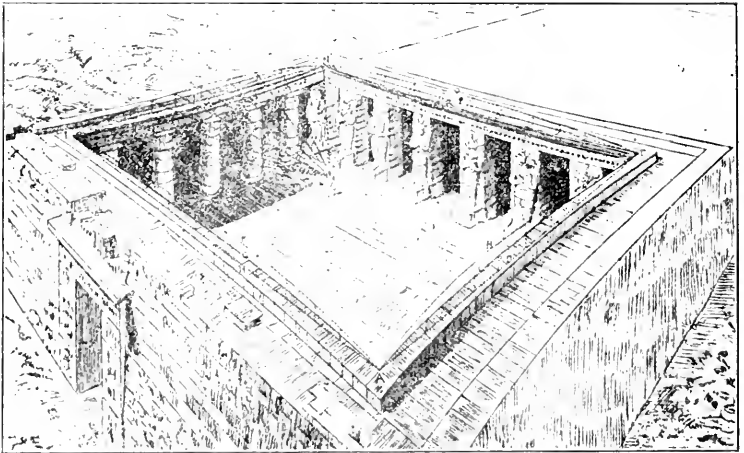
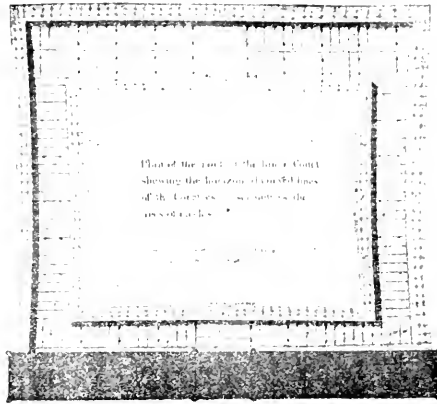


Fig. 9 et 10.
 Temple de Medinet-Abou. — Relevé de Pemethorne
 (d'après l'*American journal of Archeology*).

qui nous occupe de déductions rigoureuses, mais seulement des indications que l'artiste ne peut mettre à profit qu'avec un tact très fin.

Quoiqu'il en soit, il est avéré, par exemple, que la façade de Saint-Ambroise de Gènes offre un fruit de 0^m20 sur 15 mètres de hauteur. Il en est de même pour celle de Saint-Michel, de Pavie, pour les statues de Saint-Marc, de Venise, et pour maintes sculptures romanes. Notre-Dame de Paris offre, comme Saint-Ambroise de Gènes, une façade inclinée dans sa partie inférieure (sans doute à raison des sculptures détaillées qui demandent à être vues d'aplomb), et verticale dans les parties hautes, qui ne se lisent plus comme sculpture.

*
* *

Il faut encore citer le procédé de raffinement qui consiste à donner aux façades importantes très développées en longueur, un tracé légèrement courbe en plan, convexe vers le dehors, comme celui que présente de manière très apparente la façade de Saint-Marc, de Venise (voir *American Journal of Archeology*, n^o 2, 1907). L'architecte paraît avoir voulu obtenir par là ce jeu d'ombres et de lumières plus varié, plus vivant, plus artistique.

Or, cet exemple n'est nullement isolé. Il se constate à un degré très prononcé aux quatre façades inférieures du temple égyptien de Medinet-Abou, à Thèbes (fig. 9 et 10), où il contribue, par une illusion de dégradation perspective, à exalter l'effet de grandeur du monument (1).

(1) V. *American Journal of Archeology*. — Vol. XI (1907), pl. XVI.

M. l'architecte Gust. Giovanni, professeur à l'École royale des Architectes de Rome, a établi le même fait pour le temple de Cori, qui est le plus beau spécimen de l'époque de transition du style gréco-étrusque au style romain. Les façades de ce temple présentent une déformation évidemment voulue (la régularité des joints en témoigne) et assez complexe, qui court de la base (0^m10 à 0^m12) vers la corniche (0^m55). La façade est longue de 7^m50.

La même particularité affecte de la façon la plus marquée la Maison carrée, à Nismes (1) (fig. 11). (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions vivement M. Cloquet pour son intéressante communication.

Je donne maintenant la parole à M. le chanoine Maere, auquel je rappelle qu'il est déjà 5 heures et demie. Je le prie donc d'être bref, attendu que la discussion ne pourra pas être épuisée dans cette séance et que le débat à ce sujet pourra continuer lors de notre prochaine assemblée annuelle. Ce n'est pas la première fois, au surplus, qu'une même discussion a occupé les instants de plusieurs assemblées générales.

Mais avant d'entendre M. le chanoine Maere, je dirai, au sujet du cinquième objet à notre ordre jour : *Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics*, que j'ai donné toutes les explications désirables, je pense, lors

(1) Ibidem.

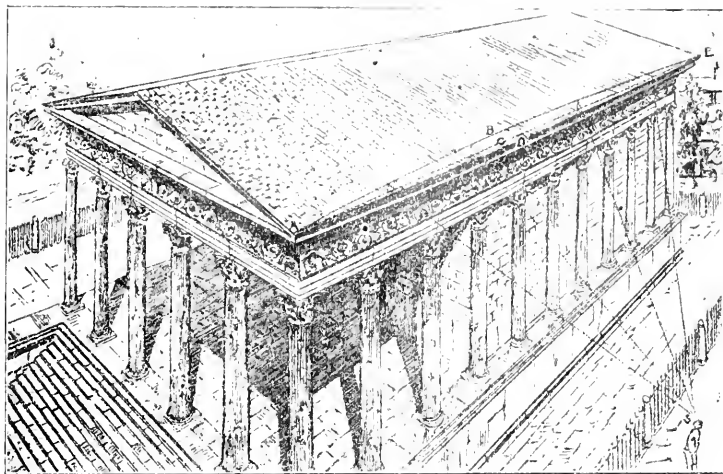


Fig. 11.
La maison carrée de Nîmes
(d'après l'*American journal of Archeology*).

de notre assemblée préparatoire de samedi dernier. Je me bornerai à rappeler les conclusions : nous marchons beaucoup mieux que nous ne marchions l'année passée. Nous avons fait du chemin.

J'ai encore un devoir à remplir avant de clôturer cette séance et d'accorder la parole à M. l'abbé Maere : c'est de remercier, au nom de la Commission royale, l'Académie royale de nous avoir accordé, cette fois encore, sa généreuse hospitalité. Et je prierai M. Brunfaut, en l'absence de M. le chevalier Marchal, que je n'ai pas aperçu...

M. BRUNFAUT. — Il était ici tantôt.

M. LE PRÉSIDENT. — Ah ! pardon, je ne l'ai pas aperçu. Vous voudrez bien, Monsieur Brunfaut, transmettre à M. le chevalier Marchal l'expression de notre reconnaissance pour son extrême obligeance.

M. BRUNFAUT. — Parfaitement, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — J'accorde maintenant, au sujet de la question des déformations et des raffinements de certaines constructions des grandes époques, la parole à M. le chanoine Maere.

M. LE CHANOINE MAERE. — Je compte, Monsieur le Président, ne pas abuser des moments de l'assemblée.

Voici les observations que je désire présenter :

“ Raffinements”, de l'Architecture du Moyen Âge

Lorsqu'on étudie les particularités architecturales sur lesquelles la Commission royale des Monuments a appelé notre attention, il s'en présente plusieurs autres de même ordre qu'il peut être intéressant de relever. Qu'il me soit permis d'en dire quelques mots avant de traiter la question qui figure plus expressément à notre ordre du jour.

§ 1. *Raffinements établis et Raffinements discutables.*

Il existe dans l'architecture du moyen âge des raffinements de plusieurs espèces.

Quelques-uns sont de nature symbolique. Il suffit de citer les noms de Belet, de Sicard, de Durand de Mende, pour rappeler le fait bien connu, que certains liturgistes attribuaient une signification symbolique à toutes les parties de l'édifice religieux. Leurs tendances peuvent se poursuivre jusqu'à un certain point dans les constructions mêmes : pour le maître d'œuvre du moyen âge l'église représente le Christ en croix ; le côté nord symbolise la place où se trouvait la Vierge, debout sur le Calvaire, à la droite du divin Crucifié. De ce chef le côté nord est réservé aux femmes. C'est aussi de ce côté qu'il faut chercher la chapelle ou l'autel de la Vierge. Le bras nord du transept est d'ordinaire consacré à la Mère de Dieu, des deux

croisillons celui du nord est souvent le plus ancien (1), parfois le seul existant (2), parfois le plus important (3). M. l'abbé R. Compaing faisait remarquer récemment que dans diverses églises le côté nord a été traité avec une prédilection marquée (4).

Comme exemple de symbolisme recherché on cite parfois l'église de Planès (Pyrénées Orientales) dont le plan, vaguement de forme triangulaire, paraît devoir rappeler le

(1) C'est le cas à Akkerghem (Gand), à Landscouter et à Nieuwenhove. A Grimde le bras nord du transept est plus ancien, mais le bras sud est plus important. A Humbeek le croisillon nord, qui est le plus ancien, est dédié à Sainte-Anne. Le fait est fréquent dans les églises consacrées à la Vierge, surtout depuis la fin du moyen âge

(2) A Winxele, Humelghem, Strypen, M. l'architecte St. MORTIER a appelé l'attention sur ce fait dans le *Bulletin du Comité des correspondants de la Flandre orientale*, séance du 18 février 1906. Il a bien voulu me donner quelques renseignements complémentaires.

(3) A Orp-le-Grand, Denderleeuw, Landscouter, Godveerdeghem, au Béguinage de Tongres, à Lebbeke. Ici le côté nord de l'église, consacrée à la Vierge, a été agrandi avant le côté sud. Dans le croisillon nord, muni d'une petite chapelle avec abside, se trouve l'autel de sainte Anne, mère de Marie. A Termonde, la chapelle de la Vierge, accolée au côté nord du chœur, possède une petite dépendance semblable. Elle est également consacrée à sainte Anne

Dans le même ordre d'idées on peut signaler les chapelles de la Vierge, accolées au côté nord du chœur dans beaucoup d'églises brabançonnnes : A Bruxelles (Saint-Nicolas), à Hal, à Diest, à Malines (Saint-Jean, actuellement chapelle du Saint Sacrement. On peut douter si telle était sa destination avant le XVII^e siècle), à Anvers (cathédrale), à Lierre, à Breda, à Bois-le-Duc. M. X. SMITS avait appelé déjà l'attention sur ce fait. (*De Kathedraal van 's Hertogenbosch*, 1907, p. 49). A Sainte-Gudule, de Bruxelles, la chapelle nord fut réservée dès le début au Saint Sacrement des Miracles. C'est la chapelle du sud qui est consacrée à la Vierge, mais elle date du milieu du XVII^e siècle.

(4) R. COMPAING, *La déviation de l'axe du chœur. Le côté du Nouveau Testament*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1906, t. LVI, pp. 217 et suiv.

mystère de la sainte Trinité (1). M. Ch. Arendt a observé que dans l'ancien comté de Vianden toutes les églises à deux nefs, construites par les Trinitaires, n'ont que trois colonnes, pour symboliser le même mystère (2).

Certains autres raffinements dans les constructions du moyen âge ont une raison d'être esthétique.

Tous les archéologues ont observé, après Viollet-le-Duc, que l'architecte de la cathédrale d'Amiens modifie les profils des chapiteaux et des bases dans les parties élevées de la construction, à raison de la perspective (3). Le même fait s'observe d'ailleurs dans beaucoup d'autres monuments.

La cathédrale de Poitiers présente une particularité autrement remarquable au point de vue qui nous occupe : la nef et les bas-côtés vont se rétrécissant et les voûtains s'abaissent à mesure qu'on se rapproche du chœur, de manière à augmenter l'effet perspectif et la fuite des lignes. On recherche déjà un effet analogue à Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, église du xii^e siècle.

N'est-ce pas aussi un raffinement esthétique, sinon une pure fantaisie, que la forme tordue donnée notamment à certaines flèches de tour et dont il existe des exemples en notre pays à Muysen lez Malines, à Berchem près Aude-

(1) J.-A. BRUTAILS, *Précis d'archéologie chrétienne*, Toulouse-Paris, 1908, p. 5.

(2) *Compte-rendu du Congrès archéologique d'Arlon*, Arlon, 1900, pp. 47-48. C'est aussi pour symboliser le mystère de la sainte Trinité que Charles V (1376) réduisit à trois, les fleurs de lis en nombre, qui couvraient l'écu de France.

(3) G. DURAND, *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, Amiens, 1901, t. I, pp. 201 et suiv. Le fait mérite à peine d'être signalé ici. Des procédés semblables s'observent dans la statuaire.

narde, à Saint-Lambert à Jodoigne? Ce mouvement hélicoïdal répond bien à la recherche inquiète de nouveautés, qui caractérise la fin de la période gothique. A cette époque on en trouve des applications aussi bien dans l'architecture que dans le mobilier. Signalons les nervures tournant en spirale autour des piliers à Provins (Seine-et-Marne) (1), un dai en spirale d'une délicatesse extrême à la cathédrale de Bois-le-Duc (2), des pinacles en spirale dans certains meubles sculptés (3).

Enfin, il existe des raffinements dont le but est constructif et technique. M. Lefèvre-Pontalis en a cité un exemple à l'église Saint-Ouen, de Rouen. Celle-ci possède des arcs boutants à double volée s'appuyant « sur une pile, » intermédiaire entre les culées et les murs de l'édifice. » Or, cette pile est volontairement penchée en dedans, » c'est-à-dire vers l'intérieur de l'église, parce que la » poussée tendait à la redresser et à la déverser du côté » extérieur (4). »

Mais, outre les raffinements dûment constatés, dont nous n'avons cité que quelques exemples, il en est d'autres de divers genres dont l'existence est discutée.

(1) C. ENLART, *Manuel d'archéologie française*, t. I, Paris, 1902, p. 609.

(2) X. SMITS, *De Kathedraal van s' Hertogenbosch*, Bruxelles, 1907, p. 128.

(3) P. LANGEROCK, *Anciennes constructions en Flandre*, fasc. III, 1887, pl. 28, Armoire à Renaix. — Les bizarreries de ce genre ne sont pas propres à l'art occidental. Il en existe un remarquable exemple dans les petites coupes sur tambour élevé, de l'église de Courtéa d'Ardjéche (Valachie), consacrée en 1517. Il est attribué à des influences musulmanes. A. MICHEL, *Histoire de l'art*, t. III, Paris, 1909, p. 940.

(4) *Bulletin monumental*, 1905, t. LXIX, p. 375.

Les uns sont de nature symbolique. Qu'il suffise de mentionner la brisure de l'axe de certaines églises, inspirée selon plusieurs auteurs modernes, par le texte de l'évangile, relatif à la mort du Christ sur la croix : *Et inclinato capite tradidit spiritum*.

Les autres auraient une raison d'être esthétique : tel cette même inclinaison de l'axe et les courbes verticales qui se remarquent dans les piles et les murs de beaucoup d'édifices. Raffinement motivé, a-t-on dit, par un redressement de la perspective ou même par la simple horreur de la ligne droite.

Il existe enfin des raffinements supposés auxquels on attribue un but technique ou constructif. Si notamment certaines flèches de tours s'inclinent vers l'ouest, dans la partie occidentale de la Belgique, ce serait dans le but de mieux résister à l'action des vents violents. M. le chanoine Reuseus notamment signale dans ses *Éléments d'archéologie chrétienne* (1), l'inclinaison que présentent certains clochers de la Flandre maritime, sans se prononcer sur les causes du fait.

Puisque la Commission royale des Monuments nous a proposé l'étude de certains raffinements architecturaux, ne serait-il pas utile qu'elle appelle notre attention sur ces divers raffinements à la fois. Dans la plupart des cas, il faudrait peut-être renoncer à y voir autre chose qu'un désordre dans la construction ou une irrégularité occasionnée par des causes fortuites. Sans vouloir donner à ces

(1) T. II, p. 179, Louvain, 1886.

diverses questions une solution définitive, je voudrais présenter ici quelques observations sur chacune d'entre elles. Il s'agit de questions encore pendantes, que des études consciencieuses pourront seules complètement résoudre.

§ II. *Inclinaison des clochers.*

L'inclinaison des clochers de village de la Flandre maritime a occupé en 1871, les membres de la *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc* (1). La tour de Lampernisse, fortement penchée vers le nord-ouest, leur paraissait la plus inclinée de la région. Les mouvements ultérieurs y ont été prévenus au moyen d'un contrefort massif qui lui-même s'est largement crevassé (2). Ce fait trahit l'action des causes accidentelles. Ces mêmes causes auront produit des effets analogues dans d'autres tours de la contrée. Leur inclinaison est due à l'insuffisance des fondations ou plutôt à des affaissements du terrain, qui est de formation récente et situé dans une région voisine de la mer.

Les tours de façade se sont inclinées de préférence vers l'ouest, parfois vers le sud ou vers le nord, pour la raison très simple que vers l'est elles se trouvaient étayées par la nef. Certaines constructions modernes de la contrée n'ont pas été à l'abri de ces mouvements.

Il est presque superflu de signaler des faits semblables dans d'autres pays. Chacun connaît les tours penchées de

(1) Voir *Bulletin des séances*, t. II, pp. 21 et suiv.

(2) La tour se trouve reproduite dans J. WEALE, *Les églises du doyenné de Dixmude*, Bruges, 1872-1874.

Pise, de Bologne, etc. A Pise, un affaissement du terrain a fait dévier à la fois la tour isolée et la partie voisine de la cathédrale (1).

Parfois la flèche seule s'incline. C'est le cas, dans la Flandre orientale, à Somerghem, où la flèche inclinée vers l'ouest présente en outre un renflement, à Landeghem et à Landscouter (2), où la flèche penche plutôt vers l'est et, avant la restauration, à Saint-Martin d'Akkerghem, à Gand. Ces flèches sont construites sans poinçon. L'absence de cet élément peut causer facilement une irrégularité : un manque d'aplomb ou un mouvement dans la charpente (3). Ajoutons que la charpente des flèches était montée sans échafaudages et que leurs constructeurs n'étaient pas toujours des artisans de première valeur.

§ III. *Brisure de l'axe.*

M. de Lasteyrie a écrit il y a peu d'années une étude très remarquée sur la question du symbolisme dans la brisure de l'axe (4). Il la termine par ces mots : la brisure de l'axe est « un fait accidentel, résultant parfois de la nature des lieux, d'obstacles dus à des constructions préexistantes,

(1) C. ENLART, dans *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 547; A. MELANI, *Manuale di architettura italiana*, Milan, Hoepli, p. 287, et autres ouvrages.

(2) Voir Rapport présenté par M. Mortier sur les travaux exécutés dans la Flandre orientale en 1908.

(3) C'est l'opinion de M. Vaerwyck, architecte-restaurateur de l'église de Somerghem.

(4) *La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique?* dans *Bulletin monumental*, 1905, t. LXIX, pp. 422 et suiv.

» de changements ou d'additions apportés au plan primitif,
» mais qui, bien plus souvent, est la conséquence involon-
» taire des conditions où travaillaient les architectes du
» moyen âge et de l'imperfection de leurs procédés, pour
» raccorder les constructions successives de vastes édifices,
» dont les diverses parties n'étaient pas implantées d'un
» même coup. »

Depuis l'apparition de cette étude le symbolisme de la brisure de l'axe trouve moins de partisans. M. Anthyme Saint-Paul, d'abord symboliste décidé, s'est rendu aux raisons de M. de Lasteyrie (1); M. J. Bilson a patroné celles-ci en Angleterre (2); M. L. Demaison est d'avis qu'elles imposent la conviction (3); M. Brutails, incomplètement convaincu, a cependant reconnu dans son *Précis* que la question reste douteuse (4); M. l'abbé Compaing, tout en contestant les théories de M. de Lasteyrie pour certaines églises en particulier, admet que dans un grand nombre de cas il faut renoncer à expliquer par le symbolisme la brisure de l'axe (5).

Parmi les églises belges qui présentent en plan terrier un axe brisé, on cite notamment Saint-Léonard, de Léau, dont le chœur incline légèrement vers le nord. Le regretté M. Helbig expliquait cette irrégularité par un défaut d'ar-

(1) *Les irrégularités de plan dans les églises; ibidem*, 1906, t. LXX, pp. 219 et suiv.

(2) *Deviation of axis in mediaeval Churches, Journal of the royal Institute of British Architects*, 1905, décembre.

(3) Voir *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 612.

(4) P. 5.

(5) *Etude citée.*

pentage (1). En 1251 on commença la construction du portail et des deux tours de la façade. C'est probablement vers la même époque que le chœur, daté du xiii^e siècle, fut construit. La chapelle primitive, qui paraît avoir occupé l'emplacement de la nef, resta sans doute provisoirement en usage durant les travaux. L'architecte, occupé aux deux extrémités à la fois, aura commis dans le mesurage une légère erreur, qui devint très sensible lorsque la nef du xiv^e siècle rattacha entre elles les deux parties anciennes du monument. Une marche semblable des travaux fut cause de la brisure de l'axe de l'église Saint-Denis, près Paris (2).

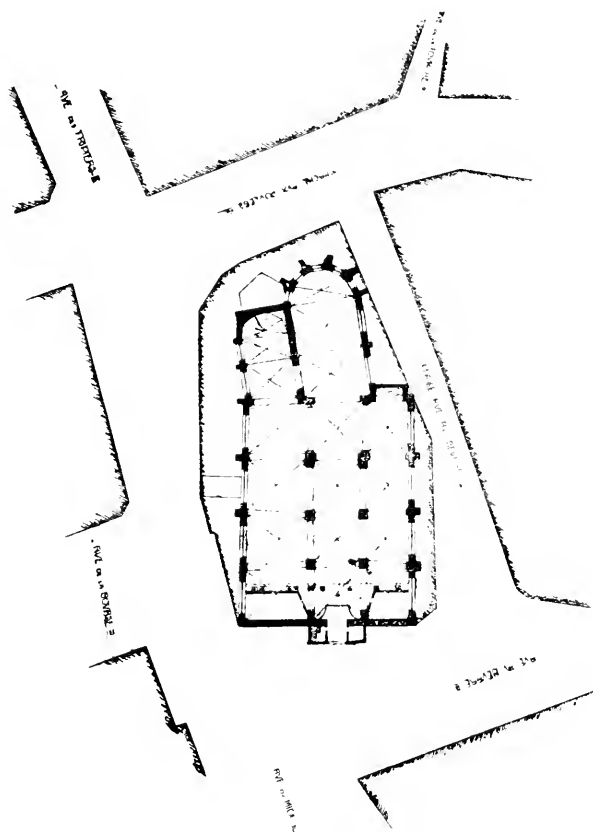
L'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, présente, également vers le nord, une inclinaison du chœur des plus disgracieuses. Les irrégularités du plan de cette église proviennent sans doute de la configuration du terrain sur lequel elle est élevée, au centre d'une agglomération urbaine très resserrée. Notons, sans y insister, que le bas-côté nord est plus large que le bas-côté sud, et qu'il se termine à l'est par une chapelle, achevée en 1486, qui n'a pas son pendant au sud et qui conserve une ancienne statue de la Vierge. L'église fut reconstruite et agrandie à la fin du xiv^e siècle, après que sa tour se fut effondrée en 1567. Mais le chœur principal est d'une autre époque que la nef. S'il se greffe très mal sur la croisée du transept, ce n'est pas par une raison symbolique (3), mais

(1) *L'Église Saint-Léonard, à Léou*, dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, 1873, t. II, p. 235; voir aussi sur l'histoire de cette église P.-V. BETS, *Zout-Leeuw*. Tirlemont, 1888, t. II, p. 103.

(2) DE LASTEYRIE, *Étude citée*, p. 452.

(3) M. E. REMES suppose, mais sans donner de preuves, que le symbolisme a occasioné la brisure. *L'église de Saint-Nicolas, à Bruxelles*, dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie*, 1908, t. LX, p. 194.

plutôt par une cause fortuite, telle que la configuration de la parcelle de terrain disponible, ou l'intention de reconstruire l'église tout entière suivant l'axe de l'une des parties (1).



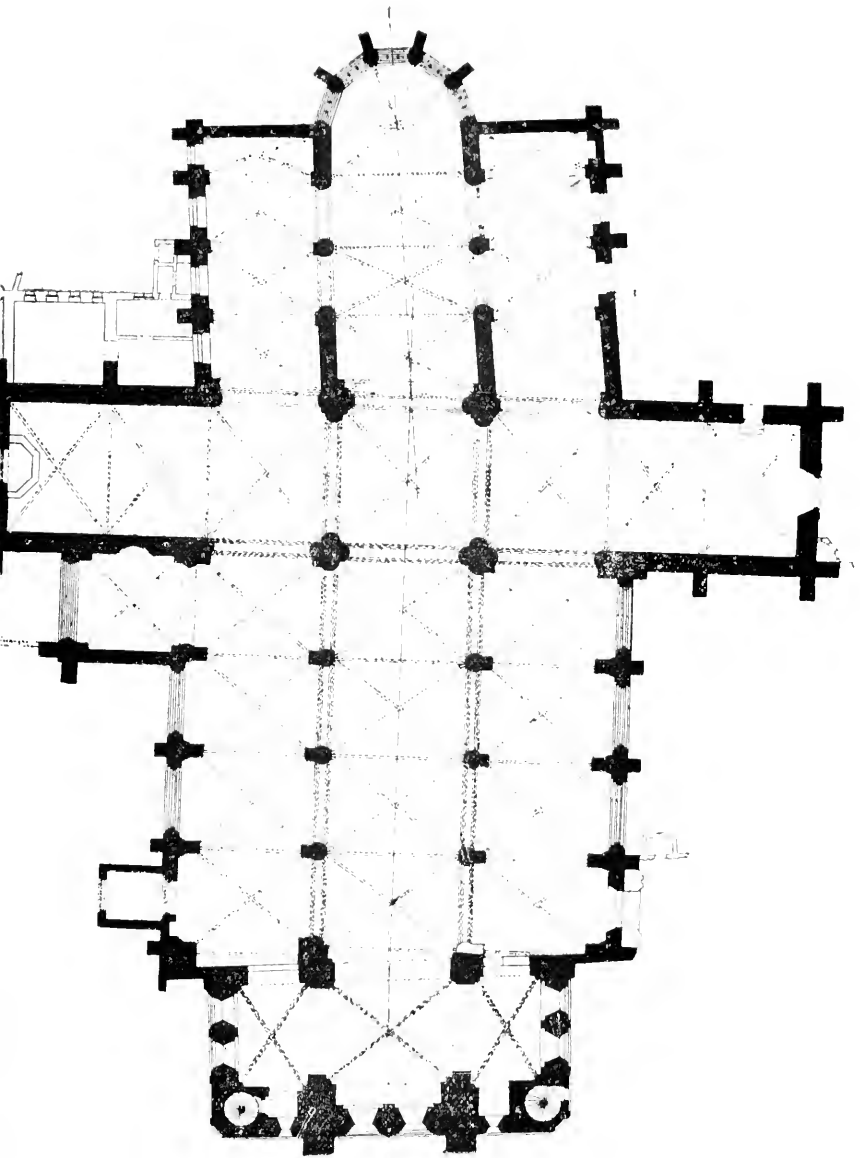
Église Saint-Nicolas, à Bruxelles.

(1) E. GEVAERT, *L'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, et ses abords*, dans *Bulletin des métiers d'art*, 1907, t. VII, p. 181. Voir le plan ci-dessus dont le cliché a été prêté obligeamment par la Direction du *Bulletin des métiers d'art*.

A l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, l'inclinaison du chœur vers le nord est beaucoup moins sensible. Ici encore la brisure de l'axe s'accuse à l'endroit où deux parties de l'édifice d'âges différents se soudent l'une à l'autre. Le chœur servait au culte et était sans doute soigneusement fermé du côté ouest, lorsqu'on acheva le transept et qu'on construisit la nef au xiv^e et xv^e siècles. Les piles est de la croisée, qui appartiennent au $xiii^e$ siècle, sont plantées suivant l'axe du chœur. La brisure tombe au milieu de la croisée. Une légère erreur dans le repérage est ici très plausible, surtout si l'on songe que les architectes du moyen âge ne disposaient que d'instruments imparfaits pour cette opération.

Les déviations de l'axe sont très intéressantes à observer à Saint-Germain, de Tirlemont. Cette église a un porche de l'époque romane, une nef et un transept qui ne paraissent pas être antérieurs à la seconde moitié du xv^e siècle, un chœur datant du xiv^e siècle, tout au moins dans ses parties basses (1). A ces trois parties de la construction correspondent précisément trois axes différents. L'axe de la nef incline vers le sud, ceux du porche et du chœur vers le nord, mais à des degrés différents. Tandis qu'à Sainte-Gudule les piles est de la croisée sont dans l'axe du chœur, qui leur est contemporain; à Saint-Germain, de Tirlemont, elles sont plantées suivant l'axe de la nef, et furent d'ailleurs construites en même temps que celle-ci. Le porche est entièrement hors d'équerre. Les brisures paraissent vou-

(1) Nous datons d'après le style du monument. Les documents écrits sont rares et peu concluants. Voir C.-F. DE RIDDER, *Geschiedenis der kollegiale kerk van den H. Germanus*, Tirlemont, 1908, p. 234.



Église de Saint-Germain, a Tirlémont.

lues, mais non pas nécessairement pour une raison symbolique. A l'inspection du plan on a peine à croire qu'il ne s'agit pas d'une reconstruction, projetée à la fois pour la nef, le transept et le chœur. Les travaux, commencés par la nef et le transept, se sont arrêtés à l'entrée du chœur et celui-ci, bâti suivant un axe différent, a été conservé. D'ailleurs, il serait surprenant qu'à la fin du moyen âge un symbolisme recherché aurait encore eu assez d'influence sur un architecte pour lui faire sacrifier la beauté de sa construction par une irrégularité si marquante.

M. Van Gramberen a signalé une légère déviation vers le nord, au chœur de l'église de Grimde, près Tirlemont. Ce chœur date du xv^e siècle, les deux croisillons sont respectivement du xiv^e et du xv^e, la nef date de l'époque romane (1). La brisure d'axe, invisible à l'œil, s'accuse à la croisée, c'est-à-dire à l'endroit où quatre parties de l'édifice d'âges différents se soudent les unes aux autres. On peut faire observer à ce propos que, si l'on veut procéder avec rigueur, on découvrira de légères irrégularités de plan dans tous les édifices du moyen âge et même dans nos édifices modernes.

A Malines, l'église Sainte-Catherine présente également une déviation du chœur vers le nord. Elle s'accuse immédiatement au delà des piles de la croisée et est trop peu marquante pour nuire à l'aspect de l'édifice. Dans la nef on observe une autre irrégularité de plan : les axes transversaux des travées ne sont pas perpendiculaires à l'axe prin-

(1) *Bulletin des métiers d'art*, 1902-1903, t. II, p. 80.

cipal, par suite d'une certaine irrégularité dans la plantation des colonnes. Les colonnes du côté sud s'avancent un peu plus vers l'est que ceux du côté nord. La construction de l'église commença, en 1556, par le chœur. Il semble bien qu'elle fut poursuivie graduellement vers l'ouest, jusqu'à ce que la façade et les parties voisines furent achevées, avec le produit des quêtes faites à Malines, lors du jubilé de 1450. Cependant l'église Sainte-Catherine fut livrée au culte longtemps avant son achèvement. Une partie de l'édifice fut consacrée dès 1545 (1). Puisqu'elle devait être soigneusement isolée des chantiers, on n'est pas en droit de rejeter l'hypothèse d'un défaut de repérage.

Une particularité constructive de l'église Sainte-Catherine relevant du symbolisme, est la forme de ses fenêtres du clair-étage, circulaires ou en forme de roues, pour rappeler l'attribut de la sainte dont l'église porte le nom (2).

L'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, présente à l'entrée du chœur une flexion presque imperceptible de l'axe vers le nord. La déviation est plus marquante à la naissance de la partie absidale (3). Les nefs et le transept de cette église datent du xiii^e siècle, les trois premières travées du chœur des débuts du xiv^e. L'église fut

(1) *Malines jadis et aujourd'hui*, Malines, 1908, p. 418.

(2) La légende de Sainte-Barbe nous apprend que la sainte, enfermée dans une tour qu'éclairaient deux baies, en fit percer une troisième en l'honneur de la sainte Trinité. C'est là un autre exemple de symbolisme attaché aux fenêtres. Nous la notons seulement en tant qu'elle manifeste une idée symbolique de l'auteur de la légende de sainte Barbe.

(3) M. le chanoine Van Caster a bien voulu attirer mon attention sur ce point.

consacrée en 1512 (1). Après le jubilé de 1450 la partie absidale fut ajoutée au chœur, qui se terminait sans doute jusqu'alors par un chevet droit. Ici donc les différents axes correspondent adéquatement à des campagnes de construction nettement distinctes et se réduisent sans doute à de simples fautes dans l'alignement.

On remarque aussi une déviation de l'axe vers le nord dans l'église Saint-Gommaire, à Lierre. Il s'agit ici d'une des grandes églises brabançonnnes, construites dans le courant du xv^e siècle. Les travaux furent entamés à l'ouest en 1377 par la tour. La construction de la nef commença en 1425. En 1441 vingt et un autels furent consacrés. Depuis lors, la partie déjà construite de l'église nouvelle était donc utilisée pour le culte. Le transept était achevé en 1460, le chœur fut élevé de 1475 à 1515 (2). Le vaisseau de l'église Saint-Gommaire ne fut donc pas édifié à proprement parler à plusieurs époques différentes, mais les travaux de construction durèrent plus d'un siècle et les nefs, qui servaient au culte avant le complet achèvement du gros œuvre, devaient être soigneusement isolés, lors de la construction du chœur. Ces faits sont suffisants pour avoir déterminé la brisure de l'axe. Observons encore ici que c'est moins à la fin du moyen âge qu'à des époques antérieures que l'on s'atten-

(1) *Malines jadis et aujourd'hui*, pp. 69 et suiv.

(2) Voir *Bulletin de la Gilde des Saints Thomas et Luc*, 1902, t. XV, p. 80, et REDIG, *L'église collégiale de Lierre*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie*, 1847, t. IV, pp. 35 et suiv.

Une bonne étude de M. E. CAREELS (*Iets over den toren van St-Gommaruskerk te Lier*, dans *Vie Diocésaine*, 1909, pp. 31 et suiv.), établit la chronologie de la tour et des premières travees de la nef.

drait à rencontrer dans la construction le symbolisme recherché de *l'inclinato capite*.

En Flandre le chœur de la petite église d'Afsné dévie vers le nord. On ne remarque aucune suture dans ses murs, qui paraissent être construits d'un jet. Mais ce serait une erreur de conclure à la signification symbolique de cette inclinaison. Comment serait-on en droit de recourir à cette explication, alors qu'un défaut d'alignement est très explicable dans la grossière construction d'une église de campagne, datant du XII^e ou du XI^e siècle. Ajoutons qu'on ne signale pas de déviations d'axe dans les grandes églises de la province.

L'église paroissiale de Lebbeke présente une autre irrégularité de plan (1). L'axe du chœur est différent de l'axe de la nef. Il est presque parallèle à celui-ci mais dévie légèrement vers le sud. Personne n'attribuera au symbolisme cette anomalie.

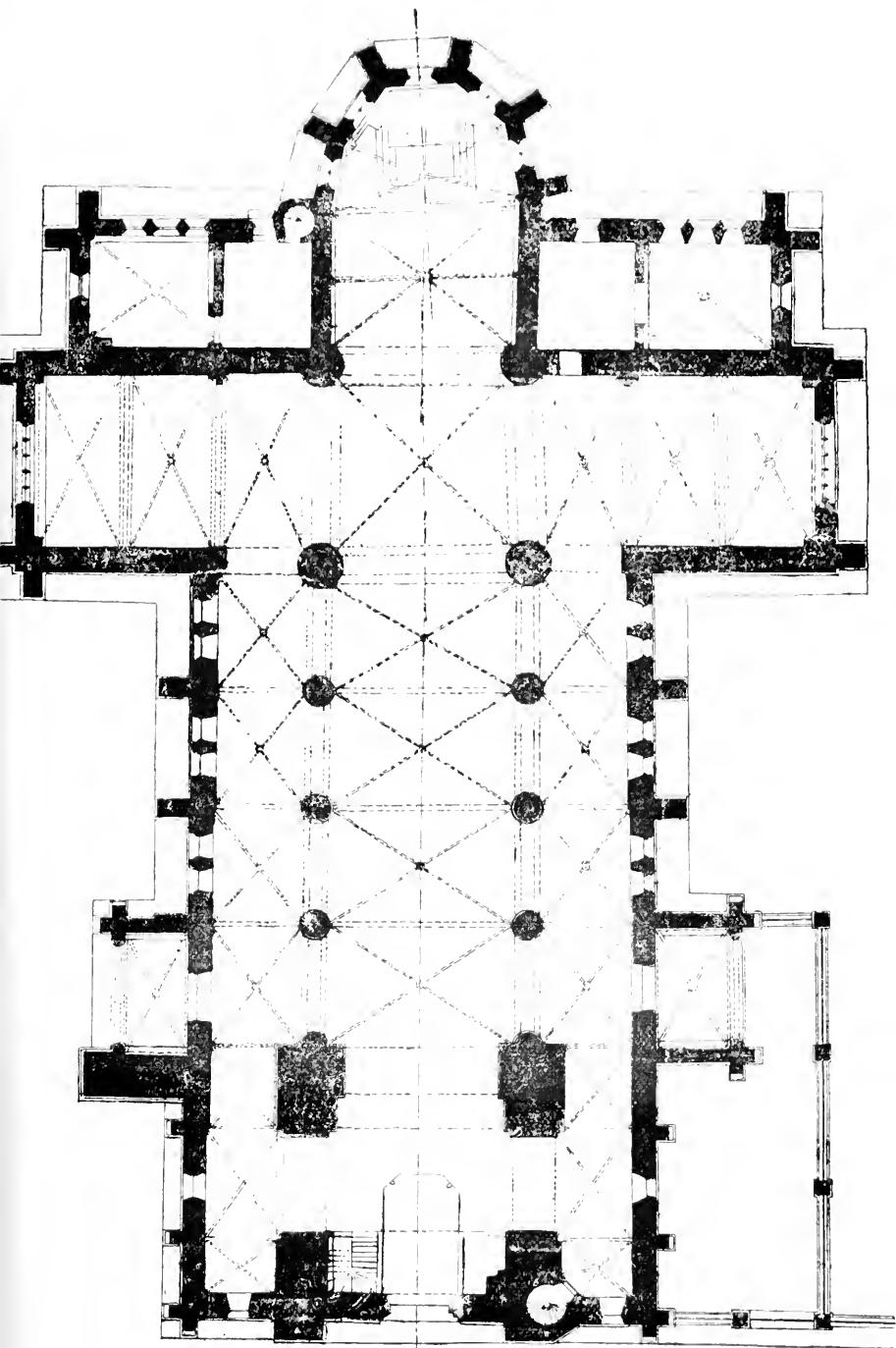
Nous pouvons signaler (2) une autre inclinaison vers le sud dans la travée sexpartite du chœur de Notre-Dame, à Diest (XIII^e siècle). Toutefois dans cette église l'abside se retourne vers le nord, comme si l'architecte, conscient de son erreur, avait voulu l'atténuer (3).

(1) P. LANGEROCK, *Anciennes constructions en Flandre*. Gand, 3^e année, 1887, pl. XXX.

(2) Grâce à un relevé de M. Langerock.

(3) Quittons un instant le sujet qui nous occupe, pour signaler la grande ressemblance entre Notre-Dame de Diest et l'abbatiale de Villers. Aucun édifice ne dépend peut-être plus intimement de la majestueuse église cistercienne.

A l'extérieur, malgré les corbeaux supportant la corniche, malgré la



Église de Notre-Dame, à Diest.

Les églises dont nous avons parlé ne sont sans doute pas les seules en Belgique qui présentent une inflexion de l'axe longitudinal. Toutefois nous n'avons omis aucun des édifices cités le plus communément à raison de cette irrégularité. Il y a donc lieu de croire que les cas nouveaux, qui viendront s'ajouter à ceux déjà connus, ne seront pas très nombreux ou du moins pas très remarquables.

Dès maintenant on peut affirmer que dans aucune des églises citées en particulier, il n'est possible de prouver la signification symbolique de la brisure. Presque partout où celle-ci se remarque, il s'agit d'édifices composés de parties d'âges différents ou dont la construction dura un temps considérable. On peut y observer le plus souvent que la brisure coïncide précisément avec la suture entre les parties de la construction d'âges différents. Ce fait démontre combien il faut être circonspect lorsqu'on veut expliquer par le symbolisme des irrégularités de plan.

double rangée de lumières du chœur, et une lointaine ressemblance dans l'ébrasement des fenêtres, on douterait encore de la parenté.

Mais celle-ci s'accuse indéniable lorsqu'on pénètre à l'intérieur de l'édifice. On peut noter comme éléments de comparaison : la voûte sexpartite du chœur, le bandeau qui contourne la nef et sert de tailloir aux colonnettes engagées qu'il rencontre sur son passage, les formerets reçus sur des colonnettes engagées qui s'appuient sans base sur le bandeau, les colonnettes de décharge des autres nervures, se terminant de la même manière sur le tailloir des chapiteaux de la nef, mêmes colonnettes terminées à deux endroits du transept par des culots bourguignons, le profil des ogives et des doubleaux du chœur.

Notre-Dame, église dépendante des Prémontrés, fut construite aussitôt après 1253, lorsque le seigneur de Diest se fut entendu avec l'abbé de Tongerlo pour ériger en paroisse sa chapelle castrale. (F. RAYMAEKERS, *Het kerkelijk en liefdadig Diest*, Leuven, 1870, pp. 155 et suiv.) A cette même époque s'achevait la construction de l'abbatiale de Villers, et le Brabant en retard était définitivement acquis au style gothique.

Certains édifices du moyen âge manifestent clairement que les anciens maîtres d'œuvre procédaient par tranches dans l'exécution de leurs travaux de construction et de démolition. Dans aucun édifice, semble-t-il, ils n'ont entamé les travaux sur tous les points à la fois. L'église Sainte-Walburge, à Audenarde, est des plus curieuses à cet égard. Le bas-côté ouest de son transept nouveau fut construit avant la démolition du mur est de son transept ancien. Les travaux ayant été définitivement abandonnés dans le courant du xvi^e siècle, le mur conservé servit à clôturer tant bien que mal la construction nouvelle, et le transept ne fut jamais qu'un large corridor, encombré d'une rangée de colonnes. Si le chœur de cette église présentait une inclinaison d'axe, personne ne songerait à chercher dans ce fait une idée symbolique, mais on en concluerait uniquement que les constructeurs du xvi^e siècle s'apprétaient à le reconstruire suivant un axe nouveau. Or, ce même fait, construction arrêtée en pleine marche, existe dans beaucoup d'autres églises, quoiqu'elle se manifeste souvent d'une manière moins claire et moins choquante.

Un autre fait sur lequel il est permis d'insister, c'est que la brisure de l'axe ne se présente pas dans les édifices construits avec le plus de soin. L'axe est parfaitement rectiligne à la cathédrale d'Amiens, la plus parfaite des églises françaises du xiii^e siècle ; à Durham, dans la plus belle cathédrale romane, et à Salisbury dans la plus complète des cathédrales du xiii^e siècle en Angleterre (1).

(1) J. BILSON, *La cathédrale d'Amiens et les « raffinements » de M. Goodyear*, dans *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 47.

De même dans les Pays-Bas, les églises les plus parfaites du xv^e siècle, Saint-Jean à Bois-le-Duc, Saint-Pierre à Louvain, pour ne pas sortir de la région brabançonne, ont le même axe longitudinal dans la nef et dans le chœur. Et cependant, aucune église des anciens Pays-Bas n'a une aussi riche iconographie sculptée que Saint-Jean de Bois-le-Duc, et à Louvain, vis-à-vis de l'église Saint-Pierre, s'édifiait, en même temps que la collégiale, un hôtel de ville très riche en sculptures figurées, dont deux prêtres ont fourni le thème iconographique. L'irrégularité de plan n'effrayait cependant pas les constructeurs louvanistes dans leurs édifices civils, si l'on en juge par le plan des Halles aux draps, du xiv^e siècle, et par celui de l'hôtel de ville, du siècle suivant.

Ces faits ne font en quelque sorte que donner plus de signification au silence des liturgistes du moyen âge sur le point qui nous occupe. Les meilleurs archéologues ont été frappés par le fait que des auteurs comme Durand de Mende, qui attachaient une signification symbolique à tous les détails de la construction religieuse, gardent le silence sur la signification symbolique de la brisure de l'axe. Le seul texte, relevé dans les controverses sur le sujet, est celui qui se rapporte à l'inflexion très marquée de l'axe de l'église des Célestins à Metz, construite de 1372 à 1409. Or, une chronique raconte que l'architecte de cette église, bien loin d'avoir rompu à dessein la régularité du plan, fut si honteux de la difformité de son œuvre, qu'il mourut de chagrin (1).

Un fait toutefois demeure favorable à l'explication symbolique de la brisure de l'axe. Dans tous les cas que nous

(1) DE LASTEYRIE, *article cit.*, pp. 437 et suiv.

avons signalés, à l'exception des deux derniers, auxquels il ne faut peut-être pas attacher une grande importance, l'inclinaison du chœur se présente du même côté, notamment vers le nord. Peut-être existe-t-il en Belgique d'autres églises dont le chœur incline vers le sud (1) : mais nous doutons que les cas, intéressants à signaler, soient nombreux ou notables. En France, semble-t-il, il en est autrement : M. de Lasteyrie a pu énumérer, sans épuiser la série, vingt-cinq églises qui présentent cette anomalie (2).

En présence de la régularité que présentent les inflexions du chœur sous ce rapport, il serait téméraire de condamner d'une façon absolue l'explication symbolique. Il demeure établi qu'en Belgique l'inflexion de l'axe est due dans plusieurs cas à des causes fortuites. Mais dans d'autres cas, rares sans doute et difficiles à déterminer, il est possible qu'elle soit produite à dessein et par raison symbolique, notamment dans la région brabançonne au xiv^e, xv^e et au commencement du xvi^e siècle. En effet, il y a quelque difficulté à expliquer par des causes accidentelles l'inclinaison presque générale du chœur vers le nord, dans les rares édifices de cette contrée dont l'axe longitudinal est brisé.

§ IV. *Inclinaisons verticales.*

Mais la Commission royale des Monuments nous a convié plus spécialement à étudier les raffinements esthétiques signalés d'abord par M. Goodyear.

(1) Le chœur de l'abbatiale d'Echternach, dans le Grand-Duché, incline vers le sud (xi^e siècle).

(2) *Ibidem*, pp. 433 et suiv.

Parmi ceux-ci est à citer d'abord la brisure de l'axe dont nous venons de parler. Mais celle-ci ne produit le plus souvent qu'un effet contraire à l'esthétique et, de plus, nous avons essayé de démontrer que dans la plupart des cas elle n'est nullement intentionnelle.

Nous pourrions donc nous limiter aux seules inclinaisons verticales.

On prétend découvrir ces inclinaisons dans les édifices grecs, romains et byzantins, aussi bien que dans les édifices romans, gothiques ou de la Renaissance. Il s'agit donc d'une loi de la construction qui aurait été connue de tous les temps.

A la vérité, des raffinements de l'espèce n'ont rien de contraire à l'esprit de l'art classique et on ne s'étonnerait pas de les y rencontrer (1). Mais ils s'accordent beaucoup moins avec l'art du moyen âge.

Parmi les combinaisons en usage chez les anciens pour corriger des erreurs visuelles, aucune n'est plus connue que le renflement des fûts des colonnes. Mais celle-là même, maintenue d'abord en vertu de traditions architecturales, disparaît durant l'époque préromane et romane.

Pour prouver l'existence de raffinements moins communs, on devrait pouvoir en appeler à quelques faits saisissants, à un ensemble d'inclinaisons suivant des proportions régulières, soit dans toutes les parties d'un même édifice, soit dans des édifices différents. Or, les inclinaisons constatées par M. Goodyear ne présentent le plus souvent aucune irrég-

(1) A. CHOISY. *Histoire de l'architecture*, Paris, 1899, t. I, pp. 402 et suiv.

gularité : ici elles existent, ailleurs elles n'existent pas, tantôt les piles et les murs divergent, tantôt ils convergent. On pourrait rappeler à ce propos que les philosophes démontrent l'existence d'un Être supérieur, du Créateur, par l'ordre de l'univers. Ici le désordre, le pêle-mêle, prouvent souvent par eux seuls une cause aveugle. En pratique, quoi qu'il en soit de calculs théoriques savants, ces inclinaisons, plutôt que d'offrir un aspect esthétique, sont désagréables et inquiétants pour l'œil.

D'ailleurs plusieurs causes peuvent expliquer les hors-plomb que l'on rencontre dans les monuments : la poussée des voûtes, le poids des tours, le tassement du terrain, peut-être même, mais plus rarement, la construction défectueuse, contribuent à les produire.

M. l'architecte Coomans a fait observer qu'à Mouzon la travée voisine de la façade a été la moins sujette au déversement, au centre de la nef l'inclinaison est la plus forte, à la croisée elle est assez marquée. Il a vu dans ce fait la vérification d'une loi d'après laquelle les écartements se produisent en raison inverse de la résistance qu'opposent les organes de butement à la force des poussées (1). Mon collègue et ami M. Cloquet a objecté à ce raisonnement que les murs de la croisée constituent « le plus inébranlable des butements » (2). Mais on peut répondre à cette assertion, que les superstructures consti-

(1) Dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. XVII, p. 16.

(2) Introduction à l'article de M. GOODYEAR, *Raffinements architecturaux* dans *Revue de l'art chrétien*, 1908, 5^e série, t. IV, p. 225.

tuent dans cette région de l'édifice la plus formidable des charges. Il existe d'ailleurs un butement plus fort que les murs de la croisée, notamment aux façades, surtout lorsque celles-ci sont épaulées par deux tours. Or, à ces endroits, dans certains des monuments où les inclinaisons ont été relevées, on ne constate aucun déversement : outre l'église Notre-Dame à Mouzou, la cathédrale d'Amiens en est un exemple entre beaucoup d'autres (1).

D'ailleurs, il ne suffit pas de relever avec précision les inclinaisons qu'une église présente. Si l'on veut trouver la cause de celles-ci, il est nécessaire d'étudier l'histoire de l'édifice et de noter avec soin les moindres désordres de ses maçonneries. Ces faits relèvent beaucoup moins de la raison pure que de l'observation et aucun moyen d'information ne peut être négligé pour les expliquer.

A ma connaissance on n'a exécuté sur aucun monument belge des mesurages précis, afin d'y découvrir des déformations intentionnelles.

Mais des mesurages ont été faits sur des églises françaises et M. Goodyear s'en est servi pour établir ses théories. Puisque M. Cloquet a bien voulu nous faire connaître celles-ci et nous exposer certains faits invoqués en leur faveur, il n'y a plus lieu d'y revenir. Cependant qu'il me soit permis de rappeler brièvement quelques observations faites sur des monuments français, qui ont été invoquées

(1) Voir J. BILSON, *La cathédrale d'Amiens et les raffinements de M. Goodyear*, dans le *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 73. On y trouve cité les passages où M. Goodyear reconnaît lui-même le fait pour beaucoup de cathédrales françaises.

contre les conclusions de l'éminent directeur du Musée de Brooklyn.

M. Bilson, un archéologue anglais formé à l'École des Chartes, a le mieux montré que dans l'application des théories sur les courbes verticales, on avait négligé de tenir compte de certains faits d'importance capitale (1). J'en signale quelques-uns qui se rapportent à des édifices cités dans la controverse.

A Notre-Dame de Paris les travaux du XIII^e siècle amenèrent des modifications dans le système d'épaulement des voûtes. A Saint-Remi de Reims la haute nef fut voûtée après coup, un siècle après son achèvement. Ses voûtes étaient trop lourdes et durent être refaites au XIX^e siècle en matériaux légers. A la cathédrale de Noyon les voûtes de la nef furent reconstruites après l'incendie de 1295, celles du transept au XIV^e et XV^e siècles, la voûte de la croisée s'effondra en 1462. A Saint-Etienne de Beauvais les voûtes croulèrent par deux fois dans le courant du XIII^e siècle, la tour de la croisée s'effondra en 1575. Rien d'étonnant que dans les églises où se sont produits des faits d'une telle gravité, on constate des hors-plomb dans les piles et les murs élevés.

Cependant l'histoire et l'examen de l'état présent de la cathédrale d'Amiens surtout sont instructifs. Les architectes ont déployé toutes les ressources de leur art dans ce chef-d'œuvre de la construction du moyen âge. On y remarque, comme ailleurs, les inclinaisons verticales que M. Goodyear croit intentionnelles.

(1) Article cité.

Cependant les causes accidentelles qui peuvent expliquer celles-ci ne font pas défaut dans cette église, qui s'élève à une hauteur de plus de 42 mètres sous clef. Nous n'en signalerons que quelques-unes.

Dès 1498 on dut établir un chaînage en fer tout autour de l'édifice, parce que les murs s'étaient lézardés dans la région de la croisée et aux extrémités de la nef et du transept.

Vers la même époque, de 1497 à 1505, plusieurs piliers du chœur furent repris en sous-œuvre. Les arcs-boutants de la partie droite du chœur qui s'étaient soulevés, furent doublés.

Au commencement du XIX^e siècle on encercla, au moyen de colliers en fer, certains vousoirs de la voûte de la croisée, qui glissaient par suite d'un tassement. Les lézardes de cette voûte manifestent les mouvements qui s'y sont produits.

A la même époque trois ancrages furent établis sur la nef et trois autres sur le chœur.

A divers endroits on constate que les maçonneries ont joué : plusieurs linteaux plafonnant le triforium de la nef sont brisés, par suite de mouvements dans les arcs-boutants et les murs goutterots. Les voûtes des croisillons ont donné respectivement vers le nord et vers le sud, elles sont décollées de l'arcade de la croisée. Ce fait ne s'observe pas dans les voûtes de la nef et du chœur voisines de la croisée, mais il s'explique par la position inclinée prise par les piles.

Ces quelques remarques démontrent incontestablement que des causes accidentelles ont exercé leur influence sur

l'inclinaison des piles et des murs dans les édifices où l'on a voulu trouver des déversements voulus. Or, si ces causes ont vraiment agi, il devient presque impossible de déterminer quelles inclinaisons intentionnelles existaient dans le début, d'autant plus que l'exécution de mesurages suffisamment exacts est par elle-même difficile.

Mais il est inutile de nous attarder plus longtemps aux monuments français. Ce que nous en avons dit n'a d'ailleurs pas eu d'autre but que de rappeler comment de savants archéologues s'y sont pris pour soumettre à l'épreuve les théories de M. Goodyear. Après les objections que ses théories ont rencontrées, celui-ci a courageusement repris ses études. Mais pour beaucoup la cause qu'il défend paraît perdue d'avance (1).

En Belgique, les déviations verticales dans les monuments du moyen âge sont sans doute aussi nombreuses que dans d'autres pays. Plus d'un architecte parmi nos confrères de la Commission royale des Monuments a mis en œuvre les ressources de son art et de sa science pour les combattre dans certains cas déterminés. Parfois elles sont l'effet manifeste de tassements irréguliers et de la pression exercée par les superstructures. Dans aucun monument, nous l'avons déjà dit, elles n'ont été l'objet d'observations complètes au point de vue qui nous occupe. C'est à peine si le nom de l'une ou l'autre de nos églises a été cité dans la controverse sur les raffineurs par courbes verticales.

(1) Pour qu'on ne se méprenne pas sur l'opinion de MM. Enlart et Choisy, voir *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, pp. 516 et suiv.

D'autre part, il serait inutile, si ce ne m'était pas impossible, de passer en revue tous les monuments belges dont les piles ou les murs élevés présentent des inclinaisons. En attendant qu'on apporte des faits précis pour prouver que dans notre pays il existe des déversements voulus, il suffira de citer quelques cas dans lesquels des causes fortuites ont agi et d'en examiner certains autres pour lesquels des doutes pourraient surgir.

A Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, les piles des premières travées de la nef penchent vers la façade ; il existe des écartements peu réguliers aux piles de la croisée.

L'état actuel de l'édifice explique ces irrégularités. Il est construit sur les bords de l'Escaut, à un endroit autrefois exposé aux inondations et dont le niveau primitif a été considérablement exhaussé. Un chaînage en fer encercle le chœur. De nombreux ancrages et tirants métalliques s'opposent aux mouvements ultérieurs.

Au XVIII^e siècle les murs de cette église s'étaient lézardés, des colonnes ployaient sous la charge. En 1788 on jugeait impossible de conserver le monument (1).

C'est précisément pour prévenir les écartements que l'emploi des tirants métalliques est fréquent dans les églises de Flandre, souvent construites sur des terrains bas et sablonneux. On en a fait usage, presque toujours dès l'époque de la construction : à Sainte-Walburge à Audenarde, à Notre-Dame à Deynze, à Saint-Martin à Alost, à Saint-Michel et Saint-Bavon à Gand. M. l'architecte Mor-

(1) *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. IV, 1879, pp. 301 et 307.

tier signale dans cette dernière église la rupture de deux tirants de la croisée, produite par un écartement.

A Saint-Sauveur à Bruges on remarque des écartements aux piles de la croisée. Celles-ci convergent au-dessus de la retombée des grandes arcades, sous la pression des voûtes des bas-côtés, elles divergent dans les parties supérieures. L'histoire du monument nous dit assez qu'il faut s'attendre à y rencontrer des hors-plomb. Rappelons l'incendie de 1558, les travaux de 1480 à 1527, notamment la reprise en sous-œuvre des piliers du chœur, la reconstruction des voûtes du chœur en 1758. Autant de faits dont il faut tenir compte et qui peuvent expliquer comment l'édifice s'est courbé sous la pression en sens contraire et ses voûtes basses et élevées (1).

Il suffit de prendre connaissance des rapports de M. Coomans sur les travaux à exécuter à la cathédrale d'Ypres, pour comprendre quelle est la nature des déversements qu'on remarque dans cet édifice (2). Notre collègue signale un hors-d'aplomb de 40 centimètres dans le mur méridional du chœur, à la hauteur de la naissance des voûtes. Il estime qu'il faut un ancrage pour empêcher tout nouvel écartement. Certaine colonnette, dans la chapelle latérale du chœur, s'incline, sans doute « en sympathie » avec les piles de la croisée, de manière à donner des inquiétudes sérieuses aux techniciens. Inutile de parler

(1) Le fait est signalé par M. C. Callewaert, dans *Annales de la Société d'Emulation*, 1908, t. LVIII, p. 349.

(2) Voir J. B. D., *La cathédrale de Saint-Martin à Ypres*, p. 12, dans *Bulletin des métiers d'art*, 1907, t. VII

plus longuement de ce monument, l'architecte chargé de sa restauration sera le mieux à même de donner des renseignements à son sujet.

Observons toutefois combien il est peu rationnel de supposer que les constructeurs des débuts de l'époque gothique auraient recherché un certain évasement des piles et des murs élevés de leurs constructions. Cet évasement, si fréquemment causé par des causes fortuites, était précisément l'obstacle contre lequel les architectes romans avaient eu le plus à lutter, c'était la grosse difficulté qui s'opposait à la structure des voûtes sur la haute nef, c'est le principal danger qui continue à menacer les édifices voûtés de grande élévation. Il n'est pas admissible que des maîtres d'œuvres témoins de tant d'efforts pour résoudre le problème de l'équilibre des voûtes, se soient volontairement exposés aux plus graves mécomptes.

Notre-Dame de Courtrai présente des écartements moindres que Saint-Martin d'Ypres. Elle est construite dans le voisinage de la Lys, sur un terrain qui n'était sans doute pas à l'abri des inondations. En 1592, des dommages considérables y furent causés par un incendie. En 1411, de grandes restaurations s'exécutèrent aux fenêtres, aux murailles, aux voûtes, surtout dans le chœur (1).

Il existe des hors-plomb aux piles de la croisée de certaines églises de campagne, telles que les églises à tours centrales de Synghem et Huysse, construites au XII^e ou au XIII^e siècle. Il est difficile de croire à des raffinements par courbes verticales dans les lourdes maçonneries de robustes

(1) Voir *Bulletin des métiers d'art*, 1902-1903, t. II, p. 202.

constructions rurales. Le tassement du terrain, peut-être l'insuffisance des fondations, doivent être ici mis en cause. D'ailleurs, il serait oiseux d'énumérer les églises dans lesquelles la pression des tours a fait fléchir des piles de la croisée (1).

Les supports de la croisée présentent aussi des hors-plomb à l'église Saint-Jacques à Louvain. Mais cet édifice est dans un inquiétant état de délabrement. Une nervure de la voûte de la croisée est cerclée par un collier de fer. Ses arcs-boutants se soulèvent. Le terrain sur lequel s'élève l'église est bas et remblayé. Le chœur, qui contrebutait la croisée, a été démoli, puis reconstruit à la fin du XVIII^e siècle (2).

Dans la même ville de Louvain, les hors-plomb sont au contraire nuls ou insignifiants à l'église Saint-Pierre, construite avec le plus grand soin dans la partie haute de la ville (3).

La Commission royale a plus spécialement appelé notre attention sur les deux églises dont il nous reste à parler.

Saint-Léonard, à Léau, est construit sur un terrain que l'on a notablement exhaussé (4) pour remédier aux inon-

(1) Il y a lieu de signaler ici la manière originale dont un architecte du XIV^e siècle a renforcé les piles de la croisée à la cathédrale de Wells (Somerset, Angleterre). Il les a rendu solidaires par deux arches, opposées dos à dos, qui se rencontrent à mi-hauteur de la nef. DENIO et VON BEZOLD, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, t. II, p. 230 et pl. 434.

(2) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, Louvain, 1895.

(3) Exceptons toutefois les parties voisines des murs de façade des croisillons.

(4) Pres de 80 centimètres. Voir *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. II, 1873, p. 8.

dations dont souffrait l'église. Les socles des piles du transept sont enfouis sous le pavement et plantés dans la boue. Le tassement se sera fait d'autant plus inégalement que l'église a été construite par parties, à des époques différentes. Les arcs boutants qui s'opposaient à l'écartement des murs de la nef ont été démolis.

L'église abbatiale de Mouzon, quoique située en dehors des frontières actuelles de notre pays, a attiré l'attention des archéologues belges.

M. Coomans a montré sur place, en présence de plusieurs membres de cette assemblée, comment les déversements s'expliquent dans cette église, par la simple poussée des voûtes (1). Ils sont d'inégale importance au nord et au sud. Ils sont sensibles dans le transept et les diverses parties de la nef, précisément en raison inverse de la puissance des butées.

A ces considérations, déduites de l'état actuel du monument, on en peut ajouter certaines autres puisées dans son histoire (2).

Une inscription, sculptée dans la façade du croisillon nord, porte la date 1251, qui se rapporte à la construction de l'église.

Dans le cours des âges celle-ci passa par bien des péripéties. Signalons en 1440 la construction des voûtes

(1) Voir le *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. XVII, p. 16.

(2) M. le doyen de Mouzon a bien voulu mettre à ma disposition la monographie de la ville par N. GOFFART, *Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon*, Arcis-sur-Aube, 1891 (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*). Cependant on consultera tout aussi volontiers J. CASIER, *L'église de Notre-Dame de Mouzon*, dans *Bulletin de la Gilde*, cité, pp. 119 et suiv.

sur les bras du transept, en 1504 d'importants travaux aux voûtes, en 1512 la reconstruction des voûtes du chœur, la construction d'une haute tourelle sur la croisée du transept, puis encore la reconstruction des contreforts du côté sud (1). Ces sortes de travaux ont souvent pour cause des mouvements de la construction et ils ont parfois d'autres mouvements pour effet.

En 1521 l'église subit de sérieux dégâts, à la suite du siège qui amena l'incendie de la ville. Les assiégeants de 1650 ébranlèrent par leurs boulets les voûtes de la nef et les murs du côté du monastère. L'année suivante les murs cédèrent. Deux ans plus tard, lors du siège de 1655, Turenne abattit la haute tourelle de la croisée, et son artillerie fit d'énormes brèches dans la nef latérale sud, endommageant les tribunes et le triforium. « Au printemps » de 1661, dit le chroniqueur contemporain dom Rethelois, » furent mises les premières pierres des piliers ruinés... » et, en moins de deux ans l'église fut réparée. » Il semble donc que le monument demeura durant huit ans environ dans un état de grand délabrement.

Les dégradations qu'il subit durant l'époque révolutionnaire paraissent avoir portées surtout sur le mobilier, mais, en 1807, la foudre endommagea les toitures en divers endroits, l'humidité fit son œuvre et les murs finirent par s'ébranler.

En 1827 la tour se lézarda et la restauration devint urgente.

(1) Serait-ce à la suite d'un changement fait au cloître?

Celle-ci fut commencée en 1867 sous la direction de l'architecte Boeswilwald, qui dut constater que l'édifice était branlant au point de constituer une menace pour la sécurité des fidèles. Plusieurs colonnes de la nef et du transept furent reconstruites durant les importants travaux qui débutèrent alors.

Ces faits suffiraient pour rendre raison des déviations verticales observées dans l'abbatiale de Mouzon. Il ne faut pas de subtiles considérations d'esthétique pour expliquer celles-ci. S'il y a lieu de s'étonner, ce n'est pas de ce que l'église se soit un peu courbée sous les coups de la mauvaise fortune, c'est plutôt de ce qu'elle soit encore debout!

Faut-il conclure de tous ces faits qu'il n'existe pas dans les monuments belges du moyen âge d'inclinaisons verticales voulues? Cette conclusion serait peut-être trop hâtive. Il n'y a cependant aucune exagération à soutenir que les causes accidentelles qui ont été signalées peuvent avoir occasionné à elles seules les déversements dont nous avons parlé. De plus il est juste de se demander, en présence des causes variées qui produisent du désordre dans les maçonneries des édifices, s'il est encore possible de constater les déversements qu'une cause intelligente y aurait produite il y a des siècles. Quoi qu'il en soit, aussi longtemps qu'on ne produira pas des faits, établis par des mesurages d'une précision méticuleuse, il y aura lieu de se montrer sceptique à l'endroit des raffinements par courbes verticales. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il résulte de l'exposé qui vient de nous être présenté qu'il y a trois sortes de raffinements

auxquels on a recours ; ce sont : les raffinements symboliques, les raffinements techniques et les raffinements esthétiques.

M. MORTIER. — Je demande la parole pendant un seul instant pour faire remarquer que l'on oublie généralement que l'église de Léau avait précédemment des arcs-boutants qui ont disparu, et dont il a été question dans une séance dernière.

On peut constater, à l'œil nu, dans nombre d'églises que les murs gouttereaux des nefs principales sont inclinés vers l'extérieur, à partir des chapiteaux des piliers :

A Laon, l'inclinaison est assez prononcée ;

A Soissons, elle est très faible ;

A Reims, les dosserets et les gouttereaux, au côté nord, s'inclinent légèrement depuis les chapiteaux des piliers jusqu'à la base du triforium, mais la différence est très sensible dans la partie comprise entre le triforium et la retombée de la voûte.

On attribue généralement ce déversement à la poussée des voûtes hautes, toutefois quelques archéologues y voient un raffinement architectural ; ils pensent que les architectes du moyen âge ont voulu corriger une déformation visuelle, un effet de perspective, afin de réaliser l'apparence des piles droites.

S'il en est ainsi, qu'ils me permettent de leur demander comment ils expliquent la différence d'inclinaison entre les murs gouttereaux de la nef et celle des piliers de la croisée.

Ainsi à Laon et à Soissons, l'inclinaison des piliers de la croisée, vus de la nef, est presque imperceptible. A Reims, où le déversement des gouttereaux est très sensible, les piliers de la croisée paraissent absolument verticaux. Et cette différence, que l'on remarque à l'œil nu, produit un effet choquant.

Je désirerais, s'ils veulent bien m'y autoriser, poser à mes savants confrères deux autres questions :

1° Quel est le motif de la différence notable de déviation qui existe entre le mur septentrional et le mur méridional de la nef de la cathédrale de Reims?

Ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, le boucement du mur septentrional prend naissance à la hauteur des grands chapiteaux et s'accroît à partir du triforium, alors que l'inclinaison du mur méridional semble rectiligne depuis les grands chapiteaux jusqu'à la voûte (1).

2° S'il est vrai que l'élargissement vers le haut est prémédité, à quelles causes doit-on attribuer les crevasses, actuellement encore visibles, dans les arcs doubleaux et les voûtes des nefs latérales (Paris, Reims, Rouen), l'inclinaison, vers l'extérieur, des contreforts sur lesquels s'appuient les arcs-boutants (Soissons, côté nord), le déversement des murs gouttereaux des bas-côtés (Reims) dont la hauteur, sensiblement inférieure à celle des murs de la haute nef, ne justifierait, en aucune façon, le prétendu raffinement?

A l'église de Saint-Quentin (France), le déversement est bien plus accentué que dans les autres belles cathédrales

(1) M. Goodyear a placé son fil à plomb au mur sud. (*Revue de l'Art chrétien*, 1908, 4^e livraison, fig. 1).

françaises. La dislocation s'y manifeste en tout sens, jusque dans les fenêtres ; l'écart de la verticale atteint 0^m40 à 0^m50. Les grands architectes du moyen âge se seraient-ils donc trompés jusqu'à ce point ?

Il me paraît difficile d'admettre qu'ils ne se rendaient pas compte de l'effet disgracieux, souvent désastreux, comme c'est le cas à Saint-Quentin, que la prétendue correction engendrait. Au xv^e siècle on ajoutait un second transept au chœur, qui date de la première période du style ogival ; les piliers primitifs furent démolis jusqu'à la moitié de leur épaisseur, sur toute leur hauteur, et remplacés par des demi-piliers nouveaux parfaitement verticaux ; de sorte qu'il est facile de constater l'énorme différence qui atteint, au pilier sud-est, 0^m50.

Faut-il en conclure que l'auteur du second transept de Saint-Quentin et en général les architectes du xv^e siècle abandonnaient une pratique chère à leurs prédécesseurs, par ce qu'ils n'en saisissaient pas le degré de raffinement ?

Je ne le crois pas, car on rencontre mainte église datant de troisième période, où des déformations analogues sont faciles à observer. Qu'il me suffise d'en citer deux, très éloignées l'une de l'autre, dans notre pays et que la plupart de nos membres connaissent : l'église Saint-Martin, à Alost, et l'église de Saint-Hubert. A l'église Saint-Martin, l'écart est très sensible et inégal d'une travée à l'autre.

On a aussi cité l'église de Léau (xiii^e siècle), mais on oublie qu'au cours du siècle dernier on a eu la malencontreuse idée de démolir les arcs-boutants du chœur, et que c'est vraisemblablement à partir de ce moment que les

voûtes se sont mises en mouvement, à tel point qu'il a été jugé prudent de les remplacer par un plafonnage sur lattes.

On a encore parlé de l'église de Mouzon; sans doute la rencontre des murs gouttereaux des nefs et du transept constitue un butement excellent, mais la déformation des piliers ne doit pas être attribuée uniquement à la poussée des voûtes hautes.

Une des causes des mouvements que l'on constate dans la plupart des grands édifices réside, je pense, dans la compressibilité du sol et l'insuffisance des fondations.

Le chœur de la cathédrale de Tournai, les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques, à Gand, et celle de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, en offrent des exemples frappants.

A la cathédrale de Gand un mouvement dans les piles de la croisée et dans le bras nord du transept a provoqué la rupture de deux tirants, transversaux par rapport à la nef. Le tirant réunissant les murs occidentaux des bras du transept s'est rompu à l'extrémité, où il mesure $0^m058 \times 0^m045$ de côté; le chaînage des murs orientaux a cédé au droit de l'œillet, où le fer présente une section de $0^m05 \times 0^m025$.

A l'ancienne église Sainte-Geneviève, à Paris, plusieurs piliers et plates bandes s'inclinent dans des sens divers.

L'architecte de la remarquable crypte romane de Saint-Hermès, à Renaix, lui aussi, avait une grande confiance dans l'incompressibilité du terrain, puisqu'il n'a pas craint d'élever la superstructure sur une fondation faiblement développée. En effet, les murs ne descendent qu'à 0^m20 ou 0^m30 sous le niveau du pavement et n'ont qu'un empatte-

ment insignifiant; il est vrai qu'ils reposent sur un terrain sablonneux.

Il semble que ce sont là des faits dont il est utile de tenir compte lorsqu'il s'agit de rechercher les motifs des déversements.

Une autre cause ne peut-elle pas être trouvée dans le système de construction de l'ossature même des grands édifices? Cette superbe ossature, si savante, si logique en même temps qu'élastique, qui provoque, à juste titre, l'admiration des architectes, mais qui comporte dans plusieurs cathédrales nonobstant ses précieuses qualités, un point faible, comme toute œuvre humaine d'ailleurs. Je veux parler des porte-à-faux, parfois considérables, de certains contreforts, et des évidements superposés, extrêmement hardis, au droit des trumeaux. Ces évidements sont communs aux églises du XIII^e siècle pourvues d'un triforium, et les porte-à-faux s'observent principalement aux trumeaux des murs gouttereaux des cathédrales d'Amiens (fort) et de Reims (faible) et aux supports intermédiaires des arc-boutants de celles de Beauvais et du Mans.

Je termine, Messieurs, en exprimant l'avis que la plupart des déviations verticales constatées dans les grandes cathédrales françaises sont accidentelles. J'estime que les meilleures photographies sont insuffisantes à établir qu'elles soient voulues, et qu'il est indispensable, en vue de faire la lumière, d'y joindre des plans et des coupes graphiques, rigoureusement exacts et dressés à une échelle convenable.

M. LE PRÉSIDENT. — J'accorderai maintenant la parole à M. Coomans, mais je lui demande d'être très bref.

M. COOMANS. — Je n'en ai que pour cinq minutes, Monsieur le Président, ou plutôt, si l'assemblée me le permet, je produirai mes observations à la réunion annuelle de l'an prochain.

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne s'y oppose, il en sera ainsi. C'est chose convenue. Il reste entendu que la question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. (*Adhésion*). Je vous prie, Messieurs, d'y réfléchir d'ici là.

Nous nous rendons maintenant, Messieurs, au *Restaurant de la Monnaie*, rue Léopold.

La séance est levée à 6 heures.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 novembre; des 5, 12, 19 et 26 décembre 1908.



PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de peintures dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost (Flandre orientale); auteur, M. Steel;

Église
de Notre-Dame
de Bon-Secours,
à Alost.
Peintures.

2° Le projet concernant l'exécution de peintures murales dans l'église de Mont-Saint-Amand (Flandre orientale). Comme il existe déjà des vitraux dans les fenêtres du chœur et des chapelles latérales de l'église, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on peigne ces parties de l'édifice. Mais la Commission estime qu'avant de peindre le reste du temple, il importe que les fenêtres soient d'abord ornées de vitraux. La coloration des vitraux joue un rôle important dans la tonalité de la décoration murale; artiste-peintre, M. Ysabie;

Église
de Mont-
Saint-Amand.
Vitraux.

- Église d'Oprakel, Peintures. 5° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église d'Oprakel (Flandre orientale); auteur, M. Bressers;
- Église de Sainte-Walburge, à Audenarde, Peintures. 4° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales dans la chapelle du Sacré-Cœur, en l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale), sous réserve que le décor soit terminé par une petite bordure; auteur, M. Bressers;
- Église de Mery, Décoration picturale. 5° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Mery, sous Tilff (Liège), à la condition que l'auteur supprime les figures prévues dans la décoration. Le Collège estime aussi qu'il importera d'exécuter d'abord une travée de la décoration à titre d'échantillon. Lorsque cette travée sera terminée, la Commission fera examiner ce travail par des délégués avant la poursuite de l'œuvre complète; auteur, M. Jamin;
- Église de Saint-Lambert, à Herstal, Peintures. 6° Le projet de décoration picturale de l'église de Saint-Lambert, à Herstal (Liège); auteur, M. Jamin;
- Église de Lavacherie, Peintures. 7° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église de Lavacherie (Luxembourg); auteur, M. Meunier;
- Église d'Oostcamp, Vitrail. 8° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans la nef sud de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;
- Église de Wondelgem, Vitraux. 9° Le projet de deux vitraux peints destinés à l'église de Wondelgem (Flandre orientale). Deux types étant produits pour la partie architecturale des verrières, il y aura lieu, pour varier, de prendre le type A pour l'une des fenêtres et le type B pour l'autre baie; auteur, M. Dobbelaere;
- Monument Siebert, à Oostcamp. 10° Le projet relatif à l'érection d'un monument à la

mémoire du moine Sigebert, à Gembloux (Namur); auteur, M. Herain.

— Il a été procédé, le 19 novembre 1908, à un deuxième examen des peintures murales découvertes, depuis la visite du 19 août précédent, dans l'église de Bois, à Bois-Borsu.

Eglise
de Bois.

L'enlèvement du crépi a porté quelque peu au-dessus de l'arc triomphal, puis sur les murs de la grande nef et les piliers.

Les six piliers qui soutiennent les grandes arcades séparant les nefs offrent des traces d'anciennes peintures figurant des personnages auréolés. Il y en a trois sur chaque pilier. La face des piliers regardant les nefs basses n'avait aucune trace de couleur.

Les murs latéraux de la grande nef sont décorés de peintures historiées. Les divers épisodes sont placés à la suite comme ne faisant qu'un tableau continu. Un pareil spécimen pictural complet revêtant une petite église, constitue une curieuse rareté.

Ces peintures, qui offrent un sujet d'études précieux à l'artiste, sont assez bien conservées dans certaines parties pour pouvoir être distinguées et complétées en beaucoup d'endroits.

L'hypothèse la plus probable de leur origine est la fin de l'époque gothique.

On y retrouve cependant des caractères plus anciens qui permettent de supposer qu'une tradition antérieure n'a pas été sans influence sur l'exécution de cette polychromie.

La vie de Saint-Hubert, patron primitif de la paroisse, paraît en avoir fourni le sujet.

Il importera de continuer l'enlèvement de l'enduit avec la plus grande délicatesse et d'étendre cette opération à toute la périphérie du temple.

Après production de photographies et de calques, les parties altérées et disparues devraient être relevées et reconstituées par un spécialiste fort au courant de la peinture ancienne, lequel s'appliquerait, sans chercher à améliorer ce qui existe, à reproduire les parties telles qu'elles furent autrefois.

L'entreprise générale mérite d'être l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics, car ni la commune ni la fabrique ne sont en situation de subvenir pour une part quelconque aux frais que les recherches et la restauration à en résulter occasionneront.

Église
de Notre-Dame
du Sablon,
à Bruxelles,
Sculpture.

— Il a été procédé, le 21 novembre 1908, à une inspection de la décoration sculpturale du portail de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, à laquelle M. le sculpteur Van Hove a apporté des modifications.

Il a été constaté, au cours de cette inspection, que, sans être encore tout à fait exempt de critiques, la décoration précitée a cependant été sensiblement améliorée. L'artiste a mis tous ses soins à rendre son travail acceptable dans toute la mesure dont il est susceptible. D'autre part, la pierre composant les figures a été patinée pour la mettre en rapport avec le ton général du portail.

Dans les conditions où l'ensemble du travail amélioré se présente aujourd'hui, il semble qu'on peut autoriser son maintien et qu'il y a lieu de le payer.

Église
de Saint-
Barthélemy,
à Liège,
Font-baptismaux.

— Le projet relatif à l'aménagement de la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Saint-Barthélemy, à Liège,

et à la restauration de la célèbre cuve baptismale en bronze, a fait l'objet d'un examen sur place, le 10 décembre 1908.

MM. Ruhl, Lobest et Brahy-Prost, membres du Comité des correspondants de la province de Liège, assistaient à cet examen.

Si les travaux d'appropriation de la chapelle des fonts peuvent être étudiés sans de grandes difficultés, il a été reconnu que ceux à effectuer pour la réparation de la cuve baptismale nécessitent des recherches importantes en vue de retrouver et de reconstituer, si possible, la situation primitive.

A cet effet, il importera de démonter entièrement le monument ancien pour s'assurer dans quelles conditions la cuve reposait autrefois sur les bœufs qui la supportent. Lorsque ce travail de démontage sera opéré et la cuve retournée, la délégation se rendra de nouveau sur place pour examiner le tout avec les plus grands soins.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet relatif à la restauration de l'édifice ancien Collège épiscopal à Lokeren. servant actuellement de collège épiscopal, à Lokeren (Flandre orientale); architecte, M. Van den Broueke;

2° Le projet de travaux d'ameublement et de peinture à exécuter à l'hôtel de ville de Looz (Limbourg); architecte, M. Langerock;

3° La soumission de M. Roemaet, au chiffre global de fr. 126,452 50, pour les travaux de la troisième série de restaurations du pignon est de l'hôtel de ville de Louvain Hôtel de ville de Louvain. (Brabant); architecte, M. Frische.

Colonne
du Congrès,
à Bruxelles.

— La nouvelle inspection à laquelle il a été procédé, le 23 novembre 1908, de la Colonne du Congrès, à Bruxelles, a confirmé les constatations faites par le rapport du 21 août 1907, dressé avant le placement d'un échafaudage, que ce monument remarquable n'est nullement en danger.

La pierre blanche de Herzogenrath, dont se compose la colonne, est en bon état ; elle a acquis une grande dureté à l'extérieur. Les détails d'ornementation, les motifs de sculpture, le chapiteau ont naturellement souffert des intempéries, mais le mal n'est pas irréparable.

L'inspection au moyen de l'échafaudage qui vient d'être établi autour de la colonne et qui est exécuté dans d'excellentes conditions, tant pour la vérification que pour la restauration du monument, a permis de relever de véritables malfaçons. On y constate des blocs posés en délit, des agrafes fabriquées en fer au lieu de bronze et d'ailleurs mal établies qui ont provoqué des éclatements superficiels de la pierre, des joints médiocrement effectués.

Les parties ayant le plus souffert sont celles où il y a eu des remaniements opérés au cours de la construction et constituant des appliques, par exemple les guirlandes au-dessus des statues des neuf provinces en haut relief.

En résumé, la restauration de la Colonne du Congrès nécessitera une dépense assez élevée, à cause de difficultés qui résulteront de la substitution de certaines parties nouvelles à celles qui sont altérées. Comme il semble impossible de faire disparaître soit par des grattages, soit par des lavages, les noirceures dont le temps a couvert quelques portions de l'édifice, il faudra prendre soin que les nouvelles pierres soient teintées pour être mises en harmonie avec les

anciennes. Bien entendu, il ne peut être question par exemple de mettre dans une teinte uniforme les pierres rayées de noir par la pluie. En résumé, la question d'aspect devra être particulièrement étudiée.

Dans tous les cas, il importera que la pierre employée soit ou la même que celle mise en œuvre lors de la construction de la colonne ou quelque pierre de nature analogue.

La Commission royale des Monuments se tiendra à la disposition de M. le Ministre pour toutes les difficultés qui surviendraient au cours de l'exécution.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'amélioration au presbytère de Vaux-lez-Rosières (Luxembourg);

Restauration
et appropriation
de presbytères.

2° Le projet des travaux de réparation à exécuter au presbytère de Villers-la-Loue (Luxembourg);

3° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Tillet et à la chapelle de Magerotte (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

4° Le projet de restauration du presbytère de Rochehaut (Luxembourg); architecte, M. Richard;

5° Le projet relatif à la restauration du presbytère d'Andenelle (Namur); architecte, M. Harzée;

6° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à effectuer au presbytère de Fagnolles (Namur); ces

travaux peuvent être exécutés par voie de régie, à titre exceptionnel;

7° Le projet de restauration du presbytère de Leuze-Longchamps (Namur); architecte, M. Lange;

8° Le projet d'une passerelle à établir au-dessus du chemin pour relier les deux jardins du presbytère de Saint-Gérard (Namur); architecte, M. Evrard;

9° Le projet concernant l'exécution de travaux supplémentaires nécessités par la construction du presbytère de Roclengue-Looz (Limbourg); architecte M. Moors;

10° Le projet de travaux de réparation à effectuer au presbytère et à la chapelle de Bras (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Église
de Saint-Jean
Berchmans,
à Malines.

1° A la construction d'une église dans la paroisse de Saint-Jean Berchmans, à Malines (Anvers), sous la réserve de construire les colonnes en pierre d'Euville et d'en porter le diamètre à 0^m75; architecte, M. Meyus;

Église
de Loth

2° A la construction d'une église à Loth (Brabant); architectes, MM. Veraart et Lemaire;

Église
de Remicourt.

3° A Remicourt (Liège), à la condition de diminuer l'importance des abat-sons de la tour. Deux baies suffiront à chaque abat-son afin de ménager plus de masse à la maçonnerie du clocher; architecte, M. Corthouts;

Église
de La Roë.

4° A la construction d'une église au hameau de La Roë, à Péruwelz (Hainaut), moyennant de supprimer les angles coupés de la tour, de donner plus d'inclinaison aux toitures

des bas-côtés, en diminuant, au besoin, la hauteur des fenêtres de la claire-voie et d'établir les chéneaux entièrement en dehors des murs, afin d'éviter toute infiltration dans les maçonneries ; architecte, M. Pavot ;

5° A l'exécution de travaux d'amélioration aux abords de l'église de Celles (Hainaut) ; architecte M. Sonneville ;

Eglise
de Celles.

6° Au placement d'une grille de clôture à l'église de Brée (Limbourg). L'attention de l'auteur du projet, M. l'architecte Sacré, a été appelée sur les épaisseurs des fers, qui paraissent maigres, et sur la hauteur exagérée de la tige de la croix de la porte d'entrée ;

Eglise
de Brée.

7° Au placement d'objets mobiliers dans les églises de :
Lombeek-Notre-Dame (Brabant) : maître-autel ;
Saint-Bertin, à Poperinghe (Flandre occidentale) : autel latéral ;

Objets mobiliers
d'églises.

Moorslede (Flandre occidentale) : maître-autel ;
Cambron-Casteau (Hainaut) : maître-autel, deux autels latéraux et chaire à prêcher ;

Roly (Namur) : cloche ;
Saint-Hermès, à Renaix (Flandre orientale) : mobilier de la crypte ;

Zammelen (Limbourg) : quatre statues ;
Op-Itter (Limbourg) : maître-autel ;
Lindelhoeven, sous Overpelt (Limbourg) : mobilier complet ;

Polleur (Liège) : retable du maître-autel ;
Floriffoux (Namur) : mobilier complet ;
Rettigny, sous Cherain (Luxembourg) : deux autels latéraux, banc de communion, chaire à prêcher et confessionnaux ;

Westcappelle (Flandre occidentale) : complément du mobilier ;

Virton (Luxembourg) : banc de communion.

Église de
Sainte-Julienne,
à Verviers.

— Il a été procédé, le 29 octobre 1908, en l'église de Sainte-Julienne, à Verviers (Liège), à l'examen du mobilier placé récemment dans cet édifice.

MM. Ruhl et l'abbé Balau, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Il résulte de cette constatation que les trois autels ont été traités avec beaucoup de soin et que la partie statuaire de la chaire et de la table de communion donne une impression d'art satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subsidie promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise, soit liquidé.

Église
d'Exel.

— Le projet relatif à l'exécution d'un buffet d'orgues pour l'église d'Exel (Limbourg) a reçu le visa de la Commission le 9 juillet 1908.

Ce meuble est exécuté, mais il résulte d'un examen qui en a été fait le 7 décembre 1908, de concert avec M. l'abbé Daniëls, membre du Comité provincial des correspondants, qu'il n'offre pas un mérite artistique assez marquant pour qu'il y ait lieu de le subsidier sur les crédits des Beaux-Arts. Outre que le travail ne consiste guère qu'en un ouvrage de menuiserie, il y a lieu de remarquer qu'il laisse encore à désirer au point de vue de l'exécution. Les éléments qui le composent ne sont pas taillés en plein bois ; on y constate des appliques dans les moulures et les détails d'ornementation. Si ce meuble peut être reçu au point de vue de l'usage auquel il est destiné, il ne saurait mériter un

encouragement prélevé sur des fonds réservés exclusivement à l'encouragement des Beaux-Arts.

— Pour satisfaire à la demande de M. le curé de Saint-Léonard lez Brecht, il a été procédé, le 10 novembre 1908, dans l'église paroissiale, à l'examen des diverses questions relatives au complément du mobilier de cet édifice.

Eglise
de Saint-Léonard.

MM. Donnet, Opsomer et le chanoine Laenen, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

D'après des renseignements fournis sur place, le Conseil de fabrique serait désireux de faire remplacer le chemin de la croix qui est en terre-cuite et date d'environ cinquante ans, par un travail en pierre blanche. Un généreux donateur se chargerait des frais d'une bonne partie des stations. Le Conseil de fabrique espère que d'autres donateurs prendraient aussi à leur charge un certain nombre de bas-reliefs. On fera remarquer toutefois que sans offrir une réelle valeur d'art, le chemin de la croix en question n'est pas mauvais. A moins qu'il ne fasse l'objet de dons particuliers, il semble préférable de ne pas le remplacer.

La chaire à prêcher est dépourvue de mérite artistique; c'est un assemblage composé de fragments de diverses époques. Le Conseil de fabrique voudrait, étant donnée la beauté architecturale de l'église de Saint-Léonard, y installer une chaire en pierre blanche, inspirée de beaux exemples. Il semble qu'il n'y a pas d'inconvénient à adopter la pierre blanche, pourvu que le meuble soit traité suivant la matière à mettre en œuvre.

Il est question de clôturer le local réservé aux fonts

baptismaux, au fond du bas-côté nord, par une grille. Au lieu d'un grillage, il semble préférable d'établir une clôture en bois inspirée d'une clôture ancienne, telle que celle de la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Hal ou de celle qui se trouve au musée du Cinquantenaire et qui provient du Val-des-Écoliers, à Mons, lesquelles datent à peu près de l'époque qui a vu édifier l'église de Saint-Léonard.

En tous cas, il y aura lieu de soumettre aux autorités compétentes des projets de ces divers travaux.

Eglise
de Saint-Martin,
à Hal.

— M. le chanoine Michiels, curé-doyen de Hal, ayant soumis diverses pièces au sujet du déplacement du maître-autel de l'église de Saint-Martin, dans la chapelle du transept nord, et de l'érection d'un nouveau maître-autel au grand chœur, il a été procédé à l'inspection de l'édifice le 2 juin 1908, de concert avec M. Hanon de Louvet, membre du Comité des correspondants du Brabant.

Il est à remarquer d'abord que la statue de Notre-Dame de Hal était conservée, jusqu'en 1866, sur l'autel de la chapelle construite à cet effet au xiv^e siècle, en même temps que l'église. On avait donc bien compris, à cette époque, la nécessité de donner un sanctuaire spécial à l'image de la mère de Dieu, afin d'éviter les promenades continues des pèlerins dans le grand chœur pendant la célébration des divins offices. La statue vénérée a donc été conservée en cet endroit pendant plus de cinq siècles; et ce n'est, paraît-il, qu'à l'occasion de fêtes extraordinaires qu'on la plaçait dans l'église proprement dite. Ce fut encore le cas en 1866 et, depuis lors, on ne sait trop pourquoi, la statue ne fut plus reportée à l'autel de la chapelle qui l'avait abritée depuis la construction de l'église actuelle.

Cette manière de faire eut pour conséquence fâcheuse et fort regrettable, la mutilation de la partie supérieure du maître-autel.

D'après le projet présenté, le maître-autel actuel serait placé dans le transept nord, contrairement au principe d'orientation, sous la fenêtre du mur septentrional. D'autre part, un nouvel autel très riche serait placé au grand chœur.

Tout bien considéré, il est préférable de revenir à l'ancien usage et de reprendre la chapelle latérale pour le reposoir de la statue de la Vierge. On y placerait cette statue sur un piédestal peu élevé, avec baldaquin, et l'on élèverait devant cette construction une table d'autel de dimensions restreintes, de manière à laisser le plus d'espace possible à la circulation des pèlerins autour de la statue. Ceux-ci s'habitueront facilement à cette reprise de l'ancienne coutume tant de fois séculaire, d'autant plus que jamais aucun office ne les dérangerait dans leur dévotion.

Quant à l'opposition que l'on semble craindre de la part des habitants, il serait peu raisonnable de s'en préoccuper. En effet, parmi les habitants de la ville, il n'y a que les marchands craignant pour leur commerce d'objets de piété qui pourraient être mécontents. Mais quand ils verront que l'ancien ordre rétabli ne les froisse pas dans leurs intérêts, ils ne trouveront rien à critiquer.

Après tout, ce sont les pèlerins étrangers qui seraient en droit de se plaindre si la nouvelle disposition leur imposait une corvée plus difficile ou plus longue. Or, c'est le contraire qui aura lieu. L'accès sera infiniment plus commode et la statue plus abordable, ce qui est incontes-

tablement de nature à augmenter leur piété au lieu de l'amoindrir.

A vrai dire, il n'y a et il ne saurait y avoir aucun motif sérieux qui s'oppose au retour de la statue miraculeuse dans la chapelle latérale qu'elle a toujours occupée jusqu'en 1866 sans que personne n'ait jamais réclamé à ce sujet.

Le beau retable en albâtre avec la statue de Saint-Martin, les figures des Évangélistes et d'autres sculptures, pourrait être maintenu à la place qu'il occupe et pour laquelle il a été conçu dans des proportions harmonieuses que n'ont pas toujours les meubles de la Renaissance dans nos églises ogivales.

Ajoutons encore une considération d'ordre liturgique qui n'est pas sans valeur. Cet autel est dédié à Saint-Martin, le premier saint non martyr qui a été mis au calendrier ecclésiastique. On ne change pas ainsi le vocable d'une église. Or, le sanctuaire où se trouve conservée la statue de la Vierge donnée par Sainte-Élisabeth, en 1266, a toujours été appelé, et il est encore aujourd'hui, l'église de Saint-Martin, à Hal. Il convient que le maître-autel soit dédié au même saint et que le retable demeure à la place pour laquelle il fut exécuté.

En présence des considérations qui précèdent, la Commission a émis l'avis que la question de principe doit être résolue dans le sens du croquis qui a été remis par M. l'architecte Lemaire.

Le Collège estime que cette étude est bien comprise. L'auteur peut étudier son projet définitif dans ce sens. Toutefois, on remarque une surcharge dans l'ornementation

du dais de la statue; le cintre central du retable est trop ogival (1).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1° Le projet de restauration de l'église d'Oret (Namur);
architecte, M. Sacré; | Eglise
d'Oret. |
| 2° Le projet des travaux de restauration de l'église de
Vodelée (Namur); | Église
de Vodelée. |
| 3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Gour-
dinne (Namur); architecte, M. Langerock; | Eglise
de Gourdinne. |
| 4° Le projet des travaux de restauration à effectuer à
l'église de Leuze-Longchamps (Namur); architecte, M. Lange; | Eglise
de Leuze-
Longchamps. |
| 5° Le projet de restauration des toitures de la chapelle
de Barsy, commune de Flostoy (Namur); | Chapelle
de Barsy. |
| 6° Le projet des travaux de réparation qu'on propose
d'effectuer à la chapelle de Bras (Luxembourg); | Chapelle
de Bras. |
| 7° Le projet relatif à la restauration de la tour de Sélange
(Luxembourg); architecte, M. Würth; | Église
de Sélange. |
| 8° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église
de Francheville sous Stavelot (Liège); architecte, M. Les-
pagnard; | Eglise
de Francheville. |
| 9° Le projet de restauration de l'église de Peissant
(Hainaut); architecte, M. Lernoùld; | Eglise
de Peissant. |
| 10° Le projet concernant la restauration de l'église de
Pepinghen (Brabant). Il y aura lieu, au cours de l'exécution | Eglise
de Pepinghen. |

(1) Cet avis a été modifié par la suite. Voir rapport du 4 mars 1909, dans un *Bulletin* suivant.

des travaux, de tenir compte des recommandations de M. Flanneau, auxquelles s'est rallié le Comité provincial des correspondants. Par conséquent, il importera de conserver le pignon de la façade latérale dont on propose la démolition; architecte, M. Jacobs;

Église
de Sainte-Marie,
à Schaerbeek.

11° Le projet des travaux urgents de restauration à exécuter à l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant); architecte, M. Struyven;

Église
de Dilbeek.

12° Le projet relatif à la construction des voûtes à nervures sur les bas-côtés de l'église de Dilbeek (Brabant). La Commission ne voit rien qui s'oppose à ce que les modifications que M. l'architecte provincial propose d'apporter à ce projet soient adoptées. Le Collège estime qu'il y a lieu de poursuivre sans retard l'exécution des travaux suspendus. Si les travaux proposés par M. Metdepennighen étaient de nature à retarder ceux déjà entamés, la Commission proposerait d'en faire l'objet d'une nouvelle série complémentaire; architecte, M. Valeke;

Église
de Somergem.

13° Le projet modifié concernant la restauration de l'église de Somergem (Flandre orientale). Pour les raisons invoquées par les auteurs du projet, la Commission estime qu'il y a lieu de maintenir la nouvelle tourelle prévue pour la sacristie; architecte, M. Vaerwyck;

Église de
Sainte-Élisabeth,
à Gand.

14° Le projet relatif au renouvellement des vitrages de quatre fenêtres du chœur de l'église de Sainte-Élisabeth, à Gand (Flandre orientale); auteur, M. Ladon;

Église
d'Autryve.

15° Les projets concernant deux séries de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Autryve (Flandre occidentale). Le Collège se rallie à l'appréciation de M. l'inspecteur-architecte provincial, qu'il importe

de confier à M. Seynaeve, entrepreneur des travaux en cours, au prorata des prix de l'entreprise, les ouvrages repris au premier devis (fr. 5,687-71). Quant au second devis, relatif à la construction de la voûte en bardeaux (fr. 5,735-50), la Commission estime avec M. Viérin, qu'il convient d'en faire l'objet d'une nouvelle adjudication; architecte, M. Demeere;

16° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Meerbeke (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

Église
de Meerbeke.

17° Le projet de restauration de l'église d'Essen (Flandre occidentale), à la condition qu'au cours des travaux l'auteur ait égard aux observations présentées par M. l'inspecteur-architecte provincial et par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Th. Nolf;

Église
d'Essen.

18° Le projet relatif à la restauration partielle de l'église de Baelen-sur-Nèthe (Anvers). Pour le rétablissement des meneaux et réseaux des fenêtres de la haute nef, il importera de suivre le tracé des réseaux existants dans l'une de ces baies, pourvu qu'il soit bien constaté que cette ornementation est ancienne, car on a des doutes sur ce point. Le tracé des nouveaux réseaux pour les autres baies est adopté sans observation. La restauration des cordons en pierre ferrugineuse de l'abside n'est pas comprise au projet soumis. Le Collège insiste, comme il l'a déjà fait dans son rapport de 25 juillet 1907, pour que ces ouvrages soient effectués à bref délai, afin de ne pas perdre des originaux, les fragments existants étant exposés à disparaître par suite de leur état de délabrement; architecte, M. Christiaens;

Église de
Baelen-sur-Nèthe.

19° Le compte des travaux de restauration effectués à la

Église de
Saint-Rombaut,
à Malines.

tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers), pendant l'année 1907.

Eglise
de Notre-Dame
à Bruges.

— Il a été procédé, le 12 octobre 1908, à l'inspection du simulacre du porche de l'église de Notre-Dame, à Bruges, de concert, avec MM. le chanoine Bethune, le chanoine Ducloux, Coomans, De Meyer et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale.

Depuis lors, cette affaire a fait l'objet des délibérations de la Commission à plusieurs reprises. Après discussion et examen approfondi, le Collège a décidé, par *dix* voix contre *deux*, qu'il n'y a pas lieu de rétablir le porche en question.

La majorité du Collège estime que, quoi que l'on fasse, le rétablissement du porche ne ferait jamais qu'un triste effet contre la façade si artistiquement et savamment reconstituée par l'éminent collègue De la Censerie, d'après les découvertes archéologiques qu'a faites feu De Wulf dans l'intérieur du monument.

Pour rétablir ce porche, il faudrait nécessairement suivre les traces retrouvées et les proportions primitives. Toute reconstitution doit être basée sur les éléments existants ou découverts. Or, dans ces conditions, l'opération conduirait à un travail malheureux, disproportionné au monument, ce qui est d'ailleurs visible par l'examen du simulacre produit; celui-ci est cependant conforme aux rares données anciennes. Les restes de ce porche sont si peu nombreux que la restauration conduirait à une reconstitution à peu près complète, par suite, en grande partie hypothétique. Il est notoire d'ailleurs que le porche n'est pas indispensable au service du culte. Et s'il était nécessaire, il pourrait facilement être remplacé par un tambour intérieur. Quant aux

inconvenients de ce porche au point de vue de la circulation extérieure et publique, ils ne sont pas discutables.

Ces diverses considérations ont engagé la grande majorité du Collège à émettre le vœu que le porche soit abandonné.

— Lors de l'examen du projet de restauration de l'église de Saint-Martin, à Ypres, en janvier 1905, la Commission, d'accord avec le Comité provincial de ses correspondants, avait estimé qu'il convenait de réserver la question relative au portail latéral du transept sud jusqu'après la démolition de l'annexe moderne et les recherches que cette démolition permettra d'opérer.

Eglise
de Saint-Martin,
à Ypres.

Depuis lors, les démolitions ont fait découvrir des vestiges indiscutables de l'existence du portail latéral ancien.

Il a été procédé, le 26 novembre 1908, de concert avec MM. le chanoine Ducloux, van Ruymbeke et Coomans, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, à un examen des vestiges mis au jour par la démolition partielle des ouvrages établis lors de la restauration effectuée vers 1845 par l'architecte Dumont. Mais il est à remarquer que les démolitions opérées ne sont pas assez complètes pour se prononcer définitivement sur le projet actuellement soumis en vue de la restauration du portail précité. Tout en rendant hommage au talent déployé par M. l'architecte Coomans dans l'étude de ce projet, il est indispensable, pour éviter toute erreur, que les démolitions soient poussées plus loin. Ces démolitions doivent, en tous cas, être faites pour donner suite à la restauration complète du porche. La direction des travaux semble craindre des accidents en poussant les démolitions sur toute l'étendue du portail avant d'être en mesure de restituer

immédiatement la situation primitive. Elle voudrait être autorisée à entamer le travail tel que le comporte le projet, quitte à le modifier au cours des travaux si de nouvelles découvertes se produisent.

Il est à noter que la charge portant sur le portail n'est pas excessive et qu'en étançonnant avec soin celui-ci, il n'y a à craindre aucun accident.

L'intérêt artistique et la beauté du monument exigent que l'on s'entoure au préalable de tous les soins possibles pour éviter les erreurs dans la restauration. Par conséquent, il est hautement désirable que l'on ne mette la main à l'œuvre qu'après les recherches les plus minutieuses derrière les maçonneries modernes.

La restauration et l'ouverture du portail latéral nécessiteront l'enlèvement d'un monument renaissance qui est adossé à l'intérieur du transept. Ce monument intéressant devra être démonté avec grand soin tout d'abord. Mais, auparavant, il conviendra de rechercher et de faire connaître aux autorités compétentes le nouvel emplacement. Celui-ci une fois approuvé, le monument y sera transporté et fixé; seulement après cette opération, les travaux d'étançonnage pourront commencer.

Eglise
d'Eeckeren.

— Le projet soumis en vue de la restauration de la tour de l'église d'Eeckeren et de l'exécution de modifications à l'intérieur de cet édifice, a fait l'objet d'un examen sur place, le 5 novembre 1908.

MM. le chanoine Laenen et Donnet, membres du Comité provincial des correspondants d'Anvers, assistaient à cet examen.

En juillet 1907, lorsque le projet de restauration de la

tour a été soumis officieusement, la Commission s'est ralliée à la proposition de M. l'architecte Gife de borner la hauteur de la flèche à environ 15 mètres et de l'établir sur plan carré.

L'examen sur place a fait reconnaître que la hauteur de 15 mètres donnée à la flèche ne cadrerait pas suffisamment avec la hauteur de la masse de la maçonnerie, laquelle offre un aspect des plus imposant. De plus, une flèche à quatre pans s'écarte du style ogival de la tour. Une flèche octogone conviendrait mieux. D'autre part, il est à remarquer qu'un ancien drapeau de pèlerinage représente la tour telle qu'elle était autrefois ; elle était surmontée d'une flèche élancée.

Lors de ses premières études, l'architecte avait projeté une flèche plus élancée, dans le type de celle qui figure sur le drapeau de pèlerinage. La vue actuelle du monument semble rallier les avis à l'adoption de cette flèche, qui d'ailleurs restituerait au monument son aspect primitif. Il y aurait donc lieu de donner suite au projet rétablissant la hauteur de la flèche primitive en s'inspirant des types de la contrée tracés au croquis joint au dossier.

Au cours des travaux, il importera de rechercher dans la maçonnerie si l'encadrement de la porte d'entrée occidentale n'a pas reçu des remaniements, ce qui paraît probable. S'il en était ainsi, il faudrait tenir compte, dans la restauration, des découvertes qui pourraient être opérées. Des recherches semblables devront être faites à la façade principale sous l'étage des cloches ; il y est visible qu'au cours d'anciennes restaurations il y a eu des remaniements.

La proposition de modifier l'intérieur de la tour pour le dégagement de la fenêtre de la façade et le déplacement de

l'orgue sur l'un des côtés de la tour nécessiterait le recul du jubé vers l'intérieur de la tour. Bien qu'elle aurait pour conséquence de dégager la grande arcade entre la tour et la haute nef et celles entre la haute et les basses nefs ainsi que les chapiteaux des colonnes de la nef, cette proposition rencontre des objections très fondées, parce que le jubé et le buffet d'orgue forment un ensemble très intéressant qu'il serait très regrettable de voir modifier.

Un beau petit tabernacle gothique existe dans le chœur ; il est encastré dans le mur nord près de l'autel. Il serait utile de remplacer la serrure moderne qui défigure la porte et d'écarter le bec de gaz placé tout récemment contre ce petit monument intéressant.

Le Membre-Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments en 1908	5
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1908	15
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1908	31
Actes officiels. — Nomination de membres effectifs et de correspondants	31
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1908.	53
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1908	75
Actes officiels. — Nomination de membres correspondants	99
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances du mois d'octobre 1908	101
Commission royale des Monuments. — Séance générale préparatoire du 24 octobre 1908	119
Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 26 octobre 1908. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT	125
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1908.	357

PLANCHES.

	Pages.
Temple de Medinet-Abou	288
Maison carree de Nismes	291
Église de Saint-Germain, à Tirlumont	505
Église de Notre-Dame, à Diest	511



GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 1173

